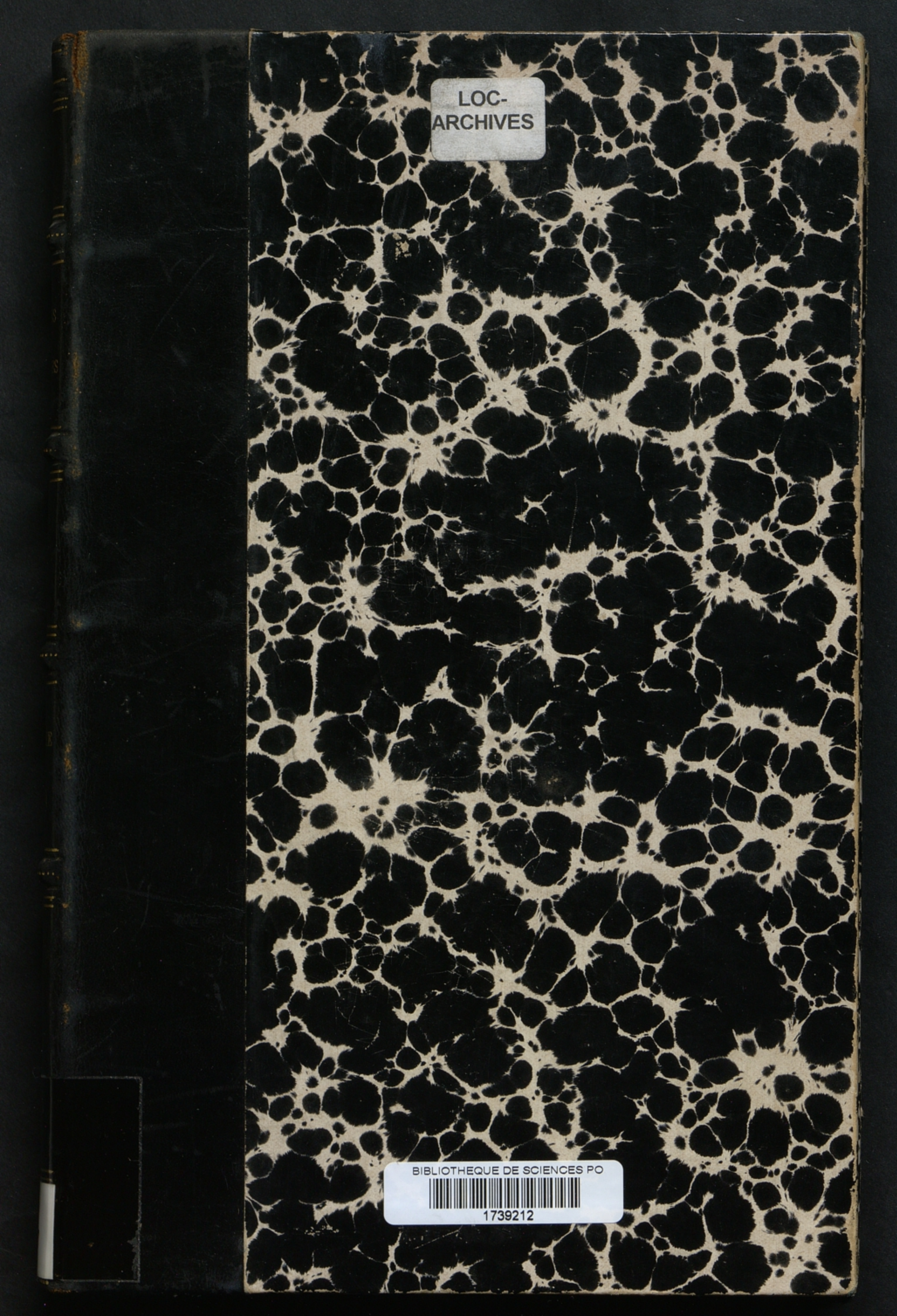
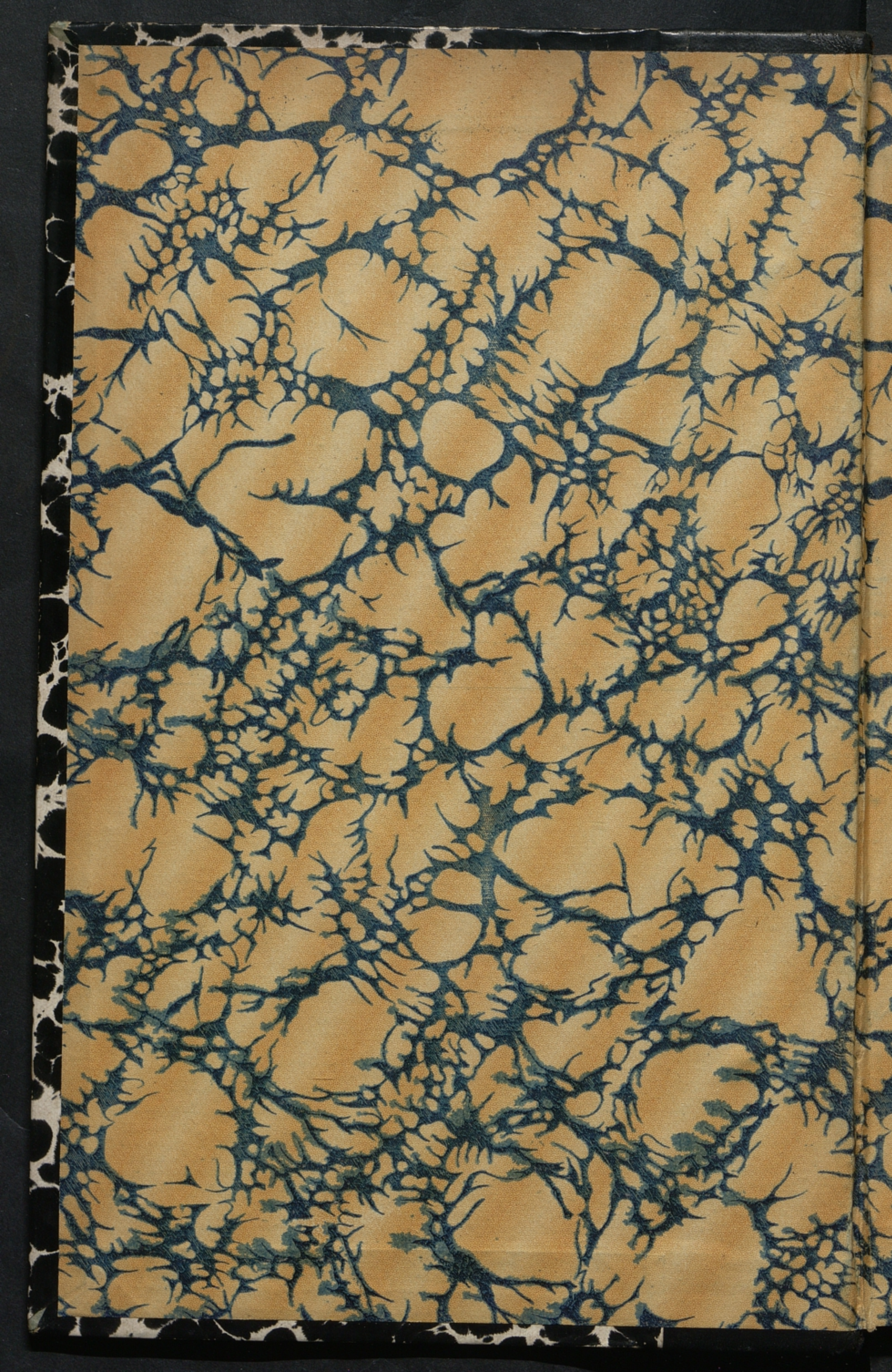






SCIENCES POLITIQUES



16

Février 1940

RECUEIL SIREY

PARIS

La revue *Sciences Politiques* est la continuation de la *Revue des Sciences Politiques*, publiée de 1911 à 1936, et qui avait elle-même succédé aux *Annales des Sciences Politiques*, fondées en 1886.

Pour ce qui concerne la *rédaction de la revue*, s'adresser au secrétaire général du Comité de Rédaction, 27, rue Saint-Guillaume, Paris (VIIe).

La revue décline toute responsabilité pour les opinions émises dans les articles qu'elle publie.

Pour les abonnements, s'adresser à la LIBRAIRIE DU RECUEIL SIREY, 22, RUE SOUFFLOT, PARIS (V^e^). Compte de chèques postaux, Paris n° 3319.

France.....	40 francs.
Étranger...	48 francs (pays signataires de l'accord de Stockholm).
	60 francs (autres pays).

Ouvrages analysés dans le présent numéro.

Commandant Lhopital. — Foch, l'Armistice et la Paix.

Charles Rousseau. — Le conflit italo-éthiopien devant le droit international.

S. Charléty. — Les grandes figures.

Jacques Bardoux. — L'ordre nouveau. Face au communisme et au racisme.

Maxime Mourin. — Histoire des grandes puissances depuis la guerre.

A. Dansette. — Le Boulangisme, 1886-1890.

G. L. Jaray. — Offensive allemande en Europe.

Bernard Vernier. — La politique islamique de l'Allemagne.

Richard Couhenhove-Kalergi. — L'Homme et l'État totalitaire.

Piero Sacerdoti. — Corporatisme et régime de la production et du travail en Italie.

Paul Lambert. — La Théorie quantitative de la Monnaie.

André Piatier. — L'Économie de guerre.

Aron, etc. — Inventaires. III. Classes moyennes.

Claude-Albert Colliard. — Le préjudice dans la responsabilité administrative.

Stéphan Th. Possony. — L'Économie de la guerre totale.

SCIENCES POLITIQUES

REVUE PARAISSANT SIX FOIS PAR AN
PUBLIÉE AVEC LA COLLABORATION
DES PROFESSEURS ET DES ANCIENS
ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LIBRE DES
SCIENCES POLITIQUES.

FÉVRIER 1940

55e Année **Nouvelle série. N° 16**

SOMMAIRE

L'EXPANSION DU IIIe REICH

I. — La théorie

La théorie de l'expansion allemande se trouve dans *Mein Kampf*. Nous en indiquerons les différentes phases : création d'un État unitaire, réunion de tous les Allemands en un grand Reich, espace vital.

Il fallait d'abord constituer, suivant le programme du parti national-socialiste, « un vigoureux pouvoir central » par l'abolition du fédéralisme et la transformation du Reich en un État unitaire. « Si le peuple allemand avait possédé, au cours de son histoire, cette unité grégaire qui a été si utile à d'autres peuples, le Reich allemand serait aujourd'hui le maître du globe. » La mère-patrie doit retrouver sa puissance politique et son indépendance pour reconquérir les territoires perdus. Cependant, ce résultat ne sera pas atteint « par des protestations enflammées, mais par les coups victorieux qu'assène le glaive. Forger ce glaive, telle est la tâche de la politique intérieure du gouvernement : permettre au forgeron de travailler en toute sécurité et de recruter des compagnons d'armes, telle est celle de la politique étrangère ».

Ainsi, pour arriver au stade de l'expansion allemande, il était indispensable de constituer l'État national-socialiste, l'armée nationale-socialiste, suivant la doctrine du parti. Ce résultat de politique intérieure atteint, le IIIe Reich pouvait aborder les grands problèmes de la politique étrangère [1].

Cette expansion allemande devait, toujours selon *Mein Kampf*, se faire en deux temps. Là encore il suffit de citer les

1. Voir mon étude : l'État national-socialiste, *Sciences Politiques*, décembre 1938.

textes : « Celui qui parle d'une mission donnée au peuple allemand sur cette terre doit savoir qu'elle consiste uniquement à former un État qui considère comme son but suprême de conserver et de défendre les plus nobles éléments de notre peuple restés inaltérés et qui sont aussi ceux de l'humanité entière... Le Reich, en tant qu'État, doit comprendre tous les Allemands, et se donner pour tâche non seulement de réunir et de conserver les réserves précieuses que ce peuple possède en éléments primitifs de sa race, mais de les faire arriver lentement et sûrement à une situation prédominante ». Pour parvenir à ce résultat, il suffit qu'il subsiste une parcelle du peuple décidée à mener par les armes la lutte pour reconquérir la liberté. Le racisme aboutit à la Grande Allemagne. Malgré les quatorze points du président Wilson, a dit le Führer dans son discours du 30 janvier 1939, on a refusé en 1918 au peuple allemand pris dans son ensemble le droit de libre disposition, « les droits généraux d'humanité qui lui avaient été promis solennellement auparavant ». M. Hitler a déclaré avoir fondé sur ce refus sa décision de libérer en 1938 les Allemands d'Autriche et du pays des Sudètes.

En 1939, la situation était différente. Il ne s'agissait plus du droit de libre disposition, mais de l'espace vital. Quelques jours avant l'occupation militaire de la Tchécoslovaquie le *Völkischer Beobachter* écrivait que Brno, où venaient de se passer des incidents, comptait 60.000 Allemands et appartenait « à l'espace vital allemand ». L'expression fut reprise par toute la presse. *Mein Kampf* nous en donne la définition.

Avec la réunion de tous les Allemands dans la Grande Allemagne vient l'accroissement d'un territoire insuffisant par rapport à une population qu'une politique de la natalité fait augmenter régulièrement. Le mouvement national-socialiste doit s'efforcer de faire disparaître le désaccord entre le chiffre de la population et la superficie du territoire :

« La politique extérieure de l'État raciste doit assurer les moyens d'existence sur cette planète à la race que groupe l'État, en établissant un rapport sain, viable et conforme aux lois naturelles entre le nombre et l'accroissement de la population d'une part, l'étendue et la valeur d'un territoire d'autre

part. Seul, un espace suffisant sur cette terre assure à un peuple la liberté de l'existence. Le droit au sol et à la terre peut devenir un devoir, lorsqu'un grand peuple est conduit à la ruine, faute d'extension ». Voilà la définition de l'espace vital. Le territoire est le but de la politique extérieure puisque, si la Grande Allemagne s'avère inapte à nourrir tous ses fils, « de la nécessité de ce peuple naîtra son droit moral d'acquérir des terres étrangères ».

Quelles sont ces terres étrangères?

« La prétention de rétablir les frontières de 1914 est une insanité politique dont les conséquences seraient un véritable crime. Les frontières du Reich, en 1914, n'étaient rien moins que logiques. En réalité, elles ne groupaient pas tous les hommes de nationalité allemande et elles n'étaient pas non plus rationnelles au point de vue stratégique. Elles n'étaient pas le résultat d'une action politique réfléchie, mais bien des frontières provisoires, au cours d'une lutte nullement close; elles étaient même, en partie, le résultat des jeux du hasard! »

Si les frontières de 1914 étaient sans aucune valeur pour l'avenir de la nation allemande, de quel côté l'Allemagne doit-elle étendre son domaine?

C'est du côté de l'Est, c'est-à-dire aux dépens des Slaves, que l'expansion doit se produire.

« Aussi, nous autres nationaux-socialistes, mettons-nous délibérément le point final à la politique extérieure d'avant-guerre. Nous commençons là ou l'on avait fini il y a six cents ans. Nous arrêtons l'éternelle marche des Germains vers le Sud et vers l'Ouest de l'Europe et nous jetons nos regards sur l'Est. Nous mettons un terme à la politique coloniale et commerciale d'avant-guerre et nous inaugurons la politique territoriale de l'avenir. Et notre tâche, la mission du mouvement national-socialiste, consiste à amener notre propre peuple à ces conceptions politiques, qui lui feront voir son avenir non dans les enivrantes impressions d'une nouvelle campagne d'Alexandre, mais dans le travail assidu de la charrue allemande à laquelle le glaive n'a qu'à donner la terre. »

Les nouveaux territoires devront non seulement être conquis par les armes, mais encore colonisés par des paysans allemands.

La théorie de l'expansion allemande telle que nous venons de la retracer d'après *Mein Kampf* est-elle pratiquement susceptible de subir des modifications?

Nous indiquerons dans notre étude la nouvelle politique de l'Est après le pacte germano-russe du 23 août 1939. La théorie de l'espace vital a fait l'objet, depuis la guerre, de différentes variations.

L'une de ces variations vient d'être exposée par le professeur Carl Schmidt, théoricien officiel du national-socialisme, dans une brochure publiée sous le titre : « L'organisation des grands espaces avec interdiction d'intervention des puissances étrangères à ces grands espaces ». L'idée dominante de cet écrit est que les règles fondamentales du droit des gens doivent désormais être rejetées comme ne répondant plus aux besoins de notre temps et remplacées par un « droit » nouveau, fondé sur la force et sur l'hégémonie des « empires géants », au profit desquels doivent disparaître les petits États. Il ne faut plus admettre que des « Reichs » correspondant à de « grands espaces ». C'est ce que le professeur Schmidt appelle des « idées planétaires ».

Il n'est pas difficile de deviner, depuis la guerre, que dans la pensée des dirigeants germaniques ces empires géants sont l'Allemagne et la Russie. Pour l'Italie la question est plus douteuse.

La *Gazette de Lausanne* a fait justement remarquer que des théories de ce genre ont pour effet de supprimer le droit des petites nations à l'existence. « Est-ce manquer à la neutralité, ajoute le journal suisse, que de dire que ces théories, si elles étaient appliquées, constitueraient une menace grave à l'adresse de tous les petits États dont l'existence est indispensable à l'équilibre de l'Europe? N'y a-t-il pas là de quoi faire réfléchir tous les petits peuples qui croient encore au respect des engagements et qui sont attachés aux notions de justice et de droit, sans lesquelles le monde se transformerait en une vaste jungle? Et les neutres n'ont-ils pas le droit de s'élever avec indignation contre une pareille philosophie de la violence? »

Pour respecter la théorie de l'espace vital, les petits États ne doivent pas faire comme la Pologne. Tant que ces États

veulent vivre en paix à côté du Reich et faire du commerce avec lui, a écrit le *Völkischer Beobachter*, ils ne courent aucun danger. « Mais ceux qui deviendraient les instruments d'une domination étrangère, ceux qui porteraient atteinte aux lois immuables de « l'espace vital » le regretteront tôt ou tard. Pendant cette guerre aussi, nous ne demandons pas autre chose aux petits que de continuer avec nous leurs relations pacifiques. Mais l'Angleterre cherche par tous les moyens, y compris l'intrigue et le crime, à entraîner les neutres dans la guerre. Les petits sont placés devant une difficile décision. »

Les Allemands se servent même de « l'espace vital » pour s'arroger le droit de survoler avec leurs avions militaires le territoire de n'importe quel pays neutre, à condition de passer au-dessus d'une altitude donnée. Pour justifier leur prétention, ils invoquent la prétendue analogie existant entre la navigation maritime et la navigation aérienne. D'après leur théorie, de même que la limite des eaux territoriales a été fixée en principe à la portée efficace de l'artillerie, la souveraineté de l'État faisant place au delà de cette limite à la liberté des mers, de même la propriété de l'air ne doit s'étendre que jusqu'à la hauteur atteinte par les canons antiaériens tirant du sol. Au-dessus de cette altitude, l'atmosphère a le caractère d'une « chose commune » appartenant à tous et la navigation aérienne doit y être libre.

Cette théorie, si elle était admise, permettrait aux avions de survoler légalement la Hollande et la Belgique pour gagner plus facilement l'Angleterre ou le Nord de la France.

En tout cas, elle est contraire à l'article 1er de la convention du 13 octobre 1919 portant réglementation de la navigation aérienne. Cet article reconnaît à chaque puissance la souveraineté complète et exclusive sur l'espace atmosphérique au-dessus de son territoire.

Les éditions du parti national-socialiste ont publié un livre intitulé : « Du peuple allemand et de son espace vital » *(Vom deutschen Volk und seinem Lebensraum)* qui constitue « un manuel pour l'éducation de la jeunesse hitlérienne ». On y lit, pages 77 à 79 :

« A côté du sol inclus dans les frontières politiques du Reich,

se trouve un territoire habité par une population allemande de culture germanique. Le Reich ne comprend qu'une petite partie du peuple allemand, de l'espace germanique... Le territoire habité par des populations allemandes s'étend bien au delà du Reich actuel et renferme des États germaniques comme des minorités qui se trouvent comprises dans des États qui ne sont pas allemands ».

Le manuel continue : « Entre la France et l'Allemagne se trouvent quatre petits États indépendants : Hollande, Belgique, Luxembourg, Suisse. C'est le Reich qui fait les frais de cette situation. La plus grande partie du territoire de ces États a été arrachée au peuple allemand... A côté des pertes par la création d'États indépendants faisant partie du territoire germanique, le peuple allemand a subi des pertes par la dénationalisation de territoires allemands. Cela nous est montré par les noms de vieilles villes allemandes comme Ryssel (Lille), Doornik (Tournai), Kamerich (Cambrai), Wirten (Verdun), Tull (Toul) et Brienz (Besançon) qui aujourd'hui portent des noms français et sont entourées par des territoires de culture française ».

L'ouvrage est complété par une carte qui indique « les territoires perdus dans l'ouest ». Sur cette carte figurent la Hollande, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, l'Alsace-Lorraine.

En ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, la presse de cette région a signalé que le Führer, dans son discours du 28 avril 1939, était revenu sur ce sujet. Parlant de la renonciation du Reich aux trois départements désannexés, il a regretté que les hommes d'État français « considèrent cette attitude comme quelque chose de naturel »; or ce n'est pourtant pas ainsi que les choses se présentent! *(So liegen die Dinge nun doch nicht!)*. Que veut dire cette phrase qui ne semble pas avoir été exactement traduite en français? La tempête d'applaudissements qui accompagna au Reichstag ce passage devrait nous faire réfléchir. M. Hitler a-t-il voulu exprimer la pensée suivante : j'ai bien renoncé à l'Alsace-Lorraine, mais si les Français ne me sont pas reconnaissants de ce geste et le considèrent comme naturel, je pourrais un jour tenir un autre langage? Lors de

l'occupation militaire de la Bohême et de la Moravie, un tract indiquant les annexions réalisées ou à réaliser de 1935 à 1948 par le Reich fut distribué. Une carte y figure la Grande Allemagne comprenant la Pologne, la Yougoslavie, la Roumanie, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suisse et certaines régions de la Russie.

Depuis la guerre, la presse allemande a annoncé que si la France continuait à se solidariser avec l'Angleterre, la politique suivie à son égard pourrait être « reconsidérée ».

II. — L'Europe Centrale et l'expansion vers le Sud-Est

Après l'Anschluss [1], après l'annexion du pays des Sudètes au Reich, la presse allemande a constaté avec une satisfaction bruyante que la voie vers le Danube et les Balkans était libre. La Grande Allemagne forme un bloc de 80 millions d'habitants qui forcera les États de l'Europe sud-orientale à entrer dans son orbite. On ne peut s'empêcher, en lisant ces lignes, de penser à celles écrites, avant ou pendant la guerre de 1914, par les pangermanistes. Elles indiquent les différentes phases que Guillaume II comptait adopter dans sa politique d'expansion. Le processus suivi par M. Hitler n'est pas différent mais avec des variations.

Le premier stade — le point de départ — est la constitution de la *Mitteleuropa*. Le général von Bernhardi, porte-parole du grand état-major allemand, écrivait, en 1912, dans son livre *Notre Avenir*, qu'il fallait « élargir la Triple Alliance en une confédération des États de l'Europe centrale »...

« Par là nous pourrions améliorer considérablement notre situation militaire et donner à notre politique maritime une base plus grande », ajoutait le général. D'autres pangermanistes, comme Paul de Lagarde ou Constantin Frantz, voulaient constituer une Europe unifiée, dont les frontières auraient été analogues à celles du Saint-Empire Romain. « Le noyau solide d'une union des États européens est formé, écrivait, en 1915, l'économiste von Liszt, par les deux puissances centrales,

1. Sur l'Anschluss voir mon étude : *l'Etat national-socialiste, op. cit.*

l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, en raison de leur situation géographique et de leur force militaire... » M. Naumann, député au Reichstag, s'était fait, dans son livre *Mitteleuropa* (l'Europe centrale), l'apôtre de la création d'un État économique de l'Europe centrale qui devait se former de la même façon que le *Zollverein*, organisé jadis par la Prusse.

Le second stade est la marche vers l'Est, le *Drang nach Osten*, en partant de la *Mitteleuropa* qui apparaît ainsi comme la base de l'expansion allemande. Pour les pangermanistes de 1914, l'Allemagne se trouvait dans la nécessité de créer un « Empire de l'Europe centrale » qui écarterait le danger russe et dont la « digue de protection s'étendrait depuis le cap Nord jusqu'à la Mer Noire et se prolongerait jusqu'au Caucase et au golfe Persique ». D'autres États s'adjoindraient même à la Confédération de l'Europe centrale : « La Suède, le Danemark, la Norvège, la Hollande, la Russie, la Roumanie et la Bulgarie devraient naturellement adhérer à cette union qui sera d'abord fondée par les deux Empires et qui, si l'on ajoute la Turquie, remplira le cadre de l'Empire fédéral Cap Nord-Bagdad[1] ».

Le rêve des pangermanistes de mettre l'Allemagne à la tête de tous les peuples germaniques de l'Europe centrale, de les grouper autour d'elle de manière à entreprendre, d'accord avec eux, tous les actes de la vie politique extérieure, a failli se réaliser durant la guerre de 1914-1918.

L'année 1938, par l'annexion de l'Autriche et du pays des Sudètes, a connu la réalisation de la *Mitteleuropa*. L'année 1939 a eu une tentative de *Drang nach Osten*.

* * *

Nous avons ci-dessus cité la conception allemande de « l'espace vital », du « droit vital ». « Il n'y a pas de peuple au monde qui renoncera à son droit vital, tout au plus ajournera-t-il le moment de le formuler », a écrit la *Frankfurter Zeitung* qui a précisé que l'ancien système, suivant lequel les déficits de la balance commerciale étaient comblés par des mouvements

1. J. Aulneau, *Histoire de l'Europe Centrale.*

de capitaux, serait presque impossible à rétablir dans les pays autarciques.

Ceux-ci ont adopté une politique qui les rend indépendants de la conjoncture internationale. Grâce à ce système, ils maintiennent la stabilité de leur monnaie et échappent au chômage. Toutefois, leur base économique est trop étroite, leurs besoins de matières premières sont tels qu'ils arrivent difficilement à équilibrer leur balance de paiements. Il faudrait qu'ils élargissent cette base, ce qui ne peut se faire que par des agrandissements de territoire :

« En développant chez eux la production de matières premières importantes, les États totalitaires cherchent à alléger leur balance de payements. Mais cette méthode rencontre ses limites dans des facteurs économiques et techniques. Un élargissement de leur base économique pourrait seul apporter aux États autoritaires la véritable solution. Plus grande est la base territoriale où ils peuvent puiser, avec l'énergie qui leur est propre, produits alimentaires et matières premières, moins ils se voient forcés de soumettre leur entourage à une concurrence d'une violence parfois douloureuse. Ainsi peut disparaître un foyer de tension politique ».

C'est donc par la constitution d'un grand territoire que le IIIe Reich entend assurer l'avenir de son économie. On est ainsi ramené à la théorie des empires géants que nous indiquions au début de cette étude.

La *Frankfurter Zeitung* a terminé son article en citant la déclaration suivante du secrétaire d'État Neumann dans la revue le *Plan de quatre ans :*

« Il est difficile d'admettre que l'Allemagne puisse récupérer par des mesures purement économiques toute la force qu'elle a perdue par l'issue malheureuse de la guerre. Ce problème ne peut être résolu uniquement par un plan économique, mais par la politique. Le plan de quatre ans tire son importance capitale du fait qu'il doit préparer cette politique ».

Cette conclusion d'un journal modéré se passait de commentaires, surtout avant les événements du mois de mars 1939.

*
* *

Au début de 1940, on est en droit de se demander la voie que suivra dans l'Est la politique allemande d'expansion, surtout après le pacte germano-russe du 23 août 1939. Il n'est pas inutile cependant pour mieux pénétrer le sujet de montrer comment se dessinait cette politique en 1938 et en 1939.

Utilisant l'avantage stratégique que lui donne son installation en Bohême, s'efforçant de constituer un immense bloc économique d'ailleurs imposé par les circonstances, l'Allemagne commençait le *Drang nach Osten.*

Il suffisait de lire les journaux et les revues du Reich pour se rendre compte de l'importance donnée à cette question par la publication de nombreuses études. C'était d'abord la mission qui incombait à Vienne dans le *Drang nach Osten.*

Avant 1914, l'Empire considérait déjà l'Autriche comme la sentinelle avancée de la Grande Allemagne dans les Balkans. La *Wiener Zeitung* écrivait que Vienne serait le pont entre l'Allemagne et l'Europe sud-orientale. Il incomberait à Vienne d'entretenir des relations politiques, intellectuelles, économiques, avec les différents groupes allemands ou germanophiles en Europe centrale. La presse allemande appelait Vienne le « Hambourg de l'Est » en expliquant que cette ville, grâce à sa situation, serait désormais la porte de sortie du commerce de la Grande Allemagne vers l'Est et le Sud-Est. Les autorités y prévoyaient la création d'un « Institut pour l'Europe sud-orientale » destiné à entretenir des relations avec la région danubienne. Cet établissement devrait être rattaché à l'Institut pour le germanisme à l'étranger de Stuttgart. Le ministre de l'Économie du Reich décidait de maintenir la foire de Vienne et même d'agrandir considérablement son cadre. De même le IIIe Reich commençait à construire un grand port à Vienne.

Comme les pangermanistes de 1914, les nationaux-socialistes du IIIe Reich cherchent à constituer en Europe centrale un grand territoire économique.

La campagne de la presse allemande pour le *Drang nach*

Osten coïncidait avec le voyage de M. Funk, ministre de l'Economie du Reich, dans l'Europe sud-orientale. Le grand thème de ce voyage fut le suivant : l'économie allemande et l'économie des pays du Sud-Est sont complémentaires. Le commerce de la Grande Allemagne avec la Hongrie et les États balkaniques présentait à peu près les mêmes caractéristiques : acquisition par l'Allemagne et l'Autriche de denrées alimentaires, de matières premières, payées pour la plus grande part grâce aux ventes d'articles finis. La Roumanie ajoutait aux exportations de denrées les exportations de pétrole et de ses dérivés de raffinage : essences et huiles minérales. Cette dernière puissance a d'ailleurs conclu un accord économique avec l'Allemagne sur les bases ci-dessus. Certains milieux du Reich envisageaient des investissements massifs dans l'industrie du pétrole, afin de permettre la recherche de nouveaux gisements.

L'économie allemande étant, même en temps de paix, une économie de guerre, les publicistes hitlériens faisaient remarquer que la constitution de ce grand territoire permettrait de se procurer les matières premières et les denrées alimentaires dont l'importation, par les ports de la mer du Nord, risquerait d'être suspendue. Le IIIe Reich consentait d'ailleurs des sacrifices importants pour créer un courant d'échanges avec l'Europe sud-orientale : les matières premières et les produits agricoles livrés par les États du Sud-Est étaient payés à un prix supérieur aux prix mondiaux. Par ailleurs, l'Allemagne vendait ses produits industriels à un prix très bas. La contre-partie des pertes était évidemment retrouvée sur le marché intérieur. La politique commerciale de l'Allemagne vis-à-vis des États danubiens était d'ailleurs présentée d'une façon habile : la première ne cherchait qu'à enrichir les seconds en leur offrant pour leurs denrées agricoles des prix rémunérateurs. Il était cependant difficile de soutenir qu'une orientation économique « complémentaire » n'amènerait pas, tôt ou tard, la dépendance politique !

*
* *

Cette politique d'expansion avait besoin d'un axe, c'est-à-dire du canal Rhin-Main-Danube[1]. Peu après l'Anschluss, le 18 mai 1938, le gouvernement allemand avait publié une loi édictant que « la voie navigable d'Empire destinée à rattacher le Rhin au Danube par le Main serait terminée en 1945. En même temps, le cours du Danube situé en aval était aménagé en voie navigable d'Empire jusqu'à la frontière impériale en dessous de Vienne ». L'opinion allemande attribuait une grande importance à la construction du canal Rhin-Main-Danube. La presse l'avait aussitôt appelé : « la voie du Führer de la mer du Nord à la mer Noire ».

Les sommes nécessaires à ces travaux étaient prévues chaque année par les services du budget impérial. On comptait sur une dépense de 750 millions de reichsmarks. La contribution de la Bavière était limitée à 50 millions. Sur le territoire bavarois, les constructions étaient exécutées par la Société anonyme Rhin-Main-Danube de Munich; sur le territoire autrichien, elles étaient faites par les autorités compétentes du pays. La Société R. M. D. exécutait les travaux suivant les plans approuvés par le ministre des Communications. La loi lui donnait le droit d'expropriation.

La liaison Rhin-Danube pouvait être réalisée soit par le Neckar, soit par le Main. Le IIIe Reich avait choisi le Main et l'ancien canal Ludwig, ce dernier devant être l'objet de profondes transformations. Il résultait des renseignements publiés par la *Gazette de Francfort* que, dans le cadre de ce programme, la canalisation du Rhin jusqu'à Wurzbourg serait d'abord terminée. On devait ensuite la continuer par étapes jusqu'à Bamberg. De là, partirait un canal allant rejoindre le Danube à Kelheim, par Nuremberg. En même temps, le Danube serait aménagé sur le territoire autrichien. La voie navigable aurait, d'un bout à l'autre, une profondeur de 2 m. 30 à 2 m. 50 et pourrait être utilisée par les chalands de 1.500 tonnes.

1. Voir mon étude : Le canal Rhin-Main-Danube et l'expansion allemande. *Navigation du Rhin*, août 1938.

La nouvelle voie permettrait une communication fluviale directe entre la Mer Noire et Rotterdam. Elle servirait à ouvrir au trafic le territoire allemand entre Vienne et la Ruhr. Le but principal était d'amener les régions très industrialisées de l'Allemagne situées sur le Rhin inférieur à communiquer favorablement avec l'Autriche, les pays agricoles et producteurs de matières premières du bassin sud-est du Danube. La nouvelle voie fluviale devait faciliter l'échange de la houille de la Ruhr, des minerais et des autres matières premières de l'Autriche, des pays balkaniques; elle devait aussi donner à la Bavière et à l'Autriche les mêmes conditions de travail et de trafic économique qu'aux différents pays allemands.

Le tracé géographique du canal Rhin-Main-Danube indiquait la route que l'Allemagne entendait suivre dans son expansion vers le Sud-Est.

Nous rappellerons, à ce propos, le traité de commerce germano-roumain du 23 mars 1939 qui a concédé au IIIe Reich des avantages et privilèges sans précédent en matière d'échanges commerciaux entre États souverains. Sans doute la Roumanie conserve le droit de signer des accords économiques avec d'autres puissances, mais en fait le Reich exerce un certain contrôle sur sa production agricole, forestière, minière et industrielle.

Le blocus temporaire, imposé durant l'hiver 1939-1940 par le mauvais temps aux exportations des Balkans vers le Reich, indique bien toute l'importance économique de cette région pour l'Allemagne.

III. — Le protectorat sur la Bohême et la Moravie. La « vassalisation » de la Slovaquie.

Le prétexte de l'intervention armée contre la Tchécoslovaquie fut la destitution par le gouvernement tchèque du gouvernement slovaque de Mgr Tiso. Mais on peut remarquer que les opérations se sont déroulées suivant un plan qui avait déjà fait ses preuves lors de la réalisation de l'Anschluss et du premier démembrement de la Tchécoslovaquie : attaques

de la presse allemande contre le gouvernement responsable, convocation auprès de M. Hitler du chef de la minorité opprimée, ultimatum de Berlin, proclamation du leader en faveur de l'indépendance sous la haute protection du Führer, concentration de troupes allemandes aux frontières, intervention armée sous prétexte de troubles qui menacent les Allemands.

La presse allemande a, après le coup de force du 15 mars 1939, écrit qu'il s'agissait de rétablir un état de choses qui avait duré mille ans, ou encore de renouer l'ancienne tradition impériale dans la conviction qu'il n'y avait d'avenir possible pour la Bohême et la Moravie que si elles partageaient les destins du Reich.

M. Hitler, dans son discours du 28 avril, a prétendu qu'il avait rendu un service considérable à la paix en détruisant un dépôt d'explosifs dangereux pour l'Europe centrale. On voit combien il est facile de dénaturer la vérité! A vrai dire, l'Allemagne a fait contre la Tchécoslovaquie une opération destinée à lui procurer un butin militaire et économique. Le matériel, représenté par M. Hitler comme saisi dans l'intérêt de la paix, n'est en réalité qu'un gain lui permettant d'armer un nombre de divisions égal à celui de l'ancienne armée tchèque.

Il semble, en outre, que le Reich ait voulu fortifier stratégiquement sa position. Par l'occupation de la Moravie et de la Bohême, par la « vassalisation » de l'État slovaque, il complétait l'encerclement de la Pologne. Les mâchoires de la tenaille destinée à enserrer la Pologne étaient ainsi fixées au sud. Le dispositif général des armées allemandes, lors de l'attaque du 1er septembre 1939, est la conséquence de cet encerclement. Le groupe des armées du Nord, aux ordres du colonel-général von Bock, se composait de l'armée de Prusse orientale et de l'armée de Poméranie.

Le groupe des armées du Sud, commandé par le colonel-général von Runstedt, se concentra en Silésie et en Slovaquie pour marcher sur Cracovie et la Galicie afin de couper la Pologne de la Hongrie et de la Roumanie.

L'annexion déguisée de la Bohême et de la Moravie ne saurait renforcer l'Allemagne comme celle de l'Autriche et

du pays des Sudètes. Elle est plutôt de nature à lui créer des difficultés politiques. Les événements l'ont déjà prouvé. Les Tchèques ne seront jamais de bons Allemands. Ils ont su résister à l'oppression germanique, de la Montagne Blanche au Traité de Versailles. Un grand Empire comprenant des éléments hétérogènes renferme des germes de décomposition. Le III[e] Reich est, en effet, devenu, après le partage de la Pologne, le deuxième État slave par la population (29 millions sur 105 millions d'habitants). Que vaut la formule : « un peuple, un Reich, un Führer »?

A peine les troupes allemandes avaient-elles franchi la frontière germano-tchèque que les milieux économiques allemands calculaient avidement les ressources que le nouveau coup de force pouvait apporter au Reich. Un journal modéré comme la *Frankfurter Zeitung* présentait l'affaire en affirmant que les dangers, qui avaient résulté pour l'économie tchécoslovaque du déséquilibre provoqué par la perte du pays des Sudètes, seront écartés maintenant par l'annexion de la Bohême et de la Moravie au Reich grand-allemand. Mais il ressortait des études publiées par le même journal que le III[e] Reich cherchait bien à utiliser le protectorat dans l'intérêt de son système économique. Il s'agissait surtout de prendre dans les deux provinces les produits qui manquaient au Reich, sans se soucier des restrictions à leur imposer.

*
* *

Le statut politique des territoires occupés fut réglé par le décret du Führer du 16 mars 1939 « sur le protectorat de la Bohême et de la Moravie ». Il semble opportun d'en donner le texte qui, dans les circonstances actuelles, apparaît plus édifiant que tous les commentaires que l'on pourrait formuler, surtout après l'exposé que nous venons de faire :

« Pendant un millénaire, les pays de Bohême et de Moravie ont appartenu à l'espace vital du peuple allemand. Par la violence et la déraison, ils ont été arrachés arbitrairement à leur entourage historique et sont devenus enfin, par leur incor-

poration dans l'édifice artificiel de la Tchécoslovaquie, un foyer de troubles constants.

« D'année en année, le danger a augmenté de voir cette région devenir, comme elle le fut dans le passé, une nouvelle menace effroyable pour la paix européenne. Car l'État tchécoslovaque et ses dirigeants n'avaient pas réussi à organiser raisonnablement la vie en commun des groupes ethniques qu'ils avaient réunis arbitrairement et n'avaient pas réussi à éveiller et à vivifier l'intérêt de tous les participants pour le maintien de leur État commun. L'État tchécoslovaque a montré ainsi qu'il n'était pas viable intérieurement et il s'est, maintenant, réellement désagrégé.

« Le Reich allemand, lui, ne peut supporter des troubles constants dans des régions si importantes pour sa propre sécurité et sa paix, aussi bien que pour le bien-être général et la paix générale.

« Un jour ou l'autre, la puissance qui, par l'histoire et par sa situation géographique, est la plus intéressée et la plus touchée aurait eu à en subir les conséquences les plus graves.

« Le Reich allemand ne fait qu'agir en vertu de la nécessité de sa propre conservation en se décidant à intervenir décisivement pour rétablir les bases d'un ordre raisonnable en Europe Centrale et en prenant les mesures qui en résultent. Car il a déjà prouvé, au cours de son passé historique millénaire, qu'il a la mission, tant en raison de la grandeur que des qualités du peuple allemand, de résoudre cette tâche.

« Animé par le désir sérieux de servir les véritables intérêts des peuples qui habitent cet espace vital et d'assurer la vie propre nationale du peuple allemand et tchèque, d'être utile à la paix et au bien-être de tous, je décrète, au nom du Reich allemand, ce qui suit pour la vie en commun et l'avenir des habitants de ces régions :

« 1° Les parties de l'ancienne République tchécoslovaque occupées en mars 1939 par les troupes allemandes appartiennent désormais au territoire du Reich grand-allemand et passent, en qualité de « protectorat de Bohême et de Moravie[1] », sous

1. *Protektorat Böhmen und Mähren.*

sa protection. Autant que l'exigera la défense du Reich, le Führer décidera, pour certaines parties de ces territoires, un règlement différent.

« 2° Les Allemands [1] qui habitent le protectorat deviennent citoyens du Reich, d'après les prescriptions de la loi de septembre 1935 sur la citoyenneté. Ils seront ainsi soumis aux prescriptions pour la protection du sang et de l'honneur allemands. Ils dépendent de la juridiction allemande.

« Les autres habitants de la Bohême et de la Moravie seront citoyens du protectorat de Bohême et de Moravie.

« 3° Le protectorat de Bohême et de Moravie est autonome et s'administre lui-même. Il exerce les droits de souveraineté qui lui reviennent dans le cadre du protectorat en harmonie avec les intérêts politiques, militaires et économiques du Reich. Ces droits de souveraineté seront assurés par des organes propres, par des administrations propres, avec leurs propres fonctionnaires.

« 4° Le chef de l'administration autonome du protectorat de Bohême et de Moravie jouit de la protection et des prérogatives honorifiques d'un chef d'État. Le chef du protectorat ne peut exercer ses fonctions que s'il jouit de la confiance du Führer et chancelier.

« 5° Le Führer nomme un protecteur au nom du Reich en Bohême et en Moravie [2] avec siège à Prague pour défendre les intérêts du Reich. Le protecteur du Reich, en qualité de représentant du Führer et de commissaire du gouvernement du Reich, a pour tâche de faire respecter les directives politiques du Führer. Les membres du gouvernement du protectorat sont confirmés par le protecteur du Reich qui peut retirer son investiture. Le protecteur du Reich est autorisé à se faire mettre au courant de toutes les mesures du gouvernement du protectorat et à lui donner des conseils. Il peut s'opposer à des mesures de nature à nuire au Reich et, en cas de danger et de retard, prendre les décrets nécessaires dans l'intérêt commun.

« La proclamation des lois et décrets et autres mesures juridiques, ainsi que l'exécution de mesures d'administration

1. *Die volksdeutschen Bewohner.*
2. *Reichsprotektor in Böhmen und Mähren.*

ou de jugements légaux, sont suspendues par le veto du protecteur du Reich.

« 6° Les affaires extérieures du protectorat, en particulier la protection de ses ressortissants à l'étranger, sont assurées par le Reich. Le Reich dirigera les affaires extérieures dans l'intérêt commun.

« Le protectorat aura auprès du gouvernement du Reich un représentant qui portera le titre officiel de ministre plénipotentiaire.

« 7° Le Reich accorde sa protection militaire au protectorat. Pour exercer cette protection, le Reich entretient dans le protectorat des garnisons et des installations militaires. Pour le maintien de la sécurité et de l'ordre intérieur, le protectorat peut constituer des formations propres. L'organisation, la puissance, le nombre et l'armement de ces formations sont prescrits par le gouvernement du Reich.

« 8° Le Reich surveille immédiatement les communications ainsi que les postes et la radio.

« 9° Le protectorat appartient au territoire douanier du Reich allemand et est soumis à sa souveraineté douanière.

« 10° La monnaie légale est le mark et, jusqu'à nouvelle décision, la couronne. Le taux de conversion de ces deux monnaies sera fixé par le gouvernement du Reich.

« 11° Le Reich peut décréter des prescriptions juridiques valables pour le protectorat, autant que l'exige l'intérêt commun. Autant qu'un besoin commun existe, le Reich peut prendre en charge des sections de l'administration et instituer les administrations du Reich nécessaires à cet effet. Le Reich peut prendre les mesures nécessaires pour le maintien de la sécurité et de l'ordre.

« 12° Le droit en vigueur en Bohême et en Moravie reste valable, pour autant qu'il ne contrevient pas à la protection assumée par le Reich.

« 13° Le ministre de l'intérieur du Reich prendra, en accord avec les autres ministres du Reich intéressés, toutes les mesures administratives nécessaires pour la réalisation ou le complément de ce décret. »

Le décret est signé par le Führer, le ministre de l'intérieur

du Reich, le ministre des affaires étrangères du Reich, et par le chef de la chancellerie du Reich.

Le protectorat allemand sur la Bohême et la Moravie n'a aucune analogie avec le statut des autres États européens. Il ne ressemble pas au régime de la Bohême dans l'Autriche-Hongrie, ni à la constitution des anciens États allemands du IIe Reich. On le comparerait plutôt à un protectorat colonial. Il crée, en effet, deux sortes de citoyens : les Allemands de race ayant seuls la nationalité allemande, tandis que les Tchèques sont de simples habitants du Reich ayant droit à la protection militaire et diplomatique, sans posséder les mêmes prérogatives. Les conditions sont toutefois beaucoup plus sévères puisqu'il s'agit d'un régime d'oppression malgré un simulacre d'autonomie. Comme le Führer ne pouvait réunir à l'Allemagne devenue un État unitaire les Tchèques, ainsi qu'il l'avait fait pour les Autrichiens, il a eu recours à une formule d'annexion mitigée qui évitait les graves inconvénients d'une incorporation pure et simple au Reich.

*
* *

Le décret instituant le protectorat allemand sur la Bohême et la Moravie était à peine publié que M. Hitler recevait un télégramme de la Slovaquie — qui venait de proclamer son indépendance — demandant à son tour à être placée sous la protection du Reich grand-allemand.

Le traité de protection de la Slovaquie avec le Reich est daté de Vienne le 18 mars et de Berlin le 23 mars. Il est signé d'un côté par le ministre des affaires étrangères du Reich, M. von Ribbentrop, de l'autre par le président du conseil slovaque, Mgr Tiso, ainsi que par les ministres Tuka et Durcansky.

Le préambule déclare que le gouvernement du Reich et le gouvernement slovaque ont convenu de régler par un traité les conséquences de l'appel adressé par l'État slovaque à la protection du Reich.

Dans cette intention, les dispositions suivantes ont été prises :

« Art. 1er. — Le Reich allemand se charge de la protection de l'indépendance politique de l'État slovaque et de l'intégrité de son territoire.

« Art. 2. — Pour l'application de la protection assumée par le Reich, l'armée a le droit à tout moment de construire des installations militaires et d'occuper avec les forces qu'elle jugera nécessaires une zone limitée à l'ouest par la frontière de l'État slovaque et à l'est par la ligne générale qui suit la lisière orientale des Petites Carpathes, la lisière orientale des Carpathes Blanches et la lisière orientale des montagnes de Javornik.

Le gouvernement slovaque prendra les mesures pour que les terrains nécessaires à ces installations militaires soient mis à la disposition de l'armée allemande.

En outre, le gouvernement approuvera le règlement nécessaire au passage en franchise de ce qui est nécessaire aux troupes allemandes et aux fournitures dont ont besoin les installations militaires.

Dans la zone précitée, la souveraineté militaire est assumée par l'armée allemande. Les personnes de nationalité allemande qui sont occupées, sur la base d'un contrat privé, à l'édification des installations militaires dans la zone désignée, seront soumises à la juridiction allemande.

« Art. 3. — Le gouvernement slovaque organisera ses propres forces militaires en accord étroit avec l'armée allemande.

« Art. 4. — En conformité avec le rapport de protection ainsi conclu, le gouvernement slovaque mènera sa politique étrangère dans un accord constant et étroit avec le gouvernement allemand.

« Art. 5. — Ce traité entre en vigueur dès sa signature et est valable pour 25 ans. Les deux gouvernements s'entendront à temps avant l'expiration de ce délai pour une prolongation. »

Le traité germano-slovaque précise la protection militaire promise par l'Allemagne, sous une forme qui ne manquera pas de causer une certaine surprise. Ce traité consiste essentiellement à autoriser le Reich à construire des fortifications non seulement le long de sa frontière avec la Slovaquie, mais en territoire slovaque. Ces fortifications constituent une protec-

tion pour l'Allemagne et non pour la Slovaquie dont les autres frontières restent ouvertes. Mais, comme nous l'avons exposé ci-dessus, tout l'intérêt pour l'Allemagne était d'avoir au sud une base d'attaque contre la Pologne. Au surplus la Slovaquie s'est engagée à adapter sa politique extérieure à celle de l'Allemagne, c'est-à-dire qu'elle est devenue un instrument entre ses mains.

La Slovaquie, désormais État vassal du IIIe Reich, s'étend sur 38.456 kilomètres carrés et compte 2,5 millions d'habitants, dont environ 150.000 Allemands. 57 % de la population travaillent dans l'agriculture et dans l'exploitation forestière, 30 % sont employés dans l'industrie. La plus grande richesse du pays est constituée par ses forêts. Leur exploitation peut fournir annuellement près de 500.000 mètres cubes de bois. La production de céréales est de 1,19 millions de tonnes par an. Le cheptel compte 898.000 bovins et 529.000 porcs. Les richesses du sous-sol sont à peine exploitées. Elles sont constituées par du lignite, des minerais de fer, des minerais de manganèse, des minerais de plomb, de zinc, d'argent, d'or et d'antimoine, ainsi que par de l'huile minérale et du gaz des marais.

IV. — Le Partage de la Pologne.

Le discours du 28 avril 1939, au Reichstag, indiquait la Pologne comme le prochain objectif de l'expansion allemande.

Il semblait devoir marquer le point de départ d'une vaste entreprise du IIIe Reich à l'Est afin de conquérir les terres à blé de l'Ukraine, les champs pétrolifères de la Galicie et de la Roumanie. Or, si cette entreprise fut commencée, elle fut, par contre, limitée par le Führer qui voulait à tout prix éviter la reconstitution, comme pendant la guerre de 1914-1918, d'un front à l'Est.

On n'a pas assez porté attention en France à un livre publié en 1938, à Munich, sous le titre *Der Zusammenbruch des zweiten Reiches*, « l'Effondrement du IIe Reich », par M. Ludwig Gessner. L'ouvrage de M. Gessner, ancien officier de la Reichswehr, bénéficie d'une lettre-préface du général Hierl, chef du

service du travail du Reich. C'est donc un manuel officieux de politique nationale-socialiste. Il annonçait l'accord germano-russe et en donnait les raisons[1].

Les successeurs de Bismarck ont commis une faute en ouvrant la voie à l'alliance franco-russe d'abord, en refusant de renouveler le « traité de contre-assurance que le grand chancelier avait su ménager... Depuis lors, l'Allemagne avait à faire face sur deux fronts, à l'est et à l'ouest, et se trouvait ainsi dans une situation très grave ». Les principaux obstacles à l'expansion allemande ont disparu avec l'effondrement des « édifices étatiques centre-européens et est-européens ». « La dualité des fronts, face aux grandes puissances occidentales d'un côté, à l'ensemble des Slaves de l'autre, signifiait, étant donné la quantité énorme et en croissance constante des forces et des moyens unis contre nous, un danger d'avenir d'une gravité difficilement surestimable. On pouvait prévoir que les ennemis, en faisant durer intentionnellement la lutte armée, atteindraient nécessairement en fin de compte une supériorité que les puissances centrales ne pourraient plus compenser suffisamment, même en tendant au maximum leurs efforts d'armement : dans cette course, les adversaires de l'Est, riches en hommes et en matières premières, auraient toujours tenu le bon bout. » Pour écarter ce danger, il fallait donc modifier les rapports germano-russes : « Cette charge initiale a aujourd'hui disparu. A la recréer, les nouveaux efforts d'encerclement des ennemis ont à la longue peu de chances de réussir. Les fronts de 1914 sont dissous une fois pour toutes et déjà le grand antagonisme idéologique de notre temps commence à jouer et à exercer une influence directrice toujours plus forte. Quoiqu'on ne puisse pas encore prévoir la situation définitive qui sortira des oscillations présentes, on peut cependant déclarer improbable une restauration de l'ancien groupement. »

Ces lignes prophétiques n'expliquent-elles pas la guerre de 1939?

Il fallait donc s'entendre avec la Russie, quitte à renier la doctrine antimarxiste du national-socialisme. Un tel ren-

1. Voir la traduction française des principaux passages par le professeur Eisenmann, dans *l'Allemagne contemporaine*, des 20 juin et 20 juillet 1939.

versement ne pouvait guère avoir lieu que dans un pays comme l'Allemagne où le libre arbitre n'existe pas, mais où la mystique a toujours exercé un attrait incontestable auprès des masses. Il y a là un point de ressemblance avec la Russie. A l'heure où sont écrites ces lignes, la radio allemande célèbre l'alliance du national-socialisme et du bolchevisme contre le capitalisme et l'impérialisme franco-anglais qui oppriment les ouvriers.

La Pologne, attaquée le 1er septembre 1939, allait, par un cinquième partage, faire les frais de l'opération. Comme en 1772, en 1793, en 1795, le destin tragique de cet État est de se trouver du côté de l'Allemagne sur la route de l'expansion vers l'Orient et du côté de la Russie sur le chemin de l'invasion des puissances occidentales. L'opération allait d'ailleurs prendre une grande ampleur. Les événements montrent chaque jour qu'il ne s'agit plus seulement d'un partage de la Pologne, mais de l'Est européen. Devant son ardent désir de réussir, le Führer sacrifia, en plus de sa doctrine, des ambitions territoriales. Ne nourrit-il pas le projet, en amenant la menace russe aux portes de l'Occident, de nous forcer à composer avec lui afin de rejeter le bolchevisme vers les steppes de l'Asie ?

Le *Livre Jaune*, publié par le gouvernement français, a apporté sur les origines de la guerre une série de documents sur lesquels il est inutile de revenir. Notre étude ne visera que certains faits importants.

Le pacte germano-russe du 23 août 1939 contient dans son préambule une référence « aux prescriptions fondamentales du traité de neutralité de 1926 ». C'est donc que, malgré toutes les manifestations oratoires, le national-socialisme n'avait pas complètement abandonné la politique de Rapallo. Le traité du 23 août était présenté comme un pacte de non-agression et de consultation. Dans la stupeur de l'événement, on pensait qu'il s'agissait seulement d'une déclaration de neutralité au cas d'un conflit germano-polonais. Or le 17 septembre la Russie attaquait la Pologne dans le dos sous prétexte qu'il n'y avait plus de gouvernement polonais, que les traités conclus entre la Pologne et l'U.R.S.S. n'existaient plus, qu'il fallait assurer la

protection des Ukrainiens et des Blancs-Russiens. Tous ces motifs ressemblent étrangement à ceux invoqués lors des trois partages! La neutralité se transformait en collaboration rendue publique par la déclaration du 28 septembre 1939 :

« Le gouvernement du Reich et le gouvernement de l'Union soviétique ayant réglé, par l'arrangement signé aujourd'hui, définitivement les questions qui découlent de la dissolution de l'État polonais et ayant ainsi créé une base sûre pour une paix durable en Europe orientale, expriment en commun l'opinion qu'il correspondrait aux véritables intérêts de toutes les nations de mettre fin à l'état de guerre qui existe entre l'Allemagne, d'une part, la France et l'Angleterre, d'autre part.

« Les deux gouvernements entreprendront donc des efforts communs, le cas échéant, d'accord avec d'autres puissances amies pour parvenir le plus rapidement possible à ce but.

« Si toutefois les efforts des deux gouvernements restaient sans succès, le fait serait alors constaté que l'Angleterre et la France sont responsables de la continuation de la guerre. Dans le cas de cette continuation, les gouvernements d'Allemagne et de l'Union soviétique se consulteraient réciproquement sur les mesures nécessaires. »

Le règlement représenté comme définitif des « questions qui découlent de la dissolution de l'État polonais » est le traité germano-soviétique de délimitation des frontières et d'amitié, signé à Moscou le 28 septembre 1939. Le traité contient un nouveau partage de la Pologne que le préambule s'efforce de justifier.

« Le gouvernement du Reich et le gouvernement de l'U.R.S.S., après l'écroulement de l'ex-État polonais, considèrent exclusivement comme leur tâche de rétablir l'ordre et le calme dans ces territoires et d'assurer aux populations qui y sont établies une existence pacifique répondant à leur originalité ethnique. » Faire régner l'ordre à Varsovie : la formule historique est célèbre.

Le tracé de la frontière va d'Augustow jusqu'à la Pisa et descend la Narew jusqu'à Ostrolenka. De là, il oblique vers le sud-est, jusqu'à Nur, sur la rivière Bug, et la suit jusqu'à Krystynopol. Le tracé revient ensuite vers l'ouest par Rawa-Ruska et Lubaczow pour rejoindre le San qu'il remonte jus-

qu'à sa source. Ainsi les Allemands s'attribuent Dantzig, Posen, Lodz, Cracovie, la région de Varsovie et le cours de la Vistule. Les Russes ont Brest-Litowsk, Lwow, Pinsk, toutes les contrées peuplées d'Ukrainiens et de Russes-Blancs. L'expansion du IIIe Reich vers les terres à blé de l'Ukraine est donc bloquée. Malgré les termes employés dans les accords germano-russes, on peut se demander si l'arrêt de l'expansion du IIIe Reich est « définitif ». Nous avons ci-dessus exposé les raisons de cet arrêt.

Suivant l'article 3 du traité de délimitation, les mesures de restauration politique sont prises, dans les territoires à l'ouest de la ligne de démarcation ci-dessus indiquée, par le gouvernement du Reich; dans les territoires à l'est de cette ligne par le gouvernement de l'Union soviétique. Le gouvernement allemand a divisé son lot polonais en deux parties : l'une a été annexée au Reich, l'autre constitue un territoire occupé. La première — 79.000 kilomètres carrés et 7.900.000 habitants — forme d'une part le Reichsgau de Dantzig avec la Poméranie, quelques districts septentrionaux de la Posnanie, le district de Marienverder qui faisait jusqu'ici partie de la Prusse Orientale, d'autre part le Reichsgau du Wartheland avec Posen et Lodz. Le IIIe Reich a donc porté ses frontières en territoire polonais au delà de celles de 1914.

La seconde — 107.000 kil. carrés et 12.600.000 habitants — constitue le gouvernement général de Pologne, occupé militairement et administré par un ministre du Reich, M. Frank. Le gouvernement général serait destiné à être une réserve de Polonais et d'Israélites qui y seraient transférés dans la région de Lublin notamment.

La situation n'est pas sans analogie avec celle de 1917-1918, c'est-à-dire du quatrième partage. Si au traité de Brest-Litowsk, le 3 mars 1918, la Russie renonça à Varsovie, les Allemands ne purent, malgré les Lettres patentes du 12 septembre 1917, créer un État polonais.

Après avoir accompli leur larcin, les deux gouvernements terminent leur convention de démembrement par un article 4 déclarant qu'ils considèrent « le présent règlement comme un fondement assuré pour le développement et le progrès des rela-

tions amicales entre les deux peuples ». Le premier traité de partage, signé à Saint-Pétersbourg le 25 juillet 1772, débutait par la formule suivante : « Au nom de la Très Sainte Trinité... par crainte de la décomposition totale de l'État polonais ». L'hypocrisie n'est pas même exclue d'une mauvaise action! En 1939, elle revêt une forme laïque que les prédécesseurs de MM. Hitler et Staline ne connaissaient pas encore en 1772.

Le Führer croit-il trouver une compensation à la limite imposée à l'expansion du IIIe Reich dans l'accord économique dont le principe consistant à établir une coopération commerciale pour une longue période d'années a été posé le 28 septembre par un échange de lettres entre M. Molotov et M. von Ribbentrop ? Les deux pays se sont engagés à coordonner leurs programmes de développement économique afin d'assurer à l'U.R.S.S. la fourniture de matériel industriel allemand et à l'Allemagne la fourniture de matières premières soviétiques. Les échanges doivent atteindre, quant au volume, la mesure maxima réalisée dans le passé.

M. Hitler, dans son discours du 7 octobre 1939 au Reichstag, a présenté l'explication suivante de sa nouvelle politique de l'Est : « Les deux États sont décidés à ne pas admettre qu'il y ait entre eux des relations qui pourraient les placer dans une situation défavorable. Les deux pays ont tiré une ligne de démarcation et se sont obligés d'empêcher dans leur domaine tout ce qui peut porter ombrage à l'autre partenaire : sécurité, reconstruction économique, réorganisation des conditions ethniques, pour qu'à la fin de l'évolution il y ait de meilleures limites qu'aujourd'hui. »

Cette « réorganisation des conditions ethniques » annonçait le transfert des populations. M. Hitler avait déjà écrit dans *Mein Kampf :* « Ce qui au cours de l'Histoire a pu être germanisé avec profit, ce fut le sol conquis par nos aïeux l'épée à la main et colonisé par les paysans allemands. »

Comme la nouvelle frontière entre le gouvernement général et les territoires annexés est purement administrative et ne repose sur aucune considération ethnique ou historique, les Polonais sont expulsés pour faire place aux Allemands de la Baltique ou d'ailleurs. Si les territoires annexés et le gouver-

nement général de Pologne ont une population de 20.500.000 habitants, 19.500.000 sont, en effet, Polonais.

Les territoires annexés fournissent de l'espace au peuple qui en manque. Le problème des minorités nationales est ainsi résolu.

Faut-il prévoir une alliance germano-russe? Le traité de partage de la Pologne en contient le germe. Il y est spécifié (art. 2) que « les deux parties reconnaissent la frontière des intérêts d'empire réciproques fixée à l'article 1er comme définitive et déclinent toute espèce d'immixtion de tierces puissances dans ce règlement ». Or, l'Angleterre et la France continuent à admettre l'existence de la Pologne et la considèrent toujours comme une nation alliée. Le traité contient donc une menace implicite contre les puissances occidentales.

Si nous sommes maintenant fixés sur le partage de l'Europe centrale, la situation n'est pas éclaircie en ce qui concerne les États scandinaves et l'Europe orientale ou sud-orientale. Nous avons exposé ci-dessus les intérêts du IIIe Reich dans les Balkans.

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne a démembré, en 1939, deux États. Elle n'a cependant pas détruit deux nations. L'âme d'un peuple est plus forte que l'oppression politique ou militaire. L'Histoire montre qu'elle continue à vivre malgré la mort d'une entité administrative.

Jacques Maupas.

L'ESPAGNE NATIONALE :

Les étapes du régime franquiste

(juillet 1936-novembre 1939).

Les éléments rangés autour du général Franco dans sa lutte contre les « rouges » n'étaient guère moins disparates que ceux qui formaient le front adverse, et s'il lui fut relativement plus facile de leur imposer, au cours même des hostilités, le minimum de cohésion indispensable, cela tient — comme nous l'avons déjà indiqué dans un précédent article[1] — non seulement au prestige personnel du chef et à la confiance qui s'attache toujours au succès, mais aussi et surtout à l'esprit d'autorité et de discipline qui caractérise toute organisation essentiellement militaire.

Parmi ces éléments, venus de différents côtés pour répondre à l'appel de l'armée, on relevait, en dehors de nombreux « isolés » — conservateurs de nuances multiples et anciens républicains modérés — les adhérents des deux principaux partis de droite, l'Action Populaire et la Rénovation Espagnole, et deux autres groupements, que l'on ne pouvait considérer jusque-là comme des partis à proprement parler, mais qui, en raison de l'aide particulièrement effective qu'ils apportèrent au mouvement « national », devaient jouer un rôle prépondérant sur le terrain politique. C'étaient : les *requetes* ou traditionalistes, d'une part, et les phalangistes, d'autre part.

L'*Action Populaire* est l'ancien parti de M. Gil Robles. Celui-ci, à la fois profondément catholique et sincèrement démocrate, s'était efforcé, en se conformant, du reste, aux directives

1. *La fin de la deuxième République espagnole : l'évolution du gouvernement républicain au cours de la guerre civile*, dans *Sciences Politiques* (n° du 14 juin 1939).

du Vatican, de poursuivre ses aspirations dans le cadre des institutions républicaines. Mais son impuissance lorsqu'il collabora au gouvernement et, plus encore, son échec retentissant aux dernières élections législatives, qui précédèrent l'avènement du *Frente Popular*, le frappèrent d'un discrédit, dont il ne devait pas se remettre. En fait, M. Gil Robles, après avoir participé, dans une certaine mesure, aux préparatifs du soulèvement militaire, hésita à s'y rallier formellement, et la plupart de ses affiliés l'abandonnèrent, avant même que son parti ne fût définitivement dissous.

Quant à la *Renovacion Española*, qui groupait tous les monarchistes alphonsistes, c'est-à-dire parlementaires, elle eût pu sans doute exercer une influence plus grande sur le cours des événements, si elle n'avait été privée, avant même que se déclanchât le mouvement, de son *leader*, M. José Calvo Sotelo, assassiné dans les conditions que l'on sait, et auquel succéda, sans le remplacer entièrement, M. Antonio Goicoechea, ancien ministre, juriste réputé et bon orateur, mais qui était loin de jouir du même prestige. Le parti avait, en outre, perdu un auxiliaire précieux en la personne d'un écrivain de talent, grand propagateur d'idées, M. Ramiro de Maetzu, fusillé à Madrid dans les premiers mois de la guerre civile.

Il y avait aussi un autre petit groupe monarchiste, constitué par ceux que l'on appelait les « légionnaires » ou « nationalistes », ou encore « albinanistes », du nom du fondateur, le D[r] Albiñana (tué à Madrid le 23 août 1936), mais dont le recrutement ne dépassait guère la région de Burgos. Ses tendances antiparlementaires et antilibérales le rapprochaient assez des « traditionalistes », avec lesquels il n'allait pas tarder à fusionner.

Ces derniers — dont l'appellation exacte est « Communion traditionaliste » — ne sont, en fait, que les anciens carlistes. En dépit des changements politiques survenus dans la Péninsule depuis un siècle, ils s'en tiennent toujours à leur vieux cri de guerre : *Dios, Patria y Rey;* ce qui peut se traduire par : unité catholique, monarchie légitime, tradition intégrale. Seul, le mot de *Fueros* (libertés locales) a disparu de leur drapeau. C'est par là que les Navarrais, qui forment le gros du parti

carliste, se distinguent surtout de leurs voisins, les nationalistes basques du Guipuzcoa et de la Biscaye *(bizkaitarras)*, lesquels n'ont pas craint, par contre, de s'allier aux éléments de gauche les plus avancés pour assurer le succès de leurs revendications autonomistes [1].

Réorganisées clandestinement, sous la République, par un chef énergique, M. Manuel Fal Conde, les troupes de choc carlistes — les *requetes* [2], au légendaire béret rouge — ont pu fournir, dès la fin de juillet 1936, au général Mola, qui commandait dans le Nord, de 30 à 40.000 hommes, armés et bien entraînés, sauvant ainsi une partie qui semblait alors assez compromise.

Face aux « traditionalistes » et, en quelque sorte, à l'extrême-gauche du mouvement, on trouve les *phalangistes.* Ce qui les rapproche, les uns et les autres, c'est leur désir commun d'unité nationale et d'autorité, c'est leur haine du marxisme, voire du libéralisme : au régime parlementaire, ils s'accordent pour vouloir substituer uu système corporatif, bien que conçu, de part et d'autre, de façon fort différente. Pour le reste, tout les sépare : tandis que les carlistes ont leurs regards fixés sur le passé, les phalangistes sont animés d'un grand « dynamisme » et dans un sens très moderne. Centralisateurs à outrance et opposés à tout particularisme régionaliste, ils ne gardent de la tradition que le souvenir de la grandeur « impériale » de l'Espagne, qu'ils entendent reconstituer. Assez tièdes en matière religieuse, tout en se montrant très jaloux des droits « régaliens » de l'État vis-à-vis de l'Église, ils sont défavorables, en principe, à une restauration monarchique. Enfin, sur le terrain social — et c'est là ce qui les séparait doctrinalement de tous les autres éléments du mouvement national — les phalangistes affichaient des tendances nettement révolutionnaires.

Si l'apparition de la Phalange ne date que de 1933, elle a été,

1. Voir notre article *Les Basques dans la guerre civile espagnole (Revue Politique et Parlementaire* du 10 juin 1937).

2. Ce terme de *requete* est d'origine française : on appelait ainsi la sonnerie par laquelle les chasseurs pyrénéens rassemblaient leurs chiens. Elle fut un signal de ralliement *tras los montes* pendant la première guerre carliste et le mot servit, par la suite, pour désigner le corps d'élite, qui constituait la garde personnelle du célèbre chef Zumalacarregui.

en réalité, précédée et préparée par un petit cercle de jeunes intellectuels, nourris d'idées fascistes — Rafael Sanchez Mazas, Eugenio Montes, Ernesto Jimenez Caballero, Juan Aparicio, Ramiro Ledesma Ramos, etc., — une douzaine au plus, qui, quelques années avant l'avènement de la République, s'étaient groupés, à Madrid, sous la dénomination assez présomptueuse de *La Conquista del Estado*. Leur programme tenait en ces mots : « Unité, hiérarchie, patrie, pain et justice », qui devaient par la suite servir de « slogan » au mouvement phalangiste. Ce sont eux aussi qui, les premiers, adoptèrent comme signe distinctif, le *haz* et le *yugo* (le faisceau et le joug) empruntés aux armes des souverains catholiques et qui figurent aujourd'hui de nouveau dans celles de la Nouvelle Espagne. Leur activité se limita d'abord à des conférences, à des articles épars dans la presse, puis ils eurent leur petit journal, qui fut, d'ailleurs, presque immédiatement suspendu par les autorités républicaines. Mais bientôt ces rêveurs et ces mystiques cherchèrent à atteindre le monde ouvrier et ils étendirent leur propagande à d'autres centres, à d'autres régions, où ils s'adjoignirent des militants. C'est alors que furent créées les *Juntes d'offensive nationale-syndicaliste*, autrement dit les « J. O. N. S. ».

Il ne leur manquait qu'un chef, et ce chef, ils le trouvèrent dans Don José Antonio Primo de Rivera. Le fils aîné de l'ancien dictateur avait à peine dépassé la trentaine. Se consacrant tout entier à sa profession d'avocat, il paraissait d'abord se désintéresser de la politique. Cependant, les attaques continuelles dirigées aux Cortès contre la mémoire de son père le décidèrent peu à peu à prendre une part active à la vie parlementaire. Il se présenta, en 1931, à Madrid comme candidat à des élections partielles, mais sans succès. Les deux années qui suivirent, il les passa — rapportent ses panégyristes — dans l'étude et la méditation, réunissant chez lui un cénacle de jeunes gens, qui partageaient sa rancœur à l'égard du régime républicain et montraient le même esprit combatif. La dissolution des Cortès lui fournit l'occasion de solliciter à nouveau un siège de député, mais cette fois à Cadix.

Le 29 octobre 1933 — date désormais historique — José

Antonio, assisté du professeur A.-G. Valdecasas, ancien député à la Constituante, où il avait siégé dans le petit groupe d'intellectuels, dit « au service de la République [1] », et de M. Ruiz de Alda, s'adressa, pour la première fois, directement au public, au cours d'un meeting au théâtre madrilène de la Comedia.

« Son discours, éblouissant par la forme et par le fond, produisit une profonde stupéfaction... Il déclara qu'il était candidat sans foi et sans enthousiasme, car il ne croyait ni au Parlement, ni à la démocratie; qu'il abominait le séparatisme, qu'il rompait tout lien avec la gauche aussi bien qu'avec la droite et ne visait que l'âme de la jeunesse d'Espagne, à laquelle il proposait un idéal, imprégné de tout l'amour qu'implique le mouvement... [2] ».

Ces paroles furent, paraît-il, chaleureusement applaudies et saluées du cri de *¡ Arriba Espana !* qui est devenu aujourd'hui quasi officiel.

La « Phalange Espagnole » était née et à elle vinrent se joindre — non sans quelques hésitations [3] — les juntes d'offensive nationale-syndicaliste : de telle sorte que le nouveau parti s'appela, dès ce moment, *Falange española de las Jons*. C'est de la même manière, nous dit-on, qu'en Italie fascistes et nationalistes se sont réunis dans le parti national-fasciste de M. Mussolini et qu'en Allemagne le Casque d'acier et les nazis se sont fondus sous le commandement unique d'Hitler [4].

J.-A. Primo de Rivera est élu député, malgré l'opposition la plus acharnée. La Phalange intensifie sa propagande. Elle a son organe, *El Fascio* (1933), auquel succède l'hebdomadaire *Fe* (La Foi), « plein d'élan spirituel et mystique ». A l'inverse des « traditionalistes » navarrais, qui se recrutent presque exclusivement dans la campagne, les phalangistes comprennent surtout des jeunes gens des villes. Ce sont des petits bourgeois, des employés de commerce, des artisans, même des ouvriers,

1. Voir notre article *La seconde République espagnole*, dans la *Revue des Sciences Politiques*, tome LIV, p. 519.

2. D'après le *Bulletin d'informations espagnoles* (organe de propagande du gouvernement nationaliste), 7 octobre 1938.

3 et 4. *La Falange se ha hecho hombre*, par Ernesto Jimenez Caballero, dans le *Heraldo de Marruecos*, 5 mai 1937.

et, parmi ces derniers, un certain nombre de transfuges de la C. N. T. (anarcho-syndicalistes).

A son premier Congrès National, tenu le 5 octobre 1934, la Phalange adopte les vingt-sept points de son programme, directement inspirés des conceptions mussoliniennes, mais dont personne, à cette époque, n'eût osé prédire l'extraordinaire succès qui leur était réservé en Espagne.

Bien plus qu'aux Cortès, où leur chef ne parle qu'à de rares occasions pour dénoncer les abus du régime républicain, l'action des phalangistes se manifeste, avec la plus extrême violence, dans la rue, sur la place publique. Il n'est guère de semaine où ne se produisent, à Madrid ou dans d'autres localités, grandes et petites, de sanglantes collisions entre les J. O. N. S. et les jeunesses socialistes et communistes. Pour sa part, la Phalange, en deux ans, n'enregistre pas moins d'une cinquantaine de morts et d'un millier de blessés : ce sont ses premiers « martyrs ».

Les résultats positifs sont, cependant, assez médiocres. Aux élections de février 1936, la Phalange, qui a dressé contre elle tant les droites que les gauches et que les autorités gouvernementales poursuivent, d'ailleurs, implacablement, obtient à peine 20.000 voix et pas un seul député.

Elle n'en continue pas moins son agitation et le cabinet de « front populaire » de M. Casares Quiroga doit redoubler de sévérité à son égard. Dès le mois de mars, les principaux dirigeants du parti sont arrêtés et J.-A. Primo de Rivera, tout le premier, est incarcéré, en attendant l'instruction des nombreux procès dont il est l'objet.

Mais l'insurrection militaire éclate et, du coup, les rangs de la Phalange grossissent brusquement. Bien que privée de son chef, qui devait être, le 19 novembre suivant, condamné à mort par un « tribunal populaire » et fusillé dans la prison d'Alicante, elle est en mesure, dès les premiers jours du mouvement, de mettre plus de dix mille « miliciens » à la disposition du général Franco, sans compter un nombre toujours croissant d'adhérents, disséminés dans l'armée régulière et dans la population civile.

En même temps, sous la direction d'un ancien ouvrier

marxiste, Manuel Hedilla, remplaçant momentanément J.-A. Primo de Rivera, dont on ignorait le sort et qui fut longtemps considéré par ses partisans comme absent *(El Ausente)*, elle créait une junte provisoire à Burgos, aux côtés même du gouvernement franquiste.

Grâce à la force exceptionnelle de son élan, et parce qu'elle avait créé, en quelque sorte, l'atmosphère dans laquelle a pu se développer le mouvement « national », la Phalange était ainsi appelée à réaliser le rêve de ses fondateurs de devenir les conducteurs de la Nouvelle Espagne.

* * *

La coexistence de ces divers partis, aux tendances parfois si contradictoires, dont l'individualisme s'affichait jusque sur les champs de bataille, où ils luttaient côte à côte, mais sous leurs bannières respectives, n'en posait pas moins un problème inquiétant : d'autant que leurs dissensions, déjà parfois très vives, risquaient de s'aggraver encore par la suite.

Le général Franco fit montre d'un véritable esprit politique, en s'efforçant, dès le début, de réaliser l'unification indispensable non seulement pour gagner la guerre, mais aussi pour établir les fondements du futur État.

A la vérité, on peut croire qu'il n'ait pas eu tout d'abord d'idées bien arrêtées sur ce que serait le système politique de l'Espagne. Il ne se considérait lui-même que comme un chef d'armée, et il est de tradition *tras los montes* que l'armée n'entre en jeu que dans les cas extrêmes, pour suppléer à la carence gouvernementale et sauver le pays de l'anarchie. C'est effectivement en défenseur de l'ordre que le général Franco intervint, plusieurs mois avant l'éclosion du mouvement, auprès des hommes au pouvoir, et c'est parce que ses démarches demeurèrent vaines qu'il se décida, le 17 juillet 1936, à lever l'étendard de la révolte. Quatre semaines plus tard, il déclarait encore à un journaliste portugais que le régime républicain serait conservé en Espagne et que la dictature militaire n'aurait qu'un temps. Tout au plus, ajoutait-il — dans

la conviction que l'agitation des organisations syndicales était la principale responsable de la situation — que la nouvelle Espagne serait gouvernée sur la base du système corporatif, « le même qui a donné de si bons résultats en Italie [1] ».

Il importe, au reste, de noter que le chef désigné de l'insurrection était le général Sanjurjo, dont on se rappelle la première tentative malheureuse au mois d'août 1932. Sa fin tragique, dès le 18 juillet 1936, permit seule à Franco, dont la mission première était simplement de prendre le commandement des troupes marocaines, d'assumer la direction suprême du mouvement.

Encore ne le fit-il qu'après accord avec ses « pairs » et seulement à partir du 22 septembre.

Entre temps, le 26 juillet, il avait été constitué à Burgos un gouvernement provisoire, la *Junta de Defensa Nacional*, composée de sept officiers supérieurs, sous la présidence du chef le plus ancien de l'armée, le général Cabanellas. Elle avait pour objet « d'exercer tous les pouvoirs de l'État et de représenter le pays d'une manière légitime auprès des puissances étrangères ». Mais il paraissait dangereux de séparer le commandement militaire des fonctions gouvernementales effectives, et c'est pourquoi, après six semaines de ce régime, la Junte, jugeant sa tâche terminée, conféra tous les pouvoirs au généralissime Franco, qui fut nommé, à la fois, commandant en chef des armées d'opération et « chef du gouvernement de l'État espagnol ».

A la dictature collective, représentée par un Directoire militaire, succédait donc la dictature personnelle d'un seul homme, de celui qu'on appela, un peu plus tard, le Chef, le *Caudillo*.

* * *

Le 1er octobre, dans le grand salon de la capitainerie générale à Burgos, eut lieu la transmission solennelle des pouvoirs. Le général Franco prêta serment de travailler toute sa

1. *Diario de Noticias*, de Lisbonne, 10 août 1936.

vie à la grandeur de l'Espagne; puis il donna l'accolade aux généraux Cabanellas, Queipo de Llano, Mola et à tous les grands chefs militaires présents.

Le même jour, le premier Bulletin officiel du gouvernement national publiait un décret, qui fixait de façon sommaire la structure de l'État. La direction administrative était confiée à une *Junte Technique*, qui comprenait, sous l'autorité suprême du général Franco, une dizaine de commissions faisant fonctions de départements ministériels. Il y était adjoint un secrétariat des affaires étrangères et un secrétariat général, composé d'experts tirés de chacune des commissions administratives, et qui avait pour principale mission d'assurer la liaison entre la Junte, établie à Burgos, et le chef de l'État, dont le quartier général se trouvait à Salamanque.

Cette organisation rudimentaire, qui fut complétée peu après par la création d'un ministère de l'intérieur, fonctionna pendant plus d'un an; et malgré des difficultés inévitables, dues notamment à des conflits d'attributions ou à des différences de procédure dans les diverses provinces, elle assura, dans l'ensemble, une administration satisfaisante.

Mais il restait à définir le cadre politique de la future Espagne. L'idée d'un régime totalitaire, qui ressortait autant des récentes déclarations du général Franco que de l'évolution déjà réalisée dans les faits, semblait bien exclure, dès l'abord, le retour à un système parlementaire ou représentatif. De ce chef, tous ceux qui, dans le camp national, rêvaient d'un système plus libéral, devaient renoncer à leurs préférences idéologiques, sous peine d'être complètement exclus du nouvel État. Il apparaissait clairement que celui-ci ne pouvait être basé que sur un compromis entre les trois organismes essentiels qui apportaient, dans la guerre civile, un concours effectif au mouvement : l'armée, les phalangistes et les *requetes*, mais si la première de ces entités, prise en bloc, — et quelles que fussent les tendances individuelles, au fond assez divergentes, de ses chefs, — n'épousait aucune doctrine politique déterminée, il n'en allait pas ainsi des deux autres, dont l'antagonisme sur bien des points constituait — nous l'avons dit — une menace constante pour le succès de la cause commune.

Question extrêmement délicate, mais que le Caudillo résolut d'un trait de plume par le décret du 19 avril 1937.

L'idée maîtresse de cette mesure fut de fusionner le traditionalisme catholique, qui devait, comme par le passé, servir d'assise à l'unité espagnole et que représentaient au plus haut point les *requetes*, avec l'esprit de « justice sociale », que semblaient incarner plus particulièrement les phalangistes.

Si les seconds, toutefois, prirent manifestement le pas dans la nouvelle combinaison sur les premiers, ce n'est pas seulement parce que la Phalange formait l'organisation la plus nombreuse [1], en même temps que la plus agissante, la mieux équipée aussi pour la propagande, mais surtout parce qu'elle offrait l'avantage d'avoir un programme adapté aux circonstances et clairement défini, qui pouvait, en outre, se réclamer de l'expérience étrangère, tandis que les *requetes*, groupement plutôt que parti, restaient confinés dans leur « credo » carliste, dans leur vieil idéal d'une monarchie autoritaire étroitement liée à l'Église.

Le préambule du décret du 19 avril marque, sans discussion possible, le caractère « totalitaire » du nouvel État, en proclamant que « l'action individuelle et collective de tous les Espagnols doit être subordonnée à la destinée commune de la nation ». Cette obligation est présentée comme incompatible avec les luttes des partis, « qui gaspillent l'énergie en querelles politiques ou personnelles ». Ce qui convient, c'est une organisation unique, « qui sera chargée d'établir la liaison entre la société et l'État, de porter à la connaissance de celui-ci les désirs du peuple et de fournir à ce dernier l'interprétation des actes de l'État ».

A cette fin, la Phalange espagnole et les *requetes* sont réunis, sous les ordres d'un même chef, en un seul groupe politique, « de caractère national », dénommé *Falange Española Tradicionalista y de las Jons*. C'est, on le voit, la désignation même

1. Les effectifs des « milices », d'après les chiffres publiés à cette époque, étaient de 60.000 hommes pour les *requetes*, incorporés soit dans l'armée régulière, soit dans des légions ou *tercios*, comptant chacune 900 hommes, et de 17.000 hommes seulement pour les phalangistes, répartis en *banderas*. Mais il est certain que déjà la Phalange s'était grossie de nouveaux et nombreux éléments, recrutés même parmi les non-combattants.

de la Phalange d'A.-J. Primo de Rivera, à laquelle, par égard pour les *requetes*, on a ajouté le simple mot de « traditionaliste ». Les milices phalangistes et carlistes sont également fondues en une seule « milice nationale », dont le chef suprême est le chef de l'État, tout en conservant, cependant, leurs emblèmes particuliers et en étant représentées auprès du commandement par deux sous-chefs militaires et deux assesseurs politiques.

Quant à tous les autres partis, encore existants, ils étaient purement et simplement dissous.

Le 4 août suivant, un autre décret complétait l'œuvre d'unification, en adoptant officiellement, à un article près, le programme initial de la Phalange. On faisait savoir, toutefois, que les vingt-six points de ces statuts seraient interprétés de la façon la plus large et appliqués selon les besoins. En même temps, il était déclaré que tous les officiers et sous-officiers seraient automatiquement membres du parti unique : ce qui devait avoir pour effet d'y accroître sensiblement l'influence et le poids de l'armée.

En ce qui concerne l'organisation proprement politique, elle était formée — toujours sous la direction du chef de l'État — par un secrétariat (ou comité politique) et un conseil national. Le premier était chargé d'établir la constitution intérieure, en vue de collaborer avec le gouvernement; il était composé de douze membres, dont six désignés par le chef de l'État et les six autres par le conseil national. Celui-ci comprenait cinquante membres, tous nommés par le général Franco, qui pouvait également les destituer. Son rôle était d'étudier les grands problèmes nationaux que lui soumettrait le chef de l'État, « dans des conditions qui seraient fixées ultérieurement ».

C'était, en somme, la consolidation de la dictature, où les pouvoirs exécutif et législatif, le gouvernement et le parti, les militaires et les civils étaient, tous ensemble, confondus. Un seul organe pour exprimer l'opinion publique : la F. E. T. et des J. O. N. S. Quant à un désaccord éventuel entre le gouvernement et le parti unique, il ne pouvait en être question, puisque l'un et l'autre avaient les mêmes hommes à leur tête. Le Conseil national, suprême autorité du parti, était incapable de faire une opposition quelconque : tout au plus lui était-il

accordé de servir d'intermédiaire entre le gouvernement et les secteurs dirigeants de l'opinion.

On comprend, au surplus, que la constitution de ce parti unique, dont devaient être éliminés les éléments trop conservateurs aussi bien que ceux qui étaient considérés comme trop avancés, n'ait pu aboutir qu'en triomphant de sérieuses résistances. Le bruit courut que les anciennes « flèches noires » de la Phalange, ou — comme on les appelait encore — « les chemises bleues », fidèles au « testament » de J.-A. Primo de Rivera et à leur vieux programme révolutionnaire, avaient tramé un complot en vue de s'emparer du pouvoir. Une chose certaine est que plusieurs d'entre eux furent traduits devant le conseil de guerre et condamnés à des peines diverses, tandis que leur principal chef, M. Manuel Hedilla, se voyait contraint à l'exil. De leur côté, les traditionalistes les plus intransigeants, qu'offusquaient les tendances avancées du programme phalangiste, devenu celui du gouvernement, manifestèrent leur mécontentement, et le plus populaire d'entre eux, M. Fal Conde, refusa de prêter le serment exigé des conseillers nationaux du nouveau parti.

Ces difficultés intérieures, sur lesquelles on garda naturellement le plus grand silence et qui se reliaient, paraît-il, à certaines intrigues étrangères, expliquent sans doute pourquoi le Conseil national ne se réunit, pour la première fois, en séance plénière, que le 2 décembre, afin de procéder à la nomination de son comité exécutif.

*
* *

La vérité est qu'une sourde lutte se poursuivait, depuis quelque temps déjà, dans l'entourage même du général Franco, entre deux groupes, dont l'un marquait une inclination notoire au rétablissement de la monarchie constitutionnelle, tandis que l'autre symbolisait la tendance fasciste, avec la résolution de ne pas poser la question du régime définitif de l'Espagne, tant que ne serait pas achevée l'œuvre de reconstruction politique. Le premier de ces groupes était surtout représenté par M. Nicolas Franco, frère du général et secrétaire d'État, et par

M. José Antonio Sangronis, chef du cabinet diplomatique. L'influence de ces deux hommes fut, pendant longtemps, prépondérante. Mais tout changea avec l'arrivée, en mars 1937, au grand quartier général de Salamanque, de M. Serrano Suñer, beau-frère du général Franco, autour duquel commencèrent à se grouper différents dirigeants de la Phalange et que vint renforcer, quelques mois plus tard, en octobre, M. Fernandez Cuesta, ancien ami, lui aussi, de J.-A. Primo de Rivera, qui l'avait désigné, avec M. Serrano Suñer, pour son exécuteur testamentaire.

M. Ramon Serrano Suñer, en 1937, ne comptait que trente-six ans — quatre ans de moins que M. Fernandez Cuesta. Il avait jadis fait partie du petit groupe d'étudiants espagnols que le général Primo de Rivera envoya poursuivre leur instruction en Italie et il en revint avec un véritable culte pour M. Mussolini. Cela ne l'empêcha pas, cependant, de militer aux côtés de M. Gil Robles, et c'est comme candidat de l'Action Populaire qu'il se fit élire député. Sous le cabinet Lerroux-Gil Robles, il contribua à faire voter la loi d'amnistie qui rendit leur commandement aux généraux Mola, Millan Astray, Losada, etc. Ayant ainsi gagné la confiance des chefs de l'armée, il organisa, dit-on, au début de 1936, la rencontre du général Millan Astray avec M. Mussolini, au cours de laquelle le Duce aurait promis son appui aux promoteurs du mouvement « national », tandis que le général Sanjurjo obtenait, paraît-il, la même promesse du Führer à Berlin [1]. Faisant la navette entre Madrid et les Canaries, où était le général Franco, M. Serrano Suñer collabora à la préparation du mouvement de juillet [2]. Emprisonné par les « rouges », il réussit à s'évader et à gagner la zone « blanche », où, après le « putsch » avorté d'avril 1937 et la fuite de M. Hedilla, il fut mis par son beau-frère à la tête du nouveau parti de la F. E. T. et des J. O. N. S.

Quant à M. Raimundo Fernandez Cuesta, qui avait été emprisonné par les autorités républicaines, avec d'autres phalangistes notoires, aussitôt après l'assassinat de M. Calvo

1. Voir notamment les articles de T. Ibère dans le *Bulletin de l'Afrique française* (janvier et février 1939), qui donnent des précisions à ce sujet.
2. D'après *Occident*, organe de propagande nationaliste, n° 8.

Sotelo, il ne fut libéré qu'en octobre 1937, à la faveur d'un échange de prisonniers politiques. Le général Franco le nomma alors secrétaire général de la Phalange et conseiller national.

Ce n'est, toutefois, que le 30 janvier 1938 que le « duel » entre les deux équipes rivales, Nicolas Franco-Sangronis et Serrano Suñer-Cuesta, se termina par le triomphe complet de ces derniers. Date importante et, peut-on dire, décisive dans l'évolution politique du régime franquiste.

La Junte Technique disparaissait, pour être remplacée par un véritable ministère de onze membres, assistés de sous-secrétaires, sous la présidence du généralissime. Et si ce changement, effectué, dit-on, en partie sous l'influence de l'Italie et de l'Allemagne, obéissait à des nécessités administratives certaines — les anciennes commissions se trouvant hors d'état de faire face à des problèmes toujours plus complexes — il n'en est pas moins évident qu'il répondait principalement à des causes d'ordre politique.

La composition du cabinet attestait, une fois de plus, le souci d'empêcher des heurts fâcheux, alors que la guerre suivait son cours, entre le gouvernement, le parti et les forces armées, la même préoccupation également d'harmoniser, dans la mesure du possible, les diverses idéologies, sur lesquelles s'appuyait le mouvement national.

Trois portefeuilles étaient confiés à des militaires : les généraux Fidel Davila (défense nationale), comte de Jordana (affaires étrangères), Martinez Anido (ordre public).

Les titulaires des départements « techniques » semblaient choisis, de leur côté, en raison de leur compétence particulière : MM. Andrès Amado (finances), Juan Antonio Sances (industrie et commerce), Sainz Rodriguez (éducation nationale), Alfonso Peña (travaux publics), Gonzalez Bueno (organisation et action syndicale).

Mais le fait le plus notable était, assurément, la présence au gouvernement des deux phalangistes les plus en vue : M. Serrano Suñer, qui se voyait attribuer le ministère capital de l'intérieur, dont dépendaient aussi la presse et la propagande; et M. Fernandez Cuesta, nommé ministre de l'agriculture.

Quant à MM. Nicolas Franco et Sangronis, ils étaient défi-

nitivement éliminés de la scène politique et pourvus, à titre de compensation, de postes diplomatiques.

Enfin, les « traditionalistes », pour être moins bien partagés que les phalangistes, n'étaient pas complètement mis à l'écart : un de leurs chefs les plus éminents, le comte de Rodezno, ancien représentant de Don Carlos, était appelé au ministère de la justice.

La participation au gouvernement de personnalités, de tendances si opposées, semblait réaliser définitivement l'unité qu'exigeaient les circonstances : ce qui autorisait le correspondant du *Times* à Burgos à écrire que « si elle avait existé deux ans plus tôt, la guerre civile eût pu sans doute être évitée... ».

Sans aller aussi loin, il est du moins incontestable que dès ce moment la structure de la future Espagne nationale — celle de l'après-guerre — commença à se préciser peu à peu, non seulement par les messages successifs du général Franco et les déclarations de ses ministres, notamment de M. Serrano Suñer, mais aussi par une série de mesures, sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Or, à s'en tenir aux idéologies particulières des deux principales organisations qui figuraient dans les conseils du gouvernement, il apparaît que, parmi ces mesures, celles de caractère social, telles que la Charte du Travail, sont surtout d'inspiration phalangiste, tandis que les lois sur le divorce et l'enseignement, par exemple, d'esprit si profondément catholique, reflètent l'influence des traditionalistes.

*
* *

La fin de la guerre civile s'annonçait comme une échéance particulièrement redoutable. Il était à craindre, en effet, que la cohésion imposée par la nécessité de faire front à l'ennemi commun ne s'ébranlât après la victoire et que la mission si difficile, qui incombait au général Franco de définir le régime politique de la Nouvelle Espagne, ne s'en trouvât à l'avance compromise.

A supposer qu'il eût absolument « carte blanche », plusieurs solutions s'offraient à son choix : soit de rétablir la monarchie, soit d'instaurer une dictature purement militaire, soit, enfin, de

construire un système autoritaire et totalitaire, analogue à celui qui avait fonctionné les dernières années, mais avec les modifications que l'expérience ou les circonstances rendaient nécessaires.

C'est à cette dernière combinaison que finit par se ranger le Caudillo, après mûres réflexions et à la suite de longues conférences avec les principaux chefs militaires et civils.

La première chose qui devait retenir son attention était de parer aux divergences possibles de la part des autres généraux et dont le discours prononcé à Séville, le 17 juillet, par le général Queipo de Llano, pouvait sembler un assez troublant symptôme. Ce n'est qu'après avoir dissipé toute équivoque à ce sujet et obtenu, en quelque sorte, un nouveau « blanc-seing » de ses compagnons d'armes, que le généralissime s'occupa d'élaborer le nouveau statut de l'Espagne.

Dénué de toute ambition politique, il eût préféré, sans doute, ne cédant qu'à ce que l'on croit connaître de ses sentiments intimes, se prononcer pour une restauration immédiate de la monarchie. Celle-ci compte de nombreux partisans tant dans l'armée que dans l'ensemble de la population et elle apparaît, même aux yeux d'anciens républicains, comme le plus sûr moyen d'assurer la stabilité des institutions et de fortifier l'unité nationale. Mais sans parler de difficultés tenant à la question de personnes, on rapporte qu'Alphonse XIII, à qui on aurait offert son ancien trône, refusa de l'accepter, pour lui ou pour son fils, l'infant don Juan, dans des conditions qui l'eussent privé pratiquement de ses prérogatives royales.

Cette solution étant écartée au moins pour l'instant, il importait d'établir un statut, susceptible d'une certaine durée, de façon à pouvoir entreprendre sans retard la reconstitution économique et morale du pays.

L'armée devait rester, comme de juste, l'ossature du régime; seulement, elle avait besoin de reposer elle-même sur une base populaire suffisamment solide. On avait, en effet, encore présent à l'esprit l'exemple de l'ancien dictateur, le général Primo de Rivera, qui avait cherché, lui aussi, à s'appuyer sur un parti politique. Mais ce parti, l'*Union patriotica*, qu'il avait créé artificiellement après son avènement au pouvoir, n'offrait,

en réalité, aucune consistance, et c'est ce qui explique, entre autres choses, son échec. Le Caudillo disposait, au contraire, d'ores et déjà, d'un véritable parti, le parti « unique », avec un programme — celui de la Phalange — et qui avait déjà fait ses preuves durant la guerre. Il importait seulement de réorganiser ce parti, qui n'avait été jusque-là qu'un instrument de combat, pour en faire un organe de gouvernement efficace, d'en éliminer aussi les éléments inquiétants ou douteux, et de le fondre avec les représentants de l'armée, de sorte qu'il devînt — déclara-t-on — l'expression même de la nation.

C'est ce plan général que réalisèrent une série de mesures échelonnées sur trois mois, d'août à octobre 1939.

Auparavant, le général Franco procéda à une vaste réorganisation de l'armée, dans l'idée de l'adapter à la nouvelle situation et d'être à même de parer à toute éventualité internationale (décrets des 5-24 juillet et des 18-31 août).

Dans l'ordre politique, un décret du 4 août remania les statuts de la F. E. T. et des Jons : réglementation très complète qui ne comporte pas moins de 49 articles. Désormais, ce parti est vraiment le parti « unique », qui rassemble sous le même drapeau et sous l'autorité « suprême et indiscutable » du Caudillo, « seul interprète du mouvement national », la jeunesse politique et militaire, les civils et les anciens combattants, les premiers phalangistes de J.-A. Primo de Rivera et ceux de la guerre, enfin tous les officiers et sous-officiers de l'armée [1].

Le parti unique a deux organismes : le conseil national et la Junte politique.

Le *Conseil National*, dont le nombre des membres ne sera jamais inférieur à 50 ni supérieur à 75, est composé de 18 membres de droit, les autres étant désignés par le Caudillo,

1. Le parti compte deux catégories d'affiliés : les *militants* et les *adhérents*. Les premiers doivent avoir été admis par la Junte politique avant le décret d'unification du 4 août 1937, ou avoir servi, comme officiers ou sous-officiers, dans l'armée nationale. Pour être adhérent, il suffit d'être agréé par le secrétaire général, les directions politiques ou locales. Au bout d'un stage de cinq ans, l'adhérent sera, d'après la décision du chef provincial compétent, soit élevé au rang de militant, soit exclu de l'organisation. Il est, toutefois, possible de faire appel de cette décision devant le secrétaire général.

soit en raison (12 au plus) de leur rang hiérarchique dans l'État, soit eu égard à leurs mérites personnels. Les membres du gouvernement participent, en outre, aux travaux du Conseil, en ce qui concerne leurs fonctions ministérielles.

Le Conseil est présidé par le Caudillo, qui nomme le Secrétaire général et qui désignera « secrètement » son propre successeur, lequel, « en cas de mort », sera proclamé par le Conseil.

La compétence du Conseil s'étendra (nous traduisons littéralement) : 1° aux lignes principales de la structure du mouvement ou de la structure de l'État; 2° aux règles de l'organisation syndicale; 3° à toutes les grandes questions nationales qui lui seront soumises par le chef du mouvement; 4° aux grandes questions d'ordre international. Enfin, il donnera son avis chaque fois que le chef du mouvement le sollicitera. Le Conseil se réunira obligatoirement le 17 juillet de chaque année (date anniversaire du mouvement national) et toutes les fois que le Caudillo le convoquera.

La *Junte politique* est l'organe permanent du parti et elle agit en qualité de déléguée du Conseil National. Elle est composée de dix membres, dont cinq sont désignés par le Conseil sur la proposition du Caudillo et les cinq autres nommés directement par ce dernier, qui choisit aussi le président de la Junte, vice-président du Conseil national. La Junte comprend, de plus, quelques membres de droit.

Elle a pour mission d'étudier et d' « orienter » tous les problèmes concernant la marche générale du mouvement. Elle présente au chef de l'État toutes les propositions qu'elle juge convenables et elle donne son avis dans les questions qu'il lui soumet. Enfin, elle est chargée d'établir le budget de l'organisation.

Un autre décret, en date du 9 août, a réorganisé l'administration centrale de l'État, en renforçant encore les pouvoirs du Caudillo : celui-ci, en tant que président du Conseil sans portefeuille, aura dorénavant une action plus personnelle et plus immédiate dans le gouvernement. En outre, il n'y aura plus de vice-président du conseil des ministres, et ses prérogatives passeront au président de la Junte politique de la F. E. T.

Enfin, l'importance de la Junte est également accrue, du fait que toutes les activités syndicales relèveront du service des syndicats du parti, et non plus du ministère du travail.

C'est M. Ramon Serrano Suner, qui a été choisi pour présider la Junte politique, tandis que le général Muñoz Grande était appelé à remplacer M. Fernandez Cuesta comme secrétaire général du parti unique et chef des milices.

Ce dernier changement s'explique par la recrudescence d'agitation que l'on notait, depuis la fin de la guerre, dans la Phalange, de la part surtout de la « vieille garde », élément impétueux et intransigeant, qui ne se résignait pas à la disparition de son ancien leader Manuel Hedilla, et qu'étaient venus renforcer un grand nombre d'affiliés, dont la plupart n'avaient pas renoncé aux tendances extrémistes de leurs anciens groupements.

C'est pour obvier à ce danger, qu'au lieu de M. Fernandez Cuesta, qui ne semblait pas avoir l'autorité nécessaire, un militaire, le général Muñoz Grande, fut chargé de procéder à une sévère « épuration » du parti. On fit remarquer, à cette occasion, que M. Mussolini n'avait pas agi autrement en Italie, en fermant momentanément l'admission au parti fasciste, « afin de conserver la pureté des principes et d'éviter l'afflux d'indésirables ».

La constitution du nouveau gouvernement, le 10 août, s'inspirait du même esprit d'unification. Sur quatorze membres, il comprend six officiers : les généraux Varela (guerre), Yague (air), Muñoz Grande (ministre sans portefeuille), le vice-amiral Salvador Moreno (marine), les colonels Beigbeder (affaires étrangères) et Luis Alarcon de la Lastra (industrie et commerce).

Les autres portefeuilles sont ainsi répartis : intérieur, M. Serrano Suñer; agriculture et travail, M. Joaquin Benjumea; travaux publics, M. Alfonso Peña; justice, M. Esteban Bilbao; éducation nationale, M. José Ibañez Martin; finances, M. José Larraz. Il y a aussi deux ministres sans portefeuilles : MM. Pedro Gamero del Castillo et Rafael Sanchez Mazas.

Ceux-ci sont les seuls, avec le général Muñoz Grande,

qui aient appartenu à l'ancienne Phalange de J.-A. Primo de Rivera.

On compte, en outre, cinq autres représentants du parti unique : MM. Serrano Suñer, Alfonso Peña, J. Benjumea, le général Yague et le colonel Beigbeder, tandis que le général Varela passe pour professer des sentiments monarchistes et que M. Esteban Bilbao faisait partie de l'ancien groupe des traditionalistes.

Deux ministres, M. Ibañez Martin et le colonel J. Alarcon de la Lastra, ont participé en 1933 à la coalition des droites.

Enfin, amiral Salvador Moreno et M. José Larraz sont des techniciens, sans aucune attache politique.

Il est, d'autre part, à noter que deux personnalités seulement faisaient partie du précédent cabinet : MM. Serrano Suner et A. Pe^{n}a. Mais les journaux officieux tinrent à souligner que « le choix des nouveaux ministres ne constituait pas un blâme pour ceux qui s'en allaient... » et le *Diario Vasco* rappela à ce sujet les paroles prononcées lors du défilé de la Victoire à Madrid par le Caudillo, selon lequel « un changement de poste ne doit pas signifier autre chose que l'intérêt de la patrie ». C'est ce qu'a souvent dit, de son côté, M. Mussolini.

Le 18 septembre, le Bulletin officiel de l'État a publié la liste des membres du nouveau Conseil National de la F. E. T. et des J. O. N. S., dit « conseil de la paix ». Sur 91 membres, on y compte 14 chefs de l'armée, 7 professeurs, 11 écrivains et journalistes, ainsi que tous les dirigeants des grands corps constitués (présidents du Tribunal Suprême et du Conseil d'État, recteur de l'Université de Madrid, etc.) et deux femmes insignes : Mlle Pilar Primo de Rivera, sœur de José Antonio et présidente de l'organisation féminine phalangiste, et Mme Mercédès Sanz Bachiller, fondatrice de l'*Auxilio Social.* Tous les ministres du cabinet actuel font également partie du Conseil, de même que trois membres du gouvernement précédent : MM. Fernandez Cuesta, comte de Rodezno et lieutenant-général Fidel Davila.

Quant à la Junte politique, nommée le 26 octobre, elle comprend, parmi ses 19 membres, six membres du gouvernement.

* * *

Dans sa structure actuelle, le nouveau régime espagnol apparaît donc comme un régime *autoritaire*, assez semblable à ceux d'Hitler en Allemagne, de Mussolini en Italie et de Salazar au Portugal.

La puissance du général Franco — à s'en tenir aux textes — est même plus absolue que celle de ces deux derniers, puisqu'il réunit entre ses mains tous les pouvoirs, qu'il est à la fois généralissime, chef de l'État et président du Conseil. Le fait que lui a été conféré le grade de capitaine général de l'armée de terre et de la marine (décret du 18 juillet 1938) non seulement le met au-dessus de tous les autres chefs dans la hiérarchie militaire, mais va jusqu'à lui concéder des prérogatives quasi royales. « Caudillo de l'Empire » ou « chef national », ainsi qu'on le désigne officiellement, il reste, dans la paix comme dans la guerre, d'après le témoignage de la presse, « le conducteur suprême », qui n'est comptable de ses actes que « devant Dieu et devant l'histoire ». Le conseil des ministres n'est qu'une sorte d'organe consultatif, car le chef de l'État rédige et promulgue seul les lois. Il peut même, en cas d'urgence, agir, sans en référer à qui que ce soit. Enfin, sa dictature se prolonge jusqu'après sa mort, puisqu'il lui appartient, nous l'avons vu, de désigner son successeur.

A l'instar aussi des autres dictateurs, Franco s'appuie sur un parti unique, qui est censé représenter l'opinion du pays.

Mais voici où apparaissent les différences :

A l'inverse de ce qui s'est passé en Italie et en Allemagne, où Mussolini et Hitler sont partis à l'assaut du pouvoir, à la tête d'un « mouvement » parfaitement organisé et avec un programme bien défini, en Espagne il ne s'est agi, tout d'abord, que d'une insurrection des chefs militaires, avec le concours effectif ou l'approbation tacite d'une partie de la population, en vue simplement de s'opposer à une tentative communo-syndicaliste, que l'on croyait imminente, et de sauvegarder les principes d'ordre et d'autorité, mais sans plan constructif préalablement établi. Ce n'est que par la suite et à la faveur

des circonstances que l'ancien programme de la Phalange, fondée par José Antonio Primo de Rivera, a été adopté officiellement, au moins dans ses grandes lignes, et qu'il a été constitué un parti dit « national », dont les phalangistes ont fourni les principaux éléments et les cadres.

Par son origine militaire, le « mouvement » espagnol se rapproche davantage de celui qui s'est produit au Portugal. Mais alors que M. Salazar, dictateur civil, ne doit son poste qu'à la confiance du chef de l'État, le général Carmona — lequel est lui-même soumis à la réélection tous les sept ans —, le Caudillo est nominalement le seul maître de l'Espagne.

Je dis « nominalement », car il se peut que, dans la pratique, le général Franco, qui n'a pas — dit-on — grand goût pour la politique, se décharge de ses pouvoirs sur une autre personnalité de son choix. Et il semble bien que ce soit le cas, dès actuellement, à en juger par la place toujours plus importante que prend le beau-frère du général, M. Serrano Suñer, dans les conseils du gouvernement.

Il convient, au surplus, de ne pas oublier que le régime actuel est issu d'un véritable *pronunciamiento*, avec toute la signification qui s'attache à ce mot au sud des Pyrénées : c'est-à-dire que Franco est, avant tout, l'élu de ses « pairs », qui l'ont appelé à la tête des armées et à la direction de l'État pendant la guerre civile, et qui, après la victoire, l'ont simplement maintenu à ce poste, peut-être sous conditions ou avec des réserves plus ou moins formulées. Sans préjuger du cours ultérieur des événements, cette simple considération semble de nature à atténuer, dans les faits, la toute-puissance en apparence illimitée du Caudillo.

Sous bénéfice de ces observations, les caractéristiques essentielles du nouveau régime espagnol, tel qu'elles ressortent des lois organiques, encore assez schématiques, qui ont été promulguées jusqu'ici, sont les suivantes :

D'une farouche inspiration *nationaliste*, ce régime est essentiellement *unitaire*, *totalitaire* et *impérialiste*. Tout en cherchant à relier le présent au passé et à concilier les *antiques traditions* espagnoles avec des conceptions politiques considérées comme les plus modernes, il se proclame foncièrement

catholique, tandis qu'au point de vue économique, il manifeste des tendances à *l'autarcie* et que dans le domaine social il veut établir les rapports du capital et du travail sur la base du *corporatisme.*

Reprenons brièvement ces différents points.

L'idée d' « unité » a présidé à l'éclosion du mouvement. C'est pour tirer le pays « du chaos et de la ruine », pour le sauver de « la menace bolchevique », le « libérer des bassesses et des trahisons des Loges et des Internationales », que les chefs militaires, appuyés sur les phalangistes et les *requetes,* se sont soulevés contre le gouvernement républicain. Leur principal objectif était d'en finir à la fois avec les divisions des partis et des classes et avec les tendances autonomistes de certaines régions, qui constituaient, les unes et les autres, à leurs yeux un danger permanent pour l'ordre public et pour l'existence même de la patrie.

A la première nécessité répond la création du parti unique, lequel — a dit M. Serrano Suñer — ne peut être « qu'un ensemble de toutes les classes, y compris la grande masse de la zone rouge qu'on ne peut détruire » (discours à Séville du 3 avril 1938). Il ne s'agit donc pas seulement d'unité politique, mais encore, comme l'a répété la déclaration ministérielle du 12 août dernier, « du renforcement de l'unité morale des Espagnols, qui groupera, dans l'amour du service des destins de la patrie, tous ceux que le marxisme a voulu lui arracher ».

Dans le même esprit, et afin d'écarter une fois pour toutes l'autre menace, celle du séparatisme, les statuts particuliers accordés par la République à la Catalogne et aux pays basques ont été abrogés.

« Il est démontré — a dit, d'autre part, le général Franco — qu'en Espagne le régime démocratique et parlementaire est intimement lié à la décadence... » (déclaration à l'agence Reuter, 10 octobre 1938). C'est pourquoi à « un État neutre et sans idéal », il oppose l'État « totalitaire et missionnaire », qui prendra pour exemple « l'État espagnol des siècles d'or » (message du 18 juillet 1938), avec ses traditions et ses idéaux, « qui furent la base de l'Empire » : sans qu'on doive, toutefois,

attacher à ce mot *(Imperio)* le même sens que dans l'Italie fasciste.

Tandis, en effet, que les premiers phalangistes, dans la fièvre du combat, allaient jusqu'à réclamer pour l'Espagne « une place prééminente en Europe » (article 3 des statuts), il paraît bien que les visées impérialistes de la Nouvelle Espagne visent surtout à resserrer ses liens spirituels avec les Républiques hispano-américaines — ce qui est tout à fait conforme à ses traditions — et aussi à s'intéresser de plus près à ses possessions africaines, ce qui peut s'expliquer à la fois par le passé marocain du général Franco, comme de la plupart des autres grands chefs militaires, et par le rôle important joué par les troupes maures dans la guerre civile[1].

Le retour à la tradition implique, en premier lieu, que les Espagnols resteront indissolublement attachés à la foi de leurs ancêtres. Les exactions commises par les « rouges » contre les prêtres et contre les édifices catholiques, dans les premiers temps de la guerre civile, ont légitimé la qualification de « Croisade » que le général Franco — dont on connaît, par ailleurs, les sentiments religieux — a donné au mouvement national. Et l'on comprend aussi qu'en faisant siens les statuts de la Phalange, il en ait éliminé tout ce qui pouvait porter ombrage à l'Église.

En fait, le nouveau gouvernement a restauré le budget du culte, que la République avait supprimé, et il a abrogé toutes les lois anticatholiques édictées par cette dernière. Des difficultés ont surgi, il est vrai, dans les rapports de l'Église et de l'État, à l'occasion du rétablissement du Concordat de 1851, que l'ancien régime avait laissé en sommeil. En particulier, la prétention du gouvernement franquiste d'exercer les prérogatives, qui avaient été reconnues à la maison royale d'Espagne en ce qui concerne surtout le droit de l'État à proposer des candidats pour les évêchés vacants (droit de *Patronato*), s'est heurtée jusqu'ici à la résistance du Saint-Siège.

Il est à présumer, cependant, que cette question — si

1. « Nous travaillerons — a déclaré le général Franco — à faire de l'Espagne une puissance musulmane » (article de M. J.-M. Salaveria, dans la *Nacion* de Buenos-Aires, 26 mars 1938).

épineuse soit-elle — sera résolue assez rapidement, au besoin par un compromis.

Beaucoup plus graves pour les rapports de Madrid et du Vatican et même pour la solidité du nouveau régime espagnol apparaîtraient, au cas où elles viendraient à s'accentuer, certaines tendances inquiétantes, que l'on note parfois jusque dans les milieux officiels et qui tendraient, à l'encontre des plus récentes encycliques pontificales, à mettre l'Église au service du régime et à faire de la religion un simple instrument politique.

La réorganisation de l'enseignement, qui a fait l'objet de deux lois du 20 septembre 1938 et du 27 avril 1939, constitue, elle aussi, un retour à la tradition catholique, en s'inspirant directement des idées jadis défendues par Menendez Pelayo [1]. Elle est l'œuvre de M. Pedro Sainz Rodriguez, qui fut lui-même un disciple du grand polygraphe asturien. Elle prévoit des réformes, semble-t-il, très opportunes. Mais tout dépendra de la façon dont elle sera appliquée et l'on ne saurait manquer, à cet égard, d'être un peu troublé par les récentes déclarations de M. Ibañez Martin, qui a remplacé M. P. Sainz Rodriguez à l'éducation nationale :

« La future Université — a dit le ministre — devra correspondre à l'organisation politique et au style de la Nouvelle Espagne... Dans l'Université espagnole devront vivre ensemble, en parfaite harmonie, l'Église, l'État et la société, car *le libéralisme a disparu maintenant pour toujours parmi nous...* [2]. »

On comprend, d'autre part, que le gouvernement franquiste s'attache principalement à la formation de la jeunesse, d'après ses propres doctrines. En cela, il ne fait que se conformer à la règle générale suivie par tous les régimes totalitaires, de droite ou de gauche. C'est ainsi que le parti unique prétend enrôler dans ses milices les adolescents et même les tout jeunes enfants, en créant, sur le modèle des *balillas* italiens, des corps de *pelayos*, de *flechas* et de *cadetes*, auxquels on

1. Voir notre communication du 27 novembre 1937 à l'Académie des Sciences morales et politiques (*Bull. de l'Académie*, janv.-fév. 1938, p. 75).

2. Discours prononcé à la séance d'ouverture des cours de l'Université de Madrid, 23 octobre 1939.

inculquera, dès l'âge le plus tendre, avec les idées officielles, le goût des armes [1].

Le même esprit totalitaire se retrouve dans la loi sur les responsabilités politiques du 13 février 1939, qui punit sévèrement « tous ceux qui, entre le 1er octobre 1934 et le 18 juillet 1936, ont contribué à créer ou aggraver une subversion quelconque, dont a été victime l'Espagne » et « tous ceux qui, à partir de cette dernière date, se sont opposés ou s'opposent au mouvement national par action ou *par omission grave* »; et dans la loi sur la presse du 23 avril 1938. Si la première de ces lois est une simple mesure de circonstance, il n'en est pas de même de la seconde, qui a un caractère permanent et qui interdit pratiquement toute liberté d'expression, en dehors de la pensée gouvernementale.

On notera, enfin, la création d'un Institut d'études politiques (12 septembre 1939), dépendant du Conseil national de la F. E. T. et des J. O. N. S., qui est appelé à être « l'organisme d'où sortira la réforme de l'État ».

Dans l'ordre économique, les tendances à l'autarcie, que l'Espagne Nationale a manifestées, à maintes reprises, par la bouche de ses représentants les plus autorisés, sont également conformes à la politique pratiquée par presque tous les États totalitaires. Mais étant données la tâche énorme de reconstruction qui s'impose à nos voisins sud-pyrénéens et la nécessité où ils se trouveront de faire appel au concours de l'étranger, en même temps que de rétablir un courant normal d'échanges avec les autres pays, en particulier avec la France et l'Angleterre, il est douteux qu'ils puissent bien longtemps se replier sur eux-mêmes : ce qui serait manifestement contraire à leurs intérêts les plus immédiats.

La question sociale est une de celles qui préoccupent le

1. Le terme de *flechas* est emprunté à l'emblème phalangiste, qui a passé dans les armes de la Nouvelle-Espagne (faisceau de cinq flèches), tandis que les *pelayos* (on désignait ainsi les milices carlistes) tirent leur nom du roi Pelayo, qui, par sa victoire à Cavadonga contre les Maures, inaugura la *Reconquista*.

La place privilégiée accordée à la jeunesse explique aussi, sans doute, que les lettres J. O. N. S., accolées à celles de F. E. T. pour former l'appellation du parti unique, sont souvent interprétées comme signifiant « jeunesses ouvrières national-syndicalistes ».

plus justement le gouvernement franquiste. Cela correspond à son intention, constamment affirmée, de mettre fin à la lutte des classes et de baser le nouveau régime sur une vraie « justice sociale », selon une expression empruntée au programme initial de la Phalange. Le dicton préféré du Caudillo est : « pas un foyer sans lumière, pas un Espagnol sans pain ».

Cette généreuse idée a trouvé sa première réalisation dans une œuvre d'initiative privée, *l'Auxilio Social*, fondée à Valladolid, dès le mois d'octobre 1936, par Mme Mercédès Sanz Bachiller, veuve d'un phalangiste tué au début de la guerre. Son objet, tout de charité chrétienne, était de secourir les innombrables misères nées de cette effroyable lutte. Elle prit vite une grande extension et l'État lui accorda son patronage, en réglementant son organisation et en lui garantissant les fonds nécessaires. Ses diverses institutions ont été en se multipliant : réfectoires populaires, orphelinats, crèches, maternités, hôpitaux, colonies d'enfants, ateliers d'apprentissage, etc. On peut dire que si, après l'entrée des troupes nationalistes à Barcelone, puis à Madrid, il fut possible de venir en aide aux millions d'affamés de ces deux grandes villes, c'est surtout à cette remarquable organisation qu'on le doit. L'Aide Sociale a obtenu aussi que toutes les femmes espagnoles non mariées, de 17 à 35 ans, lui prêtent leurs concours pendant au moins six mois, ce qui a facilité l'immense tâche d'assistance à accomplir, tout en favorisant l'esprit de solidarité entre les diverses classes de la population.

Le gouvernement national a, en outre, créé, durant ou depuis la guerre, d'autres œuvres intéressantes : Institut du logement (pour la construction de maisons à bon marché), allocations familiales obligatoires, patronage antituberculeux, mesures contre le chômage, Service National du blé, etc.

Mais ses ambitions sont bien plus vastes, puisqu'il envisage rien moins que de rebâtir la société sur de nouvelles bases. A cet égard, s'il entend s'inspirer surtout du programme de l'ancienne Phalange, il s'en faut pourtant qu'il en adopte sans réserve le caractère radical et parfois même révolutionnaire.

C'est ce qui ressort notamment des principes exposés

dans la Charte du Travail *(Fuero del Trabajo)*, qui a été publiée le 10 mars 1938.

La Charte, tout comme le statut phalangiste, commence sans doute par proclamer que le travail est un devoir social et aussi un droit, « la satisfaction de ce droit étant la mission principale de l'État ». Mais venant aux réalisations pratiques, elle se contente d'énoncer un certain nombre de réformes, qui sont appliquées dans la plupart des États dits « capitalistes » et dont beaucoup figurent déjà dans la législation espagnole : réglementation de la journée de travail, protection de la femme et de l'enfant, repos dominical, etc.

Loin de condamner en bloc le régime capitaliste — lequel, à s'en tenir aux statuts de la Phalange (article 10), « se désintéresse des besoins du peuple, déshumanise la propriété privée et agglomère les travailleurs en masses informes, livrées à la misère et au désordre » — ou de préconiser la nationalisation des banques et des grands services publics (article 14), la Charte du Travail déclare simplement, à propos des entreprises, que « leurs bénéfices après un juste intérêt du capital, seront de préférence employés à constituer les réserves nécessaires à la stabilité de l'entreprise, au perfectionnement de la production et à l'amélioration des conditions de travail et d'existence des travailleurs (article VIII — 4°), et aussi que « l'État, en général, ne sera pas entrepreneur, sauf le cas de défaillance de l'initiative privée, ou si les intérêts supérieurs de la nation l'exigent », et encore que « l'État reconnaît dans l'initiative privée la source féconde de la vie de la nation » (article XI — 5° et 6°).

En ce qui concerne la question agraire, dont on sait toute la gravité au sud des Pyrénées et que la République, pour sa part, a été incapable de résoudre, la Charte du Travail ne va pas — comme le faisait la Phalange — jusqu'à envisager l'expropriation sans indemnité des terres « dont la propriété a été acquise illégitimement », mais elle indique, sous une forme beaucoup plus modérée, que « c'est le désir de l'État de trouver les moyens par lesquels on arrivera à ce que la terre, dans des conditions équitables, passe aux mains de ceux qui l'exploitent directement ».

Par contre, en ce qui touche l'organisation générale du travail, la Charte reprend, presque mot pour mot, la politique « nationale-syndicaliste » préconisée par la Phalange et qui s'apparente étroitement avec le corporatisme italien, plus encore qu'avec le national-socialisme allemand.

« Tous les facteurs de l'économie — énonce l'article XII — seront encadrés, par branches de la production ou services, en *syndicats verticaux*. Les professions libérales et techniques s'organiseront de façon analogue... »

Ces « syndicats verticaux » (par opposition à l'organisation horizontale ou corporations libres, seules concevables en France) réuniront obligatoirement, dans chaque corporation, travailleurs et patrons, selon une hiérarchie logique, sous la direction de l'État, les postes d'autorité du syndicat revenant « nécessairement » aux militants du parti unique.

Les syndicats auront à connaître des questions de la production et du travail (fixation du prix des denrées et des salaires, etc.), mais ce ne sera que pour donner leur avis, l'État restant toujours maître de sa décision. Ils pourront aussi intervenir, par l'intermédiaire d'organismes spécialisés, dans la réglementation et la surveillance des conditions du travail.

On a voulu trouver un précédent à cette organisation dans les anciens *gremios* [1], mais il est évident qu'on se trouve en présence de conceptions très dissemblables.

Il apparaît, en somme, que sur le terrain social, aussi bien que dans l'ordre proprement politique, doctrine, organisation et administration sont calquées sur celles du fascisme mussolinien et du nazisme hitlérien, avec cette seule différence que la Nouvelle Espagne entend donner une place éminente à l'Église et que, s'inspirant de ses enseignements, elle semble vouloir s'imprégner davantage d'humanisme et donner en particulier plus d'importance à la famille, considérée comme la base de la société.

Ces disciplines rigoureuses, empruntées à l'étranger, l'esprit espagnol, si féru d'individualisme, si épris de liberté,

1. Voir notre ouvrage *la Question Sociale en Espagne* (Alcan, 1910), p.18 et suiv.

pourra-t-il s'en accommoder? L'unification ordonnée, dans tous les domaines, par le général Franco impliquera-t-elle l'unité sincère devant les problèmes qui ne tarderont pas à se poser? L'avenir en décidera.

D'ores et déjà, il ne manque pas d'esprits réfléchis, dans la Péninsule, pour s'inquiéter de la confusion entre la doctrine du parti au pouvoir et les institutions de l'État — confusion qui est le propre de tous les régimes dictatoriaux — et qui se demandent aussi si le parti, le parti unique, ne constituera pas, à côté de l'État, une force autonome susceptible de poursuivre des buts particuliers et de rétablir, en fin de compte, par l'appât de faveurs individuelles, une sorte de caste privilégiée ou de démagogie bureaucratique, assez voisine de celle que l'on a voulu précisément écarter.

On dira, il est vrai, que la Nouvelle Espagne n'a jusqu'ici énoncé que des principes et qu'on doit lui laisser le temps nécessaire pour les adapter au tempérament national et pour constituer un régime durable et stable. L'exemple de l'Italie montre effectivement qu'il a fallu au fascisme mussolinien de longues années pour en arriver à son stade actuel, après une série de tentatives et de réalisations, qui ont tenu compte des modifications exigées par les circonstances.

Le régime franquiste n'en est encore qu'à sa période de gestation. Peut-être même, dans l'esprit du Caudillo, ce régime, tel qu'il l'a esquissé, ne constitue-t-il qu'une simple expérience, la restauration monarchique demeurant toujours réservée.

Une chose certaine est qu'au sortir de la sanglante tragédie, dont elle a tant souffert, l'Espagne a surtout besoin de paix. Relever le pays de ses ruines, réconcilier entre eux ses habitants, telle est la grande tâche qui s'impose, avant toute autre chose, à ses dirigeants.

Angel Marvaud.

LA SITUATION DES ÉTATS NORDIQUES ET LA GUERRE ÉCONOMIQUE

Plus la vie économique d'un État neutre sera intégrée dans un réseau étroit d'interdépendances internationales, plus sa situation sera difficile, plus les belligérants auront une tendance instinctive à considérer la neutralité comme une amoralité, un refus de reconnaître la justice de leur cause. Nous en avons un exemple dans la situation des États nordiques de Suède, Finlande, Danemark, Norvège et Islande, pris entre le « contre-blocus » allemand et les représailles alliées.

Les Pays du Nord sont en mesure de produire différents articles dans des proportions qui dépassent de beaucoup leurs propres besoins. Or, ce que les pays nordiques possèdent en excédent, ils l'utilisent comme un moyen d'échange contre les produits qui leur font tout à fait défaut ou dont ils ont trop peu. On comprend donc que les Pays du Nord dépendent dans une très large mesure des relations commerciales avec l'extérieur et qu'ils font en conséquence un commerce extérieur très étendu. En proportion de la population, il y a très peu de pays qui les distancent à cet égard.

Avec un commerce d'exportation en 1936 de l'ordre de 207 millions de livres sterling, les Pays du Nord occupaient la quatrième place, n'étant surpassés que par la Grande-Bretagne (441 millions de livres), l'Allemagne (385 millions) et les États-Unis (483 millions). Tous les autres pays avaient un commerce d'exportation moins important. La part des Pays du Nord dans le commerce d'exportation mondial était de 5,1 % contre 11,9 % pour les États-Unis, 10,9 % pour la Grande-Bretagne et 9,5 % pour l'Allemagne.

La position des Pays du Nord comme nations exportatrices apparaît plus clairement encore si l'on calcule les exportations par habitant.

L'Islande présente le commerce d'exportation le plus important de l'Europe en proportion de la population et, seule, la Belgique avait en 1936 des exportations supérieures à celles du Danemark. Puis viennent la Norvège et la Suède à peu près au même niveau que la Suisse. Les exportations de la Finlande étaient un peu moindres, mais toutefois supérieures par habitant à celles de l'Allemagne et de la France.

Les principales exportations des Pays du Nord sont les produits agricoles et forestiers, le poisson, le minerai et les minéraux, et les produits qu'on en tire.

Si l'on considère les Pays du Nord dans leur ensemble, on voit que ce sont les forêts qui contribuent le plus au commerce d'exportation, les produits de cette source représentant 60.800.000 livres sur la valeur globale des exportations de 182.500.000 livres, soit approximativement un tiers. Sur cette somme la pâte et le papier réalisent la plus grande fraction, 39.300.000 livres, soit 21 %, tandis que la valeur des exportations de bois et de charpente était de 21.500.000 livres, soit 11,9 %.

Après les produits forestiers viennent les produits agricoles tels que le lard, le beurre et les œufs, dont la valeur est de 51.400.000 livres sterling, soit environ 28 % du total des exportations.

Les minéraux et les produits minéraux, les métaux et les articles en métal, les machines, etc..., s'élevaient à 42 millions de livres sterling, soit 23 %, tandis que les pêches (y compris la chasse à la baleine, la pêche des phoques, etc.) réalisaient 13.200.000 livres, soit 7,3 % des exportations.

Tandis que les produits de la pêche dominent entièrement le commerce d'exportation de l'Islande (85 %), les produits agricoles constituent les trois quarts du total des exportations du Danemark.

On peut considérer comme acquis que les Pays du Nord se classent pour beaucoup de ces articles parmi les principaux pays fournisseurs du monde. Si nous prenons les produits

agricoles, nous trouvons que le Danemark occupe la quatrième place comme exportateur de bétail vivant. Sous ce chef, c'est l'État libre d'Irlande qui vient en tête, puis le Canada, l'Uruguay et le Danemark; les autres Pays du Nord n'exportent pas de bétail sur pied dans des mesures appréciables. Quant aux exportations de lard, de beurre et d'œufs, les Pays du Nord jouent toutefois un rôle bien plus grand. Ils sont en effet les premiers du monde, et le mérite en revient au Danemark; en 1935, les Pays du Nord exportèrent 212.000 tonnes de lard, dont 197.000 tonnes furent fournies par le Danemark; à la deuxième place se trouva le Canada avec 57.000 tonnes; le Danemark occupe donc, comme exportateur de lard, une position unique au monde. Le beurre danois et le beurre de la Nouvelle-Zélande se trouvèrent en 1935 sur le marché mondial en quantités à peu près égales, la Nouvelle-Zélande exportant 142.000 tonnes, le Danemark 138.000 tonnes; l'Australie vint ensuite avec 116.000 tonnes, puis, à une grande distance, les Pays-Bas avec 47.000 tonnes. Les autres Pays du Nord fournirent environ 30.000 tonnes.

Les exportations d'œufs du Danemark sont également très importantes. Le Danemark est en tête de la liste des pays exportateurs avec 58.614.000 vingtaines, puis viennent les Pays-Bas avec 49.440.000 vingtaines, suivis par la Pologne et l'État libre d'Irlande, chacun avec plus de 18 millions de vingtaines. Les autres Pays du Nord fournissent ensemble 10.122.000 vingtaines.

Les Pays du Nord sont les plus gros producteurs de poisson en l'Europe et peuvent, comme la Norvège et l'Islande, en exporter des quantités considérables; ils occupent le premier rang parmi les pays exportateurs. Si nous prenons en bloc tout le poisson frais, frigorifié, salé et séché, nous trouvons qu'ils ont exporté, en 1935, près de 400.000 tonnes valant 7.500.000 livres sterling; sur ces 400.000 tonnes, 224.000 provenaient de la Norvège et 102.000 de l'Islande. C'est à peu près le double de la quantité fournie par la Grande-Bretagne, qui occupait le second rang des exportateurs, avec 230.000 tonnes environ, tandis que le Canada arrivait troisième avec 130.000 tonnes, et les Pays-Bas quatrièmes avec 122.000 tonnes.

Les exportations des autres pays sont bien au-dessous de ce chiffre. Il faut aussi mentionner les conserves de poisson, dont la Norvège est un gros exportateur : en 1935, seuls le Japon, les États-Unis et le Portugal la surpassèrent. Quant aux autres produits de la pêche, tels que l'huile de foie de morue, la Norvège et l'Islande fournissent la majeure partie de l'approvisionnement mondial, et ces pays se rangent aussi parmi les gros exportateurs d'huile de hareng et de poudres de hareng et d'autres poissons.

Les Pays du Nord sont les plus importants producteurs du monde pour le bois et la charpente : ils exportèrent, en 1935, 16,6 millions de mètres cubes, dont la Finlande fournit 8,3 millions et la Suède 4,1 millions, ce qui représente à peu près 24 % des exportations totales de tous les pays. Le second gros exportateur, l'U. R. S. S., exporta 11,9 millions de mètres cubes, suivi par le Canada avec 8,2 millions de mètres cubes et les États-Unis avec 4,4 millions de mètres cubes.

Quant aux produits de l'industrie de la pâte, les Pays du Nord occupent une place encore plus prédominante, la Finlande, la Norvège et la Suède sont les premiers fournisseurs de pâtes mécanique et chimique. En 1935, ces pays entrèrent pour respectivement 85 et 71 % dans le total des exportations mondiales sous ce chef. Le Canada vient ensuite avec plus de 10 % des exportations mondiales. Après le Canada, les Pays du Nord sont aussi les plus gros exportateurs de papier.

Les riches gisements de minerai, en particulier ceux de la Suède et de la Norvège, donnent de grandes quantités à exporter. En ce qui concerne le minerai de fer, la Suède est le principal pays exportateur après la France. Le commerce qu'elle fait en outre d'articles de fer, de machines et d'appareils joue aussi un rôle important. Dans ce domaine la Suède a une industrie hautement développée. Les Pays du Nord se classent aussi au premier rang exportateurs de produits électro-chimiques. Pour les exportations de nitrate de chaux, la Norvège occupe la première place dans le commerce mondial (389.000 tonnes pour un total de 422.000 tonnes).

En 1935 la Norvège se classa à la deuxième place parmi les exportateurs d'aluminium et à la quatrième pour le zinc.

On voit que les exportations consistent en partie en denrées alimentaires, en partie en matières premières et en produits demi-manufacturés, mais aussi dans une large mesure en produits achevés. Les denrées alimentaires constituent surtout un facteur important du commerce d'exportation du Danemark et de l'Islande; les autres pays exportent plus particulièrement des matières premières et des produits demi-manufacturés de différentes espèces, mais ils font aussi — notamment la Suède — des exportations importantes de produits fabriqués.

Autrefois, le commerce d'exportation avait un caractère beaucoup plus spécial, se composant pour la majeure partie de produits bruts et de produits à un stade peu avancé de fabrication, tels que le bois et la charpente, le poisson, etc... Mais il s'est produit des changements profonds à cet égard, de sorte que les articles fabriqués représentent un pourcentage croissant des exportations.

L'étude des exportations des Pays du Nord du point de vue géographique montre que le flot des produits est répandu partout dans le monde. Il n'existe pas de pays vers lequel les produits des nations nordiques ne trouvent le chemin. Le flot principal va toutefois à quelques débouchés relativement peu nombreux. L'Angleterre et l'Allemagne ont toujours été au nombre des principaux clients; dans quelques cas ces pays ont pourtant joué autrefois un rôle plus grand. De nouveaux débouchés se sont ouverts et les pays d'outre-mer sont devenus des acheteurs de plus en plus importants.

Sur le total des exportations des Pays du Nord en 1935, 84 % environ allaient à des débouchés européens et 16 % à des pays non-européens. Parmi ces derniers, l'Amérique représentait la plus grande fraction, 10,5 %, tandis que 3,2 % allaient en Asie, 2 % en Afrique, et 0,8 % en Océanie.

La Grande-Bretagne, l'Allemagne et les États-Unis sont visiblement les principaux débouchés. Réunis, ces trois pays absorbaient, en 1935, 61 % de l'ensemble des exportations. De ces trois débouchés, c'est la Grande-Bretagne qui est de beaucoup le plus important, prenant 39,1 % des exportations. L'Allemagne vient au deuxième rang avec 14,1 %, et les États-Unis au troisième avec 7,8 %. Aucun des autres pays

n'approche de loin ces pourcentages. L'acheteur le plus rapproché est la France avec 3,4 %, puis viennent la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne. Des pays d'outre-mer, ce sont les États-Unis qui prédominent, nous l'avons vu, puis vient le Japon.

Les exportations du Danemark sont très concentrées : 96 % allaient en 1935 à des pays européens, parmi lesquels la Grande-Bretagne seule absorbait 60 %. Les exportations de la Finlande sont un peu plus dispersées, mais la Grande-Bretagne en prenait presque la moitié. L'Allemagne et les États-Unis viennent à la deuxième place avec chacun près de 10 %. La Russie formait autrefois un débouché très important pour les produits finlandais, mais depuis la Guerre mondiale ce commerce a diminué jusqu'à un chiffre insignifiant qui est tombé à zéro depuis le conflit actuel; cette perte a été compensée par l'augmentation des ventes, principalement aux débouchés anglais et américains.

Les plus gros clients de l'Islande sont le Portugal, la Grande-Bretagne et l'Espagne, qui achètent chacun environ 15 %; vient ensuite l'Allemagne.

Les exportations de la Norvège et de la Suède ont un caractère plus vaste que celles des autres nations. Les principaux débouchés sont la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les États-Unis. Ces pays absorbaient ensemble, en 1935, 50 % des exportations des deux pays. Le reste est dispersé sur un grand nombre de débouchés tant en Europe qu'outre-mer.

Les achats de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne aux marchés du Nord représentent en tout à peu près 10 % du total de leurs importations respectives. Le Nord fournit à la Grande-Bretagne presque autant que l'Allemagne, les Pays-Bas et la France réunis.

En ce qui concerne l'Allemagne, les Pays du Nord vendent ensemble essentiellement plus de marchandises à ce pays que n'importe quel autre pays. L'Allemagne achetait au Nord à peu près le double de ce qu'elle prenait à la Grande-Bretagne et aux États-Unis, qui fournissaient respectivement 6,2 et 5,8 % de ses importations. L'Allemagne importait en 1935 de l'U. R. S. S., des Pays-Bas et de l'Italie environ la moitié de ce qu'elle

achetait aux Pays du Nord, soit respectivement 5,2, 4,7 et 4,5 %.

Les États-Unis d'Amérique tiraient 3,6 % de leurs importations des marchés nordiques, c'est-à-dire plus que ce qu'ils achetaient à la France, qui livrait 2,8 %, et presque autant que leurs importations d'Allemagne, qui représentaient 3,8 %. Quant à d'autres pays, les Pays du Nord occupent aussi de très bonnes places parmi les fournisseurs.

En ce qui concerne plusieurs articles, les Pays du Nord présentent, pour beaucoup de pays, une importance vitale comme sources d'approvisionnement. La Grande-Bretagne, par exemple, tire de ces pays une partie considérable de sa grande consommation de denrées alimentaires et un certain nombre de matières premières et de produits demi-manufacturés : 26 % de ses importations de beurre, 38 % des importations d'œufs et 54 % des importations de lard. Les importations de poisson occupaient une place encore plus prédominante. Sur le total des importations de poissons frais, frigorifié, salé et séché, les Pays du Nord fournissaient 65 %. Quant aux pâtes mécanique et chimique, les Pays du Nord pourvoyaient en 1935 presque entièrement aux besoins d'importations de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire 94 %. En outre, ce pays tirait des Pays du Nord 42 % du total de ses importations de papier et 24 % de ses importations de minerai.

L'Allemagne se fournit dans les Pays du Nord en denrées alimentaires et en différentes sortes de matières premières et de produits demi-manufacturés, etc... Ces pays lui livraient, en 1935, 56 % de ses importations de beurre, 29 % de ses importations d'œufs et 30 % de ses importations de lard. Quant aux importations allemandes de certaines matières grasses, les Pays du Nord lui fournissaient en 1935 plus de 90 % de ses importations d'huile de foie de morue, d'huile de baleine et de graisses durcies. Ajoutons aussi que 86 % des importations allemandes de pâtes mécanique et chimique et plus de 40 % de ses importations de minerai provenaient du Nord.

Les États-Unis sont un débouché relativement neuf, mais les Pays du Nord sont à l'heure actuelle d'importants fournisseurs de plusieurs articles, 62 % des importations de pâtes

mécanique et chimique, par exemple, provenaient en 1935 de ces pays.

Ensuite, nous pouvons mentionner la France : ce pays achetait 80 % de ses importations de pâtes mécanique et chimique aux marchés nordiques; l'Italie prenait 59 % et le Japon 46 %. Quant aux importations belges de papier à journaux 82 % étaient d'origine nordique. L'Argentine achetait au Nord 51 % et l'Union sud-africaine 30 %, y compris du papier à imprimer de toutes sortes.

Le maintien d'activités productrices si importantes dépend en grande partie de l'approvisionnement en matières premières et auxiliaires d'origine étrangère. C'est vrai pour l'industrie agricole, basée dans une mesure si large sur les importations de matières fourragères et d'engrais chimiques; toutefois, la pêche demande, elle aussi, des produits étrangers, d'abord et surtout des huiles de combustion pour les moteurs des bateaux, ensuite du sel pour le traitement du poisson et du fer-blanc pour les boîtes à conserves. L'industrie du bois est moins tributaire de matières auxiliaires étrangères, mais utilise pourtant des produits chimiques et des combustibles achetés au dehors.

Dans le groupe des objets d'alimentation et boissons, le poste principal est formé par les céréales, dont la valeur des importations était, en 1935, d'environ 8 millions de livres, soit à peu près un quart des importations totales du groupe. Une partie des grains sont toutefois utilisés comme aliments des animaux. La quantité des céréales importées ne représente qu'une fraction de la consommation totale et diminue depuis quelques années pour plusieurs raisons et d'abord parce que la production des grains pour la panification a augmenté dans les Pays du Nord en même temps que la demande de grains fourragers a diminué.

Néanmoins, les Pays nordiques importèrent en 1935 plus de 1.500.000 tonnes métriques de céréales, dont la moitié allait au Danemark et un tiers à la Norvège.

La majeure partie du froment importé est normalement constituée par les froments de Manitoba et de la Plata. La Pologne est le principal fournisseur de seigle, tandis que le maïs provient surtout de l'Argentine. Le Canada, le Royaume-

Uni et les États-Unis fournissent la majeure partie de la farine.

Le café, en particulier, constitue un article important, la consommation moyenne par habitant n'étant pas de moins de 7 kilogrammes annuellement. Ce chiffre est de beaucoup supérieur à celui de n'importe quel autre pays importateur de café et, à l'exception des États-Unis, de la France et de l'Allemagne, les Pays du Nord forment le plus important débouché pour ce produit, achetant environ 7 % du total des exportations mondiales.

Le thé est loin de jouer dans les ménages du Nord un rôle aussi grand que le café. Les importations totales s'élevaient à 1.400.000 kilos pour 1935, venus surtout de Grande-Bretagne.

Le cacao brut est un article bien plus important. Les Pays du Nord en achetaient en 1935 13.500 tonnes valant 349.000 livres. La majeure partie de cette marchandise provenait aussi du Royaume-Uni, bien qu'une part appréciable soit achetée directement aux pays producteurs, parmi lesquels le Brésil, l'Afrique Occidentale et l'Équateur.

Les importations de sucre s'élevaient en 1935 à 237.000 tonnes valant 1.400.000 livres. L'Islande et la Norvège dépendaient entièrement, et la Finlande pour une part considérable, du sucre étranger, tandis que la Suède et le Danemark se suffisent normalement en sucre. Une partie très importante de l'importation consiste en sucre qui a été raffiné en Angleterre, mais il se fait aussi quelques importations d'autres pays, en particulier de la Pologne et de la Tchécoslovaquie.

C'est l'Espagne qui est le principal fournisseur d'oranges et de citrons, mais des quantités considérables proviennent aussi des États-Unis, de l'Italie et de la Palestine. Plusieurs autres pays, parmi lesquels le Brésil et l'Union sud-africaine, ont également trouvé au cours des dernières années dans le Nord un débouché excellent pour leurs fruits.

La majeure partie des bananes provient de la Jamaïque, mais est achetée en Grande-Bretagne; les autres viennent de Colombie, d'Amérique Centrale, d'Afrique Occidentale et des Iles Canaries.

Les États Nordiques importent à peu près autant de

pommes que de bananes; les États-Unis fournissent environ les deux tiers de la quantité totale, le reste étant principalement constitué par des pommes de l'Australie et de l'Union sud-africaine.

Les besoins de fruits secs sont presque entièrement couverts par l'importation. Ici encore, la partie principale est tirée des États-Unis, mais les Pays du Nord achètent aussi en Espagne, Grèce, Turquie et à d'autres pays.

Le second groupe principal, c'est-à-dire matières premières et auxiliaires, représenta en 1934 à peu près 37 % de la totalité des importations du Nord.

Le charbon et le coke représentent à eux seuls 15.800.000 livres sterling. La France est le seul pays qui ait eu en 1935 une importation de charbon plus élevée que celle des Pays du Nord. Ces pays achetèrent 12,4 millions de tonnes, soit 11,1 % du total des exportations mondiales de charbon.

En cette matière, il faut se rappeler que trois de ces pays, la Norvège, la Suède et la Finlande, ont des facilités exceptionnelles pour produire et utiliser de grandes quantités de forces hydro-électriques, et que la houille blanche déjà développée y constitue respectivement 95,65 et 50 % de la production d'énergie.

Une des conditions des accords commerciaux de 1933 entre le Royaume-Uni et les pays du Nord fut que chacun de ces derniers pays devait acheter au Royaume-Uni un pourcentage stipulé de leur consommation de charbon. C'est pourquoi près de la moitié des importations de charbon de la Suède et de 70 à 80 % de celles des autres Pays nordiques sont de provenance anglaise. Au total, le Royaume-Uni fournit près de 63 % des importations de charbon du Nord. La Pologne et l'Allemagne sont les autres principaux fournisseurs.

C'est aussi le Royaume-Uni qui est le plus important fournisseur de coke, quoique sa part soit plus restreinte que pour le charbon. Le reste des importations provient surtout de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique et de la Pologne.

Les huiles de combustion forment le second groupe des

matières premières et auxiliaires importées par les Pays du Nord. Les importations d'essence, d'huile et de pétrole, s'élevaient en 1935 à 1.900.000 tonnes, valant 6.800.000 livres sterling.

De tous les pays, seuls le Royaume-Uni et l'Allemagne importèrent plus d'essence que le Nord. En 1935, les Pays nordiques absorbèrent 7,1 % des exportations mondiales. La consommation considérable d'essence est due à l'emploi très général de l'automobile. Après la France et le Royaume-Uni, le Danemark et la Suède sont, avec 36 et 24 automobiles par mille habitants, les pays de l'Europe qui ont le pourcentage le plus élevé de voitures automobiles par rapport à la population.

Les autres combustibles liquides sont importés à peu près dans les mêmes quantités que l'essence. Cela s'explique par la place prédominante qu'occupent ces pays pour la production et l'emploi des moteurs Diesel et d'autres moteurs à huile brute. Une grande partie de l'huile est utilisée par les importantes flottes de pêche des Pays du Nord, qui sont dans une large mesure pourvues de machines à combustion interne. En Danemark, où il n'y a qu'une faible partie du réseau ferroviaire qui soit électrifiée, les huiles de combustion sont utilisées de plus en plus comme force motrice des wagons électriques Diesel, et sont également employées comme combustibles pour les moteurs fixes.

Les importations de pétrole sont bien moins importantes mais représentent tout de même la valeur de près d'un million de livres. Tous les Pays du Nord sont électrifiés à un tel point que les villes sont presque exclusivement éclairées à l'électricité, et il en est de même de grandes parties de la campagne.

Les importations de fer brut, d'acier brut et d'autres métaux bruts, valant en 1935 environ 5.700.000 livres, doivent paraître relativement peu importantes. Le fait est toutefois que, conformément au classement du Bureau International de Statistique Commerciale, cette somme ne représente que les métaux à l'état brut, et que les importations de ces articles sont assez réduites, car on lamine peu le fer et

l'acier dans les Pays du Nord, à l'exception de la Suède. Les tôles des navires, le fer pour les constructions et des produits laminés de fer et d'acier sont importés de l'étranger.

Parmi les métaux bruts importés, le cuivre représente en valeur environ un quart, le fer et l'acier presque autant. Les autres importations comprennent principalement l'étain, le plomb, le zinc et la nickeline.

Les graines et noyaux oléagineux et de tourteaux sont indispensables à l'industrie des huiles végétales et à l'agriculture : on a dû importer, en 1935, pour 2.400.000 livres sterling environ de graines de soja ; pour 1.550.000 livres de coprah et pour 900.000 livres de graines de lin ; le reste comprend des arachides et des graines de palmier.

Les tourteaux importés consistent en majeure partie en variétés que les Pays du Nord ne fabriquent qu'en quantités restreintes, par exemple, des tourteaux de graines de coton et de tournesol, mais on fait aussi des importations considérables d'autres produits concentrés.

En parlant de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, nous avons montré l'importance de ces articles pour le maintien de la production et de l'exportation des denrées animales. Pour illustrer encore une fois ce fait, on peut mentionner que, comme le prouvent les calculs établis d'après les observations faites au moment de la raréfaction des marchandises pendant la Grande Guerre, chaque fois que les agriculteurs danois se voyaient forcés de réduire d'un kilo la dose des tourteaux, les vaches réagissaient en donnant 2 kilos et demi de lait de moins.

Les approvisionnements d'engrais étrangers sont également très importants pour le maintien de la production agricole. Mais, comme nous l'avons expliqué en étudiant l'industrie des engrais, les Pays du Nord ont une production importante d'engrais artificiels, notamment de superphosphate et de nitrate de chaux, et ils font entre eux un commerce assez considérable de ces produits.

Quant aux matières premières de l'industrie textile, les besoins en coton, qui est le principal article, sont entièrement couverts par importation, et, à l'exception de l'Islande, et

de la Norvège, presque toute la laine est aussi d'origine étrangère.

La majeure partie du coton, soit environ 44.000 tonnes, provient des États-Unis. La laine est surtout importée de l'Argentine et des Dominions anglais, mais une grande partie est achetée au Royaume-Uni.

Les importations de produits fabriqués sont bien plus diversifiées. Elles représentaient en 1934 environ la moitié de la valeur globale des importations de l'étranger.

Dans le groupe des importations d'ouvrages en fer, acier et autres métaux, qui représentait une valeur de 20 millions de livres sterling, la part la plus importante était constituée par des plaques, des tôles, du fer en lingot, des rails, des cornières, des tuyaux, des tubes et d'autres marchandises lourdes que les Pays nordiques ne produisent pas du tout ou seulement sur une petite échelle. Les importations de fer et de métal à un état plus ouvré sont toutefois aussi considérables et comprennent des articles de toutes sortes. L'Allemagne et la Grande-Bretagne sont les principaux pourvoyeurs, mais il y a plusieurs autres pays fournisseurs, parmi lesquels la Belgique, la France, la Tchécoslovaquie et la Pologne.

La Norvège achète une partie de ses navires à des constructeurs danois et suédois.

Les importations de textiles et vêtements réalisèrent en 1935 la valeur d'au moins 25 millions de livres sterling environ. Un quart à peu près en était constitué de fils, dont les fils de coton et de lin formaient le principal groupe avec 2.900.000 livres contre 2.300.000 livres pour les fils de laine et 1.400.000 livres pour les fils de soie naturelle ou artificielle.

Les produits chimico-techniques forment une partie très importante des importations. Parmi les catégories très variées qu'il faut réunir sous ce titre, les teintures et les couleurs constituent une des plus importantes après celle des engrais.

Les Pays nordiques achètent pratiquement à tous les pays du monde, mais la majeure partie de leurs importations proviennent de quelques pays seulement qui, parce qu'ils sont leurs principaux fournisseurs, sont en même temps

leurs meilleurs clients. Sur le total des importations, 83,3 % viennent de pays européens, 14,3 % de l'Amérique, 1,7 % de l'Asie, 0,5 % de l'Afrique et 0,2 % de l'Australie. Il convient toutefois de rappeler que les chiffres indiquent les pays d'achat, non les pays d'origine. En comptant aussi ceux-ci, on obtient un pourcentage plus élevé pour les pays d'outre-mer, car même si la tendance est à développer le commerce direct avec les pays d'outre-mer, on continue toujours à acheter beaucoup de produits d'outre-mer aux centres commerciaux d'Europe.

En ne tenant pas compte du commerce internordique, dont les importations s'élevaient en 1935 à 12,3 % du total, il y a trois pays qui sont les principaux débouchés du Nord : le Royaume-Uni, l'Allemagne et les États-Unis; ils en sont aussi les principaux fournisseurs, puisque 56,4 % des importations proviennent de ces pays. Le fournisseur le plus important est le Royaume-Uni avec 25,6 %, suivi de près par l'Allemagne avec 21,6 %; 9,1 % sont au compte des États-Unis. Aucun des autres pays n'approche de ceux-ci en importance. Les plus proches sont les Pays-Bas avec 3,9 %, la France et la Belgique avec 3,2 et 3,1 % des importations totales du Nord.

Comme c'était le cas pour les exportations, c'est le Danemark qui est le pays dont les importations sont les plus concentrées : en effet, plus de 58 % proviennent du Royaume-Uni et de l'Allemagne, tandis que la part totale de ces pays dans les importations des autres Pays nordiques est entre 40 et 45 %.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, on trouve alors que les Pays du Nord ont acheté en 1935 des marchandises valant plus de 37 millions de livres sterling, soit 7,8 % de ses exportations totales et 14 % de ses exportations à des pays en dehors de l'Empire.

Le commerce avec les Pays du Nord présente aussi une très grande importance pour l'Allemagne, et plus d'un dixième — 11,3 % en 1935 — du total des exportations allemandes vont vers les marchés du Nord, qui procurent au Reich un débouché plus important que celui des marchés anglais, français

et américain, plus important même que celui de ses clients parfois les meilleurs, les Pays-Bas, qui par leur situation et leur structure économique devraient pourtant offrir à l'Allemagne le premier débouché pour ses produits industriels.

Quant aux États-Unis, les Pays du Nord occupaient en 1935 la quatrième place sur la liste de leurs clients; ils n'étaient dépassés que par le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne. Les Pays nordiques jouent aussi un rôle important comme acheteurs des produits de la France, car, à l'exception des États-Unis, ce n'est qu'à ses voisins immédiats de l'Europe que la France vend plus qu'aux Pays du Nord.

Dans tout port de mer important du monde entier on peut voir flotter sur les têtes des mâts les pavillons des Pays du Nord qui ne comptent en tout que 16 millions et demi d'habitants, soit 0,8 % de la population totale du monde, mais possèdent 11 % du tonnage mondial. Seuls l'Empire britannique et les États-Unis présentent des tonnages supérieurs. A cet égard la Norvège occupe une place exceptionnelle, avec une flotte qui n'est que de très peu inférieure à celle du Japon, et qui se classe quatrième des nations maritimes.

Certes, les Pays du Nord ne possèdent ni des paquebots géants ni des navires de luxe, mais de nos jours leurs flottes à moteur représentent près de la moitié de leur marine marchande sur le total du tonnage mondial (un cinquième environ est actionné par des moteurs). Cette flotte de commerce a été constamment renouvelée.

La Norvège surtout, mais aussi le Danemark et, dans une certaine mesure, la Suède, se sont, dans de larges proportions, spécialisés dans certains transports. Il y a en premier lieu les navires-citernes. Sur le tonnage mondial des navires-citernes en 1936, plus de 20 % appartenaient aux Pays du Nord, dont 18 à la Norvège. Les navires-citernes ne représentaient pas moins de 40 % du total du tonnage norvégien. Il y a ensuite des bateaux spéciaux pour le transport des fruits, dont le Danemark et la Norvège possèdent un nombre considérable, tandis que la Suède a des navires spéciaux pour le transport des minerais.

C'est la Grande-Bretagne qui représente le plus fort tonnage d'entrées nordiques. La Baltique et la Méditerranée sont toutefois aussi d'importants champs d'action pour les navires du Nord. Les pays d'outre-mer et en particulier les États-Unis jouent également un grand rôle. Le trafic s'étend pourtant aussi à l'Extrême-Orient, où notamment le Japon et la Chine sont compris dans les services maritimes nordiques. Il faut mentionner aussi l'Australie et l'Afrique.

L'étude du tonnage, entré dans les ports de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, montre que les Pays du Nord réunis occupent la première place après les navires du pays même. Quant aux États-Unis, les Pays du Nord occupent la seconde place. Seule la marine anglaise vient avant.

Les navires du Nord entrent pour une très grande part dans les services entre des pays étrangers. La plus grande partie de la marine norvégienne (80 à 90 %) effectue des services internationaux. La flotte danoise est aussi dans une large mesure engagée dans ces services, 70 % environ de son fret brut des services extérieurs étant gagné par des transports entre des ports étrangers. Dans le cas de la Suède, les services exclusivement extérieurs ne sont pas aussi prédominants; à peu près 40 % du fret brut est pourtant gagné par le trafic entre des ports étrangers. Le pourcentage de la Finlande était de 25 à 30.

Ainsi, les opérations des marines marchandes du Nord s'étendent partout dans le monde, et elles effectuent le transport de tous les principaux articles mondiaux. Leurs navires sont représentés sur la Mer du Nord dans les transports de charbon, de minerai, de poisson, de bois et de pâte; sur les ports baltiques dans le transport de bois et de charbon; sur la Mer Blanche dans le transport de bois et, sur la Méditerranée, dans le transport de poisson, de charbon et de fruits. Ils exercent la navigation au long cours, transportant de l'huile, des grains, du bois et des fruits, et, dans les services de l'Asie orientale, des cargaisons de charbon, de riz, de papier, etc... Pour les services de transports en cueillette, les Pays du Nord effectuent aussi leur part, notamment par les services réguliers.

Or, au fur et à mesure que l'économie mondiale s'est développée avec ses interdépendances nombreuses et ses oppositions inévitables, que le vaste monde s'est transformé peu à peu en un champ de compétitions économiques et d'ardentes rivalités commerciales où les idées se heurtent autant que les intérêts s'opposent, il ne suffit pas, en temps de guerre, de combattre uniquement les *armées ennemies*. Il importe également de porter la désorganisation dans toute la vie nationale dont l'économie constitue une partie importante. Une guerre, circonscrite aux seules forces militaires, et qui laisserait subsister une paix économique, serait la plupart du temps une parfaite absurdité, d'autant plus que les conflits modernes mettent en jeu l'intégralité des ressources des pays qui s'y trouvent impliqués. La guerre économique est à peine moins utile que la guerre militaire pour porter atteinte aux forces vitales de l'adversaire et aboutir à une désorganisation de la vie nationale ennemie, rendant impossible la continuation de la lutte. Le belligérant est d'ailleurs parfaitement dans son rôle lorsqu'il s'attaque aux richesses de l'ennemi. Ce mode de combat correspond même davantage aux lois humanitaires de la guerre qui visent, dans toute la mesure du possible, moins à tuer des hommes qu'à paralyser les forces de l'adversaire et réduire sa volonté à l'impuissance. Du moment que le droit des gens admet parfaitement le droit de réduire une ville assiégée par la famine, il n'y a aucune inhumanité à appliquer un traitement semblable à un pays tout entier, en essayant de le retrancher du complexe des interdépendances internationales, et de l'amener de la sorte à une paralysie plus ou moins complète de sa vie économique, industrielle et financière. D'ailleurs, n'est-ce pas la nation entière qui, par la voix de ses élus, déclare la guerre? Est-ce que les combattants aux armées et les non-combattants de l'arrière ne participent pas tous à des degrés variables à la conduite de la guerre? C'est par les individus que les États agissent, c'est par l'intermédiaire de leurs citoyens qu'ils se livrent bataille, de sorte qu'on ne saurait atteindre un État en dehors des individus qui le composent.

L'on voit d'autant moins pour quelles raisons on interdirait

de rompre les relations commerciales par voie de mer, puisque les navires de commerce ne sont pas uniquement un objet de droit privé, mais constituent davantage un moyen de transport et de ravitaillement qu'on pourrait comparer aux chemins de fer dans la guerre terrestre. En outre, avec l'étatisme actuel, surtout en temps de guerre, tout ravitaillement se rapproche singulièrement d'une opération militaire. De même, l'armement défensif des navires de commerce fait qu'une partie du personnel à bord devient presque un combattant. Ne trouve-t-on pas d'ailleurs confirmation juridique de ce fait dans l'article 16 du Pacte de la S. D. N?

En dernier lieu, les progrès de la science ont amené une telle extension des besoins militaires, que les choses utiles à la guerre ont fini par englober la presque totalité des marchandises.

D'autre part, il est évident que la confiscation sur mer de la propriété privée, uniquement *ennemie*, ne paralyserait que d'une manière imparfaite le commerce de l'adversaire. Une pareille limitation risquerait de constituer un parfait leurre en permettant aux transactions commerciales maritimes ennemies de se réfugier sous pavillon neutre dont l'immunité équivaudrait à l'annulation de l'interdiction de l'usage de la mer pour l'adversaire. L'expérience montre qu'une fois admis le principe du droit de capture de la propriété privée et du droit complémentaire d'allonger à l'égard des neutres les listes de contrebande de guerre, toute réglementation trop limitative des droits des belligérants à l'égard du commerce neutre semble impossible. Dans la plupart des cas, il s'agira en outre d'un compromis politique variable entre le droit imprécis de commerce des neutres et le droit élastique de légitime défense des belligérants. Plus l'enjeu de la lutte est grand et les oppositions entre belligérants sont âpres, plus il est difficile de concilier le droit de liberté commerciale des neutres avec les nécessités militaires de la guerre au commerce. Par la force même des choses, les préoccupations du moment jouent un rôle primordial et aboutissent à des lois d'occasion qui, seules, peuvent tenir équitablement compte de la variété des situations et de la diversité des intérêts. Mais un fait demeure, c'est qu'un

des objets essentiels des guerres navales, où se heurtent de grandes Puissances maritimes et s'opposent de profondes rivalités commerciales, est de priver l'adversaire de l'usage des routes de mer, de suspendre le commerce maritime ennemi en vue d'aboutir, par des moyens variés et des théories changeantes, à l'asphyxie économique et la paralysie financière, ce qui n'est guère possible sans faire porter par les *neutres* le poids d'une guerre dont ils voudraient ne point faire les frais. Or dans l'Europe d'aujourd'hui la neutralité est devenue un état précaire et incertain, un terrain glissant semé de multiples embûches où la prudence élémentaire commande de n'avancer qu'avec une extrême précaution et armé jusqu'aux dents. Les dangers, courus par les États nordiques, sont loin d'être compensés par les quelques maigres profits qu'ils retirent *quelquefois* de leur situation. Les risques de plus en plus sérieux et les pertes sans cesse plus graves qu'ils subissent tant en vies humaines qu'en navires et marchandises, auxquelles s'ajoutent les dépenses indispensables de mobilisation partielle, font que « la guerre des autres » ne paie plus du tout. Ils marchent entre deux précipices sur un chemin où l'absence de garde-fous peut rendre le moindre faux pas mortel — et ils n'ont pas l'avantage comme la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse d'avoir les forces armées alliées dans leur proche voisinage, prêtes à intervenir, pour ainsi dire immédiatement. Et contre une collusion germano-russe, groupant 250 millions d'hommes, ils ne peuvent opposer que 16 millions environ, c'est-à-dire pas même la moitié de la population de Pologne, dont la tragique destinée a causé une profonde impression dans les pays du Nord.

Olof HOIJER,

Membre de l'Académie diplomatique internationale.

LA DÉCLARATION DE GUERRE DU CANADA

En arrivant de Londres à Toronto au mois d'août 1938, Lord Stanley, Secrétaire d'État pour les Affaires des Dominions, fut interrogé sur ce qu'il pensait de la liberté de décision du Canada en matière de guerre et de paix. Il répondit sans ambages : « Le Canada est un État souverain. C'est à lui seul qu'il appartient de décider, le cas échéant, s'il doit être en guerre aux côtés de la Grande-Bretagne ». Quelqu'un cita l'ancienne formule : Quand l'Angleterre est en guerre, le Canada est aussi en guerre, à quoi il répliqua : « C'est inexact. Le Canada doit prendre la responsabilité de ses propres décisions ».

Cette doctrine était depuis longtemps admise sans conteste. Dans son discours à la dix-septième session ordinaire de la Société des Nations, le 29 septembre 1936, Mr. Mackenzie King, Premier Ministre du Dominion, avait déclaré : « Les nations du Commonwealth britannique se tiennent entre elles par des liens d'amitié, par la similitude de leurs institutions politiques et par un commun attachement aux idées démocratiques, plutôt que par des promesses fermes d'agir ensemble en cas de guerre. Le Parlement du Canada se réserve le droit de déclarer, à la lumière des circonstances du moment, si le Canada prendra part — et dans quelle mesure — aux conflits dans lesquels d'autres membres du Commonwealth pourraient être engagés... La Chambre des Communes du Canada, par une résolution unanime, a déclaré que l'approbation du Parlement était nécessaire pour l'adoption de promesses d'appliquer des sanctions militaires ou économiques. Cela ne signifie pas que le peuple canadien ne sera jamais, en quelques circonstances que ce soit, prêt à participer à une action contre

un État agresseur; il n'y a d'engagement absolu, ni pour, ni contre la participation à une guerre ou à d'autres moyens de coercition. Cela signifie que toute décision du Canada de participer à une guerre devra être prise par le Parlement ou par le peuple du Canada à la lumière de toutes les circonstances actuelles, celles qui existeront alors au Canada aussi bien que celles concernant les territoires où se trouvera la cause du conflit... »

On sait que cette indépendance des Dominions provient en grande partie de l'action des hommes d'État canadiens eux-mêmes. Le Gouverneur Général, Lord Tweedsmuir, parlant à Vancouver peu de temps avant le discours que nous venons de rappeler, en avait fait la remarque. « L'Empire britannique, avait-il dit, est maintenant une alliance d'États souverains, ni plus, ni moins... Notre nouvelle théorie de l'Empire est principalement l'œuvre du Canada. Elle fut d'abord ébauchée par Sir Wilfrid Laurier, puis précisée par Sir Robert Borden pendant la guerre et immédiatement après la guerre et finalement complétée par l'œuvre du Premier Ministre actuel à la Conférence impériale de 1926[1]. Le Canada a de bonnes

1. On notera le caractère graduel de cette évolution, sur laquelle l'ouvrage à consulter est A. B. Keith, *The Dominions as Sovereign States* (Londres, Macmillan, 1938). Les Premiers Ministres des Dominions furent appelés à siéger dans le Cabinet Britannique pour former le Cabinet Impérial de Guerre, en 1917. Les Dominions, individuellement représentés à la Conférence de la paix, signèrent individuellement les traités qui en résultèrent et furent membres de la S. D. N. En 1926 la Conférence Impériale adopta la formule suivante : « Les Dominions sont des communautés autonomes dans l'Empire britannique, d'un statut égal, nullement subordonnées les unes aux autres de quelque façon que ce soit pour leurs affaires domestiques ou extérieures, bien qu'elles soient unies par une commune allégeance à la Couronne et librement associées comme membres de la Communauté Britannique de Nations. La Conférence Impériale de 1929 recommanda qu'une loi, dont elle précisa les termes, soit votée par le Parlement de Londres pour éliminer les dispositions contraires à ce nouvel état de choses. Cette recommandation, renouvelée par la Conférence de 1930, devint le Statut de Wesminster, qui entra en vigueur le 1er décembre 1931. « En réalité, écrivit M. Ernest Lapointe, l'Acte de Westminster ne confère pas aux Dominions un nouveau statut, il ne leur octroie pas de privilèges constitutionnels nouveaux. Il ne fait que reconnaître et insérer dans le droit statutaire le dernier stade d'une évolution de plusieurs années. Ce n'est pas une création : c'est la constatation d'un développement naturel, d'une croissance normale. Les Dominions sont devenus Etats libres, volontairement associés entre eux et avec le Royaume-Uni, non pas parce qu'un ou des groupes d'hommes ont voulu faire du nouveau, mais parce que ces jeunes pays ont étendu progressivement le champ de leurs activités gouvernementales et que le problème s'est posé finalement d'une façon pratique et définie ». (*Revue Trimestrielle Canadienne*, mars 1932.)

raisons de s'intéresser à cette nouvelle conception de l'Empire, car elle est en grande partie sa création ».

Les considérations qui précèdent expliquent les expressions soigneusement nuancées employées par le Roi George VI dans son discours à l'Empire, radiodiffusé le 3 septembre 1939, après la déclaration par le Royaume-Uni de l'état de guerre avec le Reich : « ...Le conflit nous a été imposé parce que nous et nos alliés avons dû relever un défi causé par un principe qui, s'il venait à prévaloir, serait fatal à tout ordre civilisé dans le monde, un principe qui permet à un État, dans la recherche égoïste du pouvoir, de ne pas tenir compte de ses traités et de ses promesses solennelles, qui admet l'usage de violences ou de la menace de violences contre la souveraineté et l'indépendance d'autres États. Ce principe, mis à nu, n'est certainement que cette doctrine primitive : la Force est le Droit... Pour tout ce qui nous est cher, pour le bon ordre mondial et la paix, il est inconcevable que nous refusions de relever ce défi. C'est à cette haute entreprise que j'appelle mon peuple d'ici *et mes peuples d'Outre-mer qui feront cause commune avec nous...* »

Le même jour, Mr. Mackenzie King, Premier Ministre, dans un discours radiodiffusé d'Ottawa, qu'il prononça en anglais et dont la version française fut lue par M. Ernest Lapointe, Ministre de la Justice, annonça la convocation du Parlement en session extraordinaire. « Ce matin, dit-il, le Roi, parlant à ses peuples du Royaume-Uni et d'Outre-mer, les a tous appelés à faire leur la cause de la liberté, que la Grande-Bretagne défend une fois de plus. Le Canada a déjà répondu à cet appel. Vendredi dernier (1er septembre) le Gouvernement, au nom du peuple canadien, annonça que si le Royaume-Uni entrait en guerre pour résister à l'agression, le Gouvernement, dès que le Parlement serait assemblé, demanderait les pouvoirs nécessaires pour établir une coopération effective du Canada aux côtés de la Grande-Bretagne. Il y a longtemps, vous le savez, que j'ai senti que le danger de guerre était tel qu'il fallait que le Parlement ne fût pas dissous, mais restât disponible en cas de besoin. Le Parlement est convoqué pour jeudi prochain. D'ici là toutes les mesures nécessaires pour la défense du Canada seront prises. Les consultations avec le Royaume-Uni

vont continuer. A la lumière de tous les renseignements dont nous disposerons, le Gouvernement recommandera alors au Parlement les mesures qu'il croira les plus efficaces pour la coopération et la défense... »

A l'ouverture du Parlement, le 7 septembre, le Gouverneur Général, Lord Tweedsmuir, prononça en anglais, puis en français, selon l'usage, le Discours du Trône, dont voici le texte complet :

« Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des Communes,

Comme vous ne le savez que trop, tous les efforts tentés en vue de maintenir la paix en Europe ont échoué. Le Royaume-Uni, pour honorer des engagements, souscrits avec l'intention d'éviter les hostilités, a été entraîné dans une guerre avec l'Allemagne. Vous avez été convoqués le plus tôt possible afin que le gouvernement puisse obtenir l'autorisation de prendre les mesures nécessaires à la défense du Canada, et à la collaboration dans la lutte entreprise résolument contre toute nouvelle agression, et afin d'empêcher le recours à la force plutôt qu'aux méthodes pacifiques dans le règlement des différends internationaux. Déjà la milice, le service naval et les corps d'aviation ont été appelés en service actif. Des dispositions additionnelles, relatives à la défense de nos côtes et à notre sécurité intérieure, ont été prises en conformité de la loi des mesures de guerre et d'autres pouvoirs existants.

Vous serez saisis sans délai de propositions visant à rendre plus efficace l'effort du Canada.

Membres de la Chambre des Communes,

Vous serez appelés à étudier les prévisions budgétaires des dépenses qu'a déjà causées ou que causera l'état de guerre actuel.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

Point n'est besoin de souligner l'extrême gravité de l'heure. Il n'en a guère été de plus critique dans l'histoire du monde. La population du Canada fait face à la crise avec la même force d'âme qui, présentement, soutient les peuples du Royaume-Uni et d'autres nations du Commonwealth Britannique. Mes ministres sont convaincus que le Canada est disposé à s'unir en un effort national pour défendre de notre mieux les libertés et les institutions qui constituent un patrimoine commun ».

Le Premier Ministre expliqua ensuite à la Chambre des Communes que le Gouvernement avait l'intention de faire déclarer par une Proclamation Royale l'existence d'un état de

guerre entre le Canada et le Reich, et qu'un seul vote serait demandé pour l'adoption de l'Adresse habituelle en réponse au Discours du Trône et pour l'approbation de la politique proposée par le Gouvernement. Quelques voix dissidentes, canadiennes-françaises et socialistes, se firent entendre; elles furent dominées de très haut par l'éloquent et substantiel discours de M. Ernest Lapointe, et le vote demandé par le Gouvernement eut lieu dans l'après-midi du 10. On dit qu'il se trouvait douze ou quinze députés, sur 245, qui étaient en faveur d'un amendement à la motion gouvernementale, amendement demandant « la non-participation du Canada à une guerre extra-territoriale ». Le règlement de la Chambre exige qu'un amendement, pour pouvoir être soumis à un vote, soit signé par cinq députés. Le moment venu, il ne se trouva que trois députés — le vénérable chef du groupe socialiste Mr. Woodsworth, et deux Canadiens-Français, — pour présenter l'amendement, de sorte que celui-ci ne fut pas retenu et la motion du Gouvernement passa à la quasi-unanimité. Les débats au Sénat avaient été plus brefs et le vote unanime en faveur de la proposition du Gouvernement avait déjà eu lieu.

Le Gouvernement se trouvant ainsi autorisé à présenter à l'assentiment royal une Proclamation déclarant la guerre, le Haut-Commissaire du Dominion à Londres, Mr. Vincent Massey, fut immédiatement reçu en audience par Sa Majesté George VI, et quelques instants plus tard à Ottawa une édition spéciale de la Gazette officielle publiait la Proclamation dont voici le texte :

Ottawa, dimanche, 10 septembre 1939.

PROCLAMATION

Sceau du Gouverneur Général,
Lord Tweedsmuir.

George VI, par la grâce de Dieu roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes.

A tous à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront de quelque manière concerner, Salut :

Proclamation,

Ernest Lapointe, procureur général, Canada.

Attendu que par et de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada nous avons signifié notre approbation d'une proclamation dans la Gazette *du Canada déclarant qu'il existe un état de guerre avec l'Allemagne et a existé dans notre Dominion du Canada à compter du* 10e *jour de septembre* 1939;

Nous déclarons et proclamons donc, maintenant, par la présente proclamation que l'état de guerre existe avec l'Allemagne et a existé à compter du 10e *jour de septembre* 1939.

De ce qui précède, Nos Féaux sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner, sont par les présents requis de prendre connaissance et d'agir en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait émettre nos lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada.

Témoin :

Notre fidèle et bien-aimé John, baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de notre très honorable Conseil Privé, chevalier grand-croix de notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand-croix de notre ordre Royal de Victoria, membre de notre ordre des compagnons d'honneur, gouverneur général et commandant en chef de notre dominion du Canada.

En notre hôtel du gouvernement, en notre cité d'Ottawa, ce 10e *jour de septembre en l'an de grâce mil neuf cent trente-neuf, le troisième de notre règne.*

Par ordre,

W.L. MACKENZIE KING,
Premier Ministre du Canada.

Le premier effet de cet acte fut d'empêcher l'importation du matériel de guerre des États-Unis, qui était restée libre jusqu'alors, car le Président Roosevelt avait eu soin de ne pas mettre le Canada sur la liste des belligérants prévue par la Loi de Neutralité et établie par sa Proclamation du 5 septembre. Une nouvelle Proclamation Présidentielle, datée du 10, enregistra sans tarder le changement dans la situation internationale du Dominion.

Montréal, septembre 1939.

Charles Henri MARIN.

COMPTES RENDUS CRITIQUES[1]

Commandant Lhopital. — **Foch, l'Armistice et la Paix.** Paris, Plon, 1938. Un vol. in-16 de 243 pages.

Qu'ils sont poignants à relire, vingt ans après, ces avertissements prophétiques du Maréchal Foch lors des discussions des conditions de l'armistice et des préliminaires de paix!

On a beaucoup agité la question de savoir si l'armistice du 11 novembre, conclu prématurément, n'avait pas arrêté la « décision » qu'eût amenée l'offensive prévue pour le 14 novembre et, en évitant le désastre militaire à l'Allemagne, permis son relèvement ultérieur. Il est, désormais, impossible d'intenter, de bonne foi, cette querelle rétrospective au Maréchal Foch. Reportons-nous, par la pensée, à ce début de novembre 1918 : sans doute, les mutineries, la démoralisation, la discorde ravagent le camp adverse. L'arrivée, presque quotidienne, de troupes fraîches américaines n'autorise aucun doute sur la victoire finale. Mais la France soutient, depuis plus de 51 mois, une lutte meurtrière. L'hiver approche. L'ennemi peut, suivant le Maréchal, s'accrocher au sol envahi, un, deux, trois mois peut-être.

Cependant, le Haut Commandement Militaire allemand juge la situation désespérée : dès le 25 octobre, Ludendorff déclare : « Il n'y a plus rien à espérer, l'Allemagne est perdue! »

Le 7 novembre, il sollicite un entretien avec le Maréchal et implore une suspension d'armes provisoire. Reçus le 8, à 7 heures du matin, les délégués du Reich demandent l'armistice. On connaît la suite. Ce que l'on connaît moins, c'est l'effort inlassable avec lequel le Maréchal Foch montra la nécessité d'avoir comme frontière militaire la seule barrière capable de contenir la poussée germanique : le Rhin. Il y insista avec force, par la parole et en des notes, multiplia les avertissements, répétant qu'aucune alliance, aucun contrôle, — pas même le désarmement de l'Allemagne — ne valaient cette garantie suprême de la sécurité française : le Rhin. Pour ne l'avoir point écouté, pour avoir évacué, — par anticipation! — la zone rhénane et abandonné le Rhin, nous voilà, de nouveau, menacés par le flot barbare.

1. N. D. L. R. Ces comptes rendus ont, pour la plupart, été rédigés avant le 1er septembre 1939.

Le soldat qui a su gagner la guerre, si on l'avait écouté, aurait su, pour de longues années, nous assurer la paix.

Jean AUBURTIN.

CHARLES ROUSSEAU. — **Le conflit italo-éthiopien devant le droit international.** Préface de M. G. Scelle, Paris, Pedone, 1938; un vol. in-8° de 280 pages.

Du grand nombre d'articles et même d'ouvrages auquel a donné lieu depuis trois ans le conflit italo-éthiopien le volume de M. Rousseau est sans contredit un des mieux composés, un des plus clairs, un des plus complets.

Avec un esprit d'objectivité trop rare en cette matière, M. Rousseau a étudié d'abord les données politiques et juridiques du problème à la veille du conflit, rappelant les traités auxquels depuis 1897 la question d'Abyssinie a donné lieu sur l'instigation de l'Italie. Il fait ensuite un historique extrêmement précis du conflit dont l'incident d'Oual-Oual est le prétexte aussitôt que le chef du gouvernement italien, par son accord avec M. Laval, le 7 janvier 1935, s'est assuré de la complicité tacite de la France.

Mais l'appel du Négus à la Société des Nations, dont l'Ethiopie fait partie, place aussitôt l'affaire sur le terrain juridique auquel les signataires du traité de janvier 1935 ne semblent pas avoir pensé.

Le gouvernement italien poursuit l'opération commencée sans se soucier de Genève, tandis que le gouvernement français s'efforce de trouver avec le gouvernement de Londres une transaction que l'opinion britannique, imprudemment provoquée, refuse d'abord d'accepter. M. Rousseau étudie tour à tour les conséquences juridiques de la rupture du pacte, notamment l'application des sanctions, puis les modalités que l'agresseur croit devoir donner aux hostilités malgré les interdictions édictées par la Société des Nations. Il termine cette étude si soigneusement menée par l'étude du problème de la reconnaissance d'une annexion hativement proclamée, ne laissant dans l'ombre aucune des difficultés auxquelles donna lieu une politique aux si lourdes conséquences.

P. R.

Sébastien CHARLÉTY et autres. — **Les grandes figures.** Paris, Larousse, 1939; un vol. in-folio de 400 pages.

L'éminent recteur honoraire de l'Université de Paris a dirigé avec le soin qu'on lui connaît une des publications les plus réussies de la maison Larousse. Grouper les grandes figures de l'histoire n'est pas une tâche facile; souvent, durant les étés, vides d'événements, des journaux, en mal de copies, demandent à leurs lecteurs leurs préfé-

rences. Il est rare qu'on puisse grouper une majorité de deux tiers des votants sur 50 noms. M. Charléty ne prétend pas ici avoir dressé un palmarès; si Léonard figure et non Michel-Ange, Pierre le Grand et non Louis XIV, Solliman et non Innocent III, cela ne veut point dire que les absents aient tort.

M. Charléty n'affirme ni que tous les événements du monde sont la résultante, « la réalisation pratique, l'incarnation de pensées qui habitèrent les grands hommes » comme le soutient Carlyle, ni que ceux-ci ne sont que « les étiquettes de l'histoire » ainsi que l'affirme Tolstoï. Il considère seulement que les grands hommes sont pour nous une compagnie de choix, et avec un louable éclectisme il a cherché à ce que dans cet artistique ouvrage de travail et de délassement, non seulement tous les pays, mais tous les temps et tous les genres soient représentés; et ce n'était pas facile.

C'est ainsi que le volume s'ouvre avec Moïse et se clôt avec Pasteur, comprend des conducteurs d'hommes comme Alexandre, César, Gustave-Adolphe ou Bolivar; des fondateurs de religion comme Bouddha, Confucius ou Mahomet; des philosophes comme Socrate et Leibniz; des saints comme Paul de Tarse ou Vincent de Paul, des musiciens comme Mozart ou Beethoven, des écrivains comme Virgile, Montaigne, Molière, Balzac et Victor Hugo, des artistes comme Léonard et Rembrandt.

Une autre tâche, et non la moins facile, consistait pour les éditeurs dans le choix des collaborateurs; celui qu'a fait M. Charléty ne donne prise à aucune critique tant il a pris soin de chercher partout des spécialistes : c'est M. Jordan à qui furent confiés Saint François d'Assise et Dante; M. Champion : Jeanne d'Arc; M. de La Roncière : Christophe Colomb; M. Bouglé : Descartes; M. Rivaud : Leibniz; M. Bouteron : Balzac et enfin le docteur Pasteur Vallery-Radot : son aïeul, l'illustre savant.

Pierre Rain.

Bardoux (Jacques). — **L'ordre nouveau. Face au communisme et au racisme.** Paris, Hachette, 1939; un vol. in-12 de 250 pages.

Huit mois avant la signature du pacte germano-russe, le très éminent philosophe politique qu'est M. Bardoux accote dans le titre de son nouveau livre les deux complices de Berlin et de Moscou. Si du point de vue intérieur, la lutte contre Moscou, son esprit, sa propagande, demeure l'essentiel, du point de vue européen la lutte contre le racisme ou l'hitlérisme domine toutes nos préoccupations : trois alertes qui mettent en moins d'un an la paix du monde en suspens, ont leur cause unique dans l'Allemagne d'Hitler.

Mais pour entreprendre cette double lutte, M. Bardoux réclame une fois de plus « un ordre nouveau ». Dans maintes communications

et dans son vigoureux ouvrage : *le drame français*, il a déjà exposé les réformes qu'il juge nécessaires; il reprend dans le présent volume, alerte, incisif, lumineux, quelques-unes des idées maîtresses :

L'influence marxiste que nous subissons indirectement depuis quarante ans, directement depuis 1936, doit d'abord disparaître pour permettre une utile reconstruction : l'État doit recouvrer son autorité sur les individus et les syndicats, et surtout sur ses fonctionnaires. La cellule municipale abandonnée elle-même, où les pires abus se sont introduits, doit être à nouveau mise en tutelle, placée sous un contrôle intelligent et rationnel. Il est inadmissible que les dépenses des départements et des communes aient passé de 2.300 millions en 1913 à 29 milliards en 1937. L'administration de l'État est non moins irrationnelle; tous les abus auxquels elle donne lieu ont été étudiés depuis le début de l'année par le comité de réforme administrative que préside si magistralement M. Pichat : l'œuvre qu'il accomplira sera précisément celle que réclame depuis longtemps M. Bardoux avec tant de persévérance et de talent.

Pierre-Rain.

Maxime Mourin. — **Histoire des grandes puissances depuis la guerre.** Paris, Payot, 1935; un vol. in-8° de 480 pages.

L'ouvrage de M. Mourin est essentiellement documentaire; à ce titre il est précieux. Il relate en effet très exactement la vie des différents grands États durant ces vingt dernières années.

On y trouve l'impressionnante suite des ministères français et leur composition; un résumé des principales discussions parlementaires.

Même tableau de la vie allemande, aussi éloquent d'ailleurs en sa brièveté que le précédent.

L'Angleterre, la Russie soviétique, l'Italie font l'objet d'études semblables aussi utiles. La vie intérieure des États-Unis était moins nécessaire à confronter avec celles des grandes puissances européennes. Par contre, on regrette de n'avoir pas un résumé aussi concis — quoique très suffisamment complet — de l'histoire des puissances de l'Europe centrale et orientale qui ont de constantes répercussions sur la vie de leurs grands voisins. M. Mourier a là un tome II en réserve qui ne sera pas inutile à publier après la guerre.

P. R.

A. Dansette. — **Le Boulangisme, 1886-1890.** Paris, Perrin, 1938, un vol. in-12 de 416 p.

M. A. Dansette s'est attaqué aux « affaires » les plus retentissantes du dernier demi-siècle, dans le temps même où une réunion d'historiens formait la « Société d'histoire de la troisième République ».

Après « Panama » et « l'Affaire Wilson », voici le Boulangisme, c'est-à-dire la crise politique la plus sérieuse que la France ait vécue avant celle de l'Affaire Dreyfus.

Grâce à de nombreuses recherches dans des archives privées, M. Dansette a pu reconstituer les événements dans toute leur complexité; il montre notamment de qui Boulanger a été successivement l'instrument, pauvre instrument servi par la chance, tous les espoirs qu'il a fait naître, les déceptions cruelles qu'il a laissées derrière lui. Dans cette France de la fin du siècle, pas un homme d'Etat pour diriger un mouvement, utiliser les sentiments qui pourraient le faire triompher; le seul qui en fut capable fut écarté de la première place par la droite dès 1873 : c'est le duc d'Aumale; un des premiers actes de Boulanger est de rayer des cadres de l'Armée l'homme qui a contribué à lui faire donner les étoiles. Et quelques années plus tard la droite voudra se servir de la popularité du général pour prendre sa revanche des défaites subies par elle depuis vingt ans.

On lira avec intérêt le rôle qu'a joué dans la coulisse le ministre Constant, et plus encore Mme de Bonnemains dont l'amour a paralysé le général au moment opportun.

P. R.

G.-L. Jaray. — **Offensive allemande en Europe.** Paris, Sorlot, 1939; un vol. in 12 de 271 p.

L'ouvrage de M. Louis Jaray constitue une très vigoureuse synthèse des événements de ces dernières années : il fait dater avec raison cette offensive allemande du 7 mars 1936. A cette attaque directe aux traités les vainqueurs de 1918 ne trouvèrent à répondre que de platoniques protestations. Dorénavant la voie était largement ouverte devant Hitler.

M. Jaray montre comment, dès ce moment, on pouvait prévoir la suite de l'offensive; d'abord sur l'Autriche, ensuite vers la Tchécoslovaquie; il expose le plan de campagne allemand et rappelle les événements de 1938. Il cite de nombreux extraits de discours d'hommes d'Etat anglais prouvant combien, outre-Manche, l'opinion était encore divisée au lendemain de Munich; le livre écrit avant le 15 mars 1939 ne laisse pas prévoir la disparition de l'état tchécoslovaque; mais il fait craindre que la Pologne ne soit le but assigné pour les futures attaques allemandes. Les événements lui ont donné raison.

Quelle sera l'attitude de l'Angleterre? celle de la France? C'est ce que M. Jaray recherche en terminant. S'il constate une grande activité diplomatique et un travail d'organisation militaire, il se demande s'ils sont accompagnés d'une préparation morale, et s'inspirant de Demosthène il adjure, en concluant, ses concitoyens d'envisager la situation avec le sérieux qui convient, « d'en finir avec le vague espoir que

d'autres vont agir pour vous; alors vous sauverez ce qui vous appartient et réussirez même à retrouver ce que vous avez perdu. »

Pierre Rain.

Bernard Vernier. — **La politique islamique de l'Allemagne.** Paris. Publication du Centre d'études de politique étrangère. Hartmann, éditeur, 1939. Un vol. in-16 de 118 pages.

On sait quels espoirs l'Allemagne avait mis, au moment de la guerre de 1914, sur un soulèvement des populations musulmanes des Empires britanniques et français, dû à l'action du Sultan de Turquie, habilité par son titre de Calife à proclamer la guerre sainte. On sait également que ces espoirs ont été déçus, et que malgré l'action d'un certain nombre de missions militaires et politiques allemandes en pays islamiques — action qui dénotait d'ailleurs de remarquables qualités personnelles, comparables à celles du fameux colonel Lawrence, chez ceux qui l'accomplirent — la politique islamique de l'Allemagne aboutit finalement pendant la guerre à un échec. Dans son livre, M. Vernier retrace rapidement l'histoire de cette période, et expose de quelle façon le Reich, notamment depuis l'arrivée au pouvoir du chancelier Hitler, a repris sa propagande musulmane. Tous les moyens sont employés : pénétration économique, contacts culturels, utilisation parfois contradictoire des mouvements idéologiques qui agitent l'Islam contemporain. Aucune région n'est négligée : Afrique du Nord (spécialement le Maroc). Égypte, Syrie et Liban, Palestine, Turquie, Iran, Royaumes d'Arabie sont le théâtre d'une activité intense dont les résultats sont incontestables, mais dont il apparaît cependant à la lecture du livre de M. Vernier qu'il serait inexact de croire son succès d'ores et déjà assuré : le manque de discrétion de certaines propagandes allemandes, le souvenir de ce qui s'est passé pendant la guerre de 1914-1918 et les appétits économiques clairement manifestés par le Reich portent en effet une partie non négligeable de l'opinion islamique à se méfier de ses avances et à leur préférer la collaboration avec l'Angleterre et la France. Le livre de M. Vernier a le mérite d'exposer très clairement et d'une façon documentée un problème essentiel parmi ceux qui affectaient avant la guerre notre politique extérieure et notre politique coloniale.

Bernard Serampuy.

Richard Couhenhove-Kalergi. — **L'Homme et l'État totalitaire.** Paris, Plon, 1938. Un vol. in-16 de 233 pages.

Des remarques d'ordre général sur la nature de l'État; une comparaison — devenue classique — entre Athènes mère des Lettres, des Sciences et des Arts, et Sparte, la cité guerrière qui n'a produit ni un

penseur, ni un artiste, ni même un grand chef d'État. Puis une analyse rapide des étapes qui jalonnent l'histoire de la liberté : au début du xxe siècle « s'instaurait sur les débris de l'État totalitaire le règne de l'homme total ».

A l'aide de formules heureuses et d'exemples concrets, l'auteur étudie les caractéristiques de l'État bolcheviste et de l'État national-socialiste et termine sur un acte de foi en la « révolution de la fraternité ».

Jean Auburtin.

Piero Sacerdoti. — **Le corporatisme et le régime de la production et du travail en Italie.** Publication de l'Institut de Droit comparé de l'Université de Paris. Paris, Sirey, 1938. Un vol. in-8° de 149 pages.

M. Piero Sacerdoti, professeur à l'Université de Milan, a fait en janvier 1938 deux conférences sur le corporatisme italien à l'Institut de Droit comparé de l'Université de Paris. Ce sont ces conférences que développe la brève mais fort intéressante étude qu'il vient de publier. L'on y trouve un exposé synthétique des origines du régime corporatif italien et des textes qui le régissent. Mais la partie la plus neuve de ce volume est celle qui est consacrée à l'examen des applications faites de la législation en ce qui concerne le régime de la production d'abord, le régime des rapports collectifs du travail ensuite. C'est toute la politique économique et sociale de l'Italie fasciste qui apparaît à travers l'analyse des travaux des corporations, des contrats collectifs de travail et des décisions des juridictions du travail, politique dominée par le souci constant d'assurer la priorité aux intérêts collectifs de l'État. Il est cependant une question sur laquelle ce livre ne satisfait pas notre curiosité : celle de la mesure dans laquelle l'organisation corporative fasciste laisse subsister l'autonomie des entreprises et l'initiative individuelle, sous l'angle économique, de la mesure dans laquelle, sous l'angle social, l'assujettissement des travailleurs aux tâches d'intérêt collectif porte atteinte à leur liberté, affecte leur situation matérielle.

Ajoutons que le volume contient en annexe la reproduction intégrale des textes essentiels de la législation syndicale et corporative fasciste, rassemblant ainsi une documentation particulièrement précieuse sur la question.

Pierre Laroque.

Paul Lambert. — **La Théorie quantitative de la Monnaie.** Paris, Sirey, 1938. Un volume in-8° de 268 pages.

« Du point de vue de la politique économique, il importe tout autant de connaître les chemins embourbés que les routes royales. »

Cet aphorisme justifie la consciencieuse étude que consacre M. Lam-

bert à la théorie quantitative de la monnaie. Analyser une pseudo-loi aussi générale — type du faux concept simple — constitue une tâche immense et redoutable. L'auteur l'a assumée avec succès.

Il est impossible de définir la théorie quantitative : plus exactement, il y a autant de définitions que d'auteurs « quantitativistes ». — Voilà ce qu'une patiente étude permet à M. Lambert d'affirmer.

« *Toutes choses égales d'ailleurs*, le niveau général des prix varie en raison directe de la quantité de monnaie. » Énoncée en ces termes mathématiques, la théorie reçoit des faits le plus éclatant démenti. La déflation massive pratiquée par le gouvernement tchécoslovaque, au lendemain de la guerre, *prouve*, en effet, qu'il ne suffit pas de réduire la circulation fiduciaire pour abaisser, dans les mêmes proportions, le niveau des prix. Il est vrai qu'il faut compter avec la restriction, « toutes choses égales » qui implique la permanence de facteurs essentiellement variables tels que : vitesse de circulation, montant de la thésaurisation, etc. !

Ou bien, formulée avec précision, la théorie quantitative est fausse, ou, corrigée par une telle réserve, elle ne signifie à peu près rien.

Conclusion limitée; conclusion négative. Elle montre, à tout le moins, que la science économique est une science approximative dont les « lois » sont de simples tendances, parce qu'elle relève plus de la psychologie humaine que de la géométrie. Nous le savions déjà. Il n'est peut-être par inutile que la preuve expérimentale en ait été fournie, une fois de plus, à l'occasion d'une théorie fondée sur la loi de l'offre et de la demande qui paraissait la moins contestable aux simples épris d'absolu.

Jean Auburtin.

André Piatier. — **L'économie de guerre.** Préface du vice-amiral Castex, Directeur du Collège des Hautes Études de Défense Nationale. VIIe volume de la Collection d'études économiques publiée sous la direction de M. Louis Baudin, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1939. Un vol. in-8° de XIII-304 pages.

Dans les temps troublés que nous vivons, le problème de l'économie de guerre présente une particulière actualité. Pour la première fois, à notre connaissance, le livre de M. André Piatier fait la synthèse de tous les aspects de ce problème et des solutions susceptibles de leur être apportées.

Que la guerre entraîne une transformation profonde des activités économiques, qu'elle place nécessairement ces activités sous l'autorité étroite de l'État, chacun le sait. Mais ce que l'on connaît moins, c'est la complexité des mesures à prendre en vue de préparer cette transformation par la prévision des besoins, l'évaluation des ressources, ce sont les problèmes multiples, économiques, militaires, techniques que posent la mobilisation industrielle, la mobilisation agricole, la mobi-

lisation de la main-d'œuvre, l'utilisation de l'énergie et des transports en temps de guerre. Et toutes ces mesures, tous ces problèmes s'intègrent encore dans un aménagement d'ensemble de l'économie nationale, orienté vers la réalisation d'une autarcie plus ou moins complète se combinant avec une organisation adaptée du commerce extérieur. Ce n'est pas encore tout : les efforts accomplis en vue d'assurer la défense nationale doivent être financés, et ce n'est pas un mince problème que celui des finances de guerre ; il faut assurer la subsistance des populations, et cela soulève le problème du contrôle des prix, le problème du ravitaillement, le problème du rationnement; la question se pose encore de la répartition des revenus, sous la double forme de la limitation des profits et de la fixation des taux des salaires.

C'est à l'étude de ces multiples problèmes qu'est consacré le livre de M. Piatier, orienté surtout vers l'exposé des solutions concrètes qui leur sont données ou qui sont susceptibles de leur être données. M. Piatier qui a une grande expérience de l'Allemagne contemporaine présente notamment un tableau remarquable des efforts accomplis par le IIIe Reich pour organiser dès le temps de paix une économie de guerre. Devant l'ampleur de ces efforts, devant la perfection des résultats obtenus, l'on demeure confondu. La France s'est bornée, et encore depuis une époque relativement récente, à des mesures de préparation qui apparaissent bien rudimentaires en face de la gigantesque machine allemande.

Au terme de son livre, M. Piatier est amené à se demander si la préparation économique de la guerre conduit nécessairement à la guerre. Sa conclusion est que l'issue fatale d'une course fantastique aux armements est ou la guerre ou une crise profonde.

Bien des passages seraient à citer de ce livre excellent et qui, s'il apparaît sur certains points un peu sommaire, n'en témoigne pas moins, comme le souligne le vice-amiral Castex dans sa préface, d'une remarquable maîtrise du sujet et d'un talent d'exposition auquel l'auteur nous avait déjà habitués dans ses travaux antérieurs, et qui donne à l'ensemble de l'ouvrage, en dépit de l'aridité de la matière, un particulier attrait pour le lecteur.

Pierre LAROQUE.

R. ARON, M. HALBWACHS, E. VERMEIL, L. ROSENSTOCK-FRANCK, P. VAUCHER, R. MARJOLIN, R. POLIN, R. GRAVIER, D. YOVANOVITCH, V. FELDMAN, H. MOUGIN. — **Inventaires. III. Classes moyennes.** Avant-propos de C. Bouglé. Publication du Centre de documentation sociale de l'École Normale Supérieure, Paris, Alcan, 1939. Un vol. in-8° de 355 pages.

C'est aux classes moyennes que le Centre de documentation sociale de l'École Normale Supérieure consacre le troisième volume de ses

« Inventaires », qui rassemble une série d'études sur les différents aspects de cette question dans les principaux pays étrangers. Comme le souligne M. Bouglé dans son avant-propos, la difficulté d'un tel sujet tient surtout à son indétermination. L'existence de classes moyennes est un fait avéré, indiscutable, mais la définition s'en révèle pratiquement impossible. Les efforts accomplis dès le début du volume par M. Aron pour dégager le concept de la classe, et par M. Halbwachs pour préciser les caractéristiques des classes moyennes nous laissent insatisfaits. Nous souscririons plus volontiers à la définition donnée par M. Marjolin dans son excellente étude sur les classes moyennes aux États-Unis : « intermédiaire entre un prolétariat sans puissance ni autonomie (aussi longtemps du moins que le syndicalisme n'en fait pas une force visant elle aussi au monopole), et un grand capitalisme qui tend à la domination exclusive, la classe moyenne se définit par un seul but : résister au second pour ne pas être ravalée au rang du premier ». Cette définition marque le caractère flottant des limites des classes moyennes qui, de manière générale, englobent les petits industriels et commerçants, ainsi que les artisans, les membres des professions libérales, les employés et les fonctionnaires, les exploitants agricoles, masse singulièrement hétérogène qui ne s'individualise que par opposition aux autres catégories sociales.

Aussi bien la composition même des classes moyennes varie-t-elle suivant les pays. Et la physionomie en sera entièrement différente suivant qu'y prédomineront les éléments appartenant aux professions libérales, ou les commerçants, ou les employés salariés, ou les paysans. Nous ne pouvons songer à analyser même succinctement les développements consacrés par les divers collaborateurs du volume à l'état de la question en Allemagne, en Italie, en Angleterre, aux États-Unis, en Belgique, en Suède, en Yougoslavie, en U.R.S.S. Tout au moins est-il possible d'en dégager certaines tendances générales.

C'est d'abord l'existence d'une crise des classes moyennes. Non seulement la Révolution soviétique a détruit les classes moyennes en Russie; non seulement les États totalitaires, dans leur tendance au nivellement social, sont-ils conduits à réduire l'importance de ces classes, tout au moins des éléments économiquement indépendants, petits commerçants et artisans, qui avaient cependant largement contribué aux révolutions fasciste et nationale-socialiste, mais encore l'évolution économique, dans les pays demeurés libres, tend au même résultat. Le rôle principal, dans les classes moyennes, passe progressivement partout, des chefs d'entreprise indépendants aux éléments dépendants, employés, techniciens, fonctionnaires. Cette transformation n'entraîne pas toujours d'ailleurs un affaiblissement de ces classes sociales : les études pénétrantes de M. Marjolin et de M. Polin montrent notamment la place prépondérante que conservent celles-ci aux États-Unis et en Belgique.

Les classes moyennes tiennent d'ailleurs leur importance de leurs qualités intellectuelles et morales beaucoup plus que de leur organisation, souvent inexistante. M. Polin souligne justement, comme une manifestation caractéristique des classes moyennes, le fait que celles-ci « appellent avec insistance, avec le sentiment des droits qui leur sont dus, l'intervention protectrice de l'État ; elles s'efforcent de transformer leur quasi-incapacité générique à recevoir une organisation rationnelle en faiblesse due à l'injustice, à la persécution ». Et si, à l'époque récente, l'on assiste, dans divers pays, à la constitution de groupements de classes moyennes, ces efforts, encore limités, tendent beaucoup moins à donner une vigueur propre aux catégories intéressées qu'à faire pression sur les pouvoirs publics pour obtenir une protection accrue et des avantages nouveaux.

Ces quelques observations ne sauraient donner qu'une idée imparfaite de ce volume d'« Inventaires », plein d'indications intéressantes et suggestives, qui sera peut-être suivi plus tard d'un autre consacré aux classes moyennes en France, si une suite est donnée au projet d'enquête esquissé par M. Mougin. Au total, malgré l'inégalité des contributions et le caractère nécessairement sommaire de la plupart des travaux qu'il groupe, ce petit livre apporte un ensemble d'aperçus d'un particulier intérêt sur la géographie sociale et aussi sur l'histoire sociale contemporaine des principaux pays du monde. Il est complété par une excellente bibliographie sur le problème des classes en France et à l'étranger.

Pierre Laroque.

Claude-Albert Colliard. — **Le préjudice dans la responsabilité administrative.** Préface de M. Henri Mazeaud, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lille. Paris, Dalloz, 1 vol. in-8° de 456 pages.

L'ouvrage que M. Colliard vient de faire paraître sur la question si importante de la responsabilité administrative renouvelle ce sujet éminemment classique. En effet, l'auteur s'est principalement attaché à comparer la responsabilité de Droit privé, telle qu'elle a été élaborée par la Cour de Cassation sur les textes du Code civil, avec la responsabilité de la Puissance publique, telle que l'a faite la jurisprudence du Conseil d'État.

Ainsi que l'indique le titre de l'ouvrage, M. Colliard a voulu placer son étude sous le signe du *préjudice* et a envisagé le problème de la responsabilité administrative du point de vue de la victime plutôt que de celui du responsable. Toutefois, en mettant l'accent sur l'importance de la victime, essentielle dans la responsabilité de Droit privé, l'auteur n'a pas perdu de vue le caractère propre de la responsabilité administrative : « Le juge judiciaire, lorsqu'il accorde une réparation, ne se

préoccupe que d'une personne, la victime. Le juge administratif, lui, doit aussi se préoccuper de l'auteur responsable. L'indemnité est en effet finalement payée par tous ceux qui contribuent aux charges publiques de la collectivité responsable. »

Le plan de l'ouvrage est simple. Une première partie traite des éléments du préjudice. Celui-ci pour être retenu par le juge administratif doit être effectif, direct, matériel, exceptionnel. Chacune de ces caractéristiques fait l'objet d'un chapitre spécial. La deuxième partie est consacrée à l'imputabilité du préjudice. La troisième partie enfin concerne la réparation de celui-ci : droit à réparation, étendue de la réparation, forme de l'indemnité.

Ce cadre, à la fois simple et solide, doublement précieux dans une matière aussi touffue, permet à l'auteur de passer en revue et de traiter d'une façon claire les différents problèmes de la responsabilité administrative. L'examen critique de plus de 800 arrêts donne par ailleurs à l'ouvrage une base solide. L'auteur a pu de cette façon non seulement indiquer les solutions jurisprudentielles, mais dégager aussi les conceptions doctrinales sur lesquelles se fondent celles-ci.

Il serait difficile de citer tous les passages de cette étude qui nous ont paru mériter l'attention. Signalons toutefois parmi les plus réussis le chapitre II, de la deuxième partie sur les activités administratives régies par le principe d'irresponsabilité et où, après une analyse critique très poussée de la théorie des actes du gouvernement, l'auteur se livre à une étude intéressante de la responsabilité du service diplomatique considéré en tant que service administratif (p. 198). Et aussi, dans la troisième partie, le chapitre premier concernant le droit à réparation où M. Colliard étudie les éléments de ce droit : sa naissance et sa durée, son titulaire, le sujet passif (p. 306). Enfin relevons le brillant examen du caractère « exceptionnel » du préjudice (p. 80).

Tout en rendant hommage à des qualités appréciables et nombreuses nous voudrions toutefois élever une légère critique sur cet ouvrage qui se recommande par sa probité intellectuelle et son sérieux. C'est que nous aurions aimé voir plus souvent l'auteur prendre son essor pour s'élever librement sur les hauteurs de la spéculation juridique. Ceci, du reste, est à peine une critique. Avec un sujet tel que le sien il était difficile à M. Colliard de quitter le domaine concret de la jurisprudence. Plutôt que de penseur abstrait l'auteur a fait ici œuvre de constructeur et d'érudit intelligent, ce dont on ne le saurait blâmer.

La présentation matérielle de l'ouvrage est excellente. Une table alphabétique des arrêts et une autre des matières le rend particulièrement facile à consulter.

L'intéressante préface de M. Henri Mazeaud présente l'auteur et fait ressortir la valeur de la contribution apportée par M. Colliard à l'étude du problème de la responsabilité administrative.

L. G. MARCANTONATO.

Stéfan Th. Possony. — **L'Économie de la guerre totale.** Un volume in-8°, 296 pages. Librairie de Médicis, 1939.

Si, jusqu'à présent, les anticipations sur les guerres futures relevaient plus de l'imagination créatrice — à la manière de Wells — que des prévisions rationnelles, l'auteur de ce livre rassemble les éléments scientifiques de l'économie d'une guerre totale.

Sans doute quelques-unes de ces anticipations reposent sur des hypothèses que seule l'expérience pourrait infirmer ou confirmer. Ne souhaitons point cette tragique confrontation!

Souhaitons plutôt, avec l'auteur, que l'effroyable débauche de matériel requis pour la conduite de la guerre totale fasse reculer les chefs « totalitaires ». M. Stefan Possony n'estime-t-il pas, au moyen de calculs apparemment sérieux, qu'une guerre défensive sur terre et offensive dans l'air exigerait environ 250.000 avions au total? Or, le recrutement des pilotes — sélection d'une élite — ne permettrait guère d'affecter à l'aviation et aux tanks plus du 1/1.000 de la population du pays. C'est dire l'impossibilité pratique d'une guerre menée suivant les possibilités théoriques de la technique.

Voilà le meilleur et le plus clair de l'enseignement précis qui se dégage d'une œuvre objective en dépit de son caractère nécessairement hypothétique. Il faut remercier l'auteur de l'avoir entreprise avec autant de science que de conscience.

Jean Auburtin.

Marc Bischoff. — **La police scientifique.** Paris, Payot, 1938. Un vol. in-8° de 236 pp.

Ce volume, malgré son titre, ne s'adresse pas uniquement aux spécialistes. Ceux-ci y trouveront sans doute un résumé synthétique et commode des progrès que l'application de la physique et de la chimie d'une part, la systématisation des recherches d'autre part, ont fait faire depuis une cinquantaine d'années aux procédés de recherche criminelle. Mais le public profane lui-même lira avec intérêt ce tableau d'une technique souvent mal connue, et les banquiers ou les commerçants pourront utiliser certains renseignements que donne l'auteur, notamment sur la fabrication des chèques ou des effets de commerce et sur les moyens de la reconnaître.

B. S.

CHRONIQUE DE L'ÉCOLE

EXAMENS DE L'ÉCOLE

Session de novembre 1939.

Ont été diplômés aux titres des sections :
Diplomatique : Henri Kohler.
Administrative : Jean Planté; José Duval.
Finances privées : Boris Metzl.

Après révision de leurs dossiers en raison de leur mobilisation, ont été diplômés au titre des sections :

Diplomatique : MM. Jean Arnould; Maurice Caillé; Bernard Chêne; Pierre Coulon; Louis Féral; Robert de Roucy; Édouard Secretan; Bogdan Krizman; Eugène Saint-Guily; Philippe Simonard; Marc Tolédano; Maurice Van Walt.

Administrative : Marcel Accio; Yves Arguillère; Miguel d'Avezac de Moran; Roger de Vos; Léo Ferré; Emmanuel de la Baume; Serge Le Barbé; Bertrand Marx; André Petit; Émile Vigouroux.

Finances publiques : Pierre Auriol-Roy-Bry; Yvan Barthomeuf; Henry Bexon; Pierre Canac; Georges Charbonnière; Jean de Chillaz; Pierre Chrétien; Jean-Marie Didillon; Christian Dorget; Jacques Couppel du Lude; Pierre Etlin; Jean-Henri Eyrin; Bernard Fortin; Jérôme Genévrier; Jean Laurent; Louis Le Bras; Olaf Lecarpentier; Jean Le Hoc; Gérard Llewellyn; Claude Maggiar; Hubert Marchand-Lévy; Jacques Milliot; Carlos Mulquin; Bernard Pauphilet; Charles Pigot; Pierre de Pimodan; Robert Rain; Michel de Rostolan; Marcel Rousselot; Gérard Schvartz; Henri Segretain; Robert Séjournet; Alain de Sèze; René Taillandier; Claude Tissier; Jean de Voldère.

Finances privées : Robert Cadou; Raymond Clérisse; Joseph Gonnord; Jacques Guichard; Henri Labes; Wladimir de Lazovert; Pierre Lefebvre; Jean Moussu; Didier Nègre; Gaston Pams; André Portolano; Charles Vouillemont.

Générale : Marcellin Apithy; Jean Bringué; Fernand François; Francis Ratouis; Édouard de Viel-Castel.

NOMINATION

M. Paul Vaucher, docteur ès lettres, professeur à la London School of Economics and Political Science, a été nommé professeur à l'École et chargé du cours d'Histoire Diplomatique (1715-1802) à la place de M. Pagès, décédé.

NÉCROLOGIE

GEORGES PAGÈS

Membre de l'Institut, professeur honoraire de l'Université de Paris, Georges Pagès a honoré l'École en acceptant d'y donner ces dernières années le cours d'histoire diplomatique au XVIIIe siècle. Il nous a été subitement enlevé au moment où il allait reprendre des leçons qu'avec sa conscience habituelle il avait à nouveau minutieusement préparées.

Tous ceux qui l'ont approché au cours d'une carrière exceptionnellement active ont éprouvé pour lui des sentiments unanimes de respectueuse affection. Dès son enfance, nous dit-on, ses hautes qualités morales et sa profonde modestie frappaient ses jeunes camarades. Nous avons pu nous-même le voir à l'œuvre comme jeune professeur, dans les petites classes d'un lycée parisien, et admiré l'attention scrupuleuse qu'il mettait à suivre ses élèves. Son intérêt pour les questions pédagogiques lui valut bientôt d'être nommé inspecteur général, et il s'y montra pendant une dizaine d'années un guide incomparable des maîtres de notre enseignement secondaire.

Au lendemain de la dernière guerre, quand il voulut reprendre son œuvre scientifique interrompue et se porta candidat à une chaire de Sorbonne, tous ceux qui auraient pu y prétendre s'effacèrent aussitôt devant lui. Aux devoirs de cette chaire qu'il remplit jusqu'à sa retraite, en 1938, il associa ceux très absorbants de directeur d'études, afin de mieux entrer en relations personnelles avec ses nombreux étudiants.

Qu'il ait pu néanmoins édifier une œuvre historique importante est un objet d'étonnement. Elle reste inachevée, mais les solides fondations qu'il a construites sont assurées de durer.

Il avait débuté par une thèse de doctorat consacrée aux rapports du Grand Électeur avec Louis XIV, qui le montrait l'un des meilleurs disciples des études germaniques inaugurées par Lavisse. Sa connaissance de l'histoire d'Allemagne lui fit toujours un devoir de participer

aux travaux auxquels les circonstances exceptionnelles que traversait le pays donnaient une utilité spéciale.

Il avait écrit, avec Émile Bourgeois, le premier travail historique sur les origines de la guerre de 1914, pris une grande part à la publication de nos documents officiels sur les origines de la guerre de 1870 et celles de la dernière guerre. Il avait accepté même, bien qu'il ne pût croire à leur réussite, de présider les travaux de la commission française chargée de préparer avec les Allemands la révision des manuels d'histoire.

Sa contribution constante aux débats de la Société d'Histoire Moderne, la réapparition de la *Revue d'Histoire Moderne* publiée sous sa direction l'entraînaient à suivre les réunions internationales d'historiens. Dans les discussions restreintes de Bruxelles ou d'Angleterre, comme dans les grands congrès périodiques, la courtoisie de l'homme et la solidité de sa pensée avaient fait grande impression.

Mais l'œuvre que, sans ces devoirs pressants, il eût voulu mener à bien, était destinée à enrichir nos connaissances sur les origines modernes de notre propre histoire. Le petit volume qu'il fit paraître en 1928, dans la Collection Colin, sur *La Monarchie d'Ancien Régime en France*, les articles parfois très étendus qu'il a, depuis, donnés à la *Revue d'Histoire Moderne*, ont éveillé chez les historiens le plus vif intérêt. Pagès a su marquer la place que tiennent réellement dans notre histoire ceux que nous regardons comme les fondateurs de nos institutions modernes : Henri IV, Richelieu, Mazarin. Sans diminuer leur influence, il importe aussi de connaître les progrès anonymes et parfois plus rapides dans les années où le royaume n'était pas fermement gouverné, de notre administration moderne. Sujet difficile entre tous, qui nécessite de longs dépouillements d'archives encore inexplorées, mais œuvre sans laquelle nous ne pouvons pas connaître exactement notre pays. Pagès en a, pour ainsi dire, symbolisé l'importance en nous montrant la croissance des deux ailes du Palais de Versailles où nos administrateurs prenaient alors leurs directives.

Le travailleur, toujours appliqué à de multiples tâches, sans admettre qu'une santé depuis longtemps menacée pût l'en détourner, nous l'avons encore vu saisi d'angoisse aux approches de la guerre nouvelle dont il prévoyait trop bien l'explosion. De tous les devoirs que dans sa vie il avait toujours su remplir, le plus dur fut sans doute l'acceptation du départ de ses fils pour les frontières. Elle accroît encore le respect avec lequel ses élèves de l'Université et de l'École se souviendront de son exemple.

Paul Vaucher.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

TOMBÉS AU CHAMP D'HONNEUR

Lieutenant Louis Paul-Deschanel, diplômé le 4 juillet 1930 (section diplomatique), tué le 10 septembre 1939.

Lieutenant Sacha Donon, ancien élève de l'École polytechnique, puis de l'École libre des Sciences Politiques, reçu deuxième au concours de l'Inspection des Finances en 1935, tué le 10 septembre 1939.

Pierre Levaique, commissaire de la marine, diplômé le 3 juillet 1935 (section diplomatique), disparu le 13 septembre 1939 sur le *Pluton.*

Pierre Godfrin, diplômé le 4 juillet 1933 (section finances privées), tué le 9 septembre 1939.

Lieutenant Jean Berguerand, diplômé le 4 juillet 1934 (section finances publiques), tué le 10 octobre 1939.

Claude Guilhermet, élève de l'École en 1938-1939 (cours de préparation au Ministère des Affaires Étrangères), tué le 28 décembre 1939.

Commandant Désiré Ferry, ancien ministre, mort de congestion le 12 janvier 1940 sur la ligne Maginot.

LOUIS PAUL-DESCHANEL
1909-1939

Il avait trente ans tout juste et portait un des plus beaux noms de la France contemporaine...

Brillamment diplômé de l'École dans la section diplomatique en 1930, il avait marqué, tout jeune, un goût particulier pour la littérature et l'histoire; il avait de qui tenir. Ayant, au moment de sa sortie de l'École, rédigé pour son maître Émile Bourgeois un mémoire sur « la Succession de Bavière, la France et la politique d'équilibre », il le compléta et le publia au moment de son départ pour le service militaire.

Déjà on trouve dans cette œuvre de jeunesse, un style ferme et nuancé, une grande sûreté de jugement : la façon dont il expose la politique de Vergennes dénote une étonnante maturité d'esprit.

Cinq ans plus tard, avec une juvénile audace, il tente une fresque de mille ans d'histoire : la Politique extérieure de la France (806-1936). Il a cherché, explique M. W. d'Ormesson dans une élogieuse préface, « à nous montrer que chaque fois qu'un gouvernement ou un homme,

pour des raisons diverses, a voulu narguer une force de physique rigoureuse ou ne pas considérer les réalités telles qu'elles étaient, le pays avait eu à en pâtir ».

Avec piété et avec justesse, le jeune historien qui, par ce second ouvrage, conquérait ses titres de noblesse, dédiait son livre « à la mémoire de son père qui lui a appris à comprendre la France, donc à l'aimer ». On retrouve en effet dans l'œuvre du fils, quelques-unes des idées maîtresses du père, qui durant la grande guerre et pendant la Conférence de la paix, tentait d'empêcher la destruction de l'Europe Centrale par un morcellement qui, annonçait-il, offrait une proie trop facile à une Allemagne que — somme toute — on laissait intacte.

On n'écouta pas le futur chef de l'État; c'est son fils qui devait être une des premières victimes de cette erreur capitale des traités de paix.

Parti dès le début des hostilités, comme lieutenant au 18e Régiment de chasseurs à cheval, Louis Paul-Deschanel se fit aussitôt remarquer par son autorité sur ses hommes, fondée à la fois sur une bonté marquée dans la douceur de ses yeux, un sens profond de ce qui était juste et un élan naturel vers l'action.

Hélas, il n'eut pas le loisir de donner longtemps ces valeureux exemples! Dès les premiers jours des opérations, il se proposa pour une difficile mission au delà de nos lignes et tomba à l'ennemi le 16 septembre.

La magnifique citation à l'ordre de l'armée dont il fut l'objet, expose d'émouvante façon les circonstances de sa fin :

« Jeune officier plein d'ardeur et de cran, toujours prêt à donner l'exemple. Chargé d'une reconnaissance en zone boisée particulièrement difficile, s'est porté hardiment en avant avec un seul cavalier après avoir établi en position de recul le gros de sa patrouille. Entouré soudain par l'ennemi, a fait tête en se défendant avec courage jusqu'à ce qu'il soit mortellement atteint ».

Ainsi le jeune historien que l'École s'honore d'avoir formé, devant qui s'ouvrait une belle carrière et qui tombe à la tête de sa génération, rejoint-il les héros qu'il célébrait à la fin de son livre, « envers qui nous avons contracté une dette sacrée, tous ceux qui de Bouvines à la Marne sont morts pour que la France soit grande et libre ».

Pierre Rain.

SACHA DONON
1907-1939

Le 10 septembre 1939, au cours d'une attaque en terre allemande, Sacha Donon était mortellement blessé. Il mourut quelques jours plus tard, le 15 septembre, à l'hôpital complémentaire de Saint-Louis-lès-Bitche où il avait été transporté.

Sa mort a dès les premiers jours de la guerre, mis en deuil l'École

Polytechnique dont il avait été l'élève, l'École des Sciences Politiques dont il avait suivi les cours, et l'Inspection Générale des Finances à laquelle il appartenait.

La seule énonciation des Écoles qu'il avait fréquentées, du Corps où il servait, montre les étapes successives de la carrière brève mais belle qu'il a parcourue.

Attiré de bonne heure vers les disciplines scientifiques, Sacha Donon avait été en 1927, reçu à la fois à l'École Centrale et à l'École Polytechnique pour laquelle il avait opté. Peu après sa sortie de l'École d'Application de Fontainebleau, il s'inscrivait aux Sciences Politiques pour préparer le concours d'adjoint à l'Inspection Générale des Finances. Il devait être brillamment reçu au concours de 1935.

La mission de l'Inspection Générale des Finances semblait correspondre à l'orientation naturelle de sa pensée et à son sentiment du devoir. Il s'y adonna sans aucune ambition personnelle et avec un sens élevé de la fonction publique. Il exerçait sa profession comme il faisait toute chose, simplement mais avec foi et avec probité. Réfléchi, méthodique, doué d'une admirable conscience, il étudiait avec précision, avec scrupule même, les questions que lui proposaient son activité professionnelle comme les circonstances de la vie.

Son esprit était depuis longtemps attiré vers les problèmes spirituels. C'est à mieux connaître sa religion qu'il consacrait le meilleur de ses loisirs, dans un foyer qu'animait une épouse intelligente et fine, que trois petites filles étaient venues enrichir et égayer.

A la mobilisation, il partit comme officier d'artillerie pour les régions de l'Est qu'il connaissait bien pour y avoir deux années durant effectué ses tournées d'inspection. Incorporé dans un régiment de couverture, il fut désigné pour assurer la liaison avec un bataillon d'infanterie. C'est en accomplissant cette mission qu'il fut grièvement blessé par l'explosion d'une mine.

La belle citation qui lui fut décernée retrace sa fin : « Donon Sacha-Alfred, lieutenant. Officier de liaison auprès de l'infanterie. A été grièvement blessé par l'explosion d'une mine, le 10 septembre 1939. A fait l'admiration de tous par son courage et les sentiments élevés qu'il a exprimés après sa blessure. »

Que sa veuve, ses enfants, ses parents, si cruellement éprouvés, veuillent bien trouver ici l'expression de nos condoléances émues.

E. G.

CITATIONS

Lieutenant SEYDOUX Roger, du 16e bataillon de Chasseurs à pied, compagnie de Commandement.

« Officier qui a un ardent désir de servir et un sentiment très élevé de son devoir. Au cours des opérations offensives des 9 et 10 septembre et des réactions ennemies consécutives, a rempli plusieurs missions périlleuses en première ligne. Ultérieurement, comme officier de renseignements, a exécuté plusieurs reconnaissances aux avant-postes, jusque dans les fusillades et les tirs de minenwerfer pour se rendre compte de la situation. »

Lieutenant Francis GASTALDI, « jeune chef unissant au savoir le sang-froid et la bravoure. Plusieurs de ses hommes ayant été blessés au cours d'une attaque, s'est porté immédiatement vers eux et, servant lui-même un fusil-mitrailleur, a forcé l'ennemi à se replier. A réussi à faire plusieurs prisonniers, dont un sous-officier, et à ramener dans nos lignes des armes automatiques et des munitions ».

LA VIE A L'ÉCOLE

L'École a dû, elle aussi, se plier aux exigences de l'état de guerre. Une grande incertitude régna pendant tout le mois de septembre. Allait-on se transporter en province, à l'exemple des Hautes-Études évacuées à Caen? Allait-on ouvrir, mais de façon réduite, en prévoyant les abris nécessaires en cas d'alerte?

C'est cette solution qui prévalut, et le 1er octobre, on décida, d'accord avec la faculté de Droit, de rouvrir à la date normale.

Mais que de changements depuis juin! Toute l'école nouvelle est fermée; les cours se font dans les deux anciennes salles du rez-de-chaussée, les conférences reprennent leur place au 1er étage, et les élèves sortis en 1930 ou 1931 retrouveraient l'École de leur jeunesse; seule la bibliothèque, malgré l'ère des restrictions, a conservé toutes ses prérogatives — et ses locaux.

Bien des changements également parmi la direction et les professeurs : M. Seydoux, sous-directeur, est mobilisé comme lieutenant de chasseurs; M. Chapsal, qui, avant le début des hostilités, avait accepté d'être adjoint à M. Seydoux, remplace celui-ci provisoirement, bien que retenu une partie du temps à la bibliothèque du Sénat par des occupations antérieures; c'est M. Rain, sur la demande de M. Tirard qui l'aidera dans la remise en marche de l'École.

Au Secrétariat, M. Thomas et Mme Bouhaye, dont la longue expérience et le dévouement n'ont jamais été mis à plus rude épreuve, sont fidèles au poste.

Comme certains professeurs sont mobilisés, d'autres professeurs ont bien voulu les remplacer; c'est ainsi que M. Basdevant en plus de son cours a accepté de faire celui de M. Gidel.

Ajoutons qu'un cours par correspondance a été créé pour les élèves momentanément retenus en province.

La vie de l'École reprend normalement et la Société continue à se manifester malgré l'absence des secrétaire et secrétaire adjoint mobilisés.

A la fin de novembre, on procède dans les sections aux élections, toujours causes d'agitation et de conjurations de couloirs, véritable apprentissage parlementaire.

Et c'est, depuis décembre, la visite des permissionnaires qui, heureux de se retremper dans la vie civile, sont assaillis de questions par tous leurs camarades avides de nouvelles de la zone des armées.

Nous signalerons enfin qu'un Comité d'aide aux mobilisés de l'École et surtout aux camarades et aux subordonnés de ceux-ci, fondé en novembre, a pu envoyer, au moment de Noël, de nombreux colis aux soldats du front, choisis parmi ceux qui se trouvaient les plus isolés, moralement et matériellement. — Ce Comité se permet de faire appel à la générosité des élèves ou des anciens élèves de l'École, car, des secours qui lui parviendront, dépendra la continuation d'une œuvre dont nous n'avons pas besoin de signaler le très grand intérêt.

ELECTION AUX BUREAUX DES SECTIONS

Le vendredi 8 décembre et le lundi 11 décembre ont eu lieu les élections pour le renouvellement des bureaux. En raison des circonstances, deux des présidents étant aux armées, trois secrétaires ont été désignés par section. Les scrutins ont donné les résultats suivants :

Section de diplomatie et de droit public:

Présidents: Le lieutenant Philippe Benoist et M. Xavier Daufresne de la Chevalerie.

Secrétaires: Jacques Henri Bujard, Philippe Charpentier et Roger Vaurs.

Section de finances et de législation:

Présidents: Le lieutenant Jean Choffel et M. Georges Antoine Chresteil.

Secrétaires: Mlle Denyse Vuitton et MM. Rémy Flandin et Jean-Jacques Rebel.

CONFÉRENCES DE SECTIONS

Sections réunies de diplomatie et de finances.

Le Canada et la guerre.

Conférence prononcée le 10 *janvier* 1940, *par M.* le Bâtonnier Charpentier, *sous la présidence de M.* Chresteil.

La Société des Anciens Élèves a inauguré ses débats de l'année 1940 par une remarquable conférence du Bâtonnier Charpentier, intitulée *le Canada et la guerre.*

Le Bâtonnier, qui se trouvait au Canada lors des derniers jours de paix, constate tout d'abord que si les Français aiment le Canada, ils le connaissent mal. Qu'ils l'aiment, ce n'est pas douteux, car ils ont le souvenir aussi bien de ses premiers colonisateurs, que de ceux qui revinrent en France payer le tribut du sang en 1917-18. Mais ils le connaissent mal, car si les manuels d'Histoire parlent de Jacques Cartier ou de Montcalm, ils semblent l'avoir ignoré depuis lors. Et il faut ajouter que les romans modernes, tels ceux de Constantin Weyer, ou encore Maria Chapdelaine, en donnent une idée quelque peu conventionnelle et légèrement surannée.

Le Bâtonnier décrit alors le Canada, son sol, prolongement naturel de celui des États-Unis, et sa population, si particulière, avec ses origines diverses; il montre le « miracle » des Canadiens Français qui ont su conserver leur langue, leur religion, leurs mœurs et acquérir une large autonomie. Passant ensuite aux convictions de ces différents groupes, le Bâtonnier nous décrit le Canadien Anglais, loyaliste avant toutes choses, les immigrés, très indifférents à l'Europe, et les Français dont l'attitude au moment de la guerre était, par le fait de cette divergence, prépondérante.

CENSURÉ

Mais les engagements volontaires suppléeront à l'absence de conscription, qui d'ailleurs en 1914 comportait beaucoup d'exemptions; le Canada sera l'arsenal des alliés, et le grand centre de leur aviation : leur apport sera ainsi capital à l'œuvre victorieuse des alliés.

Le président, après avoir remercié le Bâtonnier, ouvre le débat. — *M. Mullender* demande au Bâtonnier certains éclaircissements. *M. Latrémouille*, Canadien Français, fait remarquer que ce n'est pas là l'attitude de tous les Canadiens Français.

Le Président Tirard intervient alors, clôturant ainsi la discussion, par quelques souvenirs personnels sur le Canada, et, se faisant l'interprète de toute l'École, remercie le Bâtonnier de son lumineux et passionnant exposé, et la séance est levée au milieu d'applaudissements unanimes.

Section de diplomatie et de droit public.

Essai de politique franco-allemande.

Conférence prononcée le 13 *décembre par M.* Jean Français, *sous la présidence de M.* Xavier de la Chevalerie.

Le nouveau Président de section diplomatique, en quelques mots très applaudis, remercie la direction qui a permis, malgré les circonstances exceptionnelles, d'organiser de nouveaux débats; puis, tout en déplorant l'absence des deux anciens Présidents mobilisés, il présente les membres des deux bureaux à l'assistance venue très nombreuse à cette séance d'ouverture, et donne la parole à M. Jean Français.

Dès son introduction, *M. Français* nous fixe sur ses idées directrices. A l'aide d'arguments géographiques, historiques, économiques, il démontrera la nécessité et la possibilité d'un démembrement de l'Allemagne : « Il est de notre droit et de notre devoir, déclare-t-il, de former sur ce sujet une opinion nationale sur laquelle pourront s'appuyer les futurs plénipotentiaires d'un nouveau Versailles ». Il se proposera d'abord d'étudier les diverses politiques de la France envers l'Allemagne en en comparant les résultats. — Puis il étudiera Versailles, non seulement dans ses effets mais dans son esprit.

Le problème franco-allemand n'intéresse pas seulement la France, mais le monde entier. Le destin des deux peuples est de se heurter presque nécessairement :

— d'un côté les Allemagnes, réalité ethnique sans autres frontières que celles de la langue, acculées, dans leur désir d'unité, au militarisme, à l'expansionnisme, à l'impérialisme qui d'européen deviendra vite mondial;

— de l'autre la France nettement dessinée, seule armée opposable au militarisme germain, seul défenseur des libertés occidentales et européennes.

Comment avons-nous résolu ce problème?

La France a suivi deux politiques.

D'abord la politique de réalisme, qui consistait à empêcher 80 millions d'Allemands de s'unir au centre de l'Europe sous le sceptre du Habsbourg.

Il s'agissait de maintenir la fragmentation ethnique et politique des Allemagnes, de proclamer le roi de France protecteur des libertés, des particularismes et des autonomies germaniques; et c'est la cause de la lutte contre la Maison d'Autriche.

Un jour une jeune puissance âpre et militariste, la Prusse, menaça de remplacer la vieille Autriche usée dans son rôle d'unificatrice des Allemagnes.

La monarchie française prouva son génie en s'alliant au Habsbourg contre le nouveau danger. Et ce fut le renversement des alliances. Et vint l'autre politique qui fit bientôt l'unité allemande; les Philosophes et Encyclopédistes, encouragés par Frédéric II, répandirent la haine de l'Autrichien, en même temps que leurs principes humanitaires.

La République se tourna vers la Prusse, et on vit Michelet réclamer au nom d'une idéologie de fraternité, la formation d'une grande Allemagne démocratique.

Avec Louis Napoléon triomphent ces principes; la France n'intervint plus au nom de réalités politiques, mais de principes.

Elle resta neutre à Sadowa, et fut vaincue en 1870.

Versailles, continue l'orateur, est le résultat direct d'une telle politique : fait par des hommes formés à son école, le traité fut basé sur la Justice et le Droit — idéal — plus sur le juridique que sur la politique.

Et l'orateur passe à la seconde partie de son exposé, la critique de Versailles : Versailles, affirme-t-il, fut une victoire allemande. L'Allemagne a conservé son unité politique, génératrice de toutes les forces économiques et militaires; un seul plénipotentiaire signe pour toute l'Allemagne, plus unifiée que sous l'Empire.

Elle l'est même moralement, remarque l'orateur, puisque l'on décourage les autonomies rhénanes et bavaroises et que l'on rend 80 millions d'Allemands débiteurs de 40 millions de Français.

Il relève ensuite de très lourdes erreurs :

— unifiée à l'intérieur, l'Allemagne est démembrée sur son pourtour au profit de petits peuples aux frontières incertaines, jaloux les uns des autres, incapables de s'opposer à l'énorme masse allemande;

— suppression du système autrichien, seul contrepoids au danger allemand dans l'Europe Centrale; fragmentation de cette Europe, donc son affaiblissement;

— on remplace les garanties données à la France par une Société des Nations, c'est-à-dire par une incertitude.

Au nom de cette illusoire fraternité des peuples, on démocratisa l'Allemagne et on la déclara sanctifiée. Lloyd George la voyait bientôt digne d'entrer à la S. D. N. !

Rappelant alors qu'au nom des propres principes démocratiques de Wilson, l'Allemagne put envoyer 230 députés nazis siéger au Reichstag, l'orateur rappelle le mot de Jaurès : « Si l'unité allemande avait été pacifiquement créée par le libéralisme et la démocratie, alors une grande France et une grande Allemagne eussent été naturellement amies ».

Nous avons fait la preuve du contraire, conclut l'orateur, et à nos dépens; si nous ne voulons pas en refaire encore une fois la preuve et condamner définitivement la France, il faut refuser toute collaboration avec une grande Allemagne, même démocratique; seul un démembrement de l'Allemagne délivrera la France et l'Allemagne elle-même, comme l'Europe, d'une éternelle menace de guerre.

Le Président remerciant l'orateur de son brillant exposé donne la parole au premier interpellateur :

M. Jacques Lacourt se déclare, comme l'orateur, partisan d'un démembrement de l'Allemagne.

M. Guy Charpentier critique la façon arbitraire dont l'orateur tire ses conclusions des faits historiques; d'après lui le moment n'est pas encore venu d'envisager telle ou telle politique d'après-guerre : il nous faut d'abord songer à gagner cette guerre dont l'unique responsable est une fois de plus le vieil esprit militariste prussien.

M. Michel Habib partageant les vues de l'orateur sur la nécessité de démembrer l'Allemagne regrette pourtant de n'avoir trouvé dans l'exposé aucune des bases de cette opération qui devra d'ailleurs s'effectuer conjointement avec la destruction de l'esprit militariste prussien.

M. Rémy Flandin craint que ce démembrement ne soit pas possible, car il est contraire à l'évolution économique qui entraîne la formation d'états de plus en plus grands.

M. Mignon est également opposé à ce démembrement, car les petits états nouvellement créés ne seraient pas viables.

M. Thierry Lévy dénonce l'inanité d'un tel démembrement, car les Allemands, unis dans l'adversité, n'auront qu'un seul but, se réunir; d'ailleurs ce démembrement n'avait pas les bases ethniques que lui accorde l'orateur : il n'y a plus depuis l'hitlérisme, des Bavarois, des Rhénans, des Prussiens, des Saxons, etc..., il n'y a plus que des Allemands.

L'orateur défend son opinion sur le particularisme allemand qu'on retrouve même dans l'organisation du parti nazi.

Mlle Lewin qui revient de Pologne a vu dans sa douloureuse fuite

à travers son malheureux pays envahi par les troupes allemandes, des soldats de toutes les provinces allemandes : ils sont tous les mêmes; les jeunes, tout imprégnés pourtant de l'esprit nazi, seraient parfois plus humains que leurs pères.

M. Jesel croit qu'il est trop tard pour démembrer l'Allemagne; c'est en 1919 qu'il aurait fallu le faire; nos Alliés s'y sont malheureusement opposés. Seul un désarmement total est capable d'assurer la paix; car les Allemands unis par Hitler dans un même orgueil n'accepteront jamais d'être démembrés.

L'orateur rappelle l'échec de la politique d'après-guerre de désarmement et de sécurité collective; ce sont ces telles utopies qui permirent à l'Allemagne démocratique ou naziste de se reconstituer et de menacer à nouveau le Monde. Seul le démembrement imposé et maintenu par la force nous garantira la paix.

M. Latrémouille approuve l'orateur.

M. F. Gaillard demande si le démembrement et l'affaiblissement de l'Allemagne est souhaitable pour nous Français. Le voisinage d'un ennemi puissant nous force « à vivre dangereusement » et nous maintient ainsi unis pour la défense de nos libertés.

M. J.-H. Bujard ne croit pas que l'on puisse envisager les rapports franco-allemands sans les replacer dans le cadre européen; il n'y aura pas de politique franco-allemande d'après guerre, il y aura une politique européenne.

Et le Président clôt ces premiers débats si animés, dont la chaleur et le nombre des interventions ont montré tout l'intérêt.

L'attitude des Neutres devant l'agression allemande.

Conférence prononcée le mercredi 24 *janvier* 1940 *par* M. Mullender, *sous la présidence* de MM. Choffel et Benoist.

Les présidents *Choffel* et *Benoist*, en permission, sont venus diriger le débat.

M. *Jean Choffel*, en quelques mots, exprime sa joie de retrouver les Sciences Politiques, toujours aussi vivantes : « Puisque nous nous battons pour défendre ce que nous aimons, dit-il, j'ai l'impression de lutter pour cette École qui m'est chère ». Évoquant les séances qu'il a présidées les années précédentes, il remercie ses jeunes camarades d'être venus si nombreux écouter la conférence et souhaite un vaste débat sur la question si discutée de l'*attitude des Neutres devant l'agression allemande.*

M. *Mullender* veut déraciner certains préjugés courants sur l'attitude des Neutres. Il n'y a pas un problème des Neutres, mais un enchevêtrement de questions complexes : chaque Neutre a des raisons

particulières pour garder sa neutralité et il est impossible de généraliser.

M. Mullender commence par envisager la situation de l'Italie qui est une énigme : la position de l'Italie n'est pas la neutralité mais la non-belligérance. L'Italie s'intéresse au conflit mais elle juge que le moment n'est pas encore venu d'intervenir; toutefois personne ne sait quel sera le sens de son intervention. L'Italie, d'après M. Gayda, a des problèmes vitaux à résoudre; elle a continué d'affirmer sa position anti-communiste et proclame sa volonté d'enrayer l'avance russe dans les Balkans. Pour le moment si l'Italie n'a pas à se plaindre de sa situation de grande puissance courtisée, il est fort avantageux pour les Alliés de voir conservée la paix en Méditerranée.

Quant à la Belgique, dont l'attitude a été discutée dans de nombreux cercles français, elle s'est toujours efforcée de ne pas devenir un champ de bataille; il n'y a pas place pour la neutralité dans le cœur des Belges : la guerre de 1914-18 est encore trop proche. Il n'était pas de l'intérêt des Alliés que la Belgique se rangeât à leurs côtés dès le 1er septembre : elle eût forcé les Allemands à une offensive sur le front occidental alors que notre mobilisation n'était pas achevée. La Belgique est prête à toute éventualité : ses moyens de défense sont dix fois plus importants qu'en 1914; du fait de la guerre, elle supporte de lourds sacrifices, moins sérieux cependant que ceux auxquels elle aurait à faire face en guerre. Les Alliés et l'Allemagne ont intérêt au maintien actuel de la neutralité belge, à condition que la Belgique les ravitaille et soit pour eux une usine. La neutralité ne cessera que le jour où la Belgique sera attaquée par le Reich et, pour ce jour-là, les Alliés sont prêts.

La Roumanie est très menacée : elle s'efforce de conserver les avantages acquis lors des traités de paix et de sauvegarder son unité. Mais elle est l'objet d'une pression constante de la part des Russes et des Alliés et elle sera obligée de céder si elle n'a la certitude d'être fermement soutenue. Le pétrole est trop tentant. La Hongrie et la Bulgarie ont affirmé leur désir de rester neutres mais elles ne cachent pas leur intention de réaliser un jour leurs aspirations nationales aux dépens de la Roumanie. C'est ce qui fait la difficulté de toute organisation d'un bloc solide du sud-est.

M. Mullender conclut en soulignant l'inquiétude des neutres devant l'impérialisme germano-russe. Et l'orateur termine par ces mots, très applaudis : « ce qui décidera les neutres, ce ne sont pas nos paroles mais notre force; soyons forts : les neutres viendront à nous ».

Un débat très animé s'engage alors. Le président propose de discuter l'attitude des principaux pays neutres les uns après les autres.

M. Alban *Lepextre* déclare ne pas approuver le conférencier et regrette que les Belges ne soient pas entrés en Allemagne au côté de nos troupes lorsque Hitler était occupé en Pologne.

CENSURÉ

M. *Gaillard*, dans une intervention très remarquée, démontre que l'attitude de l'Italie est liée à la question balkanique.

M. *Habib* conclut en quelque sorte le débat en disant que les neutres ne peuvent pas rester indéfiniment neutres, car l'Allemagne ne respecte pas leur neutralité.

Enfin le président lève la séance, souhaitant que chacune de ses permissions lui fournisse l'occasion de se retrouver parmi ses amis de l'École.

Section de finances et de législation.

La Censure.

Conférence prononcée le mardi 19 *décembre par* M. Pierre Emmanuelli, *sous la présidence de* M. G. A. Chresteil.

En quelques phrases brèves, le président rappelle les circonstances spéciales dans lesquelles la Société reprend ses travaux en ce mois de décembre 1939 : la plupart des anciens et des élèves sont mobilisés, loin de l'école; ceux qui restent doivent observer une certaine tenue dans la discussion qui suivra la conférence; puis il donne la parole au conférencier.

M. *Emmanuelli* déclare d'abord qu'il n'entend pas s'attaquer à l'institution même de la Censure qu'il trouve parfaitement légitime; avec beaucoup de talent il essaye de découvrir où commence la brimade inutile; sa parole simple, spirituelle conquiert d'emblée l'auditoire. Il se demande si par-ci par-là on ne pourrait discerner une certaine partialité; naviguant à travers la presse française, il nous laisse deviner certaines influences. Si la censure des faits de nature à renseigner l'ennemi est parfaitement compréhensible, on peut se demander en revanche s'il est opportun de supprimer toute lutte d'idées dont pourrait jaillir la lumière (quant à l'irritante question des buts de paix notamment). il conclut en demandant à nos censeurs une plus grande impartialité.

Le président déclare le débat ouvert. Mlle Jeannine *Rousseau* dont l'intervention était attendue avec curiosité déclare qu'elle n'entend pas nous livrer les secrets de l'Hôtel Continental; mais elle nous indique les idées générales qui guident les censeurs, leurs divers moyens d'action; elle expose le côté pittoresque de ce genre de travail.

On entend alors M. *Habib* qui reproche à la censure sa sévérité; M. *Charpentier* qui demande pourquoi la censure a empêché la divulgation de certaines tractations; M. *Gaillard* qui critique l'institution même de la censure, le gouvernement ayant assez de moyens d'action sur la presse, même en temps de paix.

Le président *Chresteil* déclare le débat clos; il résume la conférence, fait ressortir les idées intéressantes de la discussion, indique au passage que l'information radiophonique semble trouver peu de défenseurs, puis il lève une séance qu'il a présidée avec son autorité habituelle.

CARNET DE MARIAGE

Nous avons appris avec plaisir les mariages de :

M. Philippe Droin avec Mlle Odile Fliche;
Mlle Colette Grison avec M. Jacques Colette;
M. Pierre Pelen avec Mlle Rose Mary Maitland;
Gérard Quesnel avec Mlle Pierrette Chabert;
M. Pierre Lips avec Mlle Annie Lusurier;
M. Roger Gilles avec Mlle Evelyne Thibault de Chanvalon;
M. Adolphe-Marc Troublé avec Mlle Nicole Bourget;
Mlle Marthe Masson avec M. Pierre Hueber-Matthis;
M. André Grassi avec Mlle Line Scheidt;
Mlle Sabine Legé avec M. Jean de Nedonsel;
M. J. de la Grandville avec Mlle Anne Pataki;
M. Paul Flandin avec Mlle Marguerite Robida;
M. Jacques Léauté avec Mlle Thérèse Normand;
M. Charles Billet avec Mlle Lucie Maurin.

Nous avons également appris les fiançailles de :

M. Claude Alombert avec Mlle Jacqueline Dumas;
M. Raymond Janot avec Mlle Catherine de Serbones;
M. François Bizard avec Mlle Françoise Gaut;
M. Georges Darlix avec Mlle Jacqueline Coulon;
Mlle Geneviève Budin avec M. Guy Canteloube;
Lieutenant Jean-Georges Weil avec Mlle Claudie Emile-Weil.

Le Gérant: Ch. Duval.

Imprimé en France
TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE) — 1940.

Imprimé en France
TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE). — 1940.

PRIX : 10 francs

SCIENCES POLITIQUES

17

Mai 1940

RECUEIL SIREY
PARIS

La revue *Sciences Politiques* est la continuation de la *Revue des Sciences Politiques*, publiée de 1911 à 1936, et qui avait elle-même succédé aux *Annales des Sciences Politiques*, fondées en 1886.

Pour ce qui concerne la *rédaction de la revue*, s'adresser au secrétaire général du Comité de Rédaction, 27, rue Saint-Guillaume, Paris (VIIe).

La revue décline toute responsabilité pour les opinions émises dans les articles qu'elle publie.

Pour les abonnements, s'adresser à la LIBRAIRIE DU RECUEIL SIREY, 22, RUE SOUFFLOT, PARIS (V^e). Compte de chèques postaux, Paris nº 3319.

France	40 francs.
Étranger ...	48 francs (pays signataires de l'accord de Stockholm).
	60 francs (autres pays).

Ouvrages analysés dans le présent numéro.

Joseph Barthélémy. — Le gouvernement de la France.
C. de Grunwald. — La vie de Metternich.
M. Paléologue. — Les précurseurs de Lénine.
A. Siegfried. — Suez, Panama et les routes maritimes mondiales.
Gaston Capdupuy. — Don Carlos, la guerre civile en Espagne.
Marc Bischoff. — La police scientifique.
P. Benoist d'Etiveaud. — Le régime juridique des lotissements.
René Hoffherr. — La politique commerciale de la France.
J. Carret. — Le contingentement des moulins et la caisse professionnelle de l'industrie meunière.
René Boulle. — Les grands établissements de crédit devant la crise.
J. Boissonnet. — La misère par la surabondance.
A.-O. Gutierrez. — La doctrina del no-reconocimiento de la conquista en America.
Seymour Houghton. — Carrefours américains.
Julliot de la Morandière. — Le Droit Commercial.
D. Sarrano. — La cour supérieure d'arbitrage.
Roger Traub. — Le contrôle des changes.
René Gobillot. — Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres.
Robert Bordaz. — Essai sur quelques interventions en matière de crise.

SCIENCES POLITIQUES

REVUE PARAISSANT SIX FOIS PAR AN
PUBLIÉE AVEC LA COLLABORATION
DES PROFESSEURS ET DES ANCIENS
ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LIBRE DES
SCIENCES POLITIQUES.

MAI 1940

■

55e Année **Nouvelle série. N° 17**

SOMMAIRE

L'EMPIRE BRITANNIQUE ET LA FRANCE[1] EN FACE DU PROBLÈME ALLEMAND

L'Europe ne connaîtra point de paix durable tant que le problème allemand n'aura pas reçu de solution véritable : de ce problème, ni la France, ni l'Angleterre ne peuvent se désintéresser. Mais il faut ajouter que l'équilibre extra-européen est inconcevable sans l'Angleterre et que celle-ci, du fait du caractère quasi universel de son Empire, subit des influences extra-continentales que ni l'Allemagne ni la France ne connaissent. Dans ces conditions, l'étude des relations franco-anglaises et anglo-allemandes nous entraîne inévitablement hors de la vieille Europe, ce qui souligne à quel point les problèmes de notre temps, cessant d'être nationaux ou même continentaux, tendent à devenir mondiaux.

Envisager l'Empire britannique et la France en face du problème allemand, c'est risquer de faire soit un réquisitoire, soit une plaidoirie de défense, ou simplement de se livrer à de vaines récriminations. Prenant l'Angleterre comme centre de cette étude, essayons surtout de nous placer du point de vue des Anglais eux-mêmes, selon les conceptions qui ont été les leurs entre les deux guerres; tâcher de les comprendre, en analysant leur attitude, voilà, je crois, le travail le plus utile à faire en ce moment.

I

Quels sont les facteurs qui déterminent la politique britannique, et parmi ces facteurs en est-il qui soient permanents?

1. Conférence faite à l'École des Sciences politiques le lundi 8 avril 1940 sous la présidence de M. A. Celier, président de la Société des Anciens Élèves et Élèves. Les grandes Conférences de la Société, généralement réunies en un volume, seront, cette année, publiées dans la Revue.

Au premier rang, je rencontre tout de suite la position géographique de l'Angleterre, mais non sans avoir à constater que des changements géographiques rapides sont en train de se produire sous nos yeux, modifiant la position anglaise de façon presque sensationnelle : en un mot, un équilibre séculaire, millénaire même, est en train de se rompre.

Michelet, dans un cours célèbre, commençait une série de leçons sur l'Angleterre en disant : « Messieurs, l'Angleterre est une île, maintenant vous en savez autant que moi sur son histoire! » Or le gouvernement britannique sait depuis quelques années, et le peuple anglais depuis quelques semestres, que ce n'est plus vrai. Géographiquement, l'Angleterre est encore une île, entourée d'eau; militairement, son insularité a cessé d'exister. Le jour où Blériot traversait la Manche dans les airs, un isolement traditionnel prenait fin. Il a fallu presque une génération pour qu'on s'en aperçût et que le premier ministre anglais pût dire : « Notre frontière est sur le Rhin ». — Dès le 29 novembre 1933, le duc de Sutherland, membre de la Chambre des lords, pouvait dire, sans fard, la vérité : « Nos frontières ont changé durant ces dernières années. Autrefois ces frontières étaient la mer. Depuis que Londres et les grandes cités britanniques doivent être défendues contre une attaque éventuelle par l'air, nos frontières sont purement et simplement l'air. Nous ne sommes plus une île, mais au point de vue aérien simplement une puissance continentale ».

Soulignons que l'opinion britannique a été lente à comprendre la situation. A la vérité, elle savait bien ce qui en était, mais suivant la nuance subtile du prédicateur, elle ne le *croyait* pas, ce qui signifie qu'elle continuait de sentir insulairement et que toute la politique britannique en était influencée. Se rend-on compte que, pour les Anglais, l'idée d'une amputation territoriale à la suite d'une guerre malheureuse est inconcevable? Se rend-on compte également que, malgré tout, l'Angleterre compte sur la protection de la mer? On ne change pas en quelques jours un instinct séculaire. Mais les choses vont vite et je crois que la menace aérienne a maintenant ouvert les yeux du public britannique : naguère il ne craignait que le blocus; il sait aujourd'hui que Londres est

aussi menacé que Paris, sinon davantage. Et néanmoins l'insularité survit psychologiquement, dans les habitudes d'esprit, dans les réactions nationales spontanées : il faut toujours en tenir compte et l'on n'est pas paradoxal, ni du reste non plus disciple de M. de la Palisse, en avançant que l'Angleterre reste une île.

Il faut cependant élargir la question posée par Michelet et il ne suffit pas de considérer l'insularité britannique. Dans quelle mesure l'Angleterre est-elle européenne ou extra-européenne, voilà ce qu'il convient de se demander. A vrai dire, jusqu'à la guerre de 1939, les Anglais ne se considéraient pas comme des Européens cent pour cent, et du reste ni les Américains, ni les habitants des Dominions ne les considèrent comme tels. Je me rappelle toujours mon étonnement devant la réplique d'un Canadien à qui je disais : « l'Angleterre qui est en Europe »..., et qui me répondait : « *But Britain is not in Europe* »*!* C'était aussi l'opinion de M. Keynes, dans son livre fameux, *The economic consequences of peace:* « L'Angleterre reste située hors d'Europe. Les rumeurs confuses du continent ne l'atteignent pas. L'Europe est séparée de l'Angleterre et celle-ci ne participe ni de sa chair, ni de son être. Par contre, l'Europe représente une solide et forte unité : France, Allemagne, Italie, Autriche, Hollande, Roumanie, Pologne, Russie, battent des mêmes pulsations; leur structure et leur civilisation sont une même structure et une même civilisation...» Et l'auteur, continuant ce développement, parle de « cette guerre (celle de 1914) dans laquelle, en dépit de notre énorme contribution, de nos immenses sacrifices, nous sommes, nous Anglais, comme les Etats-Unis, quoique à un moindre degré, demeurés économiquement en marge ». Je ne sais si cette manière de voir ou de sentir survivra, mais je suis certain qu'elle correspondait jusqu'à la présente guerre à l'état d'esprit d'un très grand nombre d'Anglais.

Que devons-nous penser, nous Français, qui voyons l'Angleterre du dehors, c'est-à-dire du continent européen? A nos yeux, l'Angleterre est indiscutablement européenne par la géographie, puisqu'elle repose sur le même socle continental que l'Europe; elle est européenne aussi par sa culture, qui se

distingue de ce fait de la culture américaine ou de la culture anglo-impériale des Dominions; elle est surtout européenne (et ce n'est pas un avantage) par la menace militaire qui pèse sur elle de la part du continent tout voisin; et même, de ce point de vue, elle est de plus en plus européenne. Par contre, elle est extra-européenne du fait de puissantes attractions qui lui viennent du dehors. Dans la mesure où il y a des Anglais établis hors d'Angleterre, ils sont tous ou presque établis hors d'Europe : un Anglais n'a guère de cousins sur le continent, il en a presque toujours dans l'Empire, souvent aux États-Unis; un certain racisme existe de ce fait, qui est extra-européen. De même, les placements de l'Angleterre au dehors sont, dans leur immense majorité, non-européens. D'une enquête faite à ce sujet par sir Robert Kindersley, il résulte que 7 % des placements extérieurs anglais en 1929 sont en Europe, mais que 62 % sont dans l'Empire et 31 % dans les pays étrangers extra-européens. Considérer l'Angleterre sous le seul angle de son territoire européen, de sa population européenne, c'est méconnaître entièrement le caractère de sa puissance : la Grande-Bretagne seule n'a que 0,2 % des terres émergées de la planète, que 2,3 % de la population mondiale; mais l'Empire représente 27 % des terres de la planète, 23 % de la population mondiale. Se rend-on compte de ce que serait une Angleterre privée de son empire? Une puissance de troisième ordre.

Ainsi les Anglais se considèrent traditionnellement comme en marge de l'Europe et vous ne leur faites aucun plaisir en leur disant qu'ils appartiennent à notre vieux continent. Il serait donc excessif d'attendre de leur part un sentiment de solidarité européenne. S'ils sont attachés à l'Europe, c'est par nécessité et parce que l'intérêt britannique leur commande de ne pas s'en désintéresser. Mais, s'ils s'abandonnaient à leur penchant instinctif, ils seraient toujours tentés de s'en aller. Un bateau, à l'ancre dans les eaux européennes, mais toujours tenté de prendre le large, voilà ce qu'était, hier encore, la position de l'Angleterre vis-à-vis du continent.

A côté de ce facteur géographique, dont on ne risque guère d'exagérer l'importance, des préoccupations diverses

mais essentielles contribuent à déterminer la politique nationale.

Il y a d'abord l'intérêt économique et financier. De par sa structure, l'Angleterre est un pays qui vit d'importations (aliment et matières premières), d'exportations (surtout manufacturées), d'échanges internationaux (réexportations, transit, entrepôt), de transports maritimes, de placements judicieux dans le monde entier. Une richesse magnifique s'est développée de ce fait, mais c'est un système d'horlogerie, merveilleux sans doute et en même temps précaire; le système est surtout artificiel, car il ne dérive pas de la nature des choses : jamais les petites îles britanniques, du fait de leurs propres ressources, ne pourraient nourrir la dense population qui s'y est épanouie. Le maintien du système est donc une question, non de bénéfices, mais d'existence : si les échanges s'arrêtaient, si les transports étaient bloqués, l'Angleterre mourrait; ce serait, pour elle, le même effet que celui d'une embolie dans l'organisme humain. Tous les Anglais, jusqu'au dernier, ont conscience de cela. Il s'ensuit que le peuple anglais est marqué par ces circonstances : il est commerçant ou marin plus que conquérant; l'intérêt économique est pour lui l'intérêt, le but essentiel; dans certains cas il apparaît en soi comme un but suffisant : on fait de la politique, éventuellement de la grande politique, moins pour la gloire que pour la vie; la préoccupation du *standard of life*, le souci de maintenir ce standard passent naturellement au premier rang des préoccupations nationales. Parler d'ambition, d'impérialisme, d'esprit de domination, c'est sans doute exagérer. En ce sens, et il faut faire un effort pour s'en rendre compte, la conquête pure et simple est sans intérêt pour l'Angleterre; prendre des territoires lui est indifférent. Ce qui compte à ses yeux, c'est le maintien des communications internationales : un canal, une mer étroite, un détroit, voilà ce qui justifie, pour le gouvernement britannique, une intervention, un ultimatum, éventuellement une guerre. Quel contraste avec le Français, paysan, juriste, terrien! L'Anglais, qui pense aux clientèles futures, estime qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. Son mouvement instinctif est de s'entendre, au besoin

par un compromis, en faisant confiance à l'interlocuteur : le sentiment du crédit, le goût du *fair play*, une certaine naïveté aussi le lui commandent. Mais ensuite, s'il est trompé *(fooled)*, il ne pardonne pas.

C'est ici qu'il faudrait mentionner, et presque sur le même plan, la conscience protestante. Ce marchand, qui est honnête, a besoin de croire qu'il agit conformément à la conscience, que son attitude, même en politique, est respectable du point de vue moral. C'est l'effet d'une formation protestante, précisons : calviniste, dans laquelle on n'avoue pas que la politique et la morale puissent relever, dans certains cas, de directives contradictoires. La profondeur de ce sentiment calviniste est considérable : c'est plus qu'une foi, c'est une manière d'être qui survit même à la foi; on la trouve surtout chez les non-conformistes, mais également chez les Anglicans, et elle est notamment bien visible dans les discours ou les sermons des évêques de l'Église établie; on la trouve à peine moins chez tels radicaux ou libéraux agnostiques, dont l'hérédité protestante continue de jouer. Il ne faut jamais négliger cet aspect quand on envisage la politique britannique : il semble parfois qu'il soit atténué au point de disparaître, mais il reparaît ensuite avec une force éruptive redoublée.

Quand il y a nécessité, quand le feu est à la maison, l'Anglais dira, comme tout le monde : Il faut ce qu'il faut. Mais il préfère toujours, quand c'est possible, une solution morale, et aucune solution ne lui paraît bonne si la morale et ses principes n'ont pas été respectés. Cet hommage à la vertu doit être souligné. L'Anglais n'est ni cynique, ni perfide, il serait même ingénu... S'il nous traite de cyniques, c'est parce que nous avons le courage de voir clair et de le dire. Les maximes de La Rochefoucauld ne peuvent pas être digérées par les Anglais. La conclusion, qu'il faut retenir, c'est qu'il est difficile d'associer les Anglais à une politique n'ayant pas au moins les apparences de la morale. Et, à l'âge d'Hitler et de Staline, c'est déjà beaucoup!

II

L'Angleterre, disions-nous plus haut, est intermédiaire entre l'Europe et le monde extra-européen : toute sa politique est dominée par cette circonstance.

Un fait initial, décisif : elle ne peut se désintéresser de l'Europe. Pourquoi? Économiquement d'abord, l'Europe l'intéresse. Les importations en provenance de l'Europe entrent pour 33 % dans le total des importations anglaises; dans les exportations britanniques, celles à destination du continent figurent pour 36 %. On peut dire que ce n'est pas la majorité, mais on peut dire aussi que ces 33 %, ces 36 % sont importants. Il n'est donc pas question que l'Angleterre néglige les marchés continentaux; elle s'y intéresse, soit pour y chercher des fournisseurs, soit pour y trouver des clients. A vrai dire, on entend parfois les Anglais prétendre qu'ils vont abandonner l'Europe, ne plus se mêler de ses affaires. Ils le disent, mais ne le feraient pas. Politiquement et militairement la situation est la même : le continent est si proche qu'il faut bien tenir compte de sa présence. C'est une nécessité pressante que de surveiller les approches maritimes des Iles britanniques : il faut surveiller ces mers, telles que la Mer du Nord, la Manche, l'Atlantique, la Méditerranée, qui conduisent aux côtes anglaises; il faut aussi surveiller les côtes de ces mers, car elles peuvent servir de bases pour une attaque (on n'a pas oublié le camp de Boulogne), de points de départ pour des raids d'aviation, même de plates-formes pour des bombardements à longue portée. L'Angleterre s'émeut traditionnellement de cette proximité, qui avec les années et les progrès techniques ne cesse de s'accroître.

Il y a pourtant des limites à l'intervention que l'Angleterre pourrait pratiquer, et elle le sait bien. Elle se sent, par exemple, impuissante à dominer militairement le continent. Elle n'a pas d'armée permanente et, quand elle éprouve le besoin d'en avoir quand même une, il lui faut l'improviser. Cette domination militaire du continent est du reste chose dont elle n'a pas envie, car le continent en soi ne l'intéresse

pas. Une seule chose, nous l'avons dit, l'intéresse, ce sont les communications internationales et leur maintien. L'Europe, dès lors, ne la préoccupe que dans la mesure où une menace, partie d'Europe, est susceptible de mettre en péril la sécurité des routes maritimes internationales dont l'Angleterre a besoin. Il ne faut donc pas que le maître de l'Europe, à supposer qu'elle en ait un, puisse devenir le maître du monde, notamment du monde extra-européen. C'est cela, pas autre chose, que l'Angleterre a redouté de Napoléon, de Guillaume II et sans doute aujourd'hui même d'Hitler. Et c'est pour cela qu'elle préfère une Europe divisée où personne ne règne en maître. Daniel Halévy a exprimé avec force cette idée en écrivant, dans son *Histoire du Peuple anglais* : « La diplomatie britannique (avant la guerre de 1914) était moins anxieuse qu'on ne croit de maintenir l'équilibre européen. Ce qu'elle ne voulait pas et ce que le peuple anglais d'instinct pensait avec elle, c'est que la première nation militaire d'Europe, devenue aussi la première nation maritime, compromît l'hégémonie navale de l'Angleterre par l'établissement de quelque chose comme un équilibre européen des mers... »

Ainsi s'explique la position traditionnelle et bien connue de l'Angleterre en Europe, position qui consiste à toujours soutenir la seconde puissance contre la première. Un instinct profond d'équilibre se couvre, en l'espèce, d'une sorte de souci d'élégance sportive. Telle est la raison, et sans doute la seule, pour laquelle, après 1918, l'Angleterre a soutenu l'Allemagne vaincue; c'est qu'elle avait, chose paradoxale, plus peur de la France que de l'Allemagne. Nous nous sommes souvent étonnés de voir la peine que nos alliés de 1914 ont eu à avoir peur de l'Allemagne. La cause est celle-là. On peut sans doute imaginer une sympathie de race, une sympathie de religion également; et il est vrai, en effet, qu'on peut trouver entre les deux peuples des similitudes qui n'existent pas entre France et Angleterre. De là le danger des Allemands que l'Angleterre accueille, quand ils sont exilés de leur pays : elle les écoute, parce qu'ils sont malheureux, parce qu'elle comprend d'eux beaucoup de points de vue; elle oublie que ce sont quand même des Allemands, par conséquent de

mauvais conseillers quand on est en guerre avec l'Allemagne. Ces tendances sont d'autant plus fortes quand il n'y a pas de menace directe : l'Angleterre est alors tentée de ne pas se mêler des affaires d'Europe, de se désintéresser de cette maison de fous où il n'y a que des coups à recevoir. Retournons-nous, dit-elle, vers nos frères d'Outre-Atlantique, Britanniques et Américains : c'est là que réside notre vrai centre de gravité.

La lenteur de l'Angleterre à réaliser le péril allemand vient de cet état d'esprit, qui s'était épanoui sans guère trouver de contre-partie, après le traité de Versailles. En dépit de cette explication, l'aveuglement anglais nous étonne. Nous la voyons tolérer le réarmement allemand, puis accepter, saluer presque la rentrée des troupes germaniques sur la rive gauche du Rhin. L'article de fond du *Times*, le lendemain de ce jour fatal, s'intitule : *A chance to rebuild!* C'est à peine si l'Angleterre réagit davantage en présence de l'Anschluss : elle n'aime pas Dollfus, dont l'assassinat ne produit sur l'opinion britannique qu'une mince émotion, et quand Hitler entre à Vienne, elle ne dit rien. A Munich encore, bien que déjà l'opinion s'émeuve, l'Angleterre espère toujours. Elle ne se réveille qu'à Prague, c'est-à-dire à moins de six mois de la guerre. Pourquoi ce réveil? Nous savons pourquoi il est si tardif, mais demandons-nous ce qui le déclenche. C'est d'abord la vision de l'Allemagne sur le point de déborder hors d'Europe, d'atteindre la Mer Noire, la Méditerranée, le Golfe Persique; c'est aussi, car n'oublions pas le point de vue moral, que l'État totalitaire viole toute une conscience politique anglaise, faite de respect de l'individu et de sa liberté; c'est aussi que l'Angleterre a été trompée à Munich et qu'elle ne le pardonne pas : elle a été bafouée *(fooled)*, sa confiance est perdue; « rien à faire avec ces gens-là », se dit-elle. Quand les Anglais en sont là, les choses ne peuvent plus être raccommodées, c'est fini. L'Angleterre accepte donc l'idée de la lutte, et cela d'autant plus que, depuis l'Hitlérisme, les États-Unis, et avec eux certains éléments dans les Dominions, au lieu de la retenir, la poussent.

C'est ici qu'il nous faut étudier la position de l'Angleterre vis-à-vis du monde extra-européen. L'axe permanent

de la politique britannique hors d'Europe, c'est la liberté, c'est-à-dire la maîtrise des mers : les communications maritimes de l'Empire en dépendent, la ligne la plus importante, en même temps que la plus vulnérable, étant la route des Indes par le canal de Suez. Empêcher qu'une puissance quelconque menace cette ligne, ou même s'en rapproche, telle est la préoccupation cardinale, et, je le répète : permanente, de la politique britannique. La menace a varié avec les périodes, et la puissance menaçante n'a pas été la même dans tous les siècles : Napoléon, la Russie tsariste, l'Allemagne de Guillaume II, l'Italie (avec l'Ethiopie), de nouveau l'Allemagne, qui ne renonce pas au *Drang nach Osten*. Si l'Angleterre cède sur ce point, elle est perdue : tout l'Empire, du moins tel qu'il existe aujourd'hui, s'effondre. Il faut noter ici que les États-Unis ne figurent pas, dans la pensée des Anglais, parmi les puissances susceptibles d'être menaçantes pour la sécurité britannique. Il n'y a pas crainte que l'Amérique se tourne contre l'Angleterre, mais cette Amérique il faut l'avoir avec soi, d'où une série de préoccupations fort différentes de celles que nous avons exposées jusqu'ici.

Hors d'Europe, l'Empire est partout. Cet Empire étant essentiellement extra-européen, il est impossible pour l'Angleterre de faire une politique contre les Dominions ou même sans eux. La Métropole, quand elle établit sa ligne de conduite politique, doit donc se demander ce qu'en penseront les Dominions, car chacun d'eux est maître désormais de ses relations extérieures. Il faut bien se rendre compte que l'hostilité des Dominions, et même leur simple neutralité, serait fatale pour l'unité de l'Empire. Si l'on veut obtenir une attitude impériale unique, il faut donc la négocier. L'attitude des Dominions prête du reste à pareille négociation : en général, et avec des degrés divers, ils sont loyaux à la couronne britannique, certains avec conviction, certains même avec une sorte de passion. Mais cependant ils se méfient toujours que l'Angleterre les entraîne dans une politique qui soit, non pas impériale, mais anglaise : ce serait obtenir leur concours pour des intérêts qui ne sont pas directement les leurs. Plusieurs Dominions sont, à cet égard, très susceptibles. Tous sont avec

l'Angleterre, et prêts à la défendre, si elle est en état de péril mortel. Pourtant, de façon générale, nous les voyons plutôt retenir la mère patrie de trop s'engager en Europe. Le Canada, notamment, joue ce rôle de frein, du moins jusqu'à l'Hitlérisme.

Quant aux États-Unis, leur position est en somme voisine de celle-là. Ils sont de la famille anglo-saxonne, leur civilisation est une civilisation parente, leur langue est la même. L'Angleterre ne les craint donc pas; peut-être les jalouse-t-elle, mais ce n'est pas la même chose. Elle sait qu'en fin de compte les intérêts anglais et américains dans le monde ne peuvent pas être profondément opposés. Mais, de ce fait même, et parce que les États-Unis ressemblent aux Dominions, il est difficile, il est même impossible à l'Angleterre de faire, hors d'Europe et même en Europe, une politique que l'Amérique condamne. C'est chose que le gouvernement anglais hésiterait en effet à faire, et il sait bien pourquoi : parce que l'unité même de l'Empire risquerait de s'en trouver ébranlée. Qu'on imagine — supposition heureusement invraisemblable — une guerre entre les Anglais et les Américains. Que ferait le Canada? Pris entre son loyalisme et son voisinage, il risquerait fort de sombrer dans une guerre civile. Il faut donc, et c'est de nécessité urgente, que l'Angleterre se préoccupe de ne pas mécontenter les États-Unis. Bien souvent, dans la crainte d'encourir les reproches du riche cousin d'Outre-Atlantique, elle nous a remémoré le vers de *Polyeucte* : « Ah! Ne me brouillez pas avec la République! » Quel est ici l'intérêt américain? C'est, au fond, que l'Empire britannique ne s'effondre pas, ce qui nous fait penser qu'en cas de péril vraiment grave, les États-Unis seraient aux côtés de l'Angleterre, comme les Dominions eux-mêmes. Mais il ne faut pas oublier que le peuple américain s'est séparé du peuple anglais : il a conservé de l'ancienne métropole une méfiance persistante. On parle encore là-bas de la « Perfide Albion », on croit à l'impérialisme britannique. La suspicion, qui existe, mais à l'état tempéré, chez les Dominions, est en quelque sorte constante aux États-Unis. L'Angleterre, qui est habile, sait s'y faire écouter des dirigeants, mais l'opinion demeure rétive, d'où des difficultés qui

renaissent sans cesse, et notamment aux périodes de crise.

Jusqu'à la naissance du régime hitlérien, jusqu'à l'expédition italienne en Éthiopie, on peut dire que les amis extra-européens de l'Angleterre, dans son Empire et aux États-Unis, la retiennent de faire une politique anti-allemande trop active : « Ne vous en mêlez pas, ne prenez pas d'engagements en Europe », tel est le refrain qui semble revenir sans cesse. Au fond, l'attitude de ces conseillers, sans être positivement favorable à l'Allemagne, ne lui est pas hostile. C'est qu'on n'a pas peur des Allemands; c'est aussi que la Démocratie ni la S. D. N. ne semblent sérieusement menacées; la *pax britannica* continue de régner dans le monde. Mais, avec l'avènement des Nazis, l'atmosphère change. Dominions et États-Unis sont profondément dévoués aux doctrines démocratiques : quand ils voient le libéralisme et la démocratie bafoués, ils s'indignent et bientôt commencent à s'effrayer. Un premier avertissement a lieu quand le Japon, en 1931, commence ses offensives en Chine.

CENSURÉ

L'attitude anglaise en Europe, et notamment à l'égard de la France, a évolué en relation avec le développement que nous venons d'analyser. Dans une première phase, qui va de l'Armistice à l'expédition éthiopienne, l'Angleterre retient la France.

Il semble même qu'elle soit dominée par la crainte que celle-ci ne devienne trop puissante. A vrai dire, aveuglée par cette crainte, elle ne voit pas le péril, bien autrement sérieux, d'une renaissance allemande. C'est dans cet esprit que, sincèrement, elle fait confiance à l'Allemagne de Weimar, supposée républicaine; à vrai dire, sa politique consiste à favoriser le relèvement de l'Allemagne, soit à titre de contre-poids, soit comme marché éventuel pour ses exportations. De toute façon, le gouvernement britannique redoute surtout d'être entraîné par la France, trop entreprenante, dans une politique continentale, n'impliquant pas la défense d'intérêts strictement britanniques. De là son refus persistant de prendre des engagements automatiques, tels justement que celui qu'elle prendra en 1939 envers la Pologne et qui provoquera la guerre. Durant cette période, l'Angleterre retient la France, comme elle est elle-même retenue par le Canada, les États-Unis, le monde anglo-saxon. Nous voyons maintenant — et les Anglais voient avec nous — à quel point cette politique était une politique à courte vue, dominée par le souvenir d'un passé périmé. Mais ceci dit, constatons sans réserve que l'Angleterre n'a jamais renié une solidarité de fond avec la France. Nous n'avons jamais rompu, et il a toujours été entendu, tacitement mais fortement, que, si la France était menacée sur sa frontière de l'Est, l'Angleterre serait aussitôt à ses côtés avec toutes ses forces.

Cette loyauté ne rend pas moins étonnante la lenteur extrême de l'Angleterre à prendre conscience du danger allemand. Aucun avertissement ne paraît l'inquiéter : ni le réarmement allemand, ni l'entrée de l'armée allemande sur la rive gauche du Rhin, ni l'Anschluss. Quand nous faisons valoir, à cette occasion, que toutes ces prises de position rapprochent l'Allemagne de la Mer Noire, de Salonique, du Golfe Persique, c'est-à-dire de la route des Indes, l'Angleterre affecte de ne pas comprendre : « Ce n'est pas pour demain », répond-elle, « nous avons le temps de nous retourner ». C'est seulement avec Munich qu'une partie de l'opinion s'alerte, mais c'est l'entrée d'Hitler à Prague qui décide l'Angleterre : à ce moment elle voit et aussitôt elle se décide, et nous savons ce qu'est une Angleterre ayant pris position et lancée à fond.

Quelle est l'explication de cet aveuglement prolongé? Il faut tenir compte du *fair play* britannique, de la tendance qu'ont les Anglais, instinctivement, à ménager le vaincu, l'*under dog*. Il faut tenir compte aussi de la lenteur classique des réactions anglaises, d'une certaine torpeur, à demi volontaire, qui détourne nos voisins de regarder en face les vérités désagréables. Il ne faut pas ignorer non plus cet optimisme anglais congénital, qui semble toujours dire : « Ce malheur ne peut pas arriver! » Mais, répétons-le, les choses changent dès que l'Anglais a vu, et il a vu, le 15 mars 1939. Les relations avec la France changent dans la mesure où l'espoir d'un arrangement avec l'Allemagne faiblit. En mars 1936, nous n'obtenons à Londres qu'une faible attention quand nous protestons contre le passage du Rhin par les troupes allemandes. L'Angleterre, de façon persistante, semble redouter de s'engager avec nous; on dirait qu'elle craint que notre politique ne soit pas purement défensive, qu'elle comporte encore quelque relent d'impérialisme napoléonien! En effet, si nous disions aux Anglais : « Associons-nous et nous dominerons le monde », ils estimeraient que c'est immoral et que pareille alliance serait inacceptable. Mais, s'il s'agit de défense, il en va tout autrement, et, comme c'est effectivement le cas, nous voyons l'Angleterre brûler les étapes dans son rapprochement avec nous. La lutte contre Hitler est chose morale, avouable! Ajoutons que, si la France a besoin de l'Angleterre, l'Angleterre n'a pas moins besoin de la France. Des deux alliés, l'Angleterre n'est pas le moins déterminé : la France sent profondément la loyauté totale de son camarade de combat.

III

L'Amérique, qui ne combat pas, aime demander aux combattants quels sont leurs buts de guerre. Or nous savons très bien pourquoi, Anglais et Français, nous combattons sur le même front.

C'est au fond pour notre commune sécurité : sécurité territoriale de la France, sécurité de ses routes maritimes en ce

qui concerne l'Angleterre. Nous sommes convaincus que la sécurité ne régnera ni en Europe ni hors d'Europe, tant que ce régime de proie qu'est le régime hitlérien ne sera pas abattu. Ce faisant, nous luttons pour la liberté des petits pays et même pour le bénéfice de grands pays comme les États-Unis, qui profitent de la *Pax britannica.* Cette guerre est donc, authentiquement, une guerre pour la défense de la civilisation occidentale : France et Angleterre ont conscience, à cet égard, de rendre un service à l'humanité. Le puissant ciment de leur union est largement fait de ce sentiment.

André SIEGFRIED.

ASPECT DES RELATIONS ENTRE LA SUÈDE ET LA FINLANDE

Dans l'immense tourbillon de faits historiques qui se placent pendant l'année 1918, entre Brest-Litovsk et l'armistice de Rethondes, il y eut tant de dislocations d'empires, tant de créations d'États, presque aussitôt disparus pour renaître absolument différents, que les événements du 16 mai 1918 en Finlande passèrent à peu près inaperçus, du moins en France où l'on se borna à constater qu'un nouvel État, après tant d'autres, venait de se consolider sous la tutelle allemande.

Et pourtant le 16 mai 1918 marque une date capitale dans l'histoire des pays nordiques : ce jour-là le général Mannerheim faisait à Helsinki son entrée à la tête de l'armée de libération finlandaise. Après 650 ans d'union avec la Suède, suivis de 109 ans de domination russe, la Finlande avait, sous réserve de l'hypothèque allemande qui pesait lourdement sur le pays avec le corps von der Goltz, conquis sa liberté politique; elle pouvait, pour la première fois dans son histoire, songer à se donner un gouvernement librement choisi, et à se maintenir, entre ses voisins Russes et Suédois, dans une position enfin indépendante.

On a souvent dit que la Finlande était un « boulevard » entre l'Orient et l'Occident, un « trait d'union » entre deux civilisations différentes; à Viipuri ou à Turku, l'on se sent bien loin de cette Russie, qui, pour les Finlandais eux-mêmes, très patriotes et d'esprit socialiste, représente Novgorod, Moscou ou Pétrograd, c'est-à-dire l'impérialisme moscovite éternel, et Leningrad, le nouvel impérialisme communiste. L'on pourrait dire que si, du côté ouest, le « boulevard » paraît bordé de constructions avec des magasins bien acha-

landés, du côté est, ce serait plutôt un immense terrain vague, défendu par un épais réseau de fils de fer barbelés [1].

En réalité, depuis l'indépendance, la Finlande a tourné le dos à Moscou et regarde vers la Suède et l'Occident.

La Suède n'est pas seulement pour elle un État voisin; six cent cinquante ans d'union entre les deux pays ont laissé des souvenirs communs et des empreintes profondes dans leur civilisation. Bien que les derniers événements, qui ont abouti au traité de Moscou, aient provoqué dans leurs rapports une certaine gêne, il n'en reste pas moins qu'aussi bien pour Stockholm que pour Helsinki, il y a entre les deux pays des liens qui ne peuvent être brisés : ce sont ces liens que nous essaierons d'étudier d'abord, pour en arriver ensuite à préciser le rôle de la Suède pendant le récent conflit, et les répercussions qu'a eues, sur les peuples scandinaves, le traité de Moscou du 12 mars dernier.

* * *

Jusqu'à la paix de Schlusselburg (1323) qui peut marquer le début de l'histoire de la Finlande, on assiste surtout dans le pays à des luttes entre tribus nomades : Finnois et Haïmiens à l'ouest, en contact avec le catholicisme, et Caréliens à l'est, tournés vers la civilisation de Novgorod et l'orthodoxie; leur rivalité amena la Suède et Novgorod à intervenir; la première pour évangéliser les tribus, sous forme de « croisades » encouragées par le Saint-Siège; la seconde, pour implanter la foi orthodoxe.

Stockholm et Novgorod se mirent d'accord à Schlusselburg — premier traité russo-suédois — pour partager le pays :

1. Lorsque nous sommes allé en 1935 de Leningrad à Helsinki, nous avons pu constater qu'à trente kilomètres de Leningrad, l'arc de triomphe « prolétaires de tous les pays, unissez-vous » passé, c'était dans un monde absolument nouveau que nous entrions. Non seulement l'aspect des habitants était tout autre mais le paysage lui-même — et c'est ce qui frappait le plus — était différent. Aux étendues russes, de champs collectivisés, immenses et sans clôtures, succédait un pays tout compartimenté, clôturé à l'infini; à la place des gares soviétiques, nous rencontrions les gares finlandaises, déjà presque suisses, et de propreté « pédantesque », selon l'expression des Russes occupant l'Estonie. Et l'impression était encore plus nette à Viipuri et à Helsinki.

Stockholm prenait l'Ouest sous sa protection, tandis que Novgorod gardait son influence sur la partie Est de la Carélie.

A la population finnoise arrivée pendant les premiers siècles de notre ère, s'ajouta bientôt la population suédoise venue avec les croisades[1]. L'évêque suédois, demeurant à Abo, poursuivit l'évangélisation des deux groupes ethniques et les unifia. Cette évangélisation et le fait que les communications se faisaient presque exclusivement par mer, tournèrent complètement la Finlande vers l'Occident. L'importance en fut immense pour elle : nous pourrons dire avec M. Henriksson[2], que « si la Suède n'avait pas, dans la guerre et les combats contre Novgorod, protégé de son bras armé les pays de l'Est, il n'y aurait aujourd'hui aucune Finlande ».

L'union de Kalmar, qui groupait en 1397 sous l'égide danoise la Suède, la Norvège et le Danemark, ayant affaibli le pouvoir central en Suède, il ne fut pas possible de donner tout de suite le régime suédois à ce que la Suède appela « les Pays d'orient », puis « Finlande », laquelle conserva assez longtemps ses anciennes coutumes juridiques et administratives, c'est-à-dire une certaine autonomie.

Les Finnois cultivés qui voulaient dès le XVe siècle faire des études plus poussées allaient dans les pays occidentaux, Suède, Allemagne, et à l'Université de Paris : c'est par leur intermédiaire, et spécialement par Mikael Agricola, qui traduisit en finnois le Nouveau Testament, que se propagea la doctrine luthérienne en Finlande.

Le règne de Gustave Vasa, grand-père de Gustave-Adolphe, et disciple de Luther, donna à l'État Suédois une rigueur particulière : non seulement la tutelle danoise sur la Suède fut écartée, mais le roi créa une armée et une flotte et édifia une administration publique solide et hiérarchisée.

Avec Gustave-Adolphe, la Suède devint une grande puissance européenne dont l'alliance fut recherchée. Le pouvoir était de plus en plus centralisé; les frontières du pays furent étendues et délimitées. C'est *le Temps de la Grandeur* (1611-

1. Les Suédois d'ailleurs occupaient certains points de la côte bien avant ce moment : ainsi les îles d'Aland.
2. « Schweden und Finnland », dans la revue *Le Nord* (Vol. II, n° 4).

1718) qui commençait. La Finlande devait perdre cette situation spéciale, cette sorte d'autonomie qu'elle avait dans le royaume. Comme en Suède, les diètes provinciales, qui jusque-là pouvaient tenir en échec la diète de Stockholm, sont supprimées au profit du pouvoir central; les attributions des réunions de paroisses sont transférées au gouverneur nommé par le roi.

Bien que ce temps ait été assez dur pour la Finlande, accablée, comme la Suède, par toutes sortes de charges, on ne peut le regretter du point de vue de la civilisation : non seulement l'ordre social, mais toutes les bases juridiques suédoises lui furent imposées avec les lois, le droit, l'enseignement (université suédoise d'Abo), c'est toute la culture suédoise beaucoup plus évoluée qui s'implante dans le pays.

Puis vinrent les défaites de Charles XII, l'invasion de la Finlande par les Russes, l'époque restée dans l'histoire sous le nom de la « grande inimitié », sept ans de terreur, de massacres et de déportations par les Moscovites. La Suède était de nouveau vaincue en 1743 et en 1790; manifestement les Suédois ne pouvaient longtemps défendre le Grand-Duché. Napoléon à Tilsitt décida de son sort en l'offrant à Alexandre. Les Russes en 1808 envahirent une fois de plus la Finlande. Les Finlandais, mal dirigés par des cadres suédois qui se révélèrent incapables, défendirent leur pays héroïquement. La Suède sortit définitivement découragée par cette suite d'échecs; de ce découragement, elle ne s'est jamais très bien remise.

Avec la paix de Fredrikshamn, la Finlande passait du côté russe. Ce n'était plus Novgorod et Moscou, c'était maintenant Petersbourg. Le traité de Schlusselburg était déchiré. Une nouvelle période commençait. Après sept siècles de culture, et de civilisation occidentale, cette terre d'Occident retournait à l'Orient, et ceci avec le consentement de la France napoléonienne victorieuse. Mais la Russie vit bien tout de suite que cet Occident ne pourrait jamais cohabiter avec son Orient. Devant la diète convoquée à Porvoo le 29 mars 1809, le Tsar, nouveau grand-duc de Finlande, devait reconnaître au Grand-Duché une partie des garanties qu'il tenait de sa longue

union avec la Suède. La Finlande, bien que gouvernée par un Sénat dont les membres étaient nommés par l'empereur, gardait sa diète, son ancienne administration, sa monnaie et son armée. Selon les paroles prononcées en français par Alexandre, le 18 juillet 1809, « la Finlande était placée désormais au rang de nation ».

Malheureusement, avec Alexandre III et surtout Nicolas II, les droits solennellement reconnus étaient menacés : la constitution finlandaise est abolie le 15 février 1899. La Finlande résiste; le gouverneur général Bobrikov est assassiné en 1904 par l'étudiant Schauman de la minorité suédoise, et c'est à cette époque que se place cette curieuse démarche de jurisconsultes étrangers qui viennent à Pétersbourg rappeler au maître de la Russie les engagements de son prédécesseur, le grand-duc de Finlande. Ils ne sont pas reçus; mais en 1910 une conférence à Londres des représentants du droit public de plusieurs pays condamna solennellement l'action russe [1]. Le bon droit de la Finlande était moralement reconnu.

Quant à la Suède, le souvenir de la grande guerre nordique de 1703 à 1721, des deux autres guerres de 1741 et 1788 laissait le pays, que cette longue paix du XIXe siècle avait très enrichi, dans la croyance à l'inefficacité de toute lutte. La Baltique, mer suédoise au XVIIe siècle, était devenue mer russo-germano-suédoise. En 1905, la Norvège se séparait. La Suède se tenait entièrement à l'écart de la politique européenne. Elle proclama et défendit diplomatiquement sa neutralité [2] pendant la grande guerre et put voir avec satisfaction, en 1917, la chute de Nicolas II, suivie, le 6 décembre 1917, de la déclaration d'indépendance à la diète finlandaise, déclaration approuvée par les Soviets, héritiers, le 2 janvier 1918. La Suède reconnut cette indépendance le 5 janvier. Le 27 jan-

1. A. de Lapradelle, préface à *la Finlande* de J.-M. Perret.

2. On raconte qu'en 1915 Guillaume II, dans le but de priver les alliés des minerais de fer suédois aurait proposé à Gustave V les îles d'Aland et la création d'un royaume de Finlande au profit de son fils cadet le prince Guillaume, à condition que la Suède entrât aux côtés de l'Allemagne dans la guerre. Sur le conseil de son ministre des affaires étrangères, M. Knut Wallenberg, le roi Gustave V aurait refusé.

Cette sagesse était d'autant plus méritoire que la Suède presque tout entière croyait avec son aristocratie à la victoire des Empires Centraux.

vier éclatait la guerre civile, ou plutôt une nouvelle guerre russo-finlandaise, les Russes, selon la technique qui devait provisoirement réussir en Ukraine presque en même temps[1] s'étaient hâtés de provoquer des troubles en Finlande pour intervenir au nom de l'idéal révolutionnaire-communiste, cet idéal couvrant leur désir d'assurer la sécurité de Leningrad.

L'armée finlandaise, dissoute en 1907, se reconstitua. Les Finlandais pendant la guerre avaient demandé à la Suède de former les cadres de la future armée. La Suède ne voulut pas risquer sa neutralité, et les futurs officiers durent faire leurs classes en Allemagne. Ce sont ces cadres qui, sous le commandement du général Mannerheim, finlandais de la minorité suédoise, mais ancien officier russe, conduisirent la nation finlandaise à la victoire sur les Russes bolcheviks [2].

Pendant cette guerre civile qui fut acharnée, la Suède officielle resta neutre : son intervention souhaitée par l'Allemagne l'eût placée directement aux côtés des Empires Centraux. Mais l'initiative privée suppléa à la carence du gouvernement : des associations nombreuses [3] se fondèrent pour l'aide à la Finlande. Des fonds furent envoyés et le commandement militaire suédois ferma les yeux sur les multiples demandes de congés formulées par des officiers et des soldats de l'armée régulière. Le colonel suédois Linder, que nous retrouverons de nouveau en 1940 général en Finlande, fut nommé, le 20 février 1918, chef du groupe de Satakunta. Une brigade de douze cents volontaires fut formée et de nombreux officiers suédois encadrèrent les troupes finlandaises; l'appui matériel fourni par la Suède se révéla en définitive assez réduit.

Le 5 avril 1918, le général Mannerheim mettait en déroute les Rouges à la bataille de Tampéré; les 12 et 13 avril, les Allemands prenaient Helsinki, et le 14 octobre 1920, par le

1. Voir sur cette technique notre étude : « Quelques données sur la question ukrainienne » parue dans le numéro de février 1939 de *Sciences Politiques*.

2. Le corps expéditionnaire allemand qui débarqua à Hangö avec le général von der Goltz ne fit qu'achever la victoire de Mannerheim; ce corps n'était venu en Finlande que pour empêcher les Anglais de Mourmansk de prendre pied à Pétrograd (Voir *La guerre d'indépendance* du colonel Hannula).

3. Parmi lesquelles celle qui fut présidée par M. J. Mannerheim, frère du général.

traité de paix de Tartu (Dorpat), la Russie reconnaissait la souveraineté de la Finlande dans les limites de l'ancien grand-duché, et lui cédait en outre Petsamo, sur l'Océan Glacial.

Par l'indépendance de la Finlande, la Suède voyait s'éloigner le péril russe. Mais l'appui allemand, donné à Mannerheim n'était-il pas le présage d'une hégémonie allemande sur la Finlande? Déjà le traité de Brest-Litovsk faisait passer les pays baltes et la Pologne sous la domination du Reich et l'on parlait à Berlin et à Helsinki de l'élection d'un prince allemand comme roi de Finlande, sous la tutelle militaire et économique de l'Allemagne.

Au commencement de l'été 1918, les esprits réfléchis de Suède vécurent des heures assez sombres : en juin, l'écrasement des Alliés semblait certain, et la Suède, totalement encerclée par l'immense Allemagne qui déjà dominait tout l'Est européen, se voyait sans défense devant l'asservissement qui venait.

Et voici qu'en octobre, par le succès militaire allié, s'écroule, d'un seul bloc, l'Allemagne dont le succès signifiait l'écrasement de la Suède. La Finlande gardait son indépendance; le futur roi se récusait en novembre. Les deux empires s'étaient effondrés à un an de distance. Le traité de 1809 était aboli. Et ceci sans que la Suède, passive en sa neutralité, ait eu à intervenir, sans qu'elle fît même un geste.

Il faut convenir qu'elle a eu de la chance.

*
* *

Pendant les années qui suivirent la proclamation de l'indépendance, deux questions délicates se posèrent pour la Finlande : sur le plan intérieur, celle de la langue à adopter dans l'administration et l'enseignement; sur le plan extérieur, la question des îles d'Aland.

Le problème linguistique, qui eut des répercussions sur la vie intérieure de la Finlande, a pris véritablement naissance dans le courant du XIXe siècle. Jusqu'en 1835 environ, la langue suédoise — langue officielle, même pendant l'occupation russe — dominait la vie intellectuelle et administrative du

pays; le finnois, à peu près ignoré par les classes dirigeantes, n'était parlé que par le peuple. Or on assista, dans la première moitié du XIXe siècle, à un phénomène curieux[1], peut-être unique dans l'histoire, et que M. Paul Boyer va jusqu'à qualifier de « miracle » : la langue finnoise, dédaignée, jusque-là, conquit peu à peu certains milieux intellectuels du pays, et l'on vit une partie de la bourgeoisie de la minorité suédoise lutter avec un désintéressement assez remarquable pour donner à la langue finnoise la place qu'elle estimait lui être due. Le finnois devenait bientôt le point de ralliement de tous ceux qui, hostiles à la domination russe, voulaient une Finlande libre.

Le décret de 1919, qui décida que « le finnois et le suédois étaient les langues nationales de la République » et que « l'État subviendrait aux besoins intellectuels de la population de langue finnoise et de celle de langue suédoise selon des principes identiques » marquait l'aboutissement de ce mouvement.

Malheureusement, cette sorte d' « union sacrée » qui avait réuni Finnois et Suédois se rompit quand survint l'indépendance, et l'application du décret, qui répondait aux vœux des deux groupes ethniques, provoqua une querelle longue et douloureuse. Pour en comprendre le sens, il faut savoir que des différences assez profondes séparent encore en Finlande l'élément suédois de l'élément finnois. Les Suédois, qui se trouvent en majorité sur les côtes du golfe de Bothnie et du golfe de Finlande, ainsi que dans les grandes villes, sont généralement des citadins assez évolués ; ils occupent des situations administratives et libérales; ils sont grands propriétaires et chefs d'industrie, bref ils tendent à contrôler la vie économique et intellectuelle du pays. Les Finnois au contraire, qui forment la masse, ouvriers, paysans, artisans (3.400.000 en face de 375.000 Suédois environ), se sont aperçus, après la guerre d'indépendance, pendant laquelle ils ont pris cons-

1. Lire à ce sujet dans le livre de J.-M. Perret, *la Finlande*, le chapitre consacré à la question des langues et à la lutte des Fennomanes et des Svecomanes au XIXe siècle ; voir également l'article de M. Paul Boyer *(Finlande et Russie)* paru dans *Politique Etrangère* d'avril 1940, les détails de cette lutte ne pouvant rentrer dans le cadre de notre étude.

cience de leur rôle dans la libération de leur pays, que les Suédois avaient en Finlande une influence qui ne correspondait pas à leur nombre. Ils ont constaté que tous les postes importants, toutes les places étaient entre des mains suédoises, et spécialement l'enseignement.

C'est dans ce domaine que les Finnois firent porter leurs efforts, la langue dans laquelle est donné l'enseignement étant très importante; ils ont compris que pour posséder dans le pays l'influence à laquelle ils estimaient que leur nombre leur donnait droit, il leur fallait instruire eux-mêmes le peuple finlandais. C'est ainsi que fut adopté un *modus vivendi* selon lequel les écoles suédoises recevaient théoriquement 10 %, tandis que les écoles finnoises recevaient 90 % des crédits affectés à l'enseignement [1]; en pourcentage, il y a du reste, par rapport à la langue finnoise, moins d'écoles primaires et plus de lycées de langue suédoise.

A l'origine de cette lutte des langues a joué un élément moral non négligeable : la langue finnoise a conservé le caractère qu'elle avait sous le joug russe, et spécialement pendant la période de russification; elle est restée pour les Finnois la *langue de l'Indépendance* et ceux-ci tiennent d'autant plus à la voir triompher qu'elle représente pour eux un drapeau[2].

Il est certain que petit à petit, les Suédois qui formaient la classe dirigeante depuis sept siècles, seront condamnés à céder une partie de leurs postes et de leurs places et en tout cas bien de leurs privilèges à la classe qui monte et qui est la majorité, et ils en conçoivent quelque mauvaise humeur, partagée du reste par leurs frères habitant la Suède. En attendant ils conservent encore la plupart de leurs places, ce qui incite les nationalistes finnois à trouver que les effets de la réforme sont longs à venir (manifestations d'étudiants finnois à Helsinki en 1928).

1. Voir dans *le Nord* « les conditions linguistiques en Finlande », de M. Oskari Mantere.

2. L'étranger lui-même peut facilement se rendre compte à quel point Finnois et Suédois sont sensibles dès que se pose la question : qu'un nom de ville, par exemple, surgisse dans une conversation : c'est la même moue ironique et un peu agacée sur les lèvres de l'interlocuteur, si l'on parle d' « Helsingfors » à un Finnois et d' « Helsinki » à un Suédois.

Malgré tout, la lutte entre les deux éléments ethniques n'a débordé ni sur le terrain social, ni sur le terrain national. Les uns et les autres se sentent avant tout finlandais. Le cas du Maréchal Mannerheim, Suédois de Finlande, est assez caractéristique.

A la Chambre d'Helsinki, les Suédois sont représentés par le parti populaire suédois, parti conservateur, qui défend les droits de la minorité et les intérêts de la langue; jusqu'en 1935, date à laquelle la Finlande est entrée dans le groupe des pays du Nord, il a été hostile au gouvernement; une détente s'est opérée depuis 1939; certains de ses membres font même partie du gouvernement.

Il faut ajouter que si la presse de Suède a manifesté souvent bruyamment sa sympathie envers la minorité suédoise de Finlande, le gouvernement s'est toujours tenu à l'écart de la discussion entre Finlandais. Il n'en reste pas moins que la lutte des langues entre Suédois et Finnois dans le cadre de l'État finlandais, comme l'a dit M. Perret, « projette son ombre sur toute la vie de la Finlande », et qu'il faut en tenir compte lorsqu'on étudie les rapports entre les deux pays.

* * *

Avant de recevoir une solution provisoire en 1939, la question des îles d'Aland fut longtemps au premier plan des relations officielles de la Suède et de la Finlande. Cette question est née en 1809 avec le traité de Fredrikshamn qui plaçait la Finlande sous la souveraineté russe. Les îles Aland furent occupées en même temps que le reste du pays.

Les Suédois prirent conscience du danger que présenterait l'archipel, dont certaines îles étaient à 40 kilomètres de la côte, s'il devenait une base pour une puissance étrangère.

A la suite de l'intervention des flottes anglo-françaises dans l'archipel en 1854 [pendant la guerre de Crimée], la convention de 1856 passée à Paris entre la France, la Grande-Bretagne et la Russie, stipulait que cette dernière ne pourrait créer aux îles Aland aucun établissement militaire ou naval[1] :

1. « *La Question d'Aland* », par Osten Undén, dans *le Nord* (1938 ; nº 4).

Ainsi donc, en 1856 déjà, un statut international particulier dans cette région était créé dans un intérêt européen.

Pendant la guerre d'indépendance, la population d'Aland demande l'aide de la Suède pour chasser les Russes : l'arrivée à Eckerö du cuirassé suédois Thor, avec un bataillon suédois, provoqua, à l'époque, quelques remous. La Suède revendiqua alors les îles en se fondant sur ce fait qu'elles étaient uniquement peuplées de Suédois, lesquels du reste avaient réclamé leur réunion à la Suède pendant la guerre. L'opinion et la presse suédoises appuyèrent vivement leur gouvernement. La Finlande refusa en indiquant que les îles se trouvaient dans la même situation que certaines régions de la côte finlandaise peuplées de Suédois.

A la demande de la Suède, l'affaire fut portée devant la S. D. N.[1] qui, en juin 1921, attribua la souveraineté des îles à la Finlande sous réserve de dispositions spéciales à prendre en faveur de la population, et le 20 octobre 1921, la convention de Genève adoptait la démilitarisation des îles, c'est-à-dire l'interdiction de créer des établissements militaires, et la neutralisation, c'est-à-dire l'interdiction pour les États d'utiliser cette zone comme théâtre d'opérations. Si la Suède n'obtenait pas satisfaction pour des revendications ethniques, du moins la sécurité de Stockholm était assurée ainsi que la liberté de navigation dans le Golfe de Bothnie, indispensable au transport du fer suédois. Mais il ne semble pas que la Suède ait accepté de bonne grâce la décision de la S. D. N., devant laquelle elle s'inclina toutefois.

La loi d'autonomie du 11 août 1922 définissait le statut de la population suédoise des îles : les pouvoirs de l'État finlandais étaient restreints en matière de législation, d'imposition et d'administration. Ces garanties, accordées aux habitants des îles, ont pris un caractère international, le conseil de la S. D. N. ayant, d'après l'article 6, le droit de surveiller l'application des stipulations de la loi. Les Alandais possèdent une diète spéciale, dite Diète d'Aland, dont les compétences législatives locales sont très étendues ; le suédois est la langue officielle ; le particularisme national des Suédois-

1. Dont ne faisait pas partie à ce moment l'U. R. S. S.

Alandais est très protégé : les immigrants n'ont pas le droit de vote; seuls les habitants de l'île peuvent posséder les propriétés foncières. Enfin, la diète d'Aland a le droit de réclamer, par l'entremise du gouvernement finlandais, l'intervention du conseil de la S. D. N. en cas de difficultés dans l'application de la loi.

La solution de 1921 qui paraît avoir été raisonnable n'a pas été sans créer un certain froid entre les deux États; en 1922 les Finlandais cherchaient à se rapprocher des Pays Baltes et de la Pologne : une alliance militaire avait même été envisagée par le gouvernement Holsti qui, dominé par le sentiment finnois, aurait voulu se passer de la Suède pour entrer en contact avec les grandes puissances; mais la diète d'Helsinki ne ratifia pas les décisions du ministre.

De 1922 à 1932, la Finlande pratiqua une politique indépendante en direction de la S. D. N. Bien qu'elle eût des contacts avec les pays scandinaves, aucune entente officielle n'eut lieu avant 1930 et son adhésion au groupe d'Oslo c'est-à-dire avec les pays scandinaves, la Belgique, la Hollande, la Suisse et le Luxembourg.

En 1935 elle entra dans l'entente nordique, et depuis lors assista à toutes les réunions de groupe, décidée à mener avec les Scandinaves une politique commune en ce qui concerne la Société des Nations [1].

L'échec de la S. D. N. dans l'affaire italo-éthiopienne, et spécialement la publication du plan Laval-Hoare, avaient mis en pleine lumière pour les États nordiques les dangers que couraient les petites nations, attachées à un idéal démocratique et pacifique. C'est pourquoi, le 1er juillet 1936, les ministres des Affaires Étrangères des Pays Nordiques déclarèrent que « tant que le Pacte dans son ensemble n'était appliqué que d'une façon incomplète et inconséquente, ils étaient obligés d'en tenir compte dans l'application de l'article 16 [2] ».

1. Auparavant, en 1932, elle avait conclu, avec l'U. R. S. S., un accord de non-agression, accord renouvelé en 1935 pour 10 ans. La Suède, à qui la même offre avait été faite en 1926, l'avait déclinée.

2. Prévoyant les sanctions militaires.

Le 31 janvier 1938, le ministre des Affaires Étrangères de Suède, M. Osten Unden, constatait solennellement que « la S. D. N. n'avait plus en pratique le caractère d'une société coercitive correspondant aux termes de l'article 16 du Pacte » et qu'elle devrait « être caractérisée comme une société du type intermédiaire ». Enfin le 20 mai 1938, le Président de la République finlandaise réservait pour la Finlande « le droit de se prononcer en toute liberté sur chaque cas d'espèce et de décider dans quel cas elle serait prête à appliquer les dispositions de l'article 16 du Pacte ».

Une attitude commune nordique fut prise le 24 juillet 1938 à Copenhague : le délégué de la Norvège, M. Koht, déclara que si l'interprétation nouvelle donnée à l'article 16 par les États Nordiques touchait aux bases mêmes de la S. D. N., la S. D. N. elle-même en était responsable, « la faute n'en étant pas aux États qui ne faisaient que tirer les conséquences du passé et de la situation actuelle ».

Le danger résultant de l'affaiblissement de la S. D. N. en 1938, au moment de la crise tchécoslovaque, démontra à la Suède et à la Finlande la nécessité d'un accord au sujet d'Aland, que ne suffisaient plus à protéger les décisions de Genève.

Un plan, rédigé par les deux gouvernements, fut soumis officieusement à chacun des membres de la S. D. N., seule compétente pour modifier le statut d'Aland : la Finlande était autorisée à fortifier les îles, et, d'autre part, la Suèdc était tenue, en cas de danger et à la requête de la Finlande, de débarquer des troupes dans l'archipel. Tous les membres de la S. D. N. avaient accepté, mais l'U. R. S. S. refusa (ce refus coïncida avec l'arrivée de M. Molotov au pouvoir). La S. D. N. n'ayant pu donner son acceptation, l'accord entre les deux pays n'était plus valable et les parlements ne purent le ratifier.

Néanmoins, les îles d'Aland, jadis point de friction entre les deux pays, rapprochèrent les deux gouvernements. C'est de cette époque que date l'entrée dans le gouvernement finlandais de plusieurs membres de la minorité suédoise.

Pendant la crise de l'hiver 1939-1940, les points de vue

1. Voir la revue *le Nord*, 1938, n° 4; article de M. Edward Hambro.

des deux gouvernements s'étaient rapprochés. Mais certains malentendus passés ont pu rendre, au moment du péril, encore plus difficile une action commune, par elle-même particulièrement délicate.

*
* *

Les premiers pourparlers soviéto-finlandais datent du 5 octobre 1939. Dès le 7 octobre, les gouvernements de Berlin, Londres, Paris et Rome étaient alertés par celui de Stockholm. Le 14 octobre, un mémorandum était présenté par Staline et Molotov à M. Paasikivi, délégué de la Finlande à Moscou[1].

Les revendications soviétiques, bien que présentées sous une forme modérée, ne pouvaient guère être acceptées par un État souverain. Une démarche fut faite à Moscou par les gouvernements nordiques qui déclaraient « suivre avec attention les négociations entamées ».

C'est le 18 octobre que se rencontrèrent à Stockholm les chefs d'État des pays nordiques ainsi que leurs ministres des Affaires Étrangères. Le président Kallio remerciait publiquement les chefs d'État « de ce que le cadet des États Nordiques ait aussi été invité ». « A chaque pas, disait-il, les représentants de la Finlande à Stockholm ont senti que... le Nord tout entier reconnaît avoir un destin commun avec la Finlande et le peuple finlandais, au moment où notre voisin de l'Est a soulevé des questions d'une extrême gravité ».

En revanche, le communiqué publié à l'issue de la confé-

1. En vue d'assurer la sécurité de Léningrad, L'U. R. S. S. désirait pouvoir bloquer l'entrée du Golfe de Finlande au moyen de feux d'artillerie provenant des deux rives et interdire à l'ennemi éventuel l'accès des îles. L'Union Soviétique jugeait nécessaire :

1° la cession pour trente ans du port de Hangœ avec les territoires limitrophes; 2° l'octroi aux forces navales de l'U. R. S. S. du droit d'utiliser comme mouillage la baie de Lappohja ; 3° la cession de certaines îles et d'une partie de l'isthme de Carélie ; 4° l'interdiction pour la Finlande de se joindre à aucune alliance hostile à l'U. R. S. S. ; 5° le renforcement du traité de non agression entre l'U. R. S. S. et la Finlande ; 6° la suppression des zones fortifiées de part et d'autre de la frontière, c'est-à-dire l'abandon de la ligne Mannerheim.

En compensation l'U. R. S. S. acceptait de donner à la Finlande des territoires soviétiques qui ne présentaient aucun intérêt à aucun point de vue, et consentait à la remilitarisation des Iles d'Aland (Documents sur les relations finno-soviétiques ; pièce n° 13).

rence ne faisait aucune mention de la situation grave dans laquelle se trouvait la Finlande : il n'était guère question que de « neutralité nordique ». Pendant la conférence, M. Erkko, ministre des Affaires Étrangères de Finlande, avait bien demandé si, dans le cas où une menace directe serait dirigée contre les îles d'Aland, la Suède serait prête à défendre l'archipel; mais il lui fut répondu que la Suède ne voulait pas être entraînée dans une guerre européenne. Néanmoins elle affirmait sa solidarité morale avec la Finlande et s'engageait à l'aider de toutes ses forces par livraisons et transit de matériel de guerre.

Il semble qu'à Stockholm les divers États aient cru que, devant les réactions de la conscience universelle, les autorités soviétiques avec lesquelles la Finlande continuait à négocier, n'oseraient pas passer outre. Ce fut là la grande erreur, car la conscience universelle, de plus en plus terrorisée, a de moins en moins de réactions; à la vieille formule « diviser pour régner » s'est adjointe cette autre : « terroriser pour régner »; seule une déclaration formelle de recours à la force en cas d'échec des négociations eût peut-être pu faire réfléchir Molotov et Staline.

Et pourtant, si les divers États Scandinaves n'avaient pas les mêmes intérêts en ce qui concerne la Finlande, les uns et les autres étaient intéressés à ce qu'on ne touchât pas à l'intégrité d'un pays du Nord : et la Suède la première. Si la Norvège avait intérêt au maintien de Petsamo entre les mains de la Finlande, la Suède prenait, en laissant faire l'U. R. S. S. le risque de se voir bientôt « protégée » elle aussi par la grande puissance slave, son ennemie millénaire; elle risquait de perdre par l'installation des Soviets dans l'archipel d'Aland le contrôle du golfe de Bothnie.

Après la conférence de Stockholm, le sort de la Finlande était joué.

A plusieurs reprises, le gouvernement suédois avisait celui de l'U. R. S. S. que des propositions inacceptables par la Finlande pourraient avoir des conséquences graves sur les relations entre l'U. R. S. S. et la Suède[1]; mais, étant donné

1. Mémorandum suédois du 2 novembre 1940.

l'état d'esprit des dirigeants du Kremlin [1], ces avis n'ont pas dû beaucoup impressionner Mme Kollontaï, qui savait évidemment à quoi s'en tenir.

Le 30 novembre, la Finlande était envahie. Elle demanda à la Suède d'envoyer des troupes dans l'archipel d'Aland et de miner les eaux des îles. L'accord entre les deux pays n'ayant pas été accepté par la S. D. N., ni ratifié par les parlements respectifs, la Suède put refuser, et le ministre des Affaires Étrangères, M. Sandler, en désaccord avec son gouvernement démissionna.

Le 3 décembre, la Finlande réclamait la convocation immédiate de l'assemblée de la S. D. N. Et les ministres des Affaires Étrangères de Suède, Danemark et Norvège se réunissaient le 7 décembre à Oslo en vue d'examiner la situation créée par la demande finlandaise à Genève. Ils reconnaissaient qu'ils étaient « d'accord pour chercher à réaliser l'adoption de mesures susceptibles de permettre à la S. D. N. de provoquer l'ouverture, entre l'U. R. S. S. et la Finlande de négociations en vue de la paix ».

Le 14 décembre, l'Assemblée de Genève adoptait le rapport constatant l'agression et condamnant solennellement l'action de l'U. R. S. S.; elle « adressait également un pressant appel à chaque membre de la société pour qu'il fournît à la Finlande l'assistance matérielle et humanitaire qu'il était en situation de lui apporter et pour qu'il s'abstînt de toute action de nature à affaiblir le pouvoir de résistance de la Finlande ». Le conseil étant compétent aux termes de l'article 16 du pacte pour tirer les conséquences de cette situation, l'assemblée lui recommandait de statuer.

La Finlande avait demandé aux États membres de la S. D. N. de trouver « le moyen de transformer la sympathie mondiale en aide pratique ». En réalité, par la résolution de Genève, l'aide à la Finlande se plaçait automatiquement dans le cadre des décisions de la S. D. N., laquelle priait chaque

1. Chacun sait que depuis longtemps la réponse habituelle de M. Staline à un interlocuteur qui lui parle de l'influence morale que peuvent exercer certaines puissances étrangères est celle-ci : « ...Mais combien ont-ils donc de canons ? » Le réalisme de M. Staline ne date pas d'octobre 1939!

État de contribuer à la résistance de la Finlande et de l'aider à obtenir une paix rapide; remarquons qu'il ne s'agissait pas de déclarer la guerre à l'U. R. S. S.

La Suède avait décidé d'appliquer strictement la loi de neutralité. Mais, du fait de la décision de la S. D. N., bien que tous les Pays Scandinaves se fussent abstenus au moment du vote, leur situation était délicate. D'autant plus que l'Allemagne, après avoir quitté la S. D. N., avait toujours prétendu que celle-ci était en réalité une organisation de combat aux ordres de la France et de la Grande-Bretagne. Aussitôt, par sa presse et par démarches diplomatiques, le Reich spécifia nettement que la qualité de neutre était incompatible avec celle de membre de la S. D. N.[1], l'abstention dans le vote ne pouvant justifier l'attitude des neutres aux yeux des Allemands. La participation, même passive, aux travaux de la S. D. N. constituait pour tous les pays membres une complicité au profit des Alliés; et, selon les journaux du Reich, la vraie neutralité eût exigé que les États vraiment décidés à rester neutres se retirassent de la Société.

Mais la situation des pays scandinaves allait devenir encore plus délicate, lorsque certains gouvernements et naturellement les gouvernements alliés allaient leur demander de bien vouloir faciliter l'application par eux de la décision de Genève.

C'est le 13 janvier 1940 qu'arriva à Stockholm l'inévitable note britannique, demandant à la Suède l'autorisation pour les volontaires anglais de passer par le territoire suédois, conformément à la résolution du 14 décembre de la Société des Nations. Bien que le gouvernement de Londres eût déclaré qu'il désirait éviter toute publicité à cet égard[2], la Suède se trouvait placée dans la position qu'elle redoutait à juste titre depuis la séance de Genève. Pourtant le ministre suédois répondit le 23 janvier que la Suède acceptait le transit des volontaires britanniques, à condition que ces volontaires n'eussent aucun emploi actif dans l'armée anglaise; qu'ils se rendissent en Finlande, individuellement et en civil, et que le passage

1. Berliner Bœrsen Zeitung, rapporté par le *Temps* du 6 janvier 1940.

2. Mais il s'engageait à donner en cas de réaction allemande, à la Suède et à la Norvège, une assistance dont les préparatifs étaient très avancés.

se fît par la voie convenue avec la légation de Suède à Londres [1]. Stockholm ne formulait aucune restriction en ce qui concerne le matériel.

D'autre part, les demandes finlandaises à Stockholm se faisaient de plus en plus pressantes.

Déjà au cours des premières semaines de la guerre, la Finlande avait fait des démarches en vue d'une aide suédoise. La réponse suédoise avait été positive quant à une aide indirecte, mais négative « en ce qui concerne une intervention directe avec les troupes suédoises [2] ».

Le 1er février, M. Ryti chercha à obtenir des volontaires par unités organisées. Ce fut sans succès [3] ; une autre démarche de M. Tanner en faveur d'une aide directement militaire, le 5 février, ne donna également aucun résultat. Nouvelle question de M. Tanner le 13 février; nouvelle réponse de M. Gunther [4]. Le 16 février, comme la presse suédoise demandait avec insistance la raison de ces refus successifs, le ministre des Affaires Étrangères publia une note indiquant que pour tout ce qui n'était pas aide militaire directe, la Suède avait fait son devoir, mais qu'il était impossible d'envisager une participation militaire. Le roi Gustave approuva publiquement son ministre.

Le 23 février enfin, une note finlandaise demandait : 1° si le gouvernement suédois envisageait une aide sous forme d'hommes et de matériel; 2° comment le gouvernement suédois se comporterait à l'égard du passage sur son territoire des troupes dont la Finlande pourrait éventuellement obtenir l'aide d'autres pays.

La question de l'aide militaire des Alliés et du droit de passage était posée, cette fois-ci par la Finlande.

La Suède répondait le 24 février en annonçant un accroissement du corps de volontaires suédois, sans pouvoir en préciser à l'avance le nombre. Mais la note se terminait par cette phrase qui sonnait la fin de la lutte et l'arrêt de mort

1. Discours de M, Gunther au Riksdag, le 1er avril 1940.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. *Id.*

de la Finlande : « On ne saurait, dans la situation présente, laisser espérer l'envoi d'hommes autres que des volontaires, ni l'autorisation pour des formations militaires de pays belligérants de transiter le territoire suédois [1] ».

M. Tanner, ministre finlandais des Affaires Étrangères, pouvait dire dans son discours du 13 mars 1940 :

« Nos voisins, les pays scandinaves, auxquels, pour des raisons géographiques, il eût été facile d'envoyer des troupes, ont pensé ne pas pouvoir le faire. Leur attitude de stricte neutralité les en a empêchés. Des demandes et des appels réitérés sont restés sans écho. A cela s'ajoute que leur réponse négative, rendue publique, a beaucoup nui à notre position militaire. Les puissances occidentales, qui, au début, ont hésité, ont déclaré qu'elles étaient prêtes à envoyer un corps expéditionnaire complètement équipé, si notre pays le demandait... A plusieurs reprises, la Finlande s'est adressée aux gouvernements de ces pays, Suède et Norvège, pour obtenir le libre passage des troupes alliées. La même demande a été faite par les gouvernements alliés; mais le passage a été sévèrement interdit par les deux pays en question, en raison de leur attitude de stricte neutralité. Cette interdiction formelle a empêché l'aide alliée. Notre pays était donc livré à lui-même pour mener seul le combat contre son grand adversaire. »

*
* *

Les Suédois étaient persuadés, à tort ou à raison, que leur propre intervention aurait entraîné automatiquement l'intervention alliée, et, dès que les Alliés eussent approché des mines de fer de Kiruna, l'intervention allemande.

« Nous sommes obligés, disait le roi de Suède, de nous rendre compte qu'une telle politique d'intervention nous aurait précipités, nous et probablement le Nord tout entier, dans la

1. Ce n'est point le lieu de discuter cette question de l'intervention possible des Alliés en Finlande. Voir à ce sujet la déclaration de M. Chamberlain aux Communes le 20 mars (*Temps* du 22 mars) et l'article du *Times* indiquant les obstacles à l'envoi d'un corps expéditionnaire allié en Finlande, analysé par *le Temps* du 16 mars 1940.

grande guerre, où nous n'aurions eu à jouer que le rôle de pions sur l'échiquier des grandes puissances, faits pour être sacrifiés à des intérêts plus considérables et plus puissants que nos propres intérêts vitaux. On ne saurait exiger d'un gouvernement suédois qu'il contribue à transférer dans nos régions le théâtre et peut-être le lieu décisif de la guerre entre les grandes puissances européennes. »

Bien que Suède et Norvège eussent toujours déclaré qu'elles n'avaient subi aucune pression de la part de puissances étrangères, la situation était trop nette pour ne pas avoir été comprise tout de suite par un gouvernement réaliste.

La presse allemande se chargeait du reste de le leur rappeler[1]. Dès les premiers jours de janvier, à la suite du message du nouvel an d'Hitler où il était fait allusion aux « États soi-disant neutres », toute la presse allemande prenait position : alors qu'il ne s'agissait encore que de la possibilité pour les Alliés d'envoyer des volontaires, ces volontaires étaient déjà considérés par Berlin comme des ennemis.

Du reste, le gouvernement suédois par l'organe de M. Domœ, ministre du commerce suédois, disait, le 15 mars : « Notre politique a été dictée par la situation internationale qui priva la Suède de son entière liberté de mouvement. Nos rapports avec l'Allemagne furent, au début du conflit, à un certain degré, problématiques ».

Enfin, M. Koht, le 7 avril, pouvait déclarer « que le Reich aurait considéré toute facilité accordée aux transports de troupes franco-britanniques vers la Finlande à travers la Norvège comme une action hostile. Il en eût été de même si la Norvège avait aidé elle-même la Finlande avec des forces armées; cette action aurait été considérée par le Reich comme une participation à la guerre du côté franco-britannique. »

On comprend l'hésitation des pays scandinaves; mais toutes les précautions de M. Koht n'ont pu empêcher l'invasion de la Norvège trente-six heures après ces déclarations!

1. Citons entre autres : l'article du *Hamburger Fremdenblatt* du 5 janvier (cité par *le Temps* du 7 janvier 1940) : « L'attitude du Reich à l'égard des intrigues anglaises auprès des pays scandinaves, dit-il, dépendra toujours de la mesure dans laquelle les États nordiques se prêteront aux plans britanniques d'élargissement du théâtre de la guerre ».

*
* *

Si nous nous plaçons maintenant sur le plan officieux, nous constaterons que la neutralité officielle de l'État ne voulait pas dire neutralité morale des citoyens suédois; la prudence du gouvernement ne fut pas suivie par l'opinion publique qui se livra à des manifestations souvent véhémentes de solidarité envers la Finlande.

Comme pendant la guerre d'indépendance, et plus nombreux encore peut-être en 1940, des comités se formèrent pour l'aide à la Finlande; un comité comprenant un nombre imposant de personnalités suédoises, parmi lesquelles Selma Lagerlœf, réclama une aide matérielle « sous toutes les formes ».

Dans tous les milieux, militaires, hommes politiques, de droite et de gauche, historiens, journalistes désapprouvaient la politique de neutralité.

D'autre part, M. Sandler, après sa démission de ministre des Affaires Étrangères, intervenait au Riksdag, le 17 janvier, et, reconnaissant que la politique nordique qu'il avait toujours préconisée avait subi un échec retentissant, demandait une aide plus efficace à la Finlande [1]. Il alla plus loin : parlant de

1. Citons à titre documentaire, cet article de Paul Bjerre, paru au début de février dans un journal de Stockholm, pour protester contre le fait qu'aucun régiment n'avait été envoyé en Finlande : « N'a-t-on pas dit au cours de la conférence des chefs d'État nordiques, que la Suède est solidaire de la Finlande?

Est-ce que la foule dans les rues de Stockholm n'a pas manifesté sa joie en présence de cette décision? N'avons-nous pas déclaré tous les jours que la cause de la Finlande était la nôtre? N'avons-nous pas pu remarquer, au cours de ces derniers mois, une unanimité étonnante de l'opinion suédoise sur ce point? Unanimité que n'ont jamais connue nos pères et nos grands-pères?

Pourquoi ne se passe-t-il rien?

Aide humaine et matérielle... La Finlande n'a-t-elle pas lancé tous les jours un S. O. S. au monde et déclaré qu'elle n'avait pas besoin de sympathie, mais d'armes et d'hommes? On a envoyé des armes, mais les besoins d'hommes de la Finlande augmentent tous les jours. Quelques milliers de volontaires ont fait un beau geste, mais c'est hors de proportion avec les véritables nécessités. Chaque jour, quand par la radio on donne des chiffres de dons, nous sommes satisfaits de nous-mêmes près de notre bon feu. Nous pensons que nous sommes un peuple généreux.

Croyons-nous, avec de l'argent, pouvoir nous libérer d'un devoir moral envers le monde? Croyons-nous donc que la liberté s'achète avec de l'argent? Avons-nous oublié que notre ministre des Affaires Etrangères a, au premier de l'an, dit franchement que notre pays est en danger d'être détruit? Maintenant, nous savons tous

la conférence de Stockholm où il fut décidé qu'aucune mesure militaire ne serait prise, il déclara que « la coopération nordique était un camouflage servant à cacher, sous une brillante façade, le torpillage d'une collaboration vraiment effective ». Et il compara même l'attitude actuelle de la Suède à la fermeté qu'elle manifesta en 1935-1936, lors de l'agression italienne contre l'Éthiopie.

Les Suédois habitant la Finlande plaidaient la cause de leur patrie dans les journaux suédois : nous retiendrons le témoignage de M. Eirik Hornborg, paru dans le *Handels Tidning* de Göteborg, où l'attitude suédoise était longuement discutée. Il adjurait ses compatriotes suédois de comprendre qu'un concours officiel ne représentait pas un suicide et que la Suède surestimait la force de l'U. R. S. S. La Finlande, d'après lui, plus près de la Russie, avait pu mesurer l'incapacité technique, pratique et même militaire des Russes : l'armée rouge était inférieure même à l'armée tsariste : « Nous ne demandons, disait-il, nullement à la Suède de partager dans le désespoir le sort de sa voisine, mais simplement d'aider la Finlande à vaincre ». Et, répétant que la Finlande combattait seule pour la neutralité nordique et la sécurité de toute la Scandinavie, il réclamait l'envoi d'armes, de munitions et une réserve d'au moins trois divisions. Ce témoignage est important, car, publié par un journal suédois, il montre la fidélité de la minorité suédoise à la patrie finlandaise, fidélité qui n'empêchait pas l'attachement à la Suède.

Le gouvernement suédois, tout en la dirigeant, soutenait du reste son opinion publique, au risque de perdre son équilibre si instable : en effet, bien qu'il ait toujours affirmé sa position de stricte neutralité, bien qu'il ait toujours dit n'avoir aucune obligation envers la Finlande, non seulement

que la première ligne de défense des pays du nord est dans l'isthme de Carélie. Il n'y a plus que les sots qui croient que c'est la dernière ligne.

Neutralité, et neutralité à tout prix... Il ne faut pas qu'une intervention dans la guerre nordique nous mêle à une guerre européenne. Nous ne voulons pas cela. Nous sommes arrivés à un moment où l'on peut envoyer des régiments de volontaires au front sans violer la neutralité. L'ordre qu'on leur donnerait serait bref : « Sa Majesté le Roi permet que ce régiment parte comme volontaire pour défendre le Nord. Ceux qui ne veulent pas venir peuvent le dire... Et tout serait arrangé. »

1. Voir à ce sujet le *Bulletin Quotidien* du 21-1-40.

il ne découragea pas l'initiative privée pour l'aide à la Finlande qui se manifesta sous forme de dons, d'ambulances, de matériel divers, mais il se servit de cette initiative privée pour agir selon ses moyens, et demanda que son action demeurât secrète. Pendant les six premières semaines de la guerre, la Suède, il faut le dire, fut la seule nation à ravitailler la Finlande en armes et en munitions; elle lui fit parvenir 90.000 fusils et fusils-mitrailleurs, 42 millions de cartouches, 80 canons antitanks, 250 canons dont 100 canons de D. C. A. D'après une note du gouvernement suédois, la Suède a d'autre part expédié des cadres et des spécialistes avec tout l'équipement nécessaire pour assurer le service de dix divisions de batteries lourdes; tous ces envois furent prélevés sur les propres stocks de l'armée suédoise, et, d'autre part, la Suède se dessaisit au profit de la Finlande d'avoirs importants qu'elle possédait en devises américaines, ainsi que d'une partie de son stock de pétrole et de charbon.

Le gouvernement suédois ne révéla ces faits que le 20 mars après la conclusion de la paix.

Enfin, il ne faut pas oublier que de nombreux volontaires suédois passèrent la frontière pour aller combattre pour la solidarité nordique.

Pourtant, à la cessation des hostilités par manque de combattants, l'armée finlandaise étant absolument épuisée, les volontaires suédois, qui payèrent lourdement pour sauver la Suède, se sentirent conscients du désastre. Selon le correspondant du *Stockolm Tidmingen*, de la région de Salla et de Kuusamo, ils pouvaient constater que la défaite finlandaise donnait aux Russes deux têtes de pont leur permettant de pousser vers Oulou et Torneo sur la frontière suédo-finlandaise. Le journal des volontaires encadré de noir pouvait conclure : « La cause de la Finlande n'a pas été la cause de la Suède; celle-ci a failli dans son attitude envers son peuple frère... »

* * *

En même temps qu'elle intensifiait son aide en matériel et en volontaires, la Suède, sans se départir de son attitude de

stricte neutralité, n'avait pas cessé de rechercher les moyens de rétablir la paix par la reprise des négociations entre la Finlande et l'U. R. S. S. Ses démarches étaient facilitées par l'attitude du gouvernement finlandais qui, le 15 décembre, avait, par radio, adressé un appel direct à M. Molotov. « En quittant Moscou, disait M. Tanner, nous avons déclaré que nous étions prêts à continuer nos efforts pour atteindre par voie de négociations un accord satisfaisant pour les deux parties. Nous sommes prêts encore à le faire... Êtes-vous prêt à reprendre les négociations et à donner ainsi la preuve que les principes affichés par vous ne sont autre chose qu'une façade? M. Molotov je vous demande de répondre à cette question par le moyen que j'emploie moi-même actuellement... »

M. Molotov ne répondit pas.

Déjà le 2 décembre, une démarche suédoise avait été faite à Moscou en ce sens. Mais il fut répondu au gouvernement suédois que le gouvernement soviétique ne reconnaissait pas d'autre gouvernement finlandais que celui de M. Kuusinen, avec lequel il avait conclu un traité..... Pour cette raison, le gouvernement de l'U. R. S. S. ne pouvait reconnaître la mission de puissance protectrice assumée par la Suède pour le soi-disant gouvernement finlandais [1].

Ce qui n'empêcha pas l'U. R. S. S., devant les échecs répétés de l'armée rouge[2], d'envoyer, le 29 janvier, à Stockholm une note ainsi conçue : « Le gouvernement de l'U. R. S. S. en principe n'exclut pas un compromis avec le gouvernement Ryti-Tanner... Mais les promesses du Gouvernement de l'U. R. S. S. données au gouvernement de Kuusinen ne peuvent pas être appliquées au gouvernement Ryti-Tanner... Les demandes du gouvernement de l'U. R. S. S. ne s'arrêteront pas à la limite de celles qui furent posées à Moscou;

1. Discours de M. Gunther le 1er avril 1940.

2. Il n'est pas inutile de mentionner à ce sujet que les armées rouges étaient, pour une grande partie, composées de soldats ukrainiens généralement adversaires du régime : ils marchaient au combat, poussés par les cadres russes, qui leur avaient fait croire qu'en cas de reddition les Finlandais ne les épargneraient pas. — On peut imaginer l'accueil qu'ont pu faire les Russes aux prisonniers ukrainiens échangés dernièrement.

car du sang a été versé entre les deux parties et ce sang versé contre nos vœux et pas par notre faute *(sic)* demande des garanties supplémentaires pour la sécurité des frontières de l'U. R. S. S. »

Le gouvernement finlandais proposait, le 2 février, d'engager des négociations sur la base du résultat obtenu à Moscou; il se déclarait disposé à des concessions dans l'isthme de Carélie et proposait, pour assurer la sécurité de Leningrad, la neutralisation du golfe de Finlande par convention internationale.

Le 5 février, l'U. R. S. S. refusait, et, le 20, les Russes ayant remporté des succès, M. Molotov exigeait la frontière du traité de Nystad, l'isthme de Carélie tout entier avec Viborg, ainsi que Hangö. Des concessions étaient envisagées en ce qui concerne Petsamo.

Le 5 mars, le gouvernement finlandais acceptait comme point de départ la note soviétique du 20 février, et proposait la conclusion d'un armistice immédiat. Les troupes finlandaises étaient épuisées; le refus probable de la Suède et de la Norvège de laisser passer les troupes alliées mettait la Finlande dans l'impossibilité de continuer la lutte. La Suède transmit la note, et les délégués finlandais étant arrivés à Moscou le 8 mars, la mission que s'était donnée la Suède prenait fin.

Le 12 mars 1940, l'accord était fait et le traité signé à Moscou.

Économiquement, avec l'isthme de Carélie tout entier et Viipuri redevenu Viborg, une partie de la région du Vuoksi, qu'on nomme parfois la Rhur finlandaise, passait au vainqueur, avec des gisements de zinc et de fer et d'importantes fabriques de cellulose (la centrale électrique d'Imatra restait en Finlande).

Stratégiquement, les conséquences du traité sont désastreuses : en s'emparant de la presqu'île des Pêcheurs, l'U. R. S. S. domine le Varangersfiord; avec Hangö, ville de population suédoise et clef de la Baltique, l'U. R. S. S. contrôle Stockholm et les îles d'Aland qui ne resteront finlandaises qu'autant que l'U. R. S. S. le permettra.

C'est en principe pour garantir la sécurité de Leningrad que ce traité a été imposé à la Finlande. Mais quelle est la

situation de Helsinki, sur le golfe, prise entre les feux de Viborg et de Hangö?

Confirmant en cela l'accord de 1920, le traité de Moscou donne à l'U. R. S. S. un droit de libre transit à travers la région de Petsamo pour ses citoyens et ses marchandises à destination de la Norvège. Un consulat soviétique doit en outre être créé à Petsamo. Enfin la Finlande est obligée de construire sur son territoire une ligne de chemin de fer reliant Kandalakcha à Kemijaervi, c'est-à-dire reliant en fait Mourmansk à Narvik; le libre transit à destination de la Suède est également accordé. — Simple détail : ni la Suède ni la Norvège n'avaient été consultées ni même prévenues.

Ainsi donc la route du fer serait ouverte aux Soviets ainsi que le débouché sur la mer libre, si les derniers événements n'avaient profondément transformé la situation dans le nord.

Enfin, sans même que l'U. R. S. S. s'engage, comme il est d'usage, à ne pas intervenir dans les affaires intérieures finlandaises, l'article III du traité interdit à la Finlande de conclure aucune alliance, ni de participer à des coalitions dirigées contre l'U. R. S. S. En somme, la Finlande, qui se trouve en 1940 dans la position du Danemark après la guerre de 1864, doit attendre, seule, que son vainqueur soit prêt à consommer sa victoire. Elle a perdu ses meilleures lignes de défense.

La Suède aussi.

*
* *

L'opinion suédoise a mesuré très vite l'étendue du désastre. Ce n'était pas seulement la défaite de la Finlande, c'était celle de tous les pays nordiques, c'était celle de toutes les valeurs incarnées par la S. D. N. à laquelle la Suède était encore attachée. C'était enfin la défaite du socialisme libéral du nord, vaincu par l'esprit totalitaire. De plus, les Suédois ont senti que leur pays, leur civilisation était en danger : « une paix dure pour la Finlande est un mauvais présage pour la Suède », a dit le général Linder en ramenant les volontaires suédois qu'il avait conduit encore une fois combattre pour l'indépendance du Nord.

En même temps que M. Sandler, l'ardent pacifiste des années faciles, l'opinion a reconnu ses erreurs. Elle a cherché les responsables. Elle n'a pas ménagé ses blâmes au gouvernement pour l'application trop exacte de la notion de neutralité.

En février 1940, la Finlande avait plusieurs fois demandé avec insistance l'aide militaire de la Suède. Chaque fois cette aide lui fut refusée, au nom de la neutralité. Evidemment le conflit russo-finlandais était entré dans la grande politique européenne et n'était plus spirituellement localisé. Soutenue moralement par les Alliés, la Finlande était devenue automatiquement l'adversaire de l'Allemagne. En admettant que les puissances occidentales eussent pu arriver, les forces allemandes prêtes depuis longtemps à Dantzig se fussent trouvées les premières sur le terrain. Que pouvaient faire les Pays Scandinaves, sinon ne pas bouger : la question russo-finlandaise était dépassée.

Mais c'est en octobre 1939, à la conférence de Stockholm qu'une lourde faute paraît avoir été commise, lorsque l'aide militaire fut refusée à la Finlande[1] et que la conférence aboutit à un fiasco : à ce moment, semble-t-il, la paix aurait pu être sauvée dans le Nord. N'a-t-on pas dit que si les Russes avaient su exactement ce que devait leur coûter, quant au prestige de leur armée, la campagne de Finlande, ils ne l'eussent pas commencée? A plus forte raison, s'ils avaient su trouver devant eux le Nord tout entier; et, dans ce cas, les conditions posées à la Finlande eussent été probablement modifiées.

Si elle avait pris des engagements formels envers la Finlande en octobre, la Suède aurait pu dès le début, en décembre, combattre à ses côtés sans que fût risquée la notion de neutralité dans la guerre de l'occident. C'était aux Pays Scandinaves de faire en sorte que le conflit restât sur le terrain

1. Il est bien évident qu'à aucun moment la Suède n'a trahi sa parole envers la Finlande, pour cette bonne raison qu'elle ne la lui avait jamais donnée. Au contraire, elle a toujours tenu à faire les plus grandes réserves, avant et pendant la conférence, quant à la possibilité, pour elle, de lui donner la moindre aide directement militaire, se fondant sur ce fait qu'une telle promesse eût supposé qu'elle se désolidarisait des autres pays scandinaves, pratiquement désarmés. — Reste à savoir si la raison invoquée peut être mise en balance avec les circonstances tragiques de ce moment, d'autant plus que cette solidarité scandinave semblait avoir singulièrement perdu de son intérêt en avril 1940!

nordique sans donner prise aux intérêts des belligérants occidentaux; si ces pays avaient apporté à la Finlande une aide considérable et suffisante, nul n'eût peut-être songé à intervenir et la guerre eût gardé, ce qui était indispensable, son caractère nordique.

Deux sentiments assez contradictoires paraissent avoir dicté l'attitude négative des Pays Scandinaves en octobre : d'une part, ils ont cru que, devant la solidarité morale nordique, Moscou réfléchirait, et, d'autre part, ils n'ont pas osé, en face de l'inconnue que représentait encore à ce moment l'armée rouge, risquer leur neutralité. Malgré tous les efforts des Finlandais pour les inciter à reviser leurs jugements sur la valeur militaire des Russes, les Suédois en étaient restés au sentiment de leur impuissance passée, et à l'inutilité de toute lutte. Cette sorte de complexe d'infériorité a eu des conséquences très graves.

Mais si vraiment une très lourde faute politique a été commise en octobre à Stockholm, une question se pose : La Suède pouvait-elle agir autrement?

La réponse a été donnée plus tard par M. Günther : « La Suède ne pouvait pas se jeter délibérément dans une guerre; *elle n'était pas en état d'intervenir militairement.* »

Tout est là, en effet.

Si nous admettons que la Suède n'était pas en état d'intervenir, nous ne pouvons guère lui reprocher de n'être pas intervenue. Mais nous pouvons regretter qu'elle se soit mise, par imprévoyance politique, dans la tragique situation de n'être pas en état d'intervenir militairement quand il s'agissait d'une question vitale pour la nation.

Réfugié depuis des dizaines d'années dans sa neutralité et dans le pacifisme, le peuple suédois, a cru que sa volonté de garder la paix suffirait à éloigner de lui la catastrophe, et que son armée était suffisante pour garantir sa neutralité[1]. Mais de nos jours, pour être neutre, il ne faut pas être faible :

1. Remarquons toutefois que, depuis la crise de septembre 1938, la Suède a pris des mesures pour améliorer sa défense nationale; elle a même demandé — hélas! en vain — au Danemark et à la Norvège de fournir eux-mêmes un effort analogue au sien.

au contraire. La Suisse doit certainement son actuelle neutralité, exempte d'humiliations, à son armée qu'elle a maintenue à un niveau élevé. La neutralité ne doit pas conduire à des résultats absurdes : Comme l'a écrit un jour M. Pertinax, « la première règle de la neutralité, c'est de ne pas se mettre en position de disparaître ».

La France et l'Angleterre, par la voix de leurs hommes politiques, paraissent avoir été bien sévères dernièrement pour les États Scandinaves : c'est au moment de la belle époque du désarmement qu'il eût fallu être sévère; mais auraient-elles pu l'être à ce moment-là?

La Suède expie à présent l'imprévoyance politique de ses dirigeants de jadis. Mais elle a compris et elle arme.

M. Nobel qui crut jadis devoir se faire pardonner son invention de la nitroglycérine en fondant des prix de la paix, retournerait probablement à son laboratoire aujourd'hui : la fabrication de la nitroglycérine et les usines Bofors sont certainement très utiles à la Suède si elle veut pouvoir continuer à distribuer des prix Nobel.

Dans tous les milieux, des appels ont eu lieu en faveur d'un réarmement massif. Depuis le mois de septembre dernier, la Suède a dépensé 700 millions de couronnes (7 milliards de nos francs) en matériel et en ouvrages de défense. Les prévisions étaient de 1.360 millions pour le budget ordinaire de 1939-1940; un milliard de couronnes a été prévu depuis, faisant passer le budjet 1.360 millions de couronnes à 2.300.000, soit 23 milliards de nos francs pour une population de six millions d'habitants. Si la Suède a, de ce fait, vu ses réserves d'or diminuer de moitié, en revanche, la sécurité du pays s'est trouvée accrue. Dans deux ans l'aviation militaire aura doublé; l'artillerie côtière a été très renforcée; à l'île de Gotland, position-clef dans la Baltique et qui pourrait, aussi bien que Hangö, tenter une nation de proie, les Suédois ont restauré les remparts où venait rêver la jeunesse suédoise, et en ont fait une très forte base dans la Baltique. Enfin dernièrement, l'armée suédoise était placée sur le pied de guerre, et c'est sans doute à ces mesures que la Suède doit d'avoir conservé sa neutralité en avril. A l'esprit de pacifisme désarmé se

substitue l'idée que la paix se défend les armes à la main.

Le réveil suédois, — qui ne pourra être efficace que lorsque les armes matérielles et morales seront entièrement forgées — est de bon augure. Le peuple entier a senti ses responsabilités dans le désastre. N'oublions pas qu'il y a trois cents ans, ce peuple dominait la Baltique tout entière; Gustave-Adolphe en 1632 et Charles XII en 1718, seuls rois européens des temps modernes qui tombèrent sur le champ de bataille, ont gouverné la Suède au temps de la grandeur. L'armée suédoise, une des premières du monde au XVIIe siècle, a conservé de grandes traditions militaires.

Bien que l'empire suédois de la Baltique se soit petit à petit, aux XIXe et XXe siècles, disloqué, la Suède occupe encore une place prépondérante parmi les Pays Nordiques, et cette prépondérance lui crée des devoirs.

Il semble bien que, depuis 20 ans, des fautes aient été commises de part et d'autre. Ce sont évidemment les Suédois qui ont fait la Finlande à travers les siècles. Mais lorsque le peuple finnois a atteint l'âge de la majorité, il a manifesté peut-être un peu durement aux vieux parents qu'ils prenaient trop de place, et que c'était aux jeunes à exploiter le domaine; il a voulu amener au foyer les nouvelles relations baltes; il a voulu tenter sa propre expérience. Et les Suédois à ce moment n'ont pas été très bienveillants. De là, semble-t-il, une mauvaise humeur réciproque, qui s'est manifestée assez vivement dans la querelle des langues et pourrait peut-être éclairer certains points obscurs dans leurs relations.

Néanmoins, si les Finlandais ont voulu être indépendants, ils ont montré dans cet hiver 1939-1940 de quoi ils étaient capables.

Ce n'est pas le moment de s'arrêter à des querelles familiales. Du reste, l'histoire de la Finlande pendant la domination russe montre bien qu'au moment du danger, il y a toujours une sorte de front commun contre l'étranger.

Maintenant, tout le patrimoine nordique est en jeu, et, pour qui a visité Moscou, puis les pays du Nord, cette notion de patrimoine nordique prend toute sa valeur.

Les événements survenus du 9 avril au 12 mai 1940

incitent à une certaine prudence, lorsqu'il s'agit de conclure.

Les Russes sont à Viborg et à Hangö; mais les Allemands sont à Oslo et à Trondjhem. Les deux derniers peuples libres du Nord voient l'étau se resserrer. Comment ne sentiraient-ils pas qu'ils sont solidaires de plus en plus l'un de l'autre? Déjà toutes les portes sur la mer du Nord sont bloquées par l'Allemagne; c'est vers la Finlande et Petsamo que se tourne maintenant la Suède, Petsamo devenu, par un extraordinaire renversement de la situation, son unique débouché sur l'Occident. Mais la presqu'île des Pêcheurs contrôle la sortie du port nordique, et le gouvernement de Stockholm se hâte d'envoyer en Russie une mission commerciale. Combien de temps encore les deux nations nordiques seront-elles libres?

Aland, où la Suède refusa de débarquer des troupes en décembre, malgré l'avis de M. Sandler, vient d'être remilitarisée par la Finlande, *in extremis;* lorsque la guerre se rallumera dans le Nord, qui attaquera l'archipel pour prendre Stockholm sous le feu de ses canons?

La situation paraît aussi grave qu'en 1918 : or la Suède n'avait pas bougé, et les Alliés l'ont sauvée. Elle est restée « neutre » devant la menace russe en 1939 : la Finlande l'a défendue de toutes ses forces et lui a même conservé Petsamo! Elle est toujours neutre devant l'invasion de la Norvège : politique, sinon généreuse, du moins fort habile, puisqu'elle a réussi jusqu'à présent. Au bord même de la catastrophe, un miracle a toujours surgi. Mais la Suède semble maintenant avoir pris conscience qu'il est préférable pour elle de présenter à l'adversaire éventuel une armée redoutable, plutôt que d'attendre passivement le prochain miracle.

12 Mai 1940.

J. Lecompte-Boinet.

PRÉLUDE A L'UNION FRANCO-ANGLAISE

Alliance permanente, union, fédération, on parle beaucoup des deux côtés de la Manche de la possibilité et de l'opportunité de créer entre la France et l'Angleterre une solidarité politique, économique et militaire qui survive à la guerre.

Les études qui déjà s'amoncellent à ce sujet varient considérablement en intérêt, et j'aurais scrupule à ajouter à leur volume si je ne croyais utile d'y introduire quelques précisions. Quels sont l'étendue géographique de la coopération souhaitée, les instruments politiques et administratifs de sa réalisation et enfin les conditions de « climat » nécessaire?

Le monde du XXe siècle enfante péniblement des formes politiques assez vastes pour répondre aux progrès matériels réalisés depuis le XIXe siècle.

Les États-Unis ont une population de 123 millions d'habitants et un territoire compact dont la superficie est égale à celle de l'Europe; leur influence politique leur assure des points d'appui maritimes à Cuba, à Panama et aux Philippines.

L'U. R. S. S. groupe autour de la Russie et de l'Ukraine, outre les marches de l'Ouest récemment conquises, un immense empire colonial qui s'étend de Batoum à Vladivostock; l'ensemble forme un bloc continu de territoires dont la surface est plus de deux fois celle de l'Europe et sur lesquels vivent 180 millions d'hommes.

La Grande Allemagne forme aujourd'hui, avec ses conquêtes, un nouveau bloc qui, situé en plein centre de l'Europe, en couvre le quart et impose sa loi à 110 millions d'hommes.

Le Japon a 100 millions d'habitants répartis dans l'Archipel et la Corée; il contrôle la Mandchourie et ses 34 millions de Chinois et de Mongols, et exerce une influence considérable

dans les provinces nord de la Chine occupées militairement.

A l'exclusion des États-Unis, ces énormes puissances, soucieuses d'atteindre à l'autonomie économique ou d'étendre leur influence politique, affirment un dynamisme agressif, et les démocraties de l'Europe Occidentale ne peuvent espérer maintenir leur indépendance et survivre qu'en constituant une unité politique capable de faire contrepoids.

L'union franco-britannique existe *de facto* depuis le 3 septembre 1939; elle a pris un sens concret dans le domaine économique depuis l'accord financier Reynaud-Simon du 4 décembre. La déclaration interalliée du 28 mars affirme l'intention de donner un caractère durable à l'union politique et économique qui nous est imposée par la guerre.

L'évolution de l'Europe au XXe siècle et les progrès de la technique ont supprimé le Pas-de-Calais plus sûrement qu'un mariage espagnol n'avait supprimé les Pyrénées. Il aura néanmoins fallu deux guerres pour faire comprendre à nos amis d'Outre-Manche que la pellicule marine qui sépare Douvres du cap Gris-Nez n'empêche pas leur île d'être soudée au continent; du moins l'ont-ils maintenant profondément compris.

La mise en communauté de nos puissances politiques et de nos ressources économiques implique pour chaque pays une modification profonde de ses habitudes et la subordination à l'intérêt général de puissants intérêts privés. L'un et l'autre seront plus faciles à imposer dans le bouleversement général né de la guerre qu'après le retour à une situation pacifique. Il faut donc exploiter la situation actuelle pour assurer la consolidation de l'union franco-britannique.

L'opinion publique des deux pays est favorable; elle y cherche en France la condition indispensable de la sécurité, elle y voit en Angleterre un premier pas vers une fédération qui pourrait peu à peu s'étendre à l'Europe occidentale et même à l'Europe tout entière. Pour concilier ces deux tendances, il suffit de concevoir l'union franco-britannique non pas comme un système clos, mais comme une formule de coopération accessible à d'autres pays, pourvu qu'ils remplissent certaines conditions à définir strictement.

Chose curieuse, chez les hommes d'État et chez les hommes

d'affaires des deux pays la conviction que cette union est indispensable s'accompagne d'une même hésitation, due à ce que chacun semble craindre que l'influence dominante ne soit celle de l'autre pays. Chez les Français, cette crainte provient presque toujours d'une appréciation inexacte de la puissance politique relative de l'Angleterre et de la France et de l'étendue éventuelle de l'union envisagée. Le Français pense presque toujours à la France continentale et néglige notre Empire colonial dont l'étendue est égale à celle de l'Europe, dont la population atteint 63 millions d'habitants et dont les richesses sont considérables, particulièrement dans l'Indochine et l'Afrique du Nord. En revanche, le même Français lorsqu'il pense à l'Angleterre évoque la totalité de l'Empire Britannique, oubliant qu'il n'existe entre les Dominions et la Grande-Bretagne d'autres liens que la Couronne de Georges VI et la Conférence de Défense Impériale. Les Dominions ont des Parlements indépendants qui ont voté librement pour décider de participer à la guerre. Ils sont des alliés de l'Angleterre qui auraient pu s'abstenir et dont plusieurs l'auraient vraisemblablement fait si le conflit avait éclaté un an plus tôt.

Lorsqu'on parle d'union franco-anglaise, ce qu'il faut considérer en face de la France et de ses colonies, c'est le Royaume-Uni et la partie de l'Empire Britannique qui correspond à notre Empire Colonial : les colonies et territoires dépendant directement de la Couronne et du Parlement de Londres et les mandats.

Procédons à cet inventaire. En Afrique, si nous remontons du Dominion de l'Afrique du Sud jusqu'à l'Égypte, nous rencontrerons successivement les Rhodésies du Nord et du Sud, les territoires de Basoutoland, Bechuanaland, Swatziland, le Nyassaland, le Tanganyika, Zanzibar, le Kenya et l'Ouganda, et enfin le Soudan anglo-égyptien, qui forment un ensemble sans solution de continuité, peuplé de 21 millions d'habitants. Si nous considérons l'Afrique Occidentale, l'Angleterre y possède la magnifique colonie de la Nigeria avec une tranche du Cameroun, puis, en remontant la côte vers Dakar, les Comptoirs de la Côte d'Or, de la Sierra Leone et de la Gambie. Cette Afrique occidentale anglaise est peuplée de 27 millions

d'indigènes. L'Afrique proprement anglaise (par opposition à l'Afrique Impériale) totalise donc une population de 48 millions d'habitants. Elle s'imbrique pour partie dans le bloc africain français et pour le reste couvre les deux tiers de la route du Cap au Caire et débouche sur l'Océan Indien vers Madagascar. L'Afrique est donc essentiellement franco-anglaise et dépend de Londres et de Paris.

En Asie, l'Angleterre possède Ceylan et la Malaisie ainsi que Hong-Kong avec une population globale de 11 millions et demi d'habitants. A ce groupe il faut rattacher la partie anglaise de Bornéo et le Sarawak avec 2.300.000 indigènes. Il suffit de regarder la carte pour apprécier l'appoint que nos colonies d'Extrême-Orient trouvent dans l'alliance anglaise. Gibraltar, Malte, Chypre, la Palestine, le Somaliland et Aden et Ceylan jalonnent et protègent la route de l'Indochine tout autant que celle des Indes. Singapour et Hong-Kong encadrent Saïgon.

Le reste de colonies britanniques n'est pas moins important pour nos distantes possessions; les îles Fiji voisinent avec la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides où fonctionne déjà un condominium franco-britannique. Les Antilles anglaises et la Trinité sont solidaires de la Guadeloupe et de la Martinique et les Anglais ont comme nous un morceau de la Guyane au Nord du continent Sud-américain.

Les possessions coloniales anglaises constituent donc un empire en tous points semblable au nôtre, et ces deux empires coloniaux se complètent et s'appuient l'un sur l'autre, stratégiquement et politiquement, à travers les cinq parties du monde.

La France métropolitaine a 42 millions d'habitants et ses colonies comptent 63 millions d'habitants; l'Empire Français représente donc une population globale de 105 millions. Le Royaume-Uni a 45 millions d'habitants et son Empire Colonial réunit une population de 66 millions environ, soit un total de 111 millions d'habitants pour l'Empire Anglais. Les éléments d'une union franco-anglaise sont donc parfaitement équilibrés en masses. Leur cohésion politique et économique serait extrême puisque dans toutes les zones les éléments anglais et français voisinent et se complètent. La force de l'ensemble

serait accrue par les sympathies et les influences politiques et économiques dont l'Angleterre dispose dans les Dominions britanniques et les Indes et celles que la France victorieuse retrouvera en Europe.

C'est donc en partant de la notion d'Empire anglais à l'intérieur de l'Empire Britannique qu'il convient d'envisager l'union franco-anglaise, noyau d'une association plus large dont feraient partie les Dominions britanniques et peut-être d'autres puissances amies.

Ayant ainsi défini la zone d'extension d'une union franco-anglaise en nous appuyant sur la notion de souveraineté des Parlements, il faut se demander quelles méthodes permettraient de transformer l'alliance, formule de guerre, en union, fédération ou communauté, formule de paix européenne et d'ordre mondial, seule capable de s'opposer à la « Pax Germanica ».

Les décisions capitales affectant l'alliance franco-anglaise sont prises par le Premier ministre britannique et le Président du Conseil français réunis en Conseil Suprême et généralement assistés de leurs principaux ministres, mais jusqu'à présent les réunions du Conseil Suprême ont été en quelque sorte accidentelles et provoquées par la nécessité de faire face en commun à des événements extérieurs. Pour que le Conseil Suprême devienne une institution constructive capable d'élaborer une politique d'action commune, il lui faudrait acquérir un caractère de permanence. Ceci découlerait normalement de la régularité et de la fréquence de réunions préparées par un secrétariat interallié. Maintenant que les deux Gouvernements ont chacun un Cabinet de Guerre réduit, un secrétariat permanent du Conseil Suprême pourrait être constitué par la réunion de deux ou plusieurs des personnes qui constituent le secrétariat des Cabinets de Guerre. Un tel secrétariat permanent Suprême du Conseil aurait à préparer l'ordre du jour de chaque réunion. Il pourrait être saisi des questions de politique générale sur l'initiative de l'un ou l'autre Gouvernement, des questions militaires sur l'initiative des États-Majors ou d'un Conseil de la Défense fédérale qui jouerait pour les métropoles et leurs colonies le même rôle que le Conseil de la

Défense Impériale pour la Grande-Bretagne et les Dominions. Pour les questions économiques et techniques, le Conseil Suprême en serait saisi par les organismes interalliés (Comité de Coordination et Comités Exécutifs) qui ont été créés dès le mois de novembre et par ceux qui pourront être créés dans l'avenir. Enfin, on pourrait imaginer que chaque Parlement ait la faculté d'émettre des vœux pour la prise en considération par le Conseil Suprême de questions intéressant les deux pays et dont la solution impliquerait un vote des Chambres.

Pour consacrer l'organe de Gouvernement interallié que serait le Conseil Suprême érigé au rang d'institution régulière, dotée d'un secrétariat permanent, on pourrait en faire approuver la création par les deux Parlements (qui, d'ailleurs, devront voter les crédits) dans une forme solennelle, sans qu'il soit encore nécessaire de recourir à la procédure constitutionnelle; celle-ci ne devrait intervenir qu'après une période d'essai et de mise au point pratique. En nous basant sur l'expérience de la dernière guerre et du présent conflit on voit donc que les organes indispensables d'une union anglo-française semblent être un Conseil Suprême politique, assisté d'une Conférence militaire et d'un Comité économique ayant tous trois un caractère de permanence. Je ne parlerai pas ici des méthodes par lesquelles on pourrait envisager la création d'un organisme représentatif commun qui deviendra indispensable à un stade ultérieur. Je voudrais simplement indiquer les résultats pratiques que l'on peut attendre des organismes interalliés qui ont déjà été créés. Il existe neuf Comités Exécutifs franco-anglais où des délégués des ministres alliés traitent conjointement de la coopération dans les domaines suivants : Ravitaillement général, Textiles, Bois, Pétrole, Charbon, Armement (ce qui comprend les Minerais, Métaux et Produits Chimiques), Aviation, Guerre Économique et enfin Transports Maritimes. Un Comité de Coordination règle les questions qui intéressent plusieurs Exécutifs ou qui débordent la compétence des Exécutifs. Ce Comité de Coordination franco-anglais comprend d'ailleurs des représentants de Ministères qui n'ont pas de Comités exécutifs. Si le Président interallié de ce Comité ne

peut obtenir un accord, il soumet le point litigieux au Conseil Suprême. La guerre oblige la France et l'Angleterre à faire des plans économiques pour au moins deux ou trois années. Les Comités Exécutifs ont pour objet de confronter et de coordonner ces plans en assurant le ravitaillement des deux métropoles par les produits des deux Empires de préférence aux produits étrangers. Lorsqu'il faut avoir recours à l'étranger pour certaines matières que les Empires franco-anglais ne produisent pas en suffisance, du moins pour le temps de guerre, les Comités Exécutifs et de Coordination Interalliés veillent à éviter toute concurrence entre la France et l'Angleterre. Entre les métropoles elles-mêmes, ces Comités doivent assurer la meilleure utilisation possible des ressources en hommes et en équipement industriel des deux pays par une répartition équitable des charges de la guerre, la recherche d'un équilibre dans les sacrifices consentis, et une division du travail assurant le maximum de rendement. Si certains de ces Comités Exécutifs doivent disparaître avec la guerre, comme ceux de l'Aviation et du Blocus, on imagine difficilement que les deux pays puissent renoncer aux avantages de la coopération assurée par les autres Comités.

Parallèlement aux Exécutifs franco-britanniques, d'autres formules existent qui assurent un lien interallié dans d'autres domaines.

L'accord Reynaud-Simon de décembre dernier prévoit des contacts et des consultations fréquentes dans les domaines monétaire et financier. Ces échanges sont assurés par le truchement des attachés financiers et par des conversations entre ministres.

Des accords similaires ont été passés dans le domaine commercial et celui des informations.

Un accord Mandel-Mac Donald prévoit la constitution dans chaque ministère des Colonies anglais et français d'un service spécial de liaison et de coopération. Cette création peut prendre une grande importance, car les consultations occasionnelles entre Ministres ne suffisent pas à exploiter toutes les possibilités de coopération et de coordination. Il faudrait, semble-t-il, des services constitués de part et d'autre

de façon parallèle avec des sections distinctes pour les questions africaines, islamiques, asiatiques, etc..., les fonctionnaire homologues ayant entre eux des rapports directs.

Il est un domaine important dans lequel manque encore la formule qui assurera une collaboration indispensable : c'est celui du commerce extérieur. En France comme en Angleterre le problème des exportations soulève des questions dont le règlement dépend de plusieurs ministères : Affaires Étrangères, Commerce, Finances, et actuellement pour les pays voisins de l'Allemagne : Blocus. Les Anglais ont entrepris un effort d'une large ampleur pour maintenir et accroître leurs exportations malgré la guerre. Ils ont créé à cet effet un « Export Council » où sont réunis les fonctionnaires compétents des ministères intéressés, des représentants des exportateurs et des syndicats ouvriers. Une institution analogue va être créée en France, il faudra établir un contact étroit entre elle et l'organisme britannique. Les Gouvernements ne peuvent en effet laisser les groupements d'intérêts privés s'organiser seuls dans ce domaine. Les échanges de vues entre la Confédération patronale française et la Fédération des industries britanniques sont très opportunes et utiles, mais l'action privée doit s'inscrire dans le cadre d'une politique générale qui ne peut être fixée que par les Gouvernements.

Peut-être faudra-t-il aussi renforcer le personnel du Comité de Coordination pour lui permettre d'affronter les problèmes économiques les plus ardus de la coordination : les questions de main-d'œuvre, de protectionnisme agricole, de prix.

On voit que la collaboration franco-britannique s'étend de jour en jour, les besoins nouveaux faisant naître les organes capables de les satisfaire. La diversité même de ceux-ci montre que nous sommes encore dans une période de tâtonnements. La sélection se fera progressivement qui permettra de déterminer les formules durables de coordination dans les divers domaines, en même temps que les hommes apprendront à se connaître et à collaborer.

La réalisation de cette complète coordination gouvernementale se fera progressivement, mais, sans attendre, il importe de ne rien négliger de ce qui peut créer un climat favorable

à son développement : depuis le bilinguisme qui devrait être obligatoire dans toutes nos écoles à la rentrée d'octobre, jusqu'à la valeur symbolique d'une union postale qui assurerait un tarif de faveur entre nos deux Empires et un timbre commun pour affranchir nos correspondances avec le reste du monde. Il faut inlassablement travailler à démolir les barrières douanières, fiscales, policières qui beaucoup plus que la Manche, séparent l'Angleterre de la France. Par des conférences, par la radio, par de larges échanges intellectuels, il faut apprendre à ces deux pays à se connaître, ce qui fera tomber de part et d'autre bien de stup des préjugés. Il faut mettre en valeur tout le patrimoine moral et spirituel commun à nos deux peuples : le respect de la personne humaine, la liberté de penser et de croire, la suppression même de l'esclavage, puisque nous voyons l'Allemagne le réintroduire dans l'Europe du xxe siècle!

Pour réussir à forger l'union franco-anglaise il faut la volonté et la bonne volonté de chacun de nous, et la patience qui seule triomphe de la routine et le tact qui tient compte des difficultés du partenaire. Et puis il faudra vingt-cinq années pour consolider définitivement le résultat de nos efforts.

Mais il faut bien comprendre qu'il n'est pas d'autre voie qui nous permette de sortir de l'impasse où l'Allemagne a acculé l'Europe. Nous ne sauvegarderons tout ce que contient pour nous de précieux la notion de civilisation qu'en transformant en une réalité vivante cette union franco-anglaise dont nos chefs politiques viennent d'affirmer solennellement le caractère indispensable.

Nous ne maintiendrons la paix en Europe et dans tous les points du monde où nous sommes présents qu'en utilisant la totalité de nos ressources matérielles et spirituelles avec toute notre intelligence et toute notre énergie. Puissances coloniales, nous ne justifierons notre influence qu'en assurant l'ordre et le bien-être dans nos Empires.

S'unir, c'est vaincre, et vaincre c'est tout sauver.

Jean Claude.

LA VIE ÉCONOMIQUE EN SUISSE PENDANT LA GUERRE

L'Exposition Nationale Suisse, dont les bannières flottèrent joyeusement pendant le printemps et l'été derniers, fut pour le peuple suisse l'occasion de prendre conscience de lui-même et de saisir le sens de son unité avant d'entrer dans une période troublée. Imitant cet exemple, nous décrirons les traits fondamentaux de l'économie suisse avant d'étudier l'influence que l'état de guerre en Europe a exercée sur elle.

Tout semble condamner la Suisse à une vie étriquée et médiocre, les conditions naturelles comme les facteurs humains. Son très petit territoire, englobé complètement dans le système alpin, est un chaos magnifique mais avare : le sol est aride et le sous-sol ingrat. Elle n'a aucun débouché sur la mer. Sur le plan humain, plusieurs raisons s'opposent à la formation d'une unité nationale. Les races, les langues, les religions et les coutumes sont différentes. En outre, elles s'apparentent à diverses civilisations qui sont presque perpétuellement en lutte les unes avec les autres.

De cet excès de mal est sorti le bien. Aiguillonnés par les difficultés auxquelles ils se heurtaient de toutes parts, les Suisses se sont acharnés à dominer la nature et à se créer une personnalité propre.

Par un paradoxe étrange, l'eau joue un rôle considérable dans ce pays entièrement continental. Les cours d'eau et les vallées qu'ils ont creusées ont permis d'établir des communications aisées, d'une part entre les différentes parties de la Suisse et, de l'autre, avec les pays voisins et même l'Europe tout entière. Les chemins de fer suisses ont une excellente

réputation auprès des touristes et des transitaires. Le port de Bâle, fermé pour la durée de la guerre, a permis de créer un important trafic suisse sur le Rhin; Locarno sera probablement relié dans une dizaine d'année au Pô et à Venise, grâce à un canal dont les plans sont déjà terminés; quant à la canalisation du Rhône, destinée à mettre Genève en communication avec Marseille, on sait qu'elle a retenu l'attention des Gouvernements français et suisse. L'eau est également une source d'énergie en Suisse : c'est même la seule matière première qu'on trouve en grande quantité dans ce pays.

C'est sur le plan humain que ce travail d'adaptation et de réaction est peut-être le plus remarquable. Loin d'être un obstacle à la réalisation de l'unité nationale, la diversité des groupes ethniques en Suisse est à l'origine d'un enrichissement continuel du génie national. Par des échanges spirituels très actifs la Suisse parvient à maintenir sa civilisation à un niveau très élevé. Sur le plan constitutionnel c'est le fédéralisme qui traduit le principe de ces échanges. Le fédéralisme helvétique ne correspond donc pas à un état de stagnation, mais bien au contraire à un mouvement incessant sans lequel la Suisse serait accablée par sa petitesse.

La vie économique de la Suisse est à l'image de sa vie spirituelle et politique. Les échanges en sont également le moteur. La Suisse est un immense atelier de transformation. Ne trouvant pas chez elle de matières à ouvrer, elle les fait venir du monde entier. Grâce à une excellente organisation du travail et une technique renommée, elle réussit à compenser par l'excellence de son labeur le désavantage de sa pauvreté naturelle.

Est-il une preuve plus éclatante des vertus des échanges internationaux que ce contraste de l'opulence relative de la population avec la pauvreté du sol et du sous-sol. Depuis plusieurs années cependant, la Suisse éprouve certaines difficultés à maintenir cette circulation nourricière en raison de la formation générale dans le monde de caillots autarciques.

La guerre exerce une double influence sur l'économie suisse : d'une part elle la contraint à supporter la charge d'une mobilisation générale, et, d'autre part, en précipitant le mouve-

ment autarcique en Europe, elle modifie les conditions d'existence des relations économiques que la Suisse entretient avec l'étranger. Nous serons amenés à constater que ces deux influences s'interpénètrent profondément.

* * *

Les besoins normaux d'un pays dépendent du chiffre de sa population. Il n'en est pas de même de ses besoins de défense nationale et les États dont le nombre des habitants est faible sentent la nécessité de compenser cette infériorité par une puissante armure. Telle est en tout cas l'idée qui prévaut en Suisse.

Depuis septembre dernier, quatre cent mille hommes veillent aux frontières de la Suisse. On projette d'ailleurs de lever de nouvelles troupes. Les travaux de fortifications, commencés il y a quelques années, sont menés avec la plus grande célérité. La production des engins de guerre, des munitions et de tout ce qui est nécessaire à l'équipement d'une armée, est pressée.

Pour faire face à toutes ces obligations nouvelles, l'État aura besoin d'un milliard cinq cent millions de francs suisses, c'est-à-dire environ quinze milliards de francs français, annuellement. L'énormité de ce chiffre apparaît bien si on le met en regard des quatre millions d'habitants de la Suisse, et des cinq cents millions de francs suisses du budget ordinaire de la Confédération. M. Fernand Baudhoin, professeur à l'Université de Louvain, évalue ainsi l'importance comparative de la charge par tête d'habitant des dépenses de défense nationale dans quelques pays neutres européens [1] :

	francs belges
Suisse	5.20
Hollande	3.10
Belgique	1.80

Le problème du financement des dépenses militaires n'est pas propre à la Suisse. Tous les États européens, belligérants

1. Voir l'Agence Économique et Financière du 14 février 1940.

ou neutres, se heurtent, plus ou moins brutalement, à des difficultés de même nature et les solutions qu'ils ont trouvées sont analogues. Ce serait manquer de probité intellectuelle et d'esprit logique que d'omettre, avant d'entrer dans l'étude des faits, d'indiquer dans quelle mesure ce problème se pose en Suisse dans les mêmes termes qu'ailleurs.

Les richesses d'un pays peuvent être classées dans les trois catégories suivantes : son revenu, ses réserves et ses instruments de production. Normalement le revenu et les réserves sont en grande partie inutilisables à des fins militaires directes. Mais on peut adapter le revenu à cet usage en transformant ses instruments de production ou en les développant. Dans les deux cas on fait appel au revenu et aux réserves ordinaires : un ouvrier se nourrit de la même façon qu'il travaille à la construction d'une presse à imprimer ou d'un canon et il entre de l'acier dans la composition des deux engins. Donc, sur le revenu et les réserves de la nation, il faut d'abord prélever ce qui peut directement servir dans un but de défense nationale et, ensuite, ce qui est nécessaire pour modifier l'orientation de la production. Grâce à ce processus, la production des biens d'usage militaire augmente aux dépens de celle des biens d'usage normal. On équilibre le système quand les nécessités de la défense nationale ne sont pas plus impérieuses que le désir de laisser à la population des moyens d'existence suffisants. A partir de ce moment, on prélève sur le revenu et les réserves de la nation d'abord tout ce qui peut servir directement dans un but militaire et, ensuite, tout ce qui est nécessaire à l'entretien des instruments de production des biens d'usage militaire.

Les relations qu'un pays entretient avec l'étranger peuvent troubler cet équilibre. Pour cette raison, de nombreux États combattent cette influence extérieure en réduisant au minimum leurs rapports économiques avec les autres pays. C'est là que la Suisse se sépare du gros de la troupe européenne. Pour marquer plus fortement l'opposition actuelle entre son point de vue particulier et la conception générale, nous supposerons que celle-ci penche nettement vers l'autarcie.

L'économie helvétique, nous l'avons vu, ne peut pas ignorer

l'étranger. Pour lui fournir la contre-partie de ses nombreuses importations, elle doit exporter. Par conséquent, les prélèvements sur le revenu et les réserves de la nation doivent être suffisamment modérés, non seulement pour laisser à la population les moyens de vivre, mais également pour assurer l'approvisionnement et l'entretien ou même l'amélioration des entreprises d'exportation. En somme, la consommation normale est restreinte comme dans la conception générale. Mais les industries d'exportation bénéficient, à côté de l'État, de cette restriction. La production nationale est orientée moins franchement vers la guerre. Cette infériorité est compensée par la possibilité de modifier directement une partie du revenu national, en achetant à l'étranger des biens d'usage militaire.

Cela est très simple. La réalité est plus complexe. D'une part, il convient de jeter un voile financier sur nos explications. D'autre part, l'État n'est pas tout-puissant vis-à-vis des individus.

Au lieu de prélever directement les biens dont il a besoin sur le revenu et les réserves nationaux, l'État est obligé d'agir par un moyen détourné : il s'approprie une fraction du pouvoir d'achat de la population, c'est-à-dire une partie de son droit sur le revenu et les réserves nationaux. L'équilibre mentionné plus haut se traduit sur le plan financier de la manière suivante. Dans le système général, l'État prélève sur le pouvoir d'achat de ceux qui collaborent à la production des biens normaux tout ce qui ne correspond pas à un niveau de vie jugé suffisant et à l'entretien des instruments de production de ces biens normaux. Dans le système suisse, il prélève en outre sur tous ceux qui collaborent à la production des biens d'exportation tout ce qui ne correspond pas au même niveau de vie que celui de leurs collègues du secteur de production normale intérieure et à l'entretien des instruments de production de ces biens d'exportation. Dans les deux systèmes, le prélèvement doit être suffisant pour qu'en transférant le pouvoir d'achat ainsi acquis, l'État assure à tous ceux qui collaborent à la production des biens de défense nationale le même niveau de vie qu'à eurs collègues des deux autres secteurs et les moyens d'entretenir les instruments de production de ces biens de défense

nationale. Au pouvoir d'achat ainsi transféré l'État ajoute une somme qu'il recouvre ultérieurement sur les bénéficiaires de cette distribution, somme qui représente financièrement la production des biens de défense nationale.

Trois moyens sont à la disposition de l'État pour faire ces prélèvements : l'impôt, l'emprunt et la création artificielle de pouvoir d'achat.

L'impôt frappe le pouvoir d'achat qui correspond au revenu national; l'emprunt absorbe celui qui est la contre-partie des réserves nationales. Des chevauchements peuvent d'ailleurs se produire : si la charge fiscale est exagérée, non seulement le contribuable ne souscrira pas aux emprunts, mais il puisera dans son capital pour payer ses impôts; si elle est modérée, il se peut au contraire qu'il prête à l'État une partie de son revenu.

Lorsque l'économie de guerre d'un pays est en équilibre, la population utilise son pouvoir d'achat conformément au plan de distribution du revenu et des réserves nationaux adopté par l'État. Mais cet équilibre est instable, car il repose en dernière analyse sur la volonté et les goûts des individus et, en Suisse, en outre, sur les conditions du commerce extérieur.

Devant l'énormité du sacrifice à consentir, les citoyens peuvent avoir des défaillances. Ils paient les impôts dont on les frappe, mais ils souscrivent sans ardeur aux emprunts publics. Ou bien le découragement les saisit et leur activité, pour autant qu'elle n'est pas étroitement réglementée, faiblit, compromettant le rendement futur des impôts. Le circuit financier présente alors des fuites, aussi bien sur le trajet des producteurs de biens normaux à l'État que de l'État aux producteurs de biens de défense nationale. Pour boucher les trous, l'État recourt à la création artificielle de pouvoir d'achat. A ce qu'il a prélevé, il ajoute la différence avec ce qu'il aurait dû prélever. Il distribue donc en même temps un pouvoir d'achat réel et un pouvoir d'achat fictif. Comme il est impossible de les distinguer matériellement, la masse du pouvoir d'achat à la disposition de la population est plus considérable que la masse des biens consommables et chaque

unité de ce pouvoir d'achat se déprécie. Les prix montent, puisque c'est dans l'espoir de consommer davantage que la population n'a pas cédé à l'État une partie suffisante de son pouvoir d'achat. Au premier tour de circuit les dégâts sont réparés : la population fait les frais de l'opération, car, entre le moment où elle a décidé d'en garder plus que de raison et celui où elle l'a utilisé, son pouvoir d'achat a perdu en partie son efficacité. Au deuxième tour déjà, les difficultés reparaissent, car l'État prélève un pouvoir d'achat déprécié[1]. Ensuite les lézardes s'agrandissent de plus en plus, laissant s'écouler toute l'organisation de l'économie de guerre. Tel est le risque inhérent au système général. La Suisse connaît une autre menace. La valeur des marchandises qu'elle vend et qu'elle achète sur les marchés étrangers peut changer : les mêmes exportations lui donnent droit à des achats à l'étranger moins considérables, c'est-à-dire que le revenu national diminue. Si la population utilise son pouvoir d'achat comme auparavant, les prix monteront.

Le fonctionnement défectueux du circuit s'extériorise donc par une hausse des prix. Réciproquement, cette hausse est l'obstacle qui fait glisser la main de l'État quand il veut saisir le pouvoir d'achat de la population. La tentation est grande, il faut l'avouer, de s'opposer à tout mouvement ascendant des prix. C'est pourquoi les services de surveillance des prix dans la plupart des États européens interdisent plus qu'ils ne contrôlent. Les mesures de rationnement sont beaucoup plus efficaces. Par leur truchement l'État aide et incite la population à lui transférer son pouvoir d'achat en évitant les gaspillages et en lui retirant l'occasion de satisfaire ses besoins et ses goûts.

Pour clore cette étude théorique, il faut encore examiner l'influence sur la monnaie d'un pays de l'organisation d'une économie de guerre. Dans le système général on ne tient compte que de la valeur intérieure de la monnaie, ou tout au moins

1. Il faut signaler que les difficultés peuvent naître directement d'une hausse des prix. En effet, même si le prélèvement de l'État est suffisant, la population peut provoquer une hausse des prix en jetant sur le marché tout le pouvoir d'achat qui lui est laissé, alors qu'elle n'en utilisait auparavant qu'une fraction.

on cherche à la dissocier de la valeur extérieure. Si le circuit dessiné plus haut fonctionne normalement, les prix restent stables et la valeur de chaque unité monétaire est intacte. Si le circuit présente des fuites, les prix montent et la valeur de la monnaie diminue. Dans le bilan de l'Institut d'Émission on voit, à l'actif, apparaître ou grossir la créance de l'Institut sur l'État.

En Suisse, la valeur intérieure et la valeur extérieure de la monnaie sont étroitement liées. Un déficit durable de la balance des comptes, en provoquant une baisse du franc suisse sur les marchés étrangers, est susceptible d'amener une hausse des prix intérieurs par le canal des prix des produits importés. Et une hausse des prix intérieurs, en se répercutant sur les prix d'exportation, peut freiner le mouvement des exportations.

Ces considérations théoriques nous ont permis de mettre en évidence ce qui fait l'originalité du problème du financement des dépenses de défense nationale en Suisse. Nous avons à dessein employé des teintes un peu vives pour mieux marquer le contraste entre ses données helvétiques et ses données générales. Il reste maintenant à montrer comment la Suisse l'a résolu en pratique.

* * *

La mobilisation générale a amputé profondément les effectifs de la main-d'œuvre et désorganisé les entreprises en Suisse. En dépit de ces circonstances défavorables, le montant de la production s'y est élevé très sensiblement comme le montre l'évolution de l'indice officiel de l'activité industrielle au cours des trimestres derniers.

Base 100 en 1925

1938	1939			
4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
102	106	118	115	126

L'indice des recettes des Chemins de fer fédéraux pour le transport des marchandises confirme ce témoignage :

En milliers de francs suisses

1938		1939					
N.	D.	Juill.	A.	S.	O.	N.	D.
13.688	15.946	17.102	16.043	19.424	20.966	23.442	23.843

Ce beau résultat a pu être obtenu d'abord par une meilleure utilisation de la main-d'œuvre. Le chômage a diminué nettement, en ce sens que l'aggravation qui se produit normalement en automne a été très atténuée en 1939.

Demandes d'emplois

1938				1939						1940	
S.	O.	N.	D.	Juill.	A.	S.	O.	N.	D.	J.	F.
49.610	57.405	68.827	91.257	29.105	27.939	25.272	23.823	23.670	29.535	41.080	28.320

D'autre part, la durée moyenne du travail s'est allongée et le rendement de la main-d'œuvre a été accru par des méthodes similaires à celles qui sont employées dans les autres pays.

Ensuite une sage politique d'approvisionnement a permis d'alimenter en suffisance les entreprises. Dès 1938, une loi fédérale prévit que le Conseil fédéral [1] pourrait, si la situation l'exigeait, constituer des stocks pour le compte de la Confédération et prescrire à des établissements publics ou privés de faire des réserves. Une ordonnance du Conseil fédéral du 15 août 1939, prise en exécution de cette loi, a précisé les obligations qui incombent dans ce domaine aux établissements privés. L'article Ier définit très clairement le but poursuivi :

« Les chefs d'entreprises qui produisent ou qui mettent dans le commerce des marchandises indispensables doivent, après en être convenus avec le département de l'économie publique ou selon les instructions de celui-ci, aménager ou diriger leurs entreprises de façon qu'elles conservent leur

1. Pouvoir exécutif.

capacité de production ou de vente, même en période de blocus économique ou en temps de guerre. A cet effet, les chefs des entreprises tiendront en réserve des quantités, pour le moins normales, de tous les produits qu'ils mettent dans le commerce, ainsi que des matières premières et auxiliaires s'y rapportant... » En outre, l'ordonnance enjoint à tous les particuliers qui possèdent un ménage de faire des réserves normales pour leur subsistance pendant une période de transition.

Grâce à la prévoyance des pouvoirs publics, l'économie suisse, tributaire de l'étranger pour son approvisionnement, n'a pas été surprise par la guerre. Tout au début de l'automne dernier, il a fallu entamer les réserves parce que certaines importations ont été retardées et que la production s'est développée. Le Conseil fédéral se préoccupe actuellement de les reconstituer et même de les accroître au delà de leur volume antérieur.

Ce développement de la production est un fait d'une importance capitale. Le revenu national augmentant, il est possible de satisfaire aux exigences de la défense nationale sans porter atteinte aux industries et sans abaisser à l'excès le niveau de vie de la population.

Il est difficile de savoir comment s'est modifiée l'orientation de la production en Suisse au cours des mois derniers, car de nombreuses entreprises travaillent à la fois pour la consommation intérieure, l'exportation et la défense nationale. On peut cependant constater que le chômage a décru beaucoup plus rapidement dans les industries des métaux et des machines et dans l'industrie électrique que dans les professions rentrant dans le groupe de la toilette et de l'habillement par exemple :

	1938		1939					
	N.	D.	Juil.	A.	S.	O.	N.	D.
Industrie des métaux, des machines et industrie électrique	5.806	6.824	2.197	2.145	1.207	1.039	1.016	1.394
Habillement et toilette	855	918	671	701	816	489	631	583

On doit surtout considérer le résultat, c'est-à-dire l'équipement remarquable de l'armée suisse, sorti des usines helvétiques pour la plus grande partie.

La consommation intérieure de biens normaux n'a pas beaucoup souffert depuis la mobilisation. Preuve en est la marche de l'indice du commerce de détail :

Chiffre d'affaires par jour ouvrable (base 100 en 1933)

1938		1939					
N.	D.	Juil.	A.	S.	O.	N.	D.
100	138	102	97	116	124	116	148

Ce phénomène s'explique facilement si l'on sait que les prélèvements de l'État sur le pouvoir d'achat de la population ne se sont pas sensiblement aggravés depuis septembre 1939.

Dans le domaine fiscal on s'était d'abord contenté d'établir un impôt sur les bénéfices de guerre qui joue, avec plus de douceur, le rôle du prélèvement sur les bénéfices industriels et commerciaux en France. Son rendement risque d'être assez faible, car la nature imposable s'évanouit sous le regard du contrôle des prix. En outre, on a doublé le taux de la taxe militaire, impôt qui frappe les hommes en âge de porter les armes et dégagés d'obligations militaires. Il ne s'agit là que d'escarmouches préludant à une grande offensive fiscale. Le Conseil fédéral a élaboré, en effet, un vaste projet qui envisage la création de trois impôts nouveaux dont il attend un rendement annuel de 500 millions de francs suisses. Leur assiette est extrêmement large. Le premier est un prélèvement sur la fortune. La modération de son taux (1 ½ à 3 %) et la possibilité pour le contribuable de se libérer en trois années en font un impôt sur le revenu de la fortune. Il est d'ailleurs complété par un impôt spécial sur le revenu. Il échappe donc aux critiques justifiées qu'on adresse généralement aux prélèvements sur la fortune. Le deuxième est un impôt sur le chiffre d'affaires. Son incidence capricieuse risque de

compromettre perpétuellement l'équilibre économique quand celui-ci sera réalisé. Le troisième est désigné à tort par son mode de perception : il est dit « impôt à la source ». Il s'agit d'un impôt sur le revenu des valeurs mobilières d'un taux de 5 %.

Cette trinité fiscale a été accueillie assez froidement. Non pas que le peuple suisse cherche à se soustraire aux sacrifices qui lui sont demandés et qu'il critique le but poursuivi, mais il n'est pas convaincu de la perfection du projet du Conseil fédéral. Le prélèvement sur la fortune ne soulève pas beaucoup d'objections, même de la part de ceux qui en seront les victimes. Par contre, l'impôt sur le chiffre d'affaires et surtout l'impôt à la source sont vivement attaqués. On fait observer que le premier risque soit d'affaiblir les forces économiques de la nation, soit de rendre malaisée la tâche du contrôle des prix. Quant au second, il portera préjudice, dit-on, aux emprunts publics. Son application provoquera immédiatement une baisse des cours des valeurs mobilières proportionnelle à l'amputation des dividendes et des intérêts. Or, la hausse des cours est un des facteurs les plus favorables au succès des emprunts publics : les prises de bénéfices libèrent nne partie du capital national qui s'investit facilement en titres d'État.

Quoiqu'il en soit, le projet a déjà été voté par les deux Chambres : le Conseil des États et le Conseil national, en y apportant, il est vrai, quelques modifications.

Le 30 avril dernier, le Conseil fédéral, renonçant à consulter le peuple, a fait usage des pleins pouvoirs qui lui ont été accordés pour la durée de la guerre pour mettre en vigueur le prélèvement sur la fortune et l'impôt sur le revenu (sacrifice pour la défense nationale et impôt pour la défense nationale), ainsi que l'impôt sur le chiffre d'affaires. En outre, un prélèvement est effectué sur le Fonds d'égalisation des changes.

Le premier emprunt de mobilisation a été mis en souscription au milieu du mois de mars. Il a rapporté à l'État 220 millions d'argent frais, alors qu'on en attendait 200 millions. C'est un beau résultat. Cependant, il est loin d'être auss

remarquable que celui de l'emprunt de défense nationale émis en 1936. Cette différence ne traduit pas une décadence du patriotisme helvétique, mais s'explique simplement par les conditions franchement désavantageuses de l'emprunt. L'impôt à la source reste suspendu comme une épée de Damoclès au-dessus des souscripteurs. En outre, l'intérêt offert est nettement inférieur au taux moyen qui règne sur le marché. L'État a cru compromettre habilement en proposant un taux différé : 3 ½ % pendant les quatre premières années et 4 % pendant les six suivantes. Il espérait allécher les épargnants par cette perspective d'une augmentation ultérieure du revenu. Il les a simplement incités à patienter jusqu'à ce qu'il tienne compte de la situation réelle du marché financier. En regard de ces inconvénients, l'emprunt offre un avantage sérieux : ses titres pourront servir à payer, à concurrence de la moitié, l'impôt sur la fortune. L'étude des finances publiques actuelles de la Suisse ouvre donc des aperçus intéressants sur la solidarité étroite qui unit impôts et emprunts lorsqu'ils sont très lourds.

En avançant avec une telle prudence, la Confédération risque de compromettre l'équilibre économique. Ne prélevant pas une fraction assez importante du pouvoir d'achat de la population, le circuit financier n'est pas bien fermé et les prix ont tendance à monter. Dans le même temps, l'évolution du commerce extérieur suisse est défavorable. D'une part, le déficit de la balance des comptes semble être assez important depuis le début de la guerre ; de ce côté, la situation est cependant en voie d'amélioration. D'autre part, les prix d'importation sont actuellement en hausse. Enfin, les industries d'exportation, travaillant dans des conditions difficiles, sont obligées, pour un même volume d'affaires, de mettre plus largement à contribution les ressources nationales. Autant de facteurs présents ou futurs de hausse des prix.

Le service helvétique du contrôle des prix agit avec beaucoup de sagesse. Il ne cherche pas à s'opposer à des forces supérieures aux siennes et il se contente de réprimer les abus, c'est-à-dire d'interdire les marges bénéficiaires exagérées. Il est vrai qu'il possède déjà une expérience assez longue. Il fut créé en septembre 1936, au moment de la dévaluation du

franc suisse. Assez bien armé au commencement de sa carrière, il disposait de pouvoirs restreints au début de 1939. Une ordonnance du département fédéral de l'économie publique, prise en exécution d'un arrêté du Conseil fédéral du 1er septembre 1939, a considérablement renforcé ses moyens d'action. Ils soutiennent aujourd'hui la comparaison avec ceux du Comité national de surveillance des prix en France. L'usage modéré qui en est fait se reflète très bien dans la tendance des prix de gros à rattraper les prix de détail.

	1938		1939						1940
	N.	D.	Juil.	A.	S.	O.	N.	D.	J.
Indice officiel des prix de gros (base 100 en juillet 1914)........	106	106	107	107	117	120	123	125	128
Indice officiel du coût de la vie (base 100 en juin 1914)......	137	137	138	137	138	140	142	142	144

A cette hausse des prix correspond une diminution de la valeur de la monnaie. Dans le bilan de la Banque Nationale Suisse, on voit le poste « encaisse et devises » diminuer et le poste « rescriptions » (papier d'État) se gonfler :

Mois	Encaisse or et devises (en millions de francs suisses)	Rescriptions (en millions de francs suisses)
1939		
Septembre	2.074	45
Octobre	2.686	46
Novembre	2.652	45
Décembre	2.624	46
1940		
Janvier	2.572	113
Février	2.500	214

La situation de la Banque Nationale Suisse est encore extrêmement forte puisque l'ensemble des billets en circulation et des engagements à vue est couvert, par l'or seul,

dans la proportion de 77 % environ. Le risque d'une baisse du franc suisse sur certains marchés étrangers, pour être éloigné, n'en existait pas moins jusqu'à une date récente.

Constatant l'impuissance du contrôle des prix, certains veulent remédier à cette situation en augmentant arbitrairement la valeur du franc suisse dans la mesure de la hausse des produits importés. Dans le fait, cette solution ne résoudrait rien du tout, car elle entraverait les exportations. On dit, il est vrai, qu'il s'agit seulement de revenir à la situation qui existait avant la dévaluation de 1936. Mais, depuis ce temps-là, les adaptations inévitables se sont produites et on provoquerait un nouveau bouleversement.

Pour redresser la situation actuelle, le Gouvernement suisse doit agir sur les facteurs de hausse eux-mêmes. Certains sont indépendants de sa volonté : hausse des cours mondiaux, aggravation des frais de transport et d'assurances, etc... Mais d'autres peuvent être influencés par lui. Pour amortir la répercussion de l'élévation des prix des produits importés sur les prix intérieurs il peut réduire les importations. Il y parviendra en amputant le pouvoir d'achat de la population, partant ses appels à l'étranger pour sa consommation normale. Par le même moyen il supprimera sur le marché intérieur la concurrence entre ses achats et ceux de la population. Bien plus, il sera en mesure d'éviter le contre-coup de la hausse des prix des produits importés et des prix intérieurs sur les prix des produits exportés, car il pourra favoriser les industries d'exportation. Cette arme, nous savons qu'elle est sortie du fourreau. Il en est d'autres qui concernent directement le commerce extérieur et dont la Confédération a déjà fait usage. Elles doivent permettre d'équilibrer la balance des comptes helvétiques d'une manière durable, c'est-à-dire sans diminuer les forces économiques du pays et bannir la possibilité d'une chute du franc suisse. Avant de les examiner, il est bon de connaître la situation exacte des relations économiques de la Suisse avec l'étranger.

Avant la guerre, la balance commerciale de la Suisse présentait régulièrement un déficit assez considérable, déficit qui compensait à peu près les revenus du tourisme, des capitaux

placés à l'étranger, etc... Depuis la guerre, le solde déficitaire des échanges commerciaux s'est fortement accru; le tourisme est à peu près mort; bien des créances sur l'étranger sont recouvrées avec difficulté [1].

Un arrêté du Conseil Fédéral du 22 septembre 1939 a prévu tout un système de surveillance des importations et des exportations en chargeant le département fédéral de l'économie publique de son application. Cette mesure poursuit un but à la fois politique et économique : politique en mettant le commerce extérieur de la Suisse en accord avec les principes de sa neutralité; économique en rendant possible d'une part la limitation directe des importations et, d'autre part, la prohibition de la sortie des produits indispensables à l'économie intérieure. Pendant les huit premiers mois de guerre, le département de l'économie publique a fait preuve d'un grand libéralisme, se contentant de surveiller les exportations. Mais le 26 avril dernier, pour se conformer aux obligations découlant de l'accord du blocus qui lie désormais les puissances occidentales et la Suisse, il a pris une ordonnance qui réglemente tout le commerce extérieur de la Suisse, les importations comme les exportations. Le trafic des devises reste libre.

Pour couvrir pendant la guerre les risques de transport, si considérables qu'ils eussent pu paralyser l'activité des

1. Évolution du commerce extérieur helvétique au cours de l'année 1939 (la Statistique Mensuelle du Commerce extérieur de la Suisse ne paraît plus depuis le mois de janvier) :

Mois	*Importations* en milliers de francs suisses	*Exportations* en milliers de francs suisses	Solde déficitaire en milliers de francs suisses
J.	122.358	101.806	20.552
F.	129.993	107.507	22.486
M.	145.966	120.614	25.352
A.	141.187	112.207	28.980
M.	162.688	116.693	45.995
J.	160.252	111.897	48.355
J.	155.872	118.575	37.297
A.	149.487	119.537	29.950
S.	98.417	55.240	43.177
O.	171.458	94.631	76.827
N.	227.506	104.627	122.879
D.	224.251	120.069	104.182

importateurs et des exportateurs, une assurance d'État a été instituée. Les risques se trouvent ainsi dilués sur l'ensemble de la population.

Enfin, le Conseil fédéral a entamé des négociations économiques avec divers pays étrangers.

Le 24 octobre dernier, fut signé un avenant à l'accord germano-suisse de compensation du 30 juin 1937. Au début de la guerre le compte de clearing accusait un solde de 65 millions de francs suisses en faveur de la Suisse. Il était nécessaire de le résorber. On est convenu finalement qu'il sera amorti au moyen de diverses recettes du clearing lui-même, ce qui entraînera, dit le communiqué officiel suisse, une restriction des possibilités d'exportation vers l'Allemagne.

Les négociations avec la France et l'Angleterre s'avèrent, hélas! extrêmement laborieuses. Fort heureusement, un accord de blocus a été signé à la fin du mois d'avril et des pourparlers vont pouvoir s'engager pour la conclusion d'une convention commerciale.

On ne saurait trop insister sur l'intérêt pour les deux pays de donner à leurs échanges une charte qui en garantisse la stabilité et la continuité. Cet accord commercial franco-suisse symbolisera les excellentes relations que les deux pays ont toujours entretenues et veulent entretenir dans un esprit de sympathie et de compréhension mutuelles. Le commerce franco-suisse a évolué de la façon suivante au cours de l'année 1939 :

Mois	Importations françaises en Suisse en milliers de francs suisses	Exportations suisses en France, en milliers de francs suisses	Différence en milliers de francs suisses
J.	19.440	10.872	8.568
F.	21.545	11.495	10.050
M.	23.624	12.399	11.225
A.	22.668	13.542	9.126
M.	28.090	12.290	15.800
J.	17.744	13.078	4.666
J.	27.220	14.672	12.548
A.	26.105	18.731	7.374
S.	7.092	1.084	6.008
O.	11.709	2.325	9.384
N.	27.665	5.383	22.182
D.	32.694	13.747	18.947

* * *

L'histoire de l'économie helvétique pendant la guerre se caractérise par une intervention croissante de l'État fédéral. Passant par-dessus les autorités cantonales, il entre directement en relations avec les individus, coordonnant leur activité pour instaurer une économie de guerre. De tous côtés on voit pousser des offices, des syndicats, des comités et des commissions qui couvrent de leur ombre le pays tout entier. La plupart d'entre eux ont été créés en automne et cependant ils sont déjà revêtus d'une épaisse frondaison de décisions et de prescriptions.

Le but de ces mesures innombrables est inscrit dans l'intitulé de l'arrêté fédéral du 30 août 1939 auquel se réfèrent presque tous les textes réglementaires ultérieurs : « Arrêté fédéral sur les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité ». La neutralité suisse est une neutralité armée. L'économie helvétique est en mesure d'observer toutes les obligations qui découlent pour elle de ce principe. Encore faut-il que l'intervention de l'État dans les affaires privées, la centralisation économique auxquelles on assiste actuellement en Suisse, n'exercent pas une influence trop profonde sur la structure fédéraliste du pays. Entre la centralisation économique et la centralisation politique et spirituelle, le fossé n'est pas bien large. Si l'État le franchissait, les sources vives de la nation risqueraient de se tarir rapidement.

Les Suisses veillent à leurs frontières, prêts à défendre l'indépendance et la neutralité de leur pays. Ils veillent également à l'intérieur pour éviter que ne soient détruites les valeurs sur lesquelles repose leur sentiment national. Pour mieux les préserver on les a mises à l'abri; mais il ne faut pas les écraser. Satisfaire aux exigences de la défense nationale sans porter atteinte aux principes fondamentaux qui ont assuré jusqu'ici la liberté et la prospérité de la Suisse, telle est la tâche difficile qui incombe à l'économie helvétique pendant la guerre.

Jacques L'Huillier.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Joseph Barthelemy. — **Le gouvernement de la France; les institutions politiques administratives, judiciaires de la France contemporaine.** Paris, Payot 1939; 255 p. in-8°.

La nouvelle édition du livre devenu classique de l'éminent spécialiste du droit constitutionnel mérite d'être signalée. Elle vient à point en un moment « où le désir de réformes paraît tellement fort qu'on devient injuste pour nos institutions ».

Or M. J. B. montre fort clairement que ces institutions qui ont subi victorieusement l'épreuve du temps sont assez souples pour supporter toutes les interprétations : l'usage de plus en plus fréquent des décrets-lois est la meilleure preuve de cette souplesse. Ce ne sont pas les institutions qui sont le plus souvent fautives mais la façon dont on les applique en suivant les mœurs du temps. Or celles-ci ne sont certainement pas en progrès.

« Les institutions françaises, écrit fort justement leur plus récent historien, ont résisté aux scandales que la démocratie étale, que le régime totalitaire étouffe; elles sont sorties triomphantes de secousses profondes... elles méritent d'autres sentiments que le dédain; il faut les retoucher, les adapter, les remanier peut-être; il serait imprudent de les bouleverser. »

Ce sont les conseils de la sagesse et de l'expérience.

P. R.

Grunwald (C. de). — **La vie de Metternich.** Paris, Calmann-Lévy. Un vol. petit in-8° de 345 p.

A quelques mois de distance voici le second volume consacré par un historien autrichien au plus habile diplomate de la Monarchie autrichienne. (Le premier est celui de M. Bibl.) Le fait tient certainement à ce que les archives de Vienne ayant été largement ouvertes au temps de la république autrichienne, on a pu y puiser des renseignements précieux qui permettent de rectifier ou plutôt de confirmer ceux qu'on avait déjà.

Ainsi la vie de Metternich est-elle présentée d'ensemble; ce n'est pas

seulement le ministre de François II, mais l'homme lui-même que M. Grunwald cherche à faire revivre en ce livre bien composé, instructif, objectif et quelquefois plus sévère pour le grand ministre autrichien que ne l'ont été beaucoup d'historiens français.

Il montre comment ce rhénan, élégant, ambitieux, était, dès sa jeunesse, imprégné à la fois de la culture allemande et de la science française qu'il était venu puiser à l'Université de Strasbourg, accueilli dans cette ville par le prince Maximilien des Deux-Ponts, colonel du Royal-Alsace, qui fut, en 1805, le premier roi de Bavière! Curieuses anomalies.

Inutile de rappeler la carrière du chancelier de Cour et d'État. M. Grunwald, en la résumant de façon claire et impartiale, insiste avec raison sur son œuvre à l'intérieur de la monarchie. Ce n'est pas la plus heureuse. On sait que Metternich disait qu'il aimait mieux gouverner l'Europe que l'Autriche. Il était plus écouté à Saint-Pétersbourg et à Berlin notamment que de ses collègues de Vienne, où, surtout après la mort de l'empereur François, il était violemment combattu, à la Cour même.

Son énorme fatuité lui faisait écrire : « Mon affaire est celle de la raison éternelle; heureux qui peut dire de lui-même qu'il ne s'en est jamais écarté »; elle avait fini par le rendre insupportable. C'est son collègue Kolovrat en même temps que les archiducs qui le poussent à la démission en mars 1848, alors que le vieillard voulait, non sans raison, résister à une émeute bien anodine dont on peut se demander si on ne la laissa pas se développer pour le perdre.

Pierre Rain

M. Paléologue. — **Les précurseurs de Lénine.** Paris, Plon, 1938. Un vol. in-12 de 247 pages.

« Le bolchevisme doit être vaincu tout d'abord dans l'âme du peuple russe. Avant tout, il faut désensorceler la Russie. » Le petit volume de M. Paléologue est le commentaire de cette phrase de l'historien Berdaiev. Aux yeux de l'un et de l'autre « le Bolchevisme est un mal organique du peuple russe » et Lénine a raison de « se glorifier d'avoir pour ancêtres Ivan le terrible et Pierre le Grand ».

Le rapide coup d'œil jeté par l'historien sur l'histoire russe, partant de cette idée, doit retenir l'attention; au reste, cette thèse n'est pas nouvelle.

La révolte de Pougatchev n'est pas seulement paysanne; déjà, au temps de Catherine, il se trouve dans la noblesse russe des révolutionnaires mystiques, et Joseph de Maistre, au temps d'Alexandre Ier, envisage « quelque Pougatchev d'université se mettant à la tête d'un parti... Si le peuple, une fois ébranlé, commençait une révolution à l'européenne, je n'ai pas d'expression pour dire ce qu'on pourrait craindre. »

En 1825, ce sont en effet des officiers, naturellement issus de la haute noblesse, qui sont à la tête du mouvement décabriste; déjà ils rêvent de la suppression du tsarisme, de la transformation totale de l'État russe. La masse des villes reste inerte; mais sous le règne de Nicolas, imposant de loin par la force de sa réaction et la solidité du régime, l'historien relève 556 émeutes paysannes.

Chacune fait long feu!

Mais l'orage couve lentement; M. Paléologue en indique, au cours du siècle, de curieux symptômes. Dostoiewsky, « le plus puissant créateur d'âmes qu'il y ait eu depuis Shakespeare », préfigure le Bolchevisme et Lénine. « Nous prêcherons la destruction; cette idée est si séduisante! Et le désordre commencera... mais quand nos révolutionnaires, ayant tout détruit, voudront construire à nouveau il en résultera un tel chaos que tout l'édifice croulera sous les malédictions de l'humanité... »

P. R.

André Siegfried. — **Suez, Panama et les routes maritimes mondiales** (avec trente-trois cartes et graphiques), Paris, Colin 1940; un vol. in-8° de 300 p.

« Tout est possible aux hommes, sauf ce que, par leurs querelles, ils s'interdisent eux-mêmes d'accomplir », déclare M. Siegfried au seuil de ce nouveau volume qu'il consacre à l'histoire de deux des plus belles réalisations de ces quatre-vingts dernières années.

M. Siegfried, on le sait à l'École des Sciences Politiques mieux que partout ailleurs, est tout autant que le plus précis des géographes le plus subtil des psychologues. Il ne parle jamais d'un pays qu'il ne l'ait d'abord visité, qu'il n'ait étudié la nature du terrain, plus encore les caractéristiques de ses habitants. Depuis « la Démocratie en Nouvelle-Zélande jusqu'aux États-Unis d'aujourd'hui » et au « Canada, puissance internationale », pas un de ses ouvrages qu'il n'ait longuement vécu avant de l'écrire.

Avant de consacrer un volume à Suez et à Panama il se devait donc d'étudier sur place l'œuvre accomplie ; il l'a fait avec tout le soin désirable.

Mais dans ces deux pays si disparates, si loin de la France, c'est le même maître ouvrier, le même animateur de génie qu'il a rencontré, et avec une chaleur communicative, il a magnifié celui envers qui la France fut à une heure décisive si ingrate : Ferdinand de Lesseps.

C'est en effet l'œuvre bien personnelle du « grand Français » que M. Siegfried célèbre dans l'étude des deux canaux interocéaniques, puisque de Lesseps a, contre la volonté de l'Angleterre, et malgré le scepticisme presque universel, creusé l'Isthme de Suez et que c'est encore lui, qui à près de quatre-vingts ans, a mis en route le travail gigantesque

que représentait pour une compagnie privée à cette époque le percement de Panama, lui toujours qui a lutté contre les financiers et les politiciens acharnés à sa perte, comprenant qu'en l'empêchant de terminer le canal interocéanique, c'était contre la France qu'on travaillait.

Après un rapide historique de la création du canal de Suez, M. Siegfried montre en économiste la portée de la révolution accomplie dans le bouleversement des routes maritimes en un temps où, précisément, la navigation à voile est en voie de disparition. Mais il montre aussi comment la question d'Égypte se trouve, du coup, transformée : « Je veux que le canal soit à l'Égypte et non l'Égypte au canal », avait dit le Khédive Ismaïl ; toute la destinée de l'Égypte est désormais liée au Canal : celui qui en est maître est l'arbitre de la vie économique du vieux Continent. En un temps où les rapports de l'Égypte et de l'Angleterre n'étaient pas excellents, un Égyptien montrant la statue du créateur disait : « Voilà l'homme qui a fait tous nos malheurs » ; c'est aussi et surtout après Mehemet Ali l'homme qui a rendu à l'Égypte sa fortune et sa gloire.

Deux fois plus large que celui de Panama, l'isthme de Suez fut pourtant plus facile à creuser ; si le climat est parfois torride il n'a cependant pas la chaleur équatoriale. Ici terrain plat ; là, dans l'isthme américain, la Culebra à ouvrir sur une hauteur de cent mètres, une longueur de treize kilomètres. La compagnie française s'est ruinée à ce travail ; quant aux morts, victimes de la fièvre jaune, « il est impossible, dit M. Siegfried, d'en évaluer approximativement la quantité ».

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans son passionnant récit qui connaîtra le succès de ses ouvrages précédents.

Il vient à son heure, alors que la navigation maritime peut subir du fait de la guerre des modifications profondes. M. Siegfried a montré l'importance qu'avait Suez pour les marines alliées, mais il a indiqué aussi que, depuis 1935, l'empire britannique a réappris la route du Cap pour le cas où la Méditerranée deviendrait peu sûre.

Pierre Rain.

Gaston Capdupuy. — **Don Carlos, la Guerre Civile en Espagne (1833-1840).** Paris, Denoël, 1939; un vol. in-8°, 224 pages.

M. Capdupuy a choisi pour exergue de son œuvre la phrase célèbre de Chateaubriand, connaisseur des choses d'Espagne s'il en fût, puisqu'il décida l'expédition de 1823 : « Quand on raisonne sur l'Espagne aujourd'hui, on tombe dans une grande erreur ; on s'obstine à juger ses peuples d'après les idées que l'on a des autres peuples civilisés ».

Aujourd'hui, plus que jamais, on peut voir la pertinence de cette observation. Et pourtant aucun pays ne paraît plus proche de la France : une souche ancienne, l'Ibère, comparable au Gaulois ; un afflux romain, une invasion barbare : la poussée mauresque a-t-elle pu à elle seule

transformer à tel point un peuple, et lui donner un sentiment barbare qu'on chercherait cependant en vain chez les Arabes?

Mais, par quel singulier destin ce pays, naguère si riche et si puissant, semble-t-il condamné, depuis un siècle, et malgré ses richesses et sa situation géographique, à ne pas occuper la place qui lui revient? Pourquoi doit-il subir périodiquement l'horreur de sanglants déchirements intérieurs : don Carlos, la Révolution de 1868, 1936?

Le livre de M. Capdupuy nous montre que rien n'a changé, touchant l'Espagne, à l'intérieur de ses frontières non plus qu'à l'étranger : les formations de base demeurent, car les « requetes » furent créés par Zumalacarreguy, l' « oncle Tomas », qui fut le meilleur général de don Carlos. Des factions naquirent au sein du parti de la Régente, comme il en naquit dans l'Espagne Républicaine; don Carlos tarda à marcher sur Madrid, préférant prendre Bilbao. La question de l'intervention se posa pour les Puissances Etrangères : la Prusse, l'Autriche, la Russie, envoyèrent des subsides à don Carlos, tandis que Louis-Philippe prônait la non-intervention; la France envoya cependant la Légion Etrangère à la Régente Christine, cette reine qui, chose curieuse et qu'on oublie parfois, luttait pour l'observation d'une loi abolissant le principe de la loi salique, alors que sa sœur, la duchesse de Berry, avait lutté en France pour la légitimité : il est vrai que les élans du cœur rapprochaient ces sœurs séparées par les principes politiques : si la duchesse de Berry épousa Lucchesi-Palli, la régente Christine n'épousa-t-elle pas Muñoz?

M. Capdupuy retrace les épisodes de cette guerre de Sept Ans que fut le soulèvement de don Carlos : il rappelle, sans trop y insister, les excès de certains chefs, aujourd'hui bien dépassés par les exécutions massives ordonnées ces dernières années : si l'on tuait souvent vers 1835, on connaissait aussi certaines demi-mesures, qui nous semblent bien anodines; on se bornait parfois à « emplumar » les femmes, c'est-à-dire à les enduire de mélasse et de plumes : pareille demi-mesure fut ignorée pendant la guerre civile de 1936.

Jean Lisbonne.

Marc Bischoff. — **La police scientifique.** Paris, Payot, 1938. Un vol. in-8° de 236 pp.

Ce volume, malgré son titre, ne s'adresse pas uniquement aux spécialistes. Ceux-ci y trouveront sans doute un résumé synthétique et commode des progrès que l'application de la physique et de la chimie d'une part, la systématisation des recherches d'autre part, ont fait faire depuis une cinquantaine d'années aux procédés de recherche criminelle. Mais le public profane lui-même lira avec intérêt ce tableau d'une technique souvent mal connue, et les banquiers ou les commerçants pourront utiliser certains renseignements que donne l'auteur,

notamment sur la falsification des chèques ou des effets de commerce et sur les moyens de la reconnaître.

B. S.

Pierre Benoist d'Etiveaud. — **Le régime juridique des lotissements.** Lois, décrets, jurisprudence, concernant les lotissements et groupes d'habitations, les lotissements-jardins et l'aménagement des lotissements défectueux. N° 26 des « Cahiers administratifs ». Paris, Sirey, 1939. Un vol. in-8° de 205-xxxii pages.

La petit livre que publie M. Benoist d'Etiveaud sur les lotissements est de tous points excellent. L'auteur, qui est un des spécialistes les plus avertis de la question, présente des multiples aspects du régime juridique des lotissements une étude claire, complète, faisant état aussi bien des travaux préparatoires des lois et des interprétations données par l'administration que de la jurisprudence la plus récente des tribunaux administratifs et judiciaires. Des tables multiples, des annexes reproduisant les principaux textes en vigueur, complètent utilement l'ouvrage. Sur ce problème obscur, difficile, complexe, il était difficile de faire mieux.

P. L.

René Hoffherr. — *La Politique commerciale de la France*, avec la collaboration du R. P. Dillard, de MM. A Gibert, J. Naudin, L. Rosenstock-Franck, J. Tarbé de Saint-Hardouin et Philippe Schwob, sous la présidence de M. Albert Demangeon. Publication du Centre d'Études de Politique Étrangère. Paris, Hartmann, 1939. Un vol. in-8° de 379 pages.

Ce volume apporte les résultats d'une enquête à laquelle le Centre d'Études de Politique Étrangère a convié, avec un certain nombre de techniciens, les représentants des administrations intéressées. Il réunit six monographies sur les différentes questions que pose la politique commerciale de la France. Ces monographies, certes, sont d'un intérêt parfois inégal, elles comportent certains chevauchements, mais il s'en dégage un ensemble de tendances dont la synthèse est présentée par M. Hoffherr, réalisant une mise au point particulièrement utile de ce problème essentiel de l'économie française.

Les tableaux statistiques présentés et commentés par M. Gibert, traduisent les caractéristiques de l'évolution du commerce extérieur français : la différenciation croissante des pays d'exportation et des pays d'importation, l'importance de plus en plus restreinte du commerce extérieur, et surtout des exportations, dans l'économie française, celle-ci s'orientant avant tout en fonction du marché intérieur. — M. Rosenstock-Franck, par l'analyse des travaux parlementaires, dégage les facteurs politiques et électoraux quii nfluent sur la politique

commerciale de la France. — M. Naudin décrit le mécanisme juridique et administratif de cette politique, marquant le rôle qu'y jouent les groupements économiques, le Parlement, le gouvernement, soulignant l'imperfection des organismes administratifs compétents, analysant aussi les diverses formes de protection, droits de douane, contingents et autres. — M. Tarbé de Saint-Hardouin retrace l'histoire des négociations commerciales de la France depuis 1919 et s'efforce, tâche singulièrement ingrate, d'en dégager des tendances générales. Il ne nous est pas possible d'insister sur ces diverses études, dont chacune a son mérite, mais qui valent comme éléments de documentation plus que par des apports personnels.

Tout différent est le caractère des monographies consacrées par M. Philippe Schwob aux facteurs économiques et par le R. P. Dillard aux facteurs monétaires de la politique commerciale française. La première présente en quarante pages une synthèse remarquable des caractères généraux de l'économie française et de son évolution depuis la guerre. La place respective de l'agriculture et de l'industrie, les transformations de l'une et de l'autre, y sont précisées en termes excellents. L'auteur insiste notamment à juste titre sur la prospérité de l'industrie française de 1919 à 1929, prospérité due à la dépréciation de la monnaie et à la faiblesse relative des salaires, prospérité factice qui a détourné les industriels des efforts nécessaires pour s'adapter aux conditions nouvelles de l'économie d'après-guerre, alors surtout qu'en dépit de leur situation privilégiée les intéressés demandaient et obtenaient alors un renforcement de la protection douanière. La crise a mis fin à cette situation, et M. Schwob analyse les politiques contradictoires pratiquées par les gouvernements successifs pour redresser l'économie française. Il souligne les efforts qui deviennent nécessaires pour remédier aux erreurs passées.

L'intérêt de l'étude du R. P. Dillard, qui complète, en ce qui concerne la politique monétaire, l'étude de M. Schwob, est surtout de montrer combien faible, en dépit des prévisions, a été l'incidence des dévaluations monétaires opérées depuis 1936 sur le commerce extérieur de la France. La cause s'en trouve dans la prépondérance croissante des facteurs psychologiques au regard tant des échanges de marchandises que des mouvements de capitaux. Elle est aussi sans doute dans l'empirisme anarchique qui a caractérisé en la matière la politique de la France.

C'est de ces études que se dégage la leçon fondamentale de l'évolution de la politique commerciale française au cours des dernières années, leçon sur laquelle M. Hoffherr met l'accent : la carence de ces automatismes où l'école classique voit la base même de la vie économique. Les mesures de toutes sortes, mesures douanières, manipulations monétaires, qui devraient rétablir automatiquement l'équilibre des échanges, demeurent sans effet. De là la nécessité d'une politique commerciale dirigée et consciente, d'une organisation construite en vue de fins

définies et usant de méthodes appropriées. « C'est préparer sans doute un contrôle plus étendu de la puissance publique sur notre politique commerciale, mais ce n'est pas, selon nous, faire obstacle à l'affermissement nécessaire d'un ordre international dont la juridiction ne peut s'étendre que sur des économies organisées. Le régime de la jungle a trop souvent contrarié les tentatives de pacification de la Société des Nations et rien ne permet d'entrevoir pour demain une conjonction absolue de libéralisme et des progrès de la vie internationale ».

Ces conclusions seront discutées, elles l'ont déjà été. Quelque opinion que l'on puisse avoir, elles méritent, comme l'ensemble de l'ouvrage, de retenir l'attention et le respect, par la rigueur de la méthode suivie et la probité du raisonnement. M. Hoffherr et ses collaborateurs ont apporté une contribution essentielle à l'étude d'un problème qui jusqu'à présent avait été trop souvent envisagé sous un angle limité et sans faire suffisamment état de ses éléments actuels.

Pierre Laroque.

J. Carret. — **Le contingentement des moulins et la caisse professionnelle de l'industrie meunière.** Préface de M. Peyromaure-Debord. Besançon, Jacques et Demontrond, 1939. Un vol. in-8° de 160 pages.

Le régime de l'industrie meunière présente un type particulièrement achevé d'organisation professionnelle, réalisée sous l'impulsion de l'Etat et avec le concours des représentants de tous les intérêts en présence. M. Carret, à qui l'on doit déjà des ouvrages remarqués sur le marché du blé et l'office du blé, et qui publie une « Revue du blé et de la meunerie », était particulièrement qualifié pour mener à bien l'étude de ce régime. Son livre présente un tableau très clair, précis et complet de l'organisation et de l'activité du comité professionnel de la meunerie, et de l'ensemble des mesures prises d'une part pour aménager dans l'avenir l'industrie meunière, par la limitation du nombre et de la puissance d'écrasement et le contingentement des moulins, d'autre part pour assainir la situation de cette industrie, par le rachat des moulins et des contingents dans lequel un rôle essentiel est joué par la Caisse professionnelle de l'industrie meunière, créée à cet effet. Le volume est complété par l'ensemble des textes intervenus en la matière. Conçu dans un but essentiellement pratique, il n'en offre pas moins un intérêt plus général par l'analyse qu'il donne, sous une forme simple et claire, d'une organisation industrielle peu connue.

P. L.

René Boulle. — **Les grands établissements de crédit devant la crise,** Paris, Sirey, 1938. Un vol. in-8°, 205 pages.

« Les grands établissements de crédit devant la crise », voilà un titre bien fait pour séduire les spécialistes des questions bancaires. La façon très personnelle dont M. Boulle envisage le problème, son exposé clair et documenté, la parfaite logique avec laquelle s'engrènent les différents chapitres, retiennent ensuite l'intérêt du lecteur d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

Nous regrettons, seulement, pour notre part, une inexactitude quant à la date de fondation du Crédit Mobilier (p. 20) qui est 1852 et non 1892, ainsi qu'un schéma un peu simpliste et non conforme à la réalité historique de la politique suivie par cet établissement. Nous aurions préféré, en outre, pour la meilleure compréhension de l'ensemble du sujet, que l'auteur, qui a adopté pour chaque chapitre une méthode. fort agréable en soi, de division du temps en tranches successives, s'arrêtât à un choix de dates identiques pour chacun des points qu'il aborde.

Quoi qu'il en soit de ces critiques de détail, M. Boulle nous donne là un excellent ouvrage dont l'analyse brève fera ressortir l'intérêt mieux que tous les commentaires.

L'auteur compare, dans le détail de leur création, de leur développement, de leur gestion, pendant les années de crise (1929 à 1936), les trois principaux établissements de crédit : le Comptoir d'Escompte, la Société Générale et le Crédit Lyonnais.

Chaque poste de leur bilan est minutieusement étudié, avec l'évolution que les circonstances lui imposent. Les ressources propres (capital réserves, report à nouveau), les ressources empruntées (dépôts), voilà pour le passif.

Les variations de l'encaisse en fonction des dépôts à vue, celles du portefeuille, des comptes courants débiteurs, des avances sur titres, et des acceptations donnent la physionomie mouvante de l'actif en période de crise et des difficultés extrêmes que les établissements de crédit ont éprouvé à trouver des emplois de fonds présentant un caractère de sécurité suffisant.

La liquidité, point crucial de la politique des banques, est l'objet d'une étude longue et serrée. M. Boulle la définit comme la « qualité plus ou moins grande que possèdent les emplois d'une banque de pouvoir être convertis en espèces à bref délai ». Le problème est à la fois statique et dynamique, il faut « doser les remplois d'argent de façon à s'assurer le plus grand nombre de rentrées possible, soit réelles, soit en puissance », et arriver ainsi à « réaliser les plus grandes différences d'intérêts ».

La liquidité apparente qui ressort du bilan recouvre toujours une liquidité réelle subordonnée à la souplesse des emplois. Nombreuses sont les causes qui mettent en jeu la liquidité et M. Boulle les envisage, l'une après l'autre, pour s'appesantir sur la nécessité absolue pour une

banque, quelles que soient les circonstances et les pressions extérieures, de maintenir intact son coefficient de liquidité en faisant varier le réalisable en fonction de l'exigible.

L'orientation donnée à l'épargne par les établissements de crédit grâce à l'extrême division territoriale de leur action par le truchement des succursales, est un point important du livre. En revanche, les résultats sont peut-être un peu brièvement traités. Puisque, à tout prendre, ce sont tout de même eux qui importent, nous aurions aimé voir M. Boulle s'étendre plus avant sur les facteurs qui sont susceptibles de les améliorer.

M. Boulle termine par une synthèse des devoirs des établissements de crédit, d'une part, collecteurs et conseilleurs de l'épargne, de l'autre, appui des Pouvoirs Publics et stimulants de l'industrie. Il s'élève avec force contre la tendance à l'étatisation du crédit qui, dans une répartition où il faut « plus d'esprit de finesse que d'esprit de géométrie », risque fort d'avoir de grands et durables inconvénients, tandis que nos organismes actuels ont su faire preuve, durant la crise, d'une souplesse et d'une habileté qui prouvent l'excellence de leurs méthodes de gestion.

Nous souhaitons, pour notre part, que la voix de M. Boulle soit entendue.

S. TOURNIER.

J. BOISSONNET. — **La Misère par la Surabondance.** Un volume de 218 pages. Sirey édit., 1938.

L'auteur, bien qu'ancien élève de l'Ecole polytechnique, a résumé, sans grand ordre, les doctrines économiques, les expériences politiques de divers pays (U. R. S. S., Allemagne, États-Unis, Italie, Autriche, Portugal, Angleterre). Il s'en prend surtout à la doctrine marxiste qu'il charge de tous les péchés d'Israël. N'a-t-il pas mis, en sous-titre de son ouvrage : Karl Marx, père de la crise mondiale!

Le grand remède qu'il préconise contre la crise est le retour au libéralisme économique et le respect de la loi de l'offre et de la demande qui représente à ses yeux la « loi par excellence ». Ce qui revient, pour parler le langage des Mathématiques, à supposer le problème résolu.

Jean AUBURTIN.

Alberto Ostria GUTIERREZ, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Bolivie au Brésil. — **La Doctrina del no-reconocimiento de la conquista en America.** Rio-de-Janeiro, 1938; un vol. in-16, 164 pages.

Le principe de la non-reconnaissance des changements politiques résultant de l'emploi de la force ou de la violence vient d'être, une fois encore, affirmé par le Secrétariat d'État des États-Unis à l'occasion de

la mainmise allemande sur les débris de la République Tchéco-Slovaque.

L'étude de M. Gutierrez sur « la doctrine de la non-reconnaissance de la conquête en Amérique » présente de ce fait un intérêt d'actualité particulièrement éminent.

Après avoir retracé l'évolution du principe de la non-reconnaissance que formulèrent déjà les États-Unis dans leur note du 7 janvier 1932, adressée à la Chine et au Japon, M. Gutierrez a longuement analysé la portée et les conséquences de la déclaration du 3 août 1932, que firent tous les États Américains à l'occasion du conflit du Chaco. Forts d'ailleurs de leur bon droit, les Gouvernements des États belligérants déclarèrent aussitôt qu'ils adhéraient aux principes posés par la Déclaration : la guerre n'en continua pas moins longtemps encore.

Les caractères essentiels de la déclaration de 1932 sont qu'elle constitue un engagement collectif, fondé sur la nécessité de protéger des droits et intérêts généraux, et non pas ceux des Puissances signataires. Aucun engagement antérieur n'est à la base de cette déclaration, qui, d'application générale, a pour fondement « un principe supérieur, celui du respect du droit des États étrangers ».

Étrangère, par son origine nord-américaine, à la Société des Nations, cette doctrine a eu la fortune d'être aussitôt adoptée par le Conseil de Genève, qui l'a faite sienne dans sa résolution du 18 mars 1933, relative au conflit de Leticia. Divers États américains ont ensuite éprouvé la nécessité de le réaffirmer, notamment la République Argentine et le Brésil dans le pacte du 10 octobre 1933. La septième Conférence Américaine en a fait même l'une des bases essentielles de la convention sur les « Droits et Devoirs des États ».

Malgré ces affirmations successives, la doctrine de la non-reconnaissance ne vaudra qu'autant que les Nations qui la proclament seront disposées à mettre en œuvre des moyens plus efficaces que de platoniques déclarations. Cette constatation, que ne manque pas de faire M. Gutierrez, s'impose tout particulièrement au moment où, à la faveur des événements d'Europe Centrale, la théorie de la non-reconnaissance semble devoir se préciser de plus en plus. Mais on sait le danger des sanctions, même si elles ne revêtent qu'un simple caractère économique.

Le livre de M. Gutierrez, ouvrage d'une rare impartialité, puisque son auteur n'hésite pas à souligner certaines responsabilités de son pays, et certaines erreurs commises par celui-ci, permet de se faire une idée précise et utile de la nature et des résultats possibles de la doctrine de la non-reconnaissance.

Jean Lisbonne.

Seymour Houghton. — **Carrefours américains.** Paris, Flory, 1938. Un vol. in-15 de 230 pages.

Voici une étude assez précise de la politique économique suivie par le Président Roosevelt, assez peu sympathique au new deal. Pourtant l'auteur ne peut nier « l'évidence de l'énorme service que Franklin Roosevelt rendît aux États-Unis aux jours sombres de 1933 ».

Mais il s'élève contre la doctrine que le Président voulut instaurer au lendemain de la crise; il n'admet pas le renforcement du pouvoir central au détriment des libertés locales; individualiste, M. Houghton ne veut aucun obstacle « au libre développement de l'homme ». Chaque État de la Confédération, dit-il, a des intérêts spéciaux, des problèmes particuliers que seul un gouvernement autonome peut résoudre intelligemment sans nuire aux intérêts des autres États.

Si cette tradition américaine a maintenu les libertés locales, elle a le gros inconvénient, pour nous Européens, d'empêcher les États-Unis d'avoir une politique nationale. Il ne faudrait pas, bien entendu, et nous ne pouvons le souhaiter, que le renforcement du pouvoir fédéral conduise celui-ci à une politique totalitaire ou à un État socialisant.

Souhaitons, avec l'auteur, que « l'héritage reçu de la vieille Angleterre » qui a formé un peuple dont l'âme est essentiellement démocratique continue d'être le guide d'une masse immense au sein de laquelle des ferments venus d'autres races risquent en effet de pousser à une évolution qu'on regretterait en France plus que partout ailleurs.

P. R.

L. Julliot de la Morandière. — **Le Droit Commercial.** Paris. Collection Armand Colin, 1939. Un vol. in-16 de 224 pages.

On sait que le droit commercial, qui régit non seulement les commerçants, mais tous ceux qui se mêlent à la vie active du pays, qui placent des capitaux, participent à la vie des sociétés, est une discipline complexe, d'autant plus qu'il se trouve depuis la guerre en pleine évolution. M. Julliot de la Morandière a cependant réussi, dans ce petit livre, à en donner un résumé à la fois clair et complet, qui met bien en relief les principes du droit commercial français : il reste fondé sur la liberté du commerce, mais est amené à en limiter de plus en plus fréquemment l'exercice par suite des exigences de l'intérêt général. Ce volume sera utile à la fois à ceux qui ne sont pas initiés à la terminologie juridique, aux commerçants et aux étudiants qui y trouveront une vue d'ensemble leur permettant d'aborder dans de meilleures conditions ét'ulde de traités plus développés.

B. S.

Stéfan Th. Possony. — **L'Économie de la guerre totale.** Un volume in-8°, 296 pages. Librairie de Médicis, 1939.

Si, jusqu'à présent, les anticipations sur les guerres futures relevaient plus de l'imagination créatrice — à la manière de Wells — que des prévisions rationnelles, l'auteur de ce livre rassemble les éléments scientifiques de l'économie d'une guerre totale.

Sans doute quelques-unes de ces anticipations reposent sur des hypothèses que seule l'expérience pourrait infirmer ou confirmer. Ne souhaitons point cette tragique confrontation!

Souhaitons plutôt, avec l'auteur, que l'effroyable débauche de matériel requis pour la conduite de la guerre totale fasse reculer les chefs « totalitaires ». M. Stefan Possony n'estime-t-il pas, au moyen de calculs apparemment sérieux, qu'une guerre défensive sur terre et offensive dans l'air exigerait environ 250.000 avions au total? Or, le recrutement des pilotes — sélection d'une élite — ne permettrait guère d'affecter à l'aviation et aux tanks plus de 1/1.000 de la population du pays. C'est dire l'impossibilité pratique d'une guerre menée suivant les possibilités théoriques de la technique moderne.

Voilà le meilleur et le plus clair de l'enseignement précis qui se dégage d'une œuvre objective en dépit de son caractère nécessairement hypothétique. Il faut remercier l'auteur de l'avoir entreprise avec autant de science que de conscience.

Jean Auburtin

D. Sarrano. — **La cour supérieure d'arbitrage.** Paris, Loviton, 1938. Un vol. in-8 de 138 pages.

Étude qui donne des indications utiles sur une institution toute récente créée par la loi du 4 mars 1938. L'auteur résume l'économie générale de la loi, expose la place que cet organisme nouveau tient dans l'administration judiciaire, quelle est la compétence de cette cour, la procédure qui doit être suivie devant elle. Les problèmes sont complexes, ils embrassent toute la législation ouvrière de ces trois dernières années et n'ont pas encore été étudiés dans leur ensemble; c'est assez dire quel peut être l'intérêt d'un travail qui s'efforce d'être clair et complet.

Roger Traub. — **Le Contrôle des Changes.** Paris. Librairie générale de droit et de jurisprudence. 1939. Un vol. in-8°, 236 pages.

Il semblait que tout avait été dit sur la théorie du contrôle des changes, que tout avait été passé au crible de l'expérience par ses protagonistes. On s'aperçoit cependant, en lisant l'exposé théorique et pratique que nous donne M. Traub, qu'il restait à faire une synthèse de ces données doctrinales et historiques et qu'un tableau d'ensemble, bien

orchestré comme celui-là, des thèmes que nous connaissons épars, peut retenir et aiguiser l'intérêt du lecteur pendant plus de deux cents pages.

Tout l'ouvrage roule sur cet axiome qui n'est pas neuf : « à défaut d'un ou de nouveaux crédits, un pays ne peut s'acquitter de ses dettes qu'en exportant des marchandises ». Mais ce qui est original, c'est la façon dont le plus orthodoxe des principes mène ici le jeu, sans apparaître qu'en sourdine, sans agir que par l'incidence que l'on induit des résultats exposés.

Contrôle des changes? Oui, dit M. Traub en abordant la « logique du système », pour « maintenir le cours du change sans l'aide d'un volant régulateur, simplement par l'ajustement constant des dettes et des créances immédiatement exigibles ». Et le régime — mesure de détresse qui sauve la monnaie en sacrifiant le commerce — est caractérisé par « une action étatique sur les demandes de devises étrangères, destinée à équilibrer la balance des paiements par la réduction des postes débiteurs ».

M. Traub nous présente un système à la fois passif dans sa défense de la monnaie, actif dans sa lutte constructive pour les devises. Au premier chef, on supprime le marché libre de l'or et des devises étrangères au profit de l'institut d'émission qui réquisitionne tous les moyens de paiements étrangers, met l'embargo à l'entrée et à la sortie sur tous les moyens de paiement nationaux. La monnaie est réduite au rôle d'unité de mesure et, si la compensation entre dettes et créances n'est pas intégrale, le pays à monopole de change, qui ne peut plus se défendre par les fluctuations de cours, y substitue le retard dans des paiements (avoirs bloqués ou gelés).

Dans la phase active, il s'agit d'accroître le stock de devises étrangères, donc de diminuer le passif et développer l'actif de la balance des comptes. M. Traub nous montre comment l'on tente d'y parvenir par des licences d'importation, l'aménagement de la production nationale, l'aide directe aux exportations et la mainmise sur les rentrées de devises qu'elles entraînent.

En conclusion à cette première partie, l'auteur constate que, si le monopole des changes paralyse les mouvements de capitaux *de* l'étranger, il restreint seulement les mouvements de capitaux *vers* l'étranger. Or, le but essentiel du système est précisément l'inverse : attirer les devises de l'étranger dans la prison nationale, verrouiller les capitaux sur le territoire national.

Et ceci nous amène tout naturellement à la seconde partie : les difficultés d'application du monopole des changes, car les intérêts lésés font entendre les protestations dont M. Traub se fait l'écho avec quelque complaisance. L'étranger réagit. Il dénonce les traités de commerce, élève les barrières douanières, impose des accords de clearing qui renversent la tendance de la balance commerciale « dont l'état initial aurait dû être maintenu pour la bonne réussite de l'opération ». A l'intérieur, la hausse des prix consécutive à la régression des importations, le carac-

tère vexatoire des mesures de coercition sont une prime à la fraude. Acquisition illicite de devises étrangères, exportation de capitaux, utilisation et négociation illégales de devises nationales — chaque réglementation donne lieu à une fraude nouvelle, chaque fraude donne lieu à un nouveau règlement : contrôle des demandes et des offres de devises, contrôle des changes, enfin contrôle policier. L'administration est submergée dans la répression, l'économie nationale étatisée : c'est la dictature — Allemagne, Italie, U. R. S. S. M. Traub étudie les trois pays totalitaires, qui tendent vers le monopole intégral.

L'Allemagne, type le plus parfait du système, dont l'économie a maintenant sa conjoncture propre. L'U. R. S. S., sauvée par sa production d'or. L'Italie, prise entre les dépenses de ses ambitions impériales et sa pauvreté naturelle qui la rend tributaire de l'étranger, mais poussée par les sanctions à une autarcie désespérée.

La formule atténuée que M. Traub appelle le « semi-monopole » aurait peut-être ses faveurs comme étant une solution de souplesse et de mesure, si elle pouvait durer. Mais cela n'est concevable que comme une étape vers le retour à la liberté des changes.

Et l'auteur termine par une synthèse du système, brillante certes, mais strictement extraite d'un développement qu'elle résume.

En bref, le livre de M. Traub est bien construit, clairement écrit et fort documenté. L'auteur domine nettement son sujet. Nous aurions voulu qu'il prît parti avec plus de netteté et de précision pour ou contre le contrôle des changes. En fait, il se contente d'exposer avec talent et vérité. Au lecteur de choisir. Et si le livre est tel que nous l'avons jugé, le lecteur choisira comme M. Traub, dans son for intérieur, l'a déjà fait sans doute dès avant d'avoir jeté le premier mot de son introduction, comme il le suggère dans sa courte conclusion : la théorie de monopole des changes est, en période de grande détresse financière, un moindre mal que les maux qu'elle évite, mais peut servir à asseoir une dictature et un nationalisme outrancier. Reste à savoir si ce sont là les fins qu'un pays doit rechercher.

S. Tournier.

René Gobillot. — **Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres.** Paris, Grasset. Collection « *Les grands ordres monastiques et instituts religieux* ». XXVII. 1938.

De toutes les églises de France, la cathédrale de Chartres est une de celles qui a excité le plus d'amour. On ne peut nier qu'elle ait une âme et qu'elle rayonne sur le monde. Dorénavant ceux qui en parleront, à son nom devront associer celui des Sœurs de Saint-Paul. « Sans elles, il manquerait un frisson d'ailes autour de Notre-Dame ». Du moins pour ceux qui auront lu le nouveau volume de René Gobillot, et nous souhaitons qu'ils soient le plus nombreux possible.

L'Esprit souffle où il veut, même sur les terres qui semblent le moins préparées à le recevoir. Il est né, cet Institut, en pleine Beauce, à Levesville-la-Chenard en 1696, par le fait du curé d'alors, M. Louis Chauvet. Il a grandi à l'ombre de la cathédrale voisine, il s'y est développé. De Levesville, les « Filles de l'école » se transportent à Chartres en 1708 — et Mgr Godet des Marets leur donne leur nom : « Désormais, on vous appellera les Filles de Saint-Paul... » La Révolution les dispersa (1792); en 1802, Napoléon les rétablit. Elles furent reconnues en 1811. Aujourd'hui elles sont près de trois mille, dispersées de par le monde. Et l'on ne compte pas ici les nombreuses congrégations de Saint-Paul, instituts autonomes, mais rameaux de l'arbre chartrain. Saint-Paul de Chartres a essaimé en Alsace, en Croatie, en Autriche, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre. L'ensemble de ces Congrégations doit former une population d'au moins vingt-cinq mille religieuses.

Enseignantes et hospitalières. C'est leur double vocation. Elles la remplissent partout. Les Sœurs de Chartres ont porté leur cornette blanche à la Guyane, aux Mascareignes, à la Martinique, à la Guadeloupe, au Canada. L'Extrême-Orient est de nos jours « le plus magnifique » de leurs « champs d'action ».

Pas d'autre apostolat que celui de la charité. Mais elles le poussent très loin, au delà des forces humaines. En Guyane, aux Antilles, en Cochinchine, au Japon, au Siam, aux Philippines, elles se consacrent aux lépreux. « Mission vraiment divine. » Elles en font tant que, pour les Coréens par exemple, « l'idée catholique » représentée par elles, s'identifie avec « l'idée de charité ». C'est un principe dans les maisons d'enseignement de Saint-Paul d'accepter « tout le monde sans obliger aucune des non-catholiques à assister aux instructions de religion ». Elles ne cherchent pas à recruter des prosélytes. Leur exemple suffit. Les conversions naissent d'elles-mêmes à leur contact. Et les nombreuses religieuses indigènes, qui ont revêtu l'habit de Saint-Paul, en Chine et Indochine, sont là pour attester la sincérité de ces nouvelles convictions.

Partout où elles vont, les Sœurs de Saint-Paul font aimer la Croix; elles font aussi aimer la France. Elles l'ont bien servie et continuent à la bien servir : à la Guyane — qu'elles ont occupée sans solution de continuité de 1727 à nos jours — surtout en Indo-Chine où, associées « à la fortune de nos armes », elles ont contribué pour une bonne part à « rendre français » la Cochinchine et le Tonkin.

L'étude consciencieuse, précise, bien écrite, de R. Gobillot, en montrant ce que sont les Sœurs de Saint-Paul, atteint un double résultat. Elle fait mieux connaître la France. Aux Français, elle apprend à se mieux connaître eux-mêmes. On ne lit pas impunément un récit qui est le résumé de miracles constants. Comment appeler autrement des vies qui ne sont d'un bout à l'autre que des « actes permanents de charité »? Vies bien courtes en général. Les Sœurs de Saint-Paul sont prêtes à

tout, et d'abord à mourir. Et elles meurent superbement, avec héroïsme, avec simplicité. C'est dans la terre des tombeaux que sont enfoncées les racines de l'arbre paulinien. Il y a des statistiques qui peuvent faire pleurer... Le travail de M. Gobillot pullule de chiffres. Il permet de mesurer l'étendue insoupçonnée des ressources spirituelles de la France.

Il console, il apaise en révélant que tant de sublime dévouement n'a pas toujours été mis sous le boisseau. Cet ouvrage d'hagiographie est un livre d'histoire. Si les Sœurs de Saint-Paul eurent fort à se plaindre à la Guyane, aux Mascareignes, de l'humeur envahissante de la Mère Javouhey, fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny; en Chine, de l'injustice des missionnaires italiens, en revanche que de témoignages leur ont été rendus par les Français les moins capables de partialité en leur faveur! Mais ils ont tenu à être justes. A Cayenne, sous la Révolution, « jamais le crucifix ne quitta les salles de l'hôpital ». A Fort-de-France, depuis 1851, elles n'ont pas cessé de desservir l'hôpital civil. C'est Paul Bert lui-même qui a autorisé la fondation à Haïphong de l'école Saint-Dominique; Paul Bert qui, atteint par le choléra, dont il mourra, ne voudra être soigné que par la supérieure de l'hôpital d'Hanoï. M. Doumer, M. Varenne visiteront les hôpitaux tenus par les Sœurs; et le résultat de ces visites sera des décorations accordées aux religieuses. M. Albert Sarraut s'est toujours montré généreux pour elles. A Hanoï, il vint souvent dans leur hôpital. « Il s'y promenait seul, silencieux et songeur. »

Qu'il est donc difficile de juger! Tous les jugements absolus sont injustes. Ne jugeons pas...

Claude de Bonnault.

Robert Bordaz. — **Essai sur quelques interventions en matière de crise.** Pathologie et thérapeutique économiques. Tome VI des « Etudes économiques » publiées sous la direction de M. G. Pirou. Paris, Sirey, 1938. Un vol. in-8° de 142 pages.

M. R. Bordaz s'efforce, dans ce petit livre, de présenter une synthèse du problème de la crise économique et de ses solutions. Il expose succinctement les principales théories par lesquelles les économistes ont tenté d'expliquer les crises, les unes attribuant à celles-ci des causes exclusivement monétaires, les autres en voyant au contraire l'origine dans un déséquilibre organique. Puis l'auteur passe en revue les moyens dont dispose l'État pour agir sur la crise, par l'intermédiaire soit du taux de l'intérêt, soit d'une réorganisation industrielle, soit d'investissements publics; des développements intéressants sont notamment consacrés à la politique de travaux publics pratiquée par les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne. Au total, cet ouvrage d'une présentation claire et d'une lecture aisée, n'apporte rien de bien nouveau. Peut-être eût-ce été difficile sur un sujet aussi rebattu.

P. L.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

CITATIONS

Sous-lieutenant Robert de Bourbon-Busset.

« Jeune officier d'un cran et d'une audace remarquables. Toujours volontaire pour les missions périlleuses. Au cours d'une embuscade, le 2 novembre 1939, a contribué à la capture d'un prisonnier en se précipitant, à moins de 50 mètres, sur deux soldats ennemis qui avaient ouvert le feu. » (15 novembre 1939.)

Sous-lieutenant Bizard, 3e compagnie du 24e Régiment d'Infanterie.

« Jeune officier de valeur. Au cours d'une attaque sur le poste qu'il commandait, a repoussé l'ennemi en organisant très judicieusement la défense, à laquelle il a participé personnellement, faisant preuve d'un courage et d'un sang-froid communicatif. »

Sous-Lieutenant Pierre Celier, du 35e G. R. D. I.

« Jeune officier, toujours volontaire pour aller en patrouille. Le 29 mars 1940, au cours d'une reconnaissance poussée loin en avant des lignes françaises, a ouvert et dirigé le feu avec maîtrise et sang-froid sur un détachement ennemi auquel il a causé des pertes sensibles. Sa mission terminée, a décroché son peloton avec une grande habileté et a pu, grâce à sa manœuvre et à sa belle attitude, ramener tous ses hommes dans nos lignes. » (4 avril 1940.)

Sous-lieutenant Jean-Louis-Alexandre Vaujour, du 50e Régiment d'Infanterie.

« Jeune Officier de valeur exceptionnelle par son calme, son sang-froid, son allant, son moral élevé au combat.

« A su prendre sur ses hommes, par des patrouilles successives qu'il a faites comme volontaire dans une situation très délicate et des conditions difficiles, un ascendant qui lui a permis de repousser deux attaques violentes effectuées sur son poste dans les nuits du 13 au 14 et du 14 au 15 décembre 1939.

« Sérieusement blessé par éclats de grenade au genou et à la main au milieu de la nuit du 14 au 15, a continué, jusqu'au jour, à assurer la défense et a réussi à dégager son poste qui, à un certain moment, était complètement encerclé. » (12 janvier 1940.)

CONFÉRENCES DES SECTIONS

Section de Finances et de Législation

Sur le germanisme.

Conférence prononcée le lundi 26 *février* 1940, *par* M. Jean-Claude Bonvoisin, *sous la présidence de* M. G. A. Chresteil.

La France, l'Angleterre, l'Espagne se sont unifiées depuis des siècles; elles ont limité leurs conquêtes à leur mesure intérieure. L'Allemagne est restée au cœur de l'Europe une nation nomade, une force d'instincts.

Le germanisme peut s'expliquer par des données objectives, historiques qui marquent à la fois son fondement permanent et son caractère artificiel. Structure géographique, climatique, ethnique, christianisation tardive de l'Allemagne, protestantisme, renaissance de l'esclavage du XVIe au XIXe siècle, rôle des Hohenzollern, influence des philosophes, des junkers, des grands industriels...

Mais il reste presque tout à comprendre, la fameuse âme allemande *gemütliche* et brutale.

L'Allemand n'a pas trouvé sa place, son style. Il ignore les échanges sociaux qui apprennent l'art de vivre (absence de l'influence féminine); il ne connaît pas davantage ces mille liens entre l'homme et la matière qui sont un des aspects si caractéristiques de notre pays. Il n'a pas cette confiance dans la vie, cette assurance du méditerranéen ou de l'anglo-saxon. S'il a davantage l'esprit d'association et de solidarité, il est en définitive moins attaché à son travail ou à sa patrie. Respectueux des lois naturelles il a le sentiment que chaque cadre, chaque objet créent un certain ordre, une certaine discipline à laquelle il doit obéissance; il s'applique ainsi au réel avec ténacité et le Français lui apparaît à cet égard comme une sorte de magicien.

Les forces de vivre que nous demandons à des formes vivantes, personnelles, à un autre corps, à une autre âme, à Dieu, les Allemands les attendent d'un tout indéfini, de la communauté des hommes, de la nature tout entière, et c'est ce qui fait leur effroyable solitude, leur inquiétude jamais apaisée. De cette impression d'hostilité de la terre ils ont tiré une extraordinaire volonté; ils sont revenus à l'instinct, au sol, au sang, pour eux les seules réalités; ils se sont livrés à l'action et peu leur importe où ce dynamisme les conduira.

Gœthe disait que le plus grand problème est celui de la croyance. Il semble que presque tout l'antagonisme franco-allemand et l'opposition entre l'Allemagne et l'Occident viennent de ce que nous croyons en l'homme, créature de Dieu, alors qu'elle ne voit en lui qu'un maître ou un esclave.

Pour changer l'Allemagne? « Morceler les grandes propriétés fon-

cières, nationaliser l'industrie lourde, réformer le système d'éducation [1] ». Et divisons-la, si nous en avons la force.

L'orateur dit en terminant : « Surtout que notre France n'ait pas peur d'être forte. L'Allemagne ne peut s'exprimer qu'en s'opposant aux autres nations; notre mission est au contraire universelle. Que notre culture devienne le rassemblement des cultures nationales; que dans notre patrie, chaque patrie retrouve son image idéale. Je veux dire aussi que nous ne devons pas commettre l'erreur d'identifier l'Europe avec le monde romain. Il nous faut reconnaître l'apport dans la civilisation, à côté de la latinité, des anglo-saxons, des germains et même des slaves. Gardons le monde de l'esclavage par l'homme qui nous vient de l'Est, gardons-le aussi de l'esclavage par la machine qui nous vient de l'Ouest. Mais que la France ne soit pas l'obstacle à un fédéralisme européen lorsque l'heure en sera venue. »

La politique française dans le Proche-Orient.

Conférence prononcée le 24 avril 1940 *par* M. A. Gabriel-Bernard *sous la présidence de* M. Chresteil.

M. A. Gabriel-Bernard évoque d'abord brièvement la perspective d'une extension du conflit actuel dans le Sud-Est européen et, par conséquent, dans le Proche-Orient. Il poursuit en rappelant qu'on ne saurait oublier « qu'à toutes les grandes époques de l'histoire contemporaine, la question d'Orient, problème protée, combinaison instable et explosive de tous les appétits et de toutes les craintes de l'Europe, s'est sans cesse imposée comme un facteur inéluctable, parfois décisif de l'évolution internationale dans la guerre comme dans la paix. »

La question d'Orient n'a-t-elle donc pas été liquidée lors de la paix de Versailles par le partage de l'Empire ottoman? Non pas. Elle reparaît aujourd'hui sous une forme nouvelle, car dans ses termes principaux, elle est éternelle. « L'enjeu de la compétition entre les puissances subsiste : c'est pour une Allemagne hypertrophiée, usurpatrice de l'héritage du Habsbourg, le contrôle du Danube et de ses bouches, artère vitale du pétrole et des céréales; et encore et surtout, c'est la mainmise sur les pays du Proche-Orient, ce carrefour du monde par où s'articule la puissance britannique. »

Dans cette nouvelle question d'Orient, la France a un rôle à jouer : non seulement ce sont des traditions plusieurs fois centenaires qui le lui commandent, mais encore ses intérêts les plus immédiats et les plus vitaux sont en jeu. La présence en Syrie, prêt à épauler la magnifique armée turque, d'un corps expéditionnaire français très important en fournit d'ailleurs la preuve. La France, en effet, est une grande puissance

1. Otto Strasser : *Hitler et moi.*

musulmane, et, comme telle, rien de ce qui se passe au Levant ne saurait la laisser indifférente. Or, plus peut-être qu'aucun autre État du Proche-Orient, la Syrie est pour le monde musulman tout entier une véritable caisse de résonance. Pour beaucoup d'Arabes, c'est à Damas que bat le cœur de l'Islam, d'où l'intérêt primordial de notre installation sur cette vieille terre d'histoire.

Le conférencier évoque ensuite l'interdépendance souvent étroite des différentes fractions du monde musulman, puis il aborde l'histoire récente de la politique française au Levant. Il montre qu'à la politique d'*influence* pratiquée par nous depuis des siècles, nous avons substitué, depuis le traité de Versailles et la conférence de San Remo, une politique *d'établissement* sur des territoires ayant fait partie de l'Empire ottoman. D'où, non pas peut-être un déclin, mais un resserrement de notre action dans le Proche-Orient. Au reste, nos droits sur la Syrie étaient incontestables. En 1912, l'Angleterre les avait reconnus formellement. Ils reposaient notamment sur notre rôle séculaire de protecteurs des minorités et sur l'œuvre considérable accomplie par nous dans le pays, en grande partie grâce à l'héroïsme de nos missionnaires.

M. A. Gabriel Bernard consacre la seconde partie de son exposé à l'évolution du mandat français sur la Syrie, mandat qui, parfois, a absorbé notre vigilance au point de nous distraire de certaines de nos préoccupations de politique générale en Orient. Il détaille les diverses phases de notre occupation et de notre administration et, à la lumière d'une étude succincte de la structure sociale, politique, religieuse de la Syrie, il montre comment, devant la difficulté de concilier les aspirations unitaires des musulmans et les tendances autonomistes des minorités locales, la France a été amenée, à l'exemple de l'Angleterre vis-à-vis de l'Irak, à hâter l'acheminement à l'indépendance de la Syrie proprement dite et du Liban. Mais inspirée par des considérations idéologiques, cette évolution a été au moins prématurée. Elle a abouti en 1936 à la signature du traité Vienot-Djamil-Mardam-bey dont la mise en application immédiate en pleine période d'agitation, sans même attendre l'assentiment des chambres françaises produisit des résultats désastreux. Le conférencier insiste alors sur la conduite imprudente de M. Vienot et, parallèlement, il met en relief l'action décisive de la Commission sénatoriale des Affaires Étrangères qui, sous l'impulsion énergique et mesurée de son rapporteur, M. Bergeon, a obtenu, notamment par les accords du 14 novembre 1938, une atténuation importante aux dangers présentés par le traité et, finalement, son ajournement et la reconsidération de notre politique.

M. A. Gabriel-Bernard conclut en exprimant son scepticisme à l'endroit de tout règlement du problème syrien qui aurait la prétention d'apporter une solution définitive à des questions trop mouvantes pour ne pas être justiciable d'un empirisme vigilant : la France doit se maintenir en Syrie, car c'est en Syrie qu'est désormais le centre de son

action au Levant : il s'agit donc pour elle d'une nécessité indiscutable, mais, si elle veut y parvenir, elle doit se garder de tout dogmatisme, de tout parti pris.

Le Président, remerciant l'orateur de son exposé, dont il souligne la haute tenue littéraire, donne la parole au premier interpellateur.

M. André Reynaud demande au conférencier son opinion sur le fédéralisme arabe et les conséquences qu'il pourrait avoir quant à nos bonnes relations avec la Turquie.

L'Orateur lui répond que la solution de la fédération arabe ne doit pas être retenue, pour le moment tout au moins.

M. Reynaud reproche ensuite au conférencier de ne point avoir insisté sur la propagande germano-italienne en Syrie; il en donne un aperçu pittoresque et la dénonce comme un facteur de troubles.

L'Orateur se déclare entièrement d'accord avec M. Reynaud et indique que les Arabes font avant tout une politique arabe : la propagande étrangère ne saurait être un facteur absolument décisif.

M. Baktiar intervient alors. Très courtoisement, il reproche au conférencier de n'avoir pas mis en valeur l'action des missions laïques en Syrie. Il conteste le caractère prédominant de l'influence des missions religieuses en mettant en avant que les musulmans sont fort peu accessibles au prosélytisme chrétien. L'interpellateur ajoute qu'il eût préféré voir développer l'œuvre coloniale de la France en Syrie plutôt que l'histoire de ses difficultés politiques dans le Proche-Orient.

L'Orateur lui réplique que, d'après les éléments en sa possession l'action de la mission laïque ne doit pas être surestimée. Quant à notre œuvre coloniale en Syrie, ce serait là le sujet d'un autre exposé.

M. Mullender intervient longuement au sujet de la nécessité pour la France de maintenir son influence sur la Syrie.

Une vive discussion s'engage alors entre M. Baktiar et M. Padtridge au sujet de l'action des missions religieuses en pays arabes. M. Padtridge ne voit que dans un développement du prosélytisme catholique un moyen d'apporter une solution au problème syrien.

M. Habib conteste vivement cette façon de voir. D'une part, la séparation de la Syrie et du Liban n'est pas artificielle, elle n'est qu'un reflet du point de vue ethnique et confessionnel; d'autre part, la politique d'amitié franco-turque n'est pas seulement d'inspiration britannique comme semble l'avoir indiqué l'Orateur; l'accord avec la Turquie est dans la ligne de la grande tradition d'Ancien Régime et la France a sur ce point une liberté et une indépendance d'action totales.

M. Bernard termine en précisant son point de vue pour répondre aux différents interpellateurs.

Section de Diplomatie et de Droit Public.

CENSURÉ

Esthétique et mystique de la guerre.

Conférence prononcée le 26 *février* 1940, *par* M. Pierre Dargent, *sous la présidence de* M. X. de La Chevalerie.

Le problème est d'importance. Il va déterminer notre attitude en face du conflit.

En France, il a suscité des poussées isolées, comme celles de Joseph

de Maistre et de Proudhon, qui saluent la guerre en tant que génératrice de majesté et de vaillance.

Mais en Allemagne le problème est autre. On trouve dans ce pays un courant continu et fort, des théories portées à un paroxysme violent. Fichte, Richter, von Platen, de Moltke, Nietzsche et combien d'autres, sanctifient la guerre. Car « les seules vertus sont la bravoure et la cruauté, l'audace, la ruse, l'intelligence, en un mot la force ».

Parmi les modernes, l'esthétique de guerre a suscité des idées assez modérées, alors que la mystique se donnait un rôle politique et un rôle psychologique. Alain, dans son livre *Mars ou la guerre jugée*, nous montre l'esthétique d'une troupe en marche, avec sa volonté d'agir en commun, avec son rythme réglé. Beaucoup d'écrivains découvrent cette même esthétique. La mystique politique inspire aujourd'hui deux chefs d'états : Hitler et Mussolini, qui, dans chacun de leurs discours, célèbrent les beautés du bellicisme.

L'esthétique? Elle existait autrefois dans une bataille où n'intervenaient guère les armes perfectionnées. Elle existait dans la lutte corps à corps. Aujourd'hui la machine s'interpose entre l'homme et l'homme et tue la beauté du combat. Allons plus loin que les apparences et les belles phrases. « La guerre n'est belle qu'à la surface; enlevez ce voile brillant qui la couvre : toute poésie s'évanouit ». Le sentiment « de l'épreuve d'un ennemi humain » a disparu. Tout au plus peut-on trouver de l'esthétique dans l'élan d'ensemble, dans l'attitude aussi de celui qui est brave et dans le dépassement de soi-même, inspirée de Nietzsche. Du réalisme! N'enveloppons pas la guerre dans les mirages des belles idées générales. Napoléon dit dans son cabinet à Metternich : « Un homme comme moi se moque de la vie d'un million d'hommes », mais à Marengo, à Wagram, à Bautzen, « il sanglote, de grosses larmes coulent dans son assiette ». Repoussons toute tentative pour essayer de faire de ce qu'on sait pertinemment être laid quelque chose de beau.

Quant à la mystique, elle est beaucoup plus variée en ses origines et en ses tendances.

Certains, voyant dans la guerre une œuvre de Dieu, la célèbrent comme telle. Mais l'argument tombe de lui-même : nous supportons les épidémies, œuvre de Dieu; nous ne les admirons pas comme telles.

M. Louis Bertrand rejoint cette mystique en faisant de la guerre un bouleversement périodique et nécessaire de l'humanité. Sa théorie tombe sous la même objection.

M. Alphonse de Chateaubriand, d'une manière un peu vicieuse, admire la balle perçant la chair pure d'un jeune homme!

Chez Heinrich Lé, la guerre est célébrée comme un moyen de débarras de la « canaille scrofuleuse »; il est aisé de voir que c'est justement cette catégorie d'individus qui survit à une guerre.

Plus important et plus raisonnable est le mysticisme qui tend à considérer la guerre comme un développement transcendant des facultés

humaines. Il va s'agir de vaincre en nous, par des efforts spirituels, la crainte qu'aura notre corps. Belle grandeur dans cette épreuve humaine. Mais elle ne justifie pas une propagande de temps de paix, en faveur de la guerre.

Montherlant voit dans la guerre un moyen de se libérer de la situation acquise, un moyen de vivre plus intensément et de sortir de la routine. Cette théorie peut être excellente du point de vue moral particulier mais elle néglige complètement le social.

Insoutenable est la théorie qui voit dans la guerre un moyen de relever les qualités morales de l'individu. Car la guerre élève souvent au rang de qualité ce que la paix abaisse comme défaut. Ce phénomène est justifiable; il n'est pas moral.

En conclusion, nous voyons dans l'esthétique et surtout dans la mystique de la guerre, un moyen utile de trouver, en temps de guerre, une source de courage. Mais en temps de paix. la mystique de la guerre est parfaitement honteuse, l'esthétique aveugle.

La guerre peut être une nécessité. Acceptons-la comme telle, en faisant notre devoir. Mais elle ne peut pas être plus.

L'idéal serait pour nous de créer une paix qui ait la grandeur d'âme d'une guerre, sans en comporter les horreurs.

Le Président, après avoir remercié l'orateur, ouvre le débat :

M. Baktiar ne voit pas l'esthétique de la guerre.

M. Gaillard demande au conférencier s'il est d'avis qu'il y a de l'esthétique dans toute mystique, à quoi M. Dargent répond affirmativement.

M. Alban Lepextre voit de l'esthétique dans l'horreur et montre que le livre *A l'Ouest, rien de nouveau* tend à dégager une esthétique et une mystique de la guerre.

M. Emmanuelli intervient, à son tour et Miss Dan défend le point de vue féminin avec son habituel talent.

NAISSANCES

Nous avons appris avec plaisir la naissance de Bernard Ausset, fils de Jean Ausset, substitut du Procureur de la République à Tunis, et de Mme Jean Ausset;

et de Françoise Longone, fille du Lieutenant Pierre Longone et de Madame, né Cazals.

ORDINATION

M. l'abbé Henri Cazelles a été ordonné Prêtre, dans la Chapelle de l'Institut Catholique, le 23 mars 1940.

MARIAGES

Nous avons appris avec plaisir les mariages de :
M. Jacques MARCHANDISE avec Mlle Jacqueline FEUILLETTE;
M. Jean LEFILLATRE avec Mlle Rolande SURSOCK;
M. Bruno DEGORGE avec Mlle Christiane HUME;

et les fiançailles de M. Jean REGNAULT avec Mlle Marie-Reine AUGUSTE-SCHOPFER.

N. B. Une erreur s'est glissée dans le carnet de mariage du numéro de février : nous annoncions le mariage de M. Jacques LEAUTÉ avec Mlle Thérèse Normand; il fallait lire : Mlle Françoise LORMAND.

DÉCÈS

Nous avons appris le décès de M. RUSTEM HAIDER, ministre des finances de l'Irak, victime d'un attentat, mort des suites de ses blessures en février 1940.

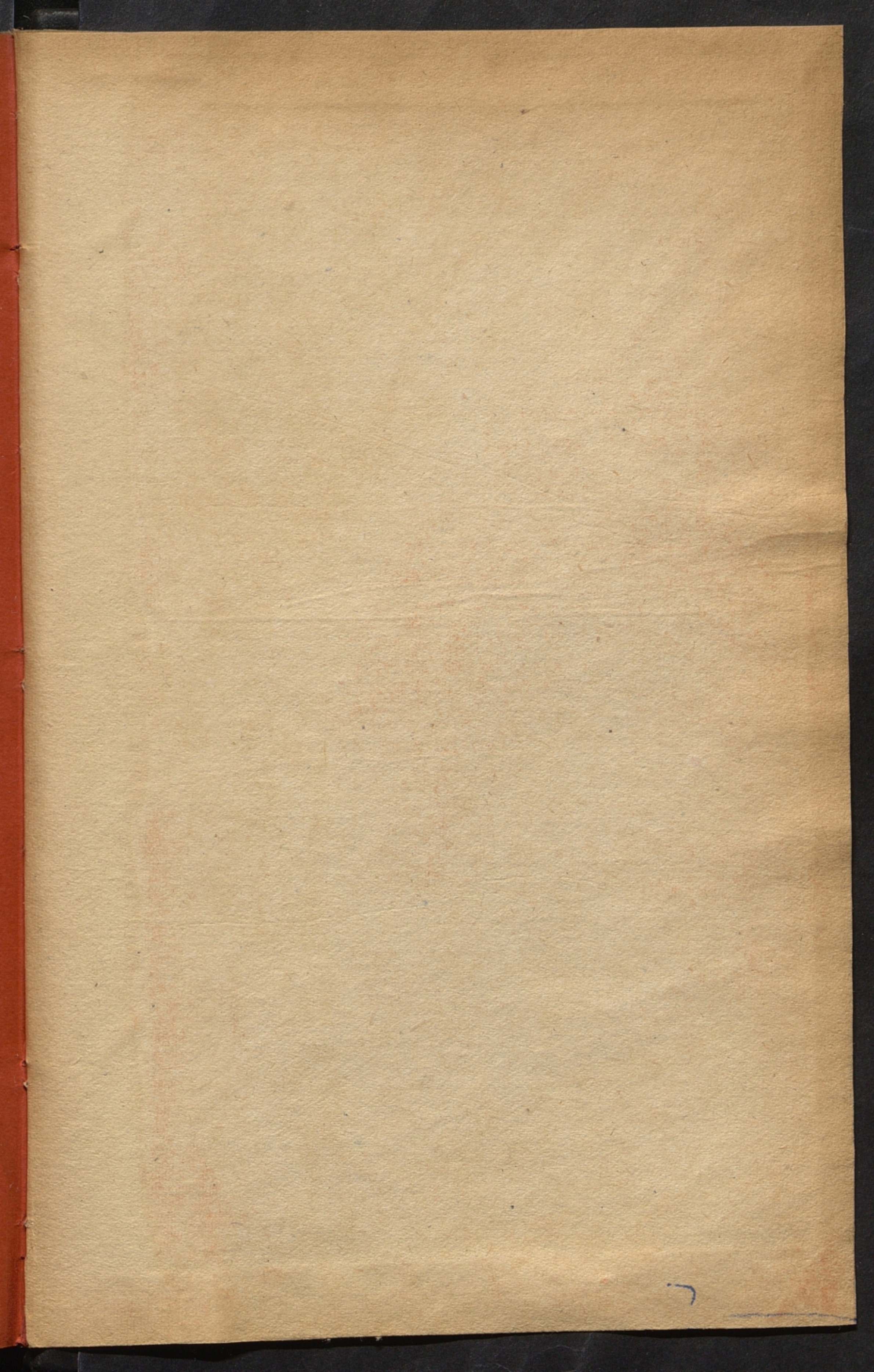
Né à Damas en 1888, il avait été élève à l'Ecole de 1910 à 1912, et avait été diplômé de la section diplomatique.

Le gérant: Ch. DUVAL.

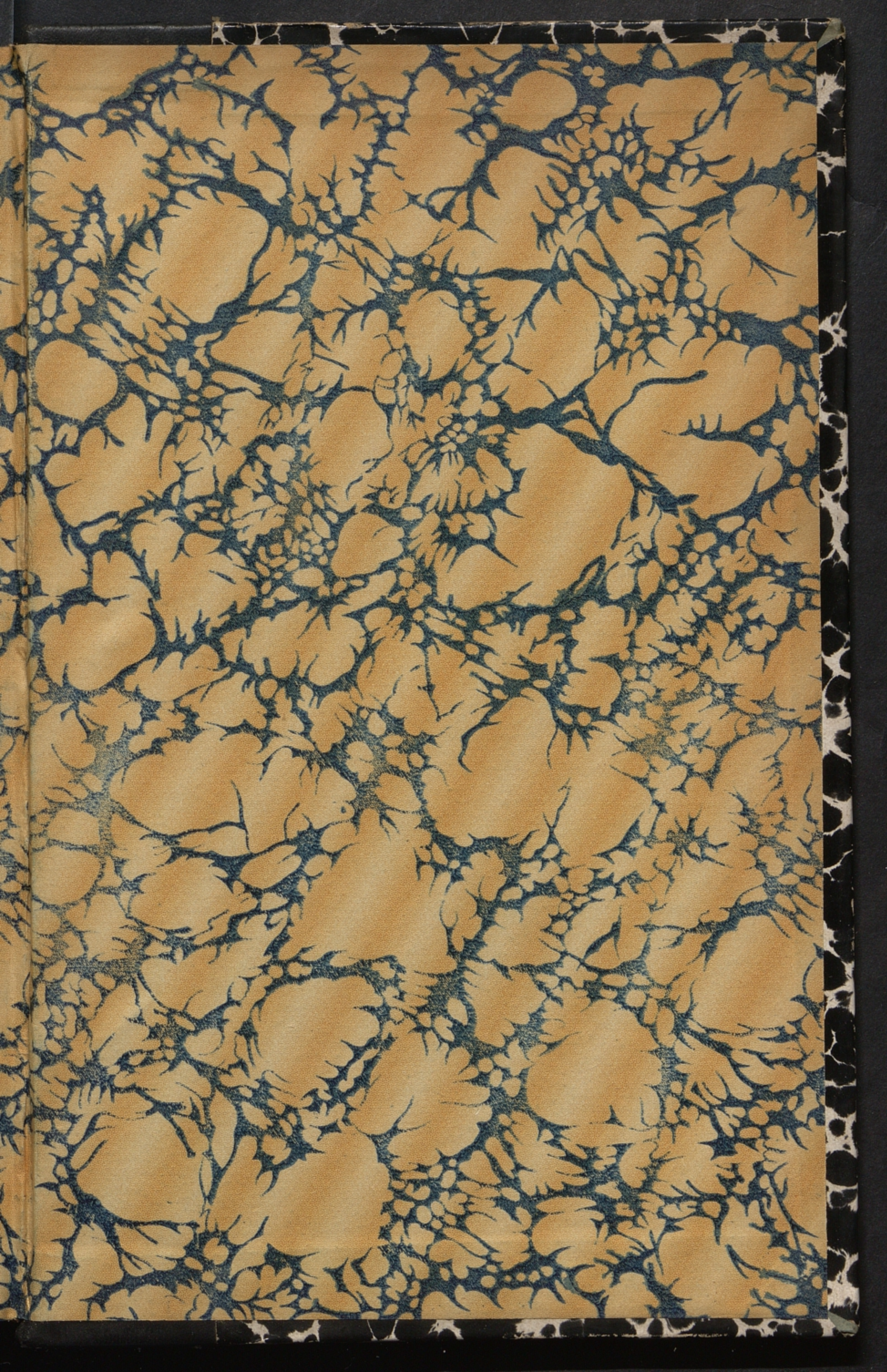
Imprimé en France
TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE). — 1940.

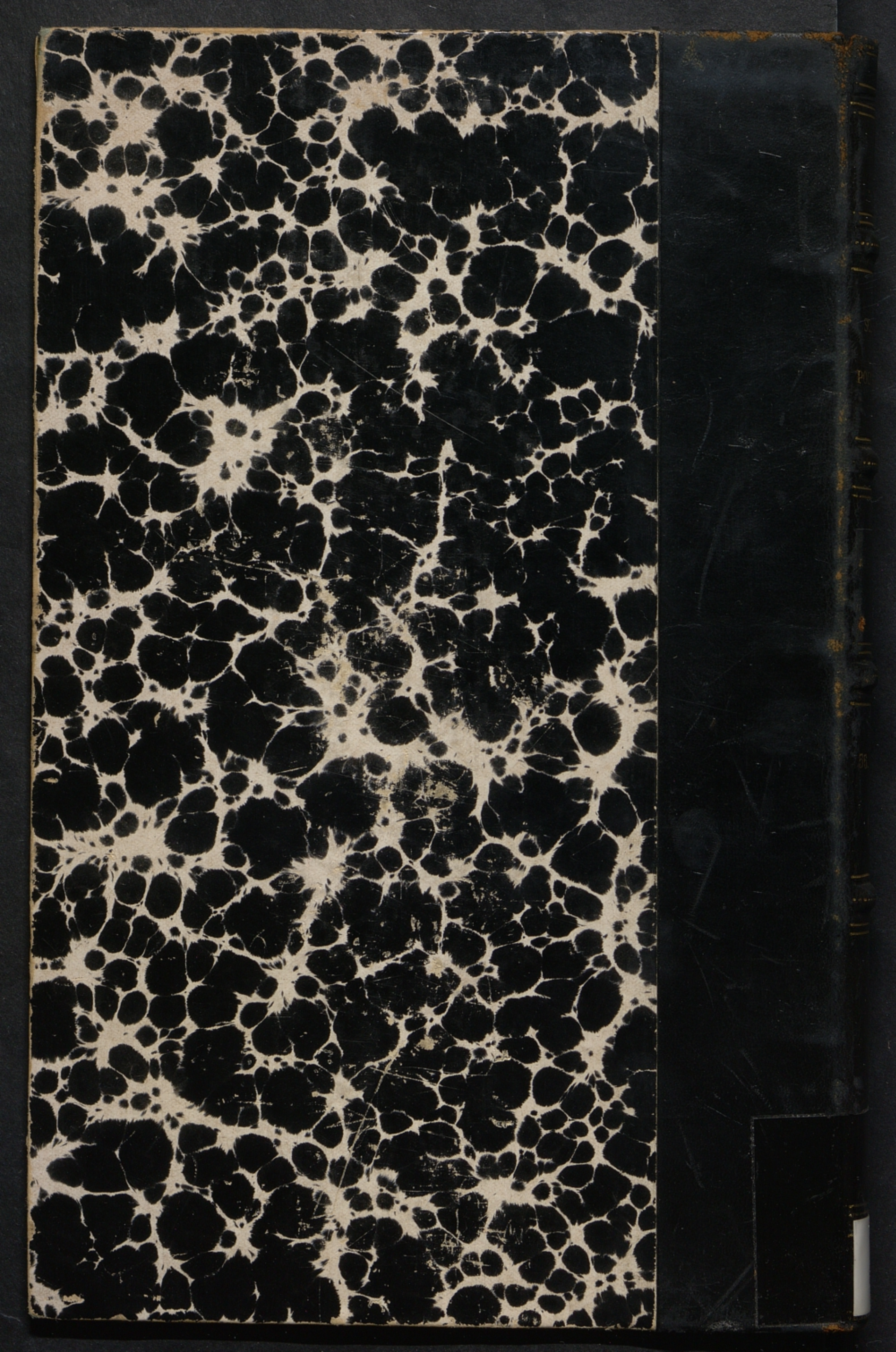
PRIX 10 francs

Imprimé en France
TYP. FIRMIN-DIDOT ET CIE
MESNIL - 1940









SCIENCES
POLITIQUES

55. ANNÉE
1940